

*Denis Saint-Pierre*

*Victoriaville*

*De forêt vierge... à ville*

1837-1890

*Tome I*

*Période de 1837-1869*

*Document de recherches historiques*

2006

# *Victoriaville*

*De forêt vierge... à ville*

*1837-1890*

*Tome I*

*Période de 1837 à 1869*

*Il a été tiré de cet ouvrage formant édition originale :*

*60 exemplaires numérotés.*

*EXEMPLAIRE NO \_\_\_\_\_*

*Ouvrage de référence publié pour :*

*Les archives, bibliothèques, sociétés d'histoire et chercheurs.*

*Denis Saint-Pierre*

*Victoriaville*

*De forêt vierge... à ville*

*1837-1890*

*Tome I*

*Période de 1837 à 1869*

*Document de recherches historiques*

*2006*

## ***Sujet de l'ouvrage***

*Ce document de recherches historiques regroupe, chronologiquement, des informations contenues dans des documents authentiques afin de reconstituer les étapes de la transformation du territoire de Victoriaville qui est passé de forêt vierge à ville, entre 1837 et 1890. On voit comment la mise en service du nouveau chemin de fer et de la gare a été à la base de multiples transactions foncières conduisant à la naissance de la ville de Victoriaville.*

***Cet ouvrage est publié uniquement comme livre de référence à des fins personnelles ou publiques non commerciales, pour les bibliothèques, archives, sociétés d'histoire et chercheurs. Il a pour but de faire connaître et de localiser, dans le temps et sur le territoire, certains évènements qui ont conduit à la création de la ville de Victoriaville. De plus, le fait de répertorier pour chaque année toutes les transactions immobilières permet à une personne de localiser précisément la propriété occupée par un ancêtre, entre 1837 et 1890.***

*En raison de la quantité importante d'informations disponibles, ce document de recherches historiques est divisé en deux tomes : le tome I porte sur la période de 1837-1869 alors que le tome II porte sur la période de 1870-1890.*

## ***Remerciements pour collaboration à ce document :***

***Anita Houle Laroche***

***Famille Poitras***

***Mélanie Pinard***

***M<sup>sr</sup> Simon Héroux***

***Robert Caron***

***Société d'histoire et de généalogie de Victoriaville***

## **Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada**

Saint-Pierre, Denis, 1936-

Victoriaville : de forêt vierge-- à ville, 1837-1890 : document de recherches historiques

L'ouvrage complet comprendra 2 v.

Comprend des réf. bibliogr. et un index.

Sommaire: t. 1. Période de 1837 à 1869.

ISBN 2-9808359-2-7 (v. 1)

1. Victoriaville (Québec) - Histoire - 19e siècle. 2. Urbanisation - Québec (Province) - Victoriaville. 3. Industrialisation - Québec (Province) - Victoriaville. I. Titre.

FC2949.V52S24 2006

971.4'56502

C2006-941337-1

*Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006*

*Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Canada, 2006*

## *Note de l'auteur*



Comme suite à la publication, en 2004, d'un premier document de recherches historiques portant sur « **Les débuts industriels de Victoriaville, de 1853 à 1906** », j'ai voulu, pour mon bénéfice et celui des nouvelles générations, pousser davantage mes recherches sur l'histoire des tout débuts de Victoriaville, c'est-à-dire de la période de 1837 à 1890 alors que le territoire de Victoriaville est passé de la forêt vierge à ville. Ce document s'intitule donc : « **Victoriaville, de forêt vierge... à ville, 1837-1890** ».

Comme pour le premier travail, il ne s'agit pas de raconter l'histoire de cette période de Victoriaville à partir de ce qui a été dit ou écrit dans le passé, mais plutôt de tenter de reconstituer une partie de cette histoire en se basant sur des documents officiels et profiter de mon expérience comme arpenteur-géomètre pour localiser les propriétés acquises par les premiers arrivants.

Pour la réalisation de cette recherche, quatre sources d'information ont été consultées : en premier lieu, le journal et les notes des deux arpenteurs-géomètres qui ont procédé à l'arpentage du township d'Arthabaska en 1802 et en 1841, soit les arpenteurs J. Kilborn et Louis Legendre (source : Bureau de l'Arpenteur général du Québec); en second lieu, le « Terrier », c'est-à-dire le registre public où le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs consigne les droits fonciers cédés ou obtenus par le gouvernement; en troisième lieu, le Bureau de la publicité des droits, avec tous les actes notariés enregistrés portant sur les transactions intervenues sur chaque propriété depuis 1841 pour cette partie du township d'Arthabaska; en quatrième lieu, les Archives nationales du Québec où on retrouve certains actes notariés non enregistrés au bureau de la publicité des droits.

**Il est important de préciser que les quatre sources d'information consultées se rapportent uniquement à la propriété foncière et, par conséquent, ne peuvent raconter qu'un élément de l'histoire de Victoriaville. Je laisse aux historiens le soin de raconter les autres aspects de l'histoire de Victoriaville durant cette époque.**

La lecture de ce document fera ressortir le courage et la détermination de ces défricheurs qui ont traversé les bois et même des savanes pour venir s'établir dans la région et bâtir notre ville. Si, aujourd'hui, quelqu'un nous proposait de nous enfoncer trois ou quatre milles à l'intérieur d'une forêt pour aller y vivre les quatre prochaines saisons avec comme bagage un peu de linge, quelques provisions et une hache, je ne suis pas certain qu'il y aurait beaucoup de volontaires et, pourtant, c'est le défi qu'ont relevé ceux qui sont à l'origine de Victoriaville.

En hommage à ces personnes et à leur courage, je vous offre la lecture de ce document de recherches historiques.

*Le 2 avril 1890*

*L'Acte 53 Victoria, chapitre 78 est sanctionné  
créant la corporation de la  
Ville de Victoriaville  
et délimitant le territoire de la nouvelle ville*

*Le présent document de recherches historiques  
est le premier de deux volumes qui relatent des  
événements survenus entre 1837 à 1890 et  
qui ont transformé ce territoire  
de forêt vierge à ville*

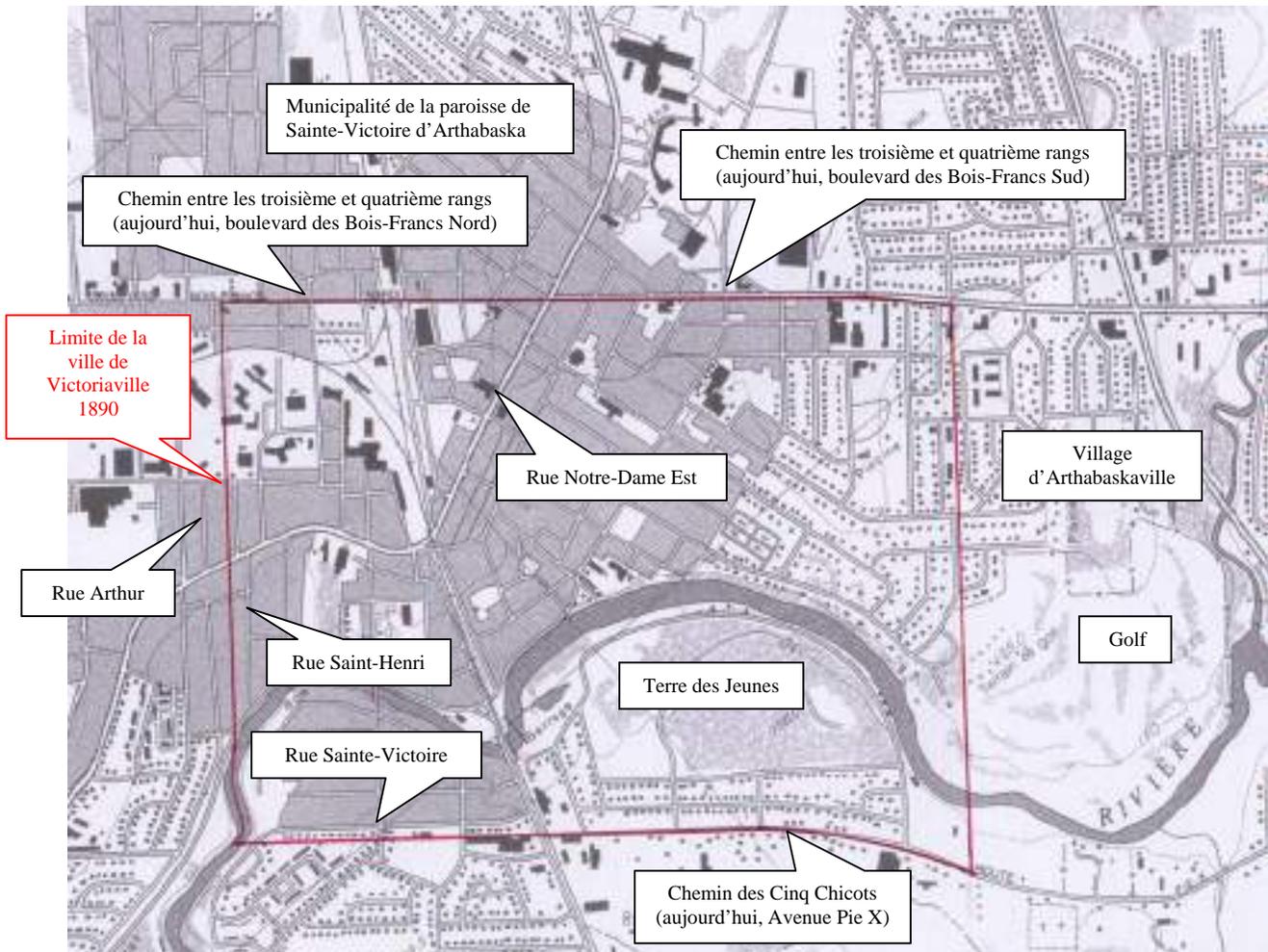
## *Délimitation de la ville de Victoriaville*

*« La ville de Victoriaville comprend le territoire suivant, savoir :*

*La partie du village de Victoriaville contenue dans les limites suivantes, savoir : au sud-est, au village d'Arthabaskaville; au sud-ouest, au chemin des Cinq Chicots et à la ligne qui sépare les Nos 24 et 25 des Nos 26 et 28 du cadastre de Sainte-Victoire; au nord-ouest, par la branche nord-est de la rivière Nicolet, et la ligne qui sépare les Nos 453 et 454, du No 459 du cadastre de Sainte-Victoire; au nord-est, au chemin qui passe entre les troisième et quatrième rangs d'Arthabaska, faisant une petite équerre près du No 494 du cadastre, ce dernier numéro devant aussi être inclus dans la ville projetée.*

*Le chemin entre les troisième et quatrième rangs d'Arthabaska est compris dans les limites de la ville, mais le chemin des Cinq Chicots n'y est pas compris. »*

*Extrait de l'Acte 53 Victoria, chapitre 78 (sanctionné le 2 avril 1890) – Titre I – Section I – Article 3 – constituant en corporation la ville de Victoriaville.*



***Plan montrant les limites de la ville de Victoriaville constituée en 1890***

*Carte topographique 1977 – Service de la cartographie du Québec*

*Victoriaville*  
*De forêt vierge... à ville*

*en 11 tableaux*



Source : Bibliothèque nationale du Québec

*En 1837, à l'arrivée d'Olivier Perrault, le coeur du village de Victoriaville n'est que forêt vierge comprenant principalement du bois franc et du bois mêlé incluant cédrière, merisier, frêne, épinette, pruche et sapin. Le sol est composé de bonne terre propice à la culture. Le terrain bas et parfois marécageux ne représente que 10 % du territoire.*

*En arrivant, Olivier Perrault installe ses bâtiments sur un emplacement situé dans le haut de ce qui devint les lots 10 et 11 du rang 3 du township d'Arthabaska. Aujourd'hui, cet emplacement est à l'intérieur du triangle formé par le boulevard des Bois-Francs Nord et les rues Notre-Dame Est et Saint-François.*



Source : Bibliothèque nationale du Québec

*De 1837 à 1852, quatre « squatters » (personne qui s'installe, sans titre, sur une terre inoccupée) commencent à défricher les terres qui deviendront le cœur du village de Victoriaville.*

*Trois « squatters », Olivier Perrault, Joseph Roux dit Sans Chagrin et Féréol Girard fils commencent à défricher le territoire au nord-est de la rivière Nicolet. **Aujourd'hui, ce territoire correspond au centre-ville entre le boulevard des Bois-Francs et l'église de la paroisse de Sainte-Victoire.***

*Au sud-ouest de la rivière Nicolet, le « squatter » Antoine Baril commence à défricher le territoire en vue de la construction de moulins à scie ou à farine. **Aujourd'hui, ce territoire correspond au secteur Terre des Jeunes.***



Photo : E.X. Labelle, 1869, Archives nationales du Canada, Coll. Sir Sandford Fleming, C-017695

*En 1852, les arpenteurs de la compagnie de chemin de fer « The Quebec and Richmond Railroad Company » traversent le territoire du futur village de Victoriaville pour établir le tracé du chemin de fer à être construit et localiser l'emplacement de la gare.*

*Robert Walker, agissant en qualité d'agent du consortium Peto, Brassey, Jackson et Betts, responsable de la construction du chemin de fer, acquiert d'Olivier Perrault, Joseph Roux dit Sans Chagrin et Féréol Girard fils, le terrain nécessaire à la construction du chemin de fer et de la gare. **Aujourd'hui, l'ancien chemin de fer est occupé par la piste cyclable.***



Archives photographiques Notman, Musée McCord d'histoire canadienne, Montréal – Pose des rails – View-4152

*En 1853, c'est la pose des « sleepers » (anglicisme au sens de traverses) placés perpendiculairement à la voie, sous les rails.*

*Les « sleepers » consistent « en pièces de cèdre ou d'épinette rouge équarries sur deux faces, les deux bouts sciés carrés, ceux de cèdre devant avoir huit pieds de longueur, sept pouces de face et sept pouces d'épaisseur et ceux d'épinette rouge devant avoir neuf pieds de longueur, huit pouces de face au petit bout et cinq à six pouces d'épaisseur ».*

*Les « sleepers » sont fabriqués par les colons de la région, « pour le prix et somme de dix piastres par chaque cent desdits « sleepers » tant de cèdre que d'épinette rouge ».*



*Photo : auteur inconnu, Musée du Bas-Saint-Laurent, Fonds Françoise Pelletier et Hélène Landry, no 007*

*En 1854, c'est la pose des rails de fer dans le township d'Arthabaska. C'est l'étape finale avant la mise en service du chemin de fer.*

*Jusqu'à maintenant, le transport des passagers et des marchandises se fait seulement le long des voies navigables et aucun transport n'est possible en hiver. Grâce au chemin de fer, le transport pourra se faire à travers les terres basses du Haut et du Bas-Canada, l'hiver et le reste de l'année. Il sera également possible d'assurer le développement d'agglomérations nouvelles loin des voies navigables.*

*Heureusement, par ce chemin de fer, le township d'Arthabaska est raccordé à ce réseau de transport et de développement.*



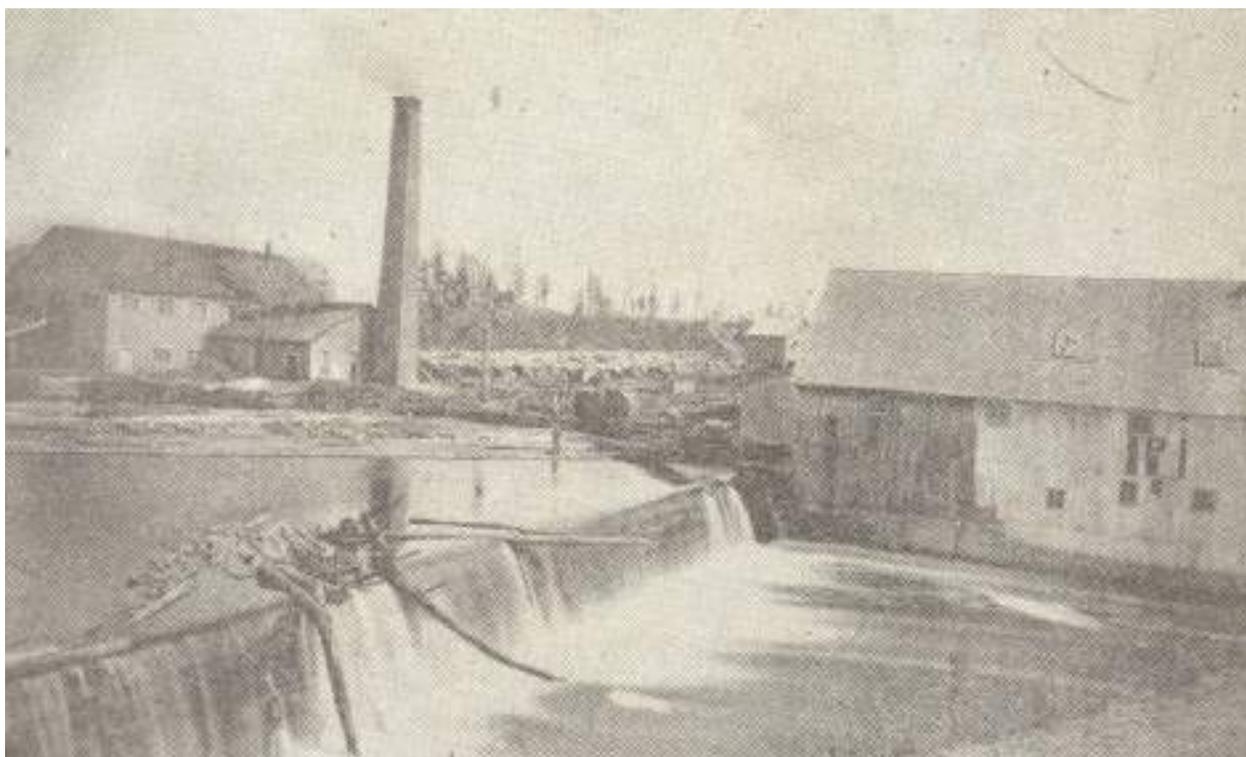
*Archives photographiques Notman, Musée McCord d'histoire canadienne, Montréal – Train vice-royal – View-991*

*Le 27 novembre 1854, les travaux de construction sont terminés et la ligne de chemin de fer est ouverte à la circulation. Le township d'Arthabaska est maintenant raccordé par voie de chemin de fer à la ville de Québec, à Longueuil, à Richmond et au port de mer de Portland dans l'État du Maine aux États-Unis.*

*Très bientôt, le village de Victoriaville sera également raccordé par voie de chemin de fer à Sainte-Angèle-de-Laval (Trois-Rivières), Montréal et Toronto.*

*Le chemin de fer amène de nouveaux villageois et investisseurs et ceux-ci transforment les terres en culture et défrichement d'Olivier Perrault, Joseph Roux dit Sans Chagrin et Féréol Girard fils, en village.*

*L'année 1854 marque également le début du lotissement des terres en terrains résidentiels et commerciaux.*



Source : Victoriaville 1861-1961

*En 1857, Archibald Campbell, notaire de Québec, acquiert le moulin à scie d'Antoine Baril. Opérant sous la raison sociale de Arthabaska Saw-Mill, il fait construire un deuxième moulin à scie et développe de nouveaux marchés vers Québec et l'Angleterre pour vendre la production de ses deux moulins.*

*Même si Archibald Campbell n'a été propriétaire des moulins à scie que pendant quatre années, dû à son décès survenu en 1862, il aura été indéniablement le personnage-clef de la première grande époque industrielle de Victoriaville qui s'est étendue de 1857 à 1899. L'essor qu'il a donné à ces moulins et les marchés d'exportation qu'il a développés se sont maintenus et étendus pendant plus de quarante années.*

*Aujourd'hui, le site des moulins à scie est occupé par le parc Terre des Jeunes.*



Source : Victoriaville et les alentours... 1910

*En 1864, pour répondre aux besoins des voyageurs, William Darling Campbell et Edwin Jones ouvrent un premier véritable hôtel avec trente chambres à coucher, deux salles d'échantillons, salle d'attente, boudoir, salon, salles de bain, salle à manger, etc. L'hôtel sera nommé « Prince of Wales » en l'honneur du fils aîné de la reine Victoria.*

*Antérieurement, en 1860, Reine Lavigne avait loué, sur le même site, une maison de Julien Demers, pour y aménager trois ou quatre chambres et tenir « une maison d'entretien public ». Il s'agissait plus d'une maison de chambres que d'un hôtel.*

*Aujourd'hui, ce site est occupé par une pharmacie à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Carignan.*



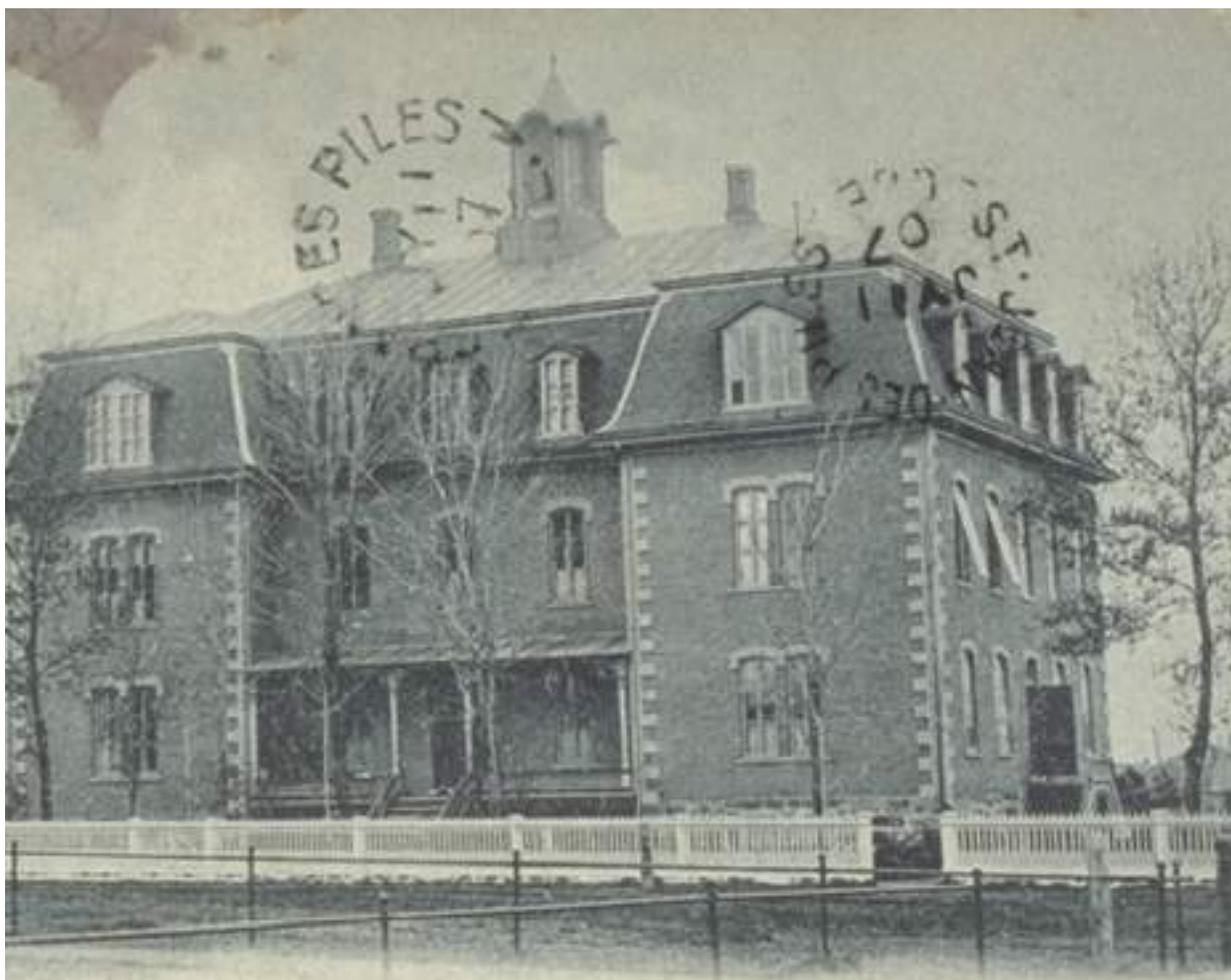
Source : Archives de la paroisse de Sainte-Victoire

*En 1865, à la demande des résidants du village en développement, une nouvelle église est ouverte au culte. L'église, originalement construite en bois, sera lambrissée en brique et un presbytère sera également construit.*

*Le premier curé résidant est l'abbé Joseph-Napoléon Héroux qui demeurera en fonction pendant plus de 10 années.*

*Cette église servira au culte jusqu'en 1897 alors qu'une nouvelle église en pierre, avec sacristie, sera construite juste à côté, à l'est.*

*Aujourd'hui, le site de l'église de 1865 est occupé par la nouvelle église en pierre, construite en 1897.*



Source : Bibliothèque nationale du Québec

*En 1882, pour répondre aux besoins pressants d'une population toujours grandissante, les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame construisent, pour l'éducation des filles, une maison d'enseignement spacieuse, voisine de l'église de Sainte-Victoire.*

*Depuis 1878, les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame avaient commencé à donner un enseignement aux filles dans une maison acquise de Joseph-Octave Bourbeau.*

*Aujourd'hui, le site du couvent des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame est occupé par la « Résidence du Couvent ».*



Source : Ville de Victoriaville fonds Alcide Fleury

*En 1890, le village de Victoriaville est scindé pour former la Ville de Victoriaville et la Municipalité de Sainte-Victoire.*

*Grâce aux activités générées par le chemin de fer et la gare, à l'activité économique et aux nombreux emplois créés par le moulin à scie avec ses dizaines d'employés et, par période, plus de 500 bûcherons travaillant dans les forêts de Ham pour fournir le moulin à scie, le village de Victoriaville est passé de forêt vierge à ville.*

*L'année 1890 marque également le début d'une deuxième grande époque de développement industriel pour Victoriaville, que l'on pourrait même qualifier de « révolution industrielle » puisqu'on verra naître une multitude de nouvelles industries.*

## *Chapitre 1*

# *Historique des municipalités situées dans le township d'Arthabaska entre 1840 et 1890*

*Avant 1840, il n'y a pas de lois relatives aux institutions municipales du Bas-Canada et ce n'est qu'en 1840 que deux ordonnances, adoptées par le Conseil spécial de Québec, créent les corporations municipales du Bas-Canada. Durant les 15 années qui vont suivre, le Parlement élaborera, votera et tentera d'imposer diverses lois municipales. C'est en 1855 que le gouvernement adopte une loi, qui est la synthèse des lois précédentes, qui établit les municipalités locales et les municipalités de comté, base même du système municipal actuel.<sup>1.1</sup>*

### **Les ordonnances municipales de 1840**

*En 1840, une première loi municipale est adoptée par le gouverneur Sydenham et le Conseil spécial (qui remplace le Conseil souverain et ses membres élus après les rébellions). Désormais, les paroisses et les townships ayant plus de 300 habitants sont érigés en « corporation municipale ».<sup>1.2</sup>*

*Probablement comme suite à l'adoption de cette première loi municipale, on remarque que, dans certains actes notariés, des habitants s'identifient comme « demeurant au township d'Arthabaska ».*

### **La loi municipale de 1845**

*En 1845, en vertu de l'Acte 8 Victoria, chapitre 40, « Acte pour abroger certaines Ordonnances y mentionnées, et faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'Autorités locales et municipales dans le Bas-Canada », sanctionné le 29 mars 1845, le gouvernement révoque les ordonnances municipales de 1840 et adopte une nouvelle loi pour mettre en place des municipalités locales de paroisse, de township et de village ainsi que des corporations municipales de ville.*

*En vertu de cette nouvelle loi, la municipalité d'Arthabaska est proclamée le 18 juin 1845. Elle comprend les cantons d'Arthabaska et de Warwick ainsi qu'une partie du canton de Chester et une partie du canton et de l'augmentation de Bulstrode.<sup>1.3</sup>*

---

<sup>1.1</sup> L'Évolution municipale du Québec des régions - Diane Saint-Pierre

<sup>1.2</sup> La mise en place du système municipal au Québec - Hugues Provost

<sup>1.3</sup> Voir « Municipalités et Paroisses » - Clément E. Deschamps - page 726



ANNO OCTAVO

VICTORIÆ REGINÆ.

CAP. XL.

Acte pour abroger certaines Ordonnances y mentionnées, et faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'Autorités Locales et Municipales dans le Bas-Canada.

[29 Mars, 1845]

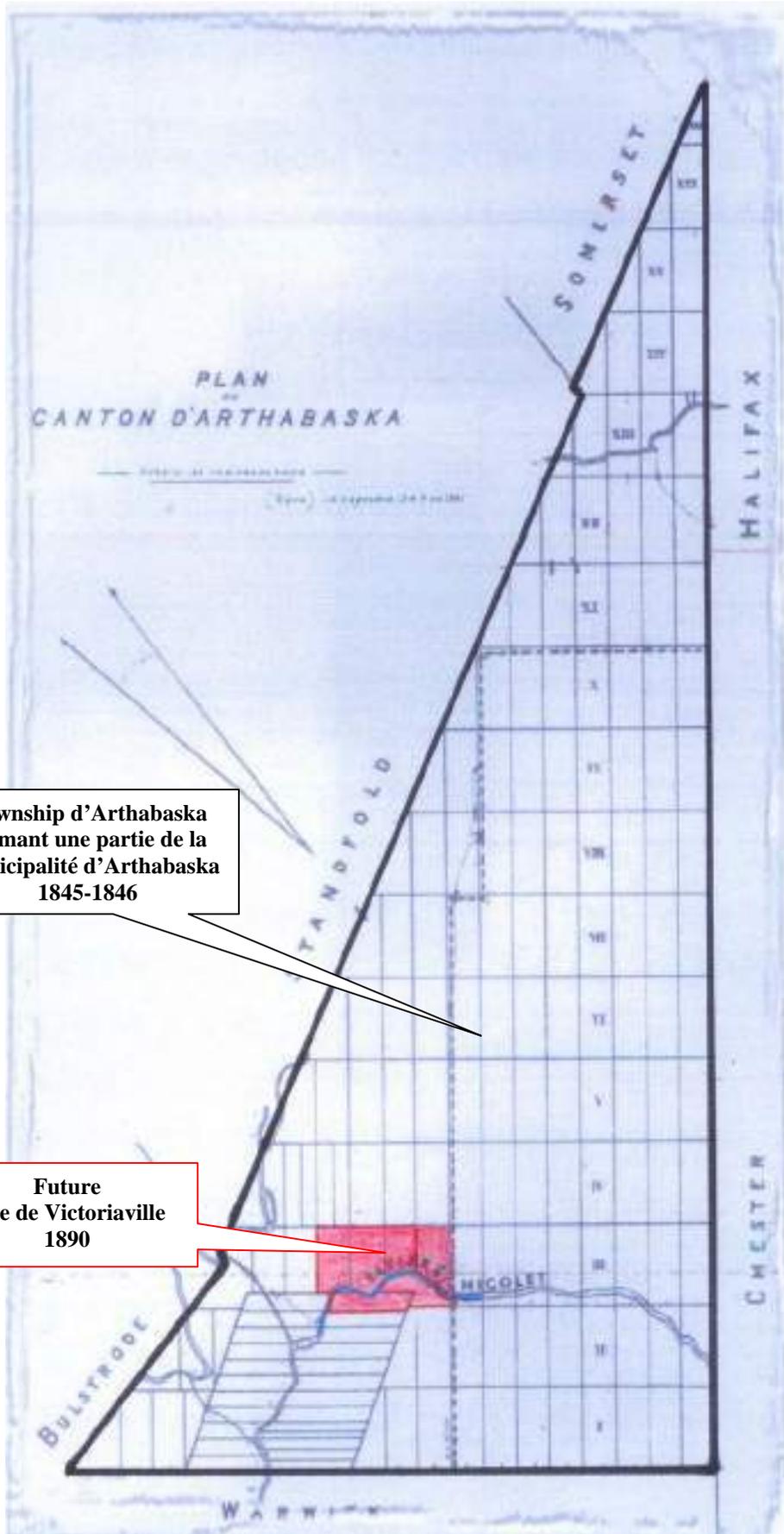
**A**TTENDU que l'expérience a démontré que les ordonnances ci-après mentionnées ne conviennent pas et ne peuvent convenir à l'état actuel du Bas-Canada, et qu'il est nécessaire de faire d'autres dispositions législatives pour l'établissement d'institutions municipales dans cette partie de la province; qu'il soit en conséquence statué par la Très-Excellente Majesté de la Reine, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province du Canada, constitués et assemblés en vertu et sous l'autorité d'un acte passé dans le parlement du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, intitulé: *Acte pour réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le gouvernement du Canada*; et il est par ces présentes statué par la dite autorité, que l'ordonnance du gouverneur et conseil spécial pour les affaires de la ci-devant province du Bas-Canada, passée dans la quatrième année du règne de Sa Majesté, intitulée: *Ordonnance qui porterait un règlement pour le conseil de cette province, en établissant des aires, des loyers et des municipalités en ville*; et l'ordonnance du dit gouverneur et conseil spécial, passée dans la même année du même règne, et intitulée: *Ordonnance pour pourvoir à l'élection et nomination de certains officiers dans les différentes paroisses et municipalités dans cette province, et pour faire d'autres dispositions concernant les intérêts locaux des habitants de ces divisions de la province*, seront, et les dites ordonnances sont par les présentes abrogées, depuis et à compter du premier jour de Juillet prochain.

Présentes

Ordonnance  
de la Reine  
et du Conseil  
le 29 Mars  
1845

PREMIERE

23 \*

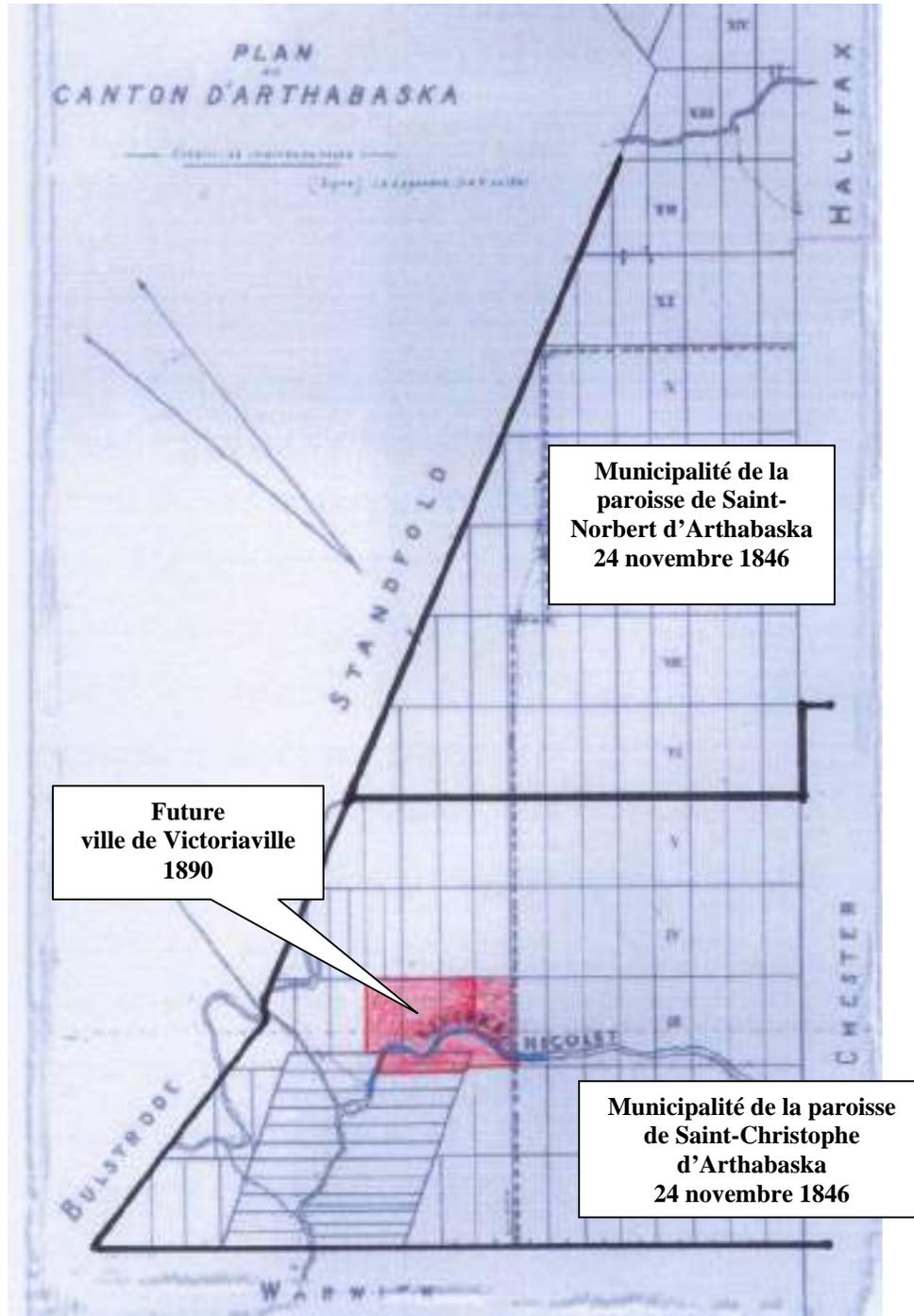


**Township d'Arthabaska  
formant une partie de la  
municipalité d'Arthabaska  
1845-1846**

**Future  
ville de Victoriaville  
1890**

**Division du township d'Arthabaska en 1846**

Le 24 novembre 1846, en vertu de l'Acte 8 Victoria, chapitre 40, le township d'Arthabaska est scindé en deux au point de vue municipal. Les rangs VI à XVII sont intégrés à la municipalité de la paroisse de Saint-Norbert d'Arthabaska et les rangs I à V, à la municipalité de la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska.<sup>1.4</sup>

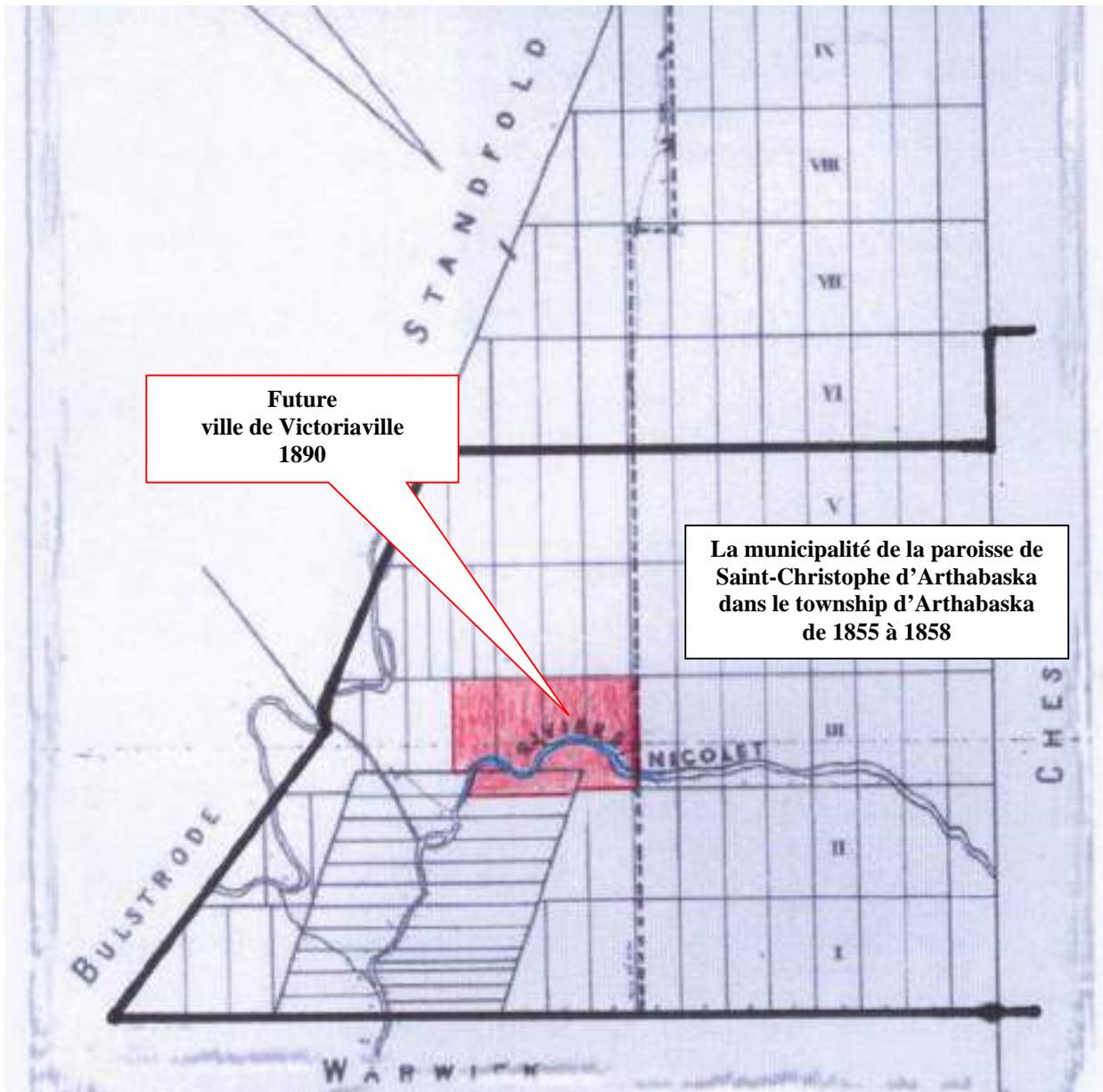


<sup>1.4</sup> Paroisses, missions et municipalités du Québec - Hormidas Magnan - pages 289 et 600

**L'Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada de 1855**

*L'Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1855, est la base du régime municipal actuel. Cette loi abroge les lois antérieures et constitue en municipalité, les paroisses érigées à des fins ecclésiastiques ou civiles.*

*Avec l'entrée en vigueur de l'Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada, le 1<sup>er</sup> juillet 1855, la municipalité de la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska est constituée.*



### Incorporation du village d'Arthabaskaville – 1858<sup>1.5</sup>

Le 16 mai 1857, Louis Triganne, de Saint-Christophe d'Arthabaska, présente et dépose à l'Assemblée législative de la province du Canada une pétition demandant certains amendements à l'Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada de 1855<sup>1.6</sup>. Il semble qu'aucune suite n'a été donnée à cette pétition.

Une année plus tard, soit le 17 mai 1858, Christopher Dunkin<sup>1.7</sup> présente et dépose à l'Assemblée législative une pétition organisée par Adolphus Stein, du village de Saint-Christophe d'Arthabaska, pour incorporer le village d'Arthabaskaville, dans le comté d'Arthabaska.



Adolphus Stein

Le 5 juin 1858, le comité permanent des ordres permanents, dont la responsabilité est d'examiner les pétitions et de s'assurer que tous les avis nécessaires ont été donnés, fait rapport à la Chambre que, dans le cas de la pétition d'Adolphus Stein, les avis n'ont pas été donnés, mais qu'il considère que la requête est parfaitement connue des habitants du village et que personne ne s'y oppose. Le comité recommande que l'exigence des avis soit suspendue à l'égard de cette pétition.

Le 7 juin 1858, Christopher Dunkin obtient la permission de présenter un « bill » pour incorporer le village d'Arthabaskaville, dans le comté d'Arthabaska. « Il a, en conséquence, présenté ledit bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois ».

Le 12 juin 1858, le projet de loi a été lu une seconde fois et renvoyé au comité permanent des divers bills privés.

Le 9 août 1858, le comité fait rapport à l'effet que le projet de loi a été accepté sans modification. « Le Bill pour incorporer le village d'Arthabaskaville, dans le comté d'Arthabaska, a été, en conformité de l'Ordre, lu la troisième fois ». Il est également résolu « que le Bill passe et que le titre soit : Acte pour ériger en corporation le village d'Arthabaskaville, dans le comté d'Arthabaska ». Il est ordonné « que le Greffier porte le Bill au Conseil Législatif et demande son concours ».

Le 13 août 1858, le Conseil législatif confirme l'acceptation, sans amendement, du projet de loi intitulé : « Acte pour ériger en corporation le village d'Arthabaskaville, dans le comté d'Arthabaska ».

Le 16 août 1858, l'Acte 22 Victoria, chapitre 108, pour ériger en corporation le village d'Arthabaskaville, dans le comté d'Arthabaska, obtient la « Sanction royale » du gouverneur général qui agit au nom de Sa Majesté.

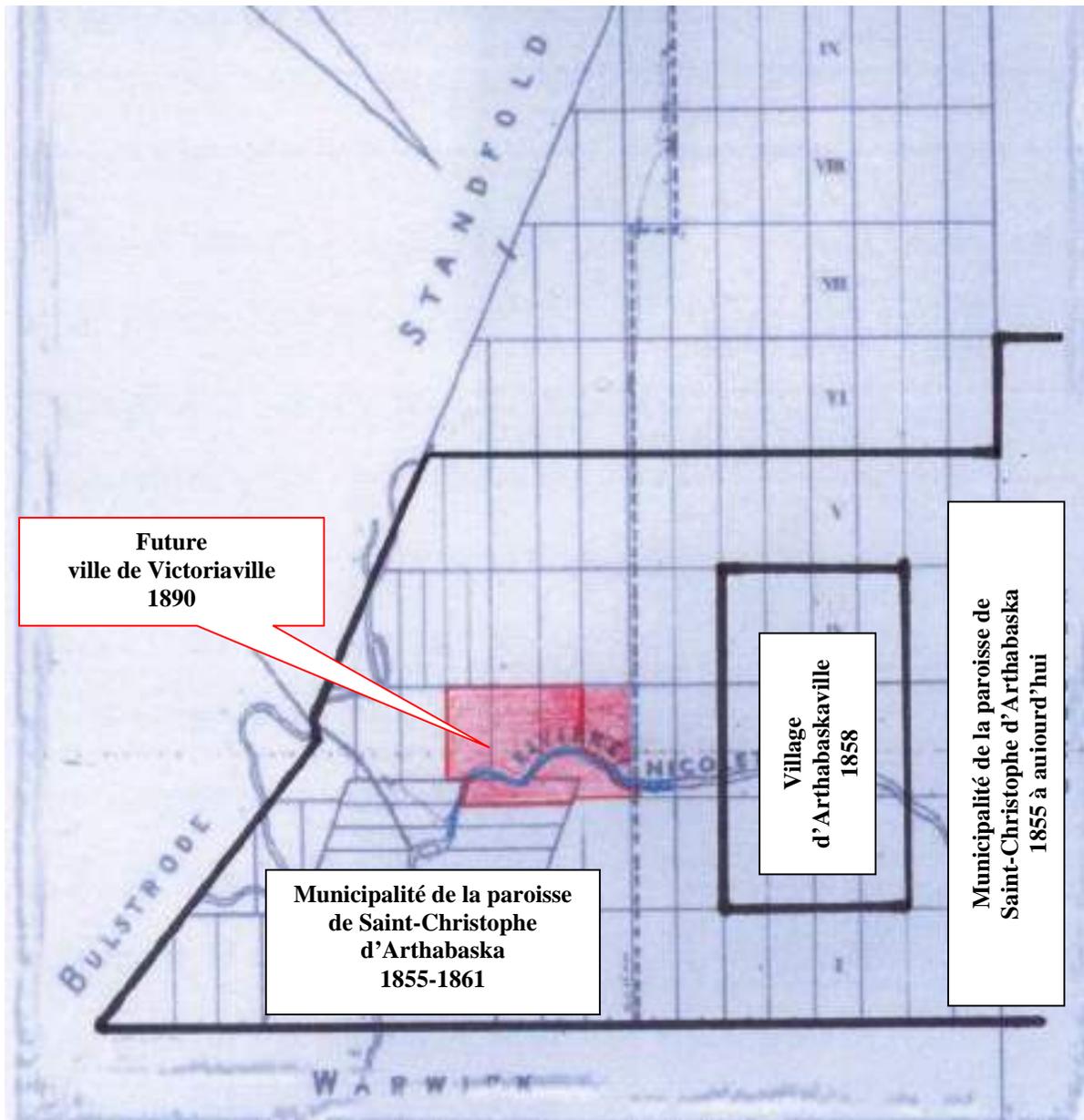
<sup>1.5</sup> Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada – Session 1858

<sup>1.6</sup> Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada – Session 1857 – page 431

<sup>1.7</sup> Christopher Dunkin (1812-1881) a été député des circonscriptions unies de Drummond et Arthabaska de 1858 à 1861.

*En vertu de cet Acte, une partie du territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska est détachée pour former le village d'Arthabaskaville. Le village d'Arthabaskaville comprend tout le terrain contenu dans les limites des lots numérotés trois, quatre, cinq et six, dans les deuxième, troisième et quatrième rangs, respectivement, du township d'Arthabaska.*

*On constate que la municipalité de la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska est alors divisée en deux parties par le village d'Arthabaskaville : une partie située du côté nord-ouest (qui deviendra plus tard le village de Victoriaville) et, l'autre partie, située du côté sud-est.*



## CAP. CVIII.

## Acte pour ériger en corporation le village d'Arthabaskaville, dans le comté d'Arthabaska.

[Sanctionné le 16 Août, 1858.]

Préambule.

18 V. c. 100.

**A**TTENDU que durant l'année mil huit cent cinquante-sept, le conseil de comté du comté d'Arthabaska a dûment demandé que le village d'Arthabaskaville, dans le dit comté, tel que ci-dessous borné, soit érigé en corporation en conformité de "l'Acte des Municipalités et des Chemins du Bas Canada de 1855," et des divers actes qui l'amendent; et attendu que par suite de délais imprévus, la proclamation voulue à cette fin n'a pas été émise durant la dite année, et que l'incorporation du dit village ne peut en conséquence avoir lieu pour prendre effet en vertu des dits actes avant le premier jour de janvier prochain; et attendu que les habitants du dit village ont, par leur pétition à cet effet, demandé la passation d'un acte pour donner effet à cette incorporation immédiatement, et qu'il est à propos d'accéder à leur demande: à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'Assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit:

Arthabaskaville  
Incorporé en  
village, et ses  
limites.

**1.** A compter de la passation du présent acte, le village d'Arthabaskaville, comprenant tout le terrain contenu dans les limites des lots numérotés trois, quatre, cinq et six, dans les deuxième, troisième et quatrième rangs, respectivement, du township d'Arthabaska, et borné à l'ouest par le premier rang du dit township, à l'est par le cinquième rang d'icelui, au sud par les lots numérotés deux des dits deuxième, troisième et quatrième rangs du dit township, et au nord par les lots numérotés sept des dits deuxième, troisième et quatrième rangs d'icelui, sera, pour toutes les fins du dit "Acte des municipalités et des chemins du Bas Canada de 1855," et de tous les actes qui l'amendent, détaché de la paroisse de St. Christophe d'Arthabaska, et les habitants d'icelui seront et sont par le présent constitués en une corporation ou corps politique sous le nom de "La corporation du village d'Arthabaskaville," pour toutes les fins des dits actes et à toutes intentions, de même que si l'incorporation de tel village eût eu lieu de la manière ordinaire en vertu des dispositions des dits actes.

2.

**2.** Aussitôt après la passation du présent acte, il sera du devoir du plus ancien juge de paix domicilié dans le dit village, ou, à son défaut, de tout autre juge de paix, de désigner la date et l'endroit où aura lieu la première réunion d'un conseil municipal pour ce village, et d'en donner avis public et de la présider, avec tous les pouvoirs conférés par les dits actes à la personne présidant toute telle réunion.

Première assemblée pour l'élection des conseillers.

**3.** Le présent acte ne libérera nullement aucune terre dans le dit village ou aucune personne d'aucune cotisation ou pénalité imposée ou encourue en vertu des dits actes dans la dite paroisse de St. Christophe d'Arthabaska avant sa passation.

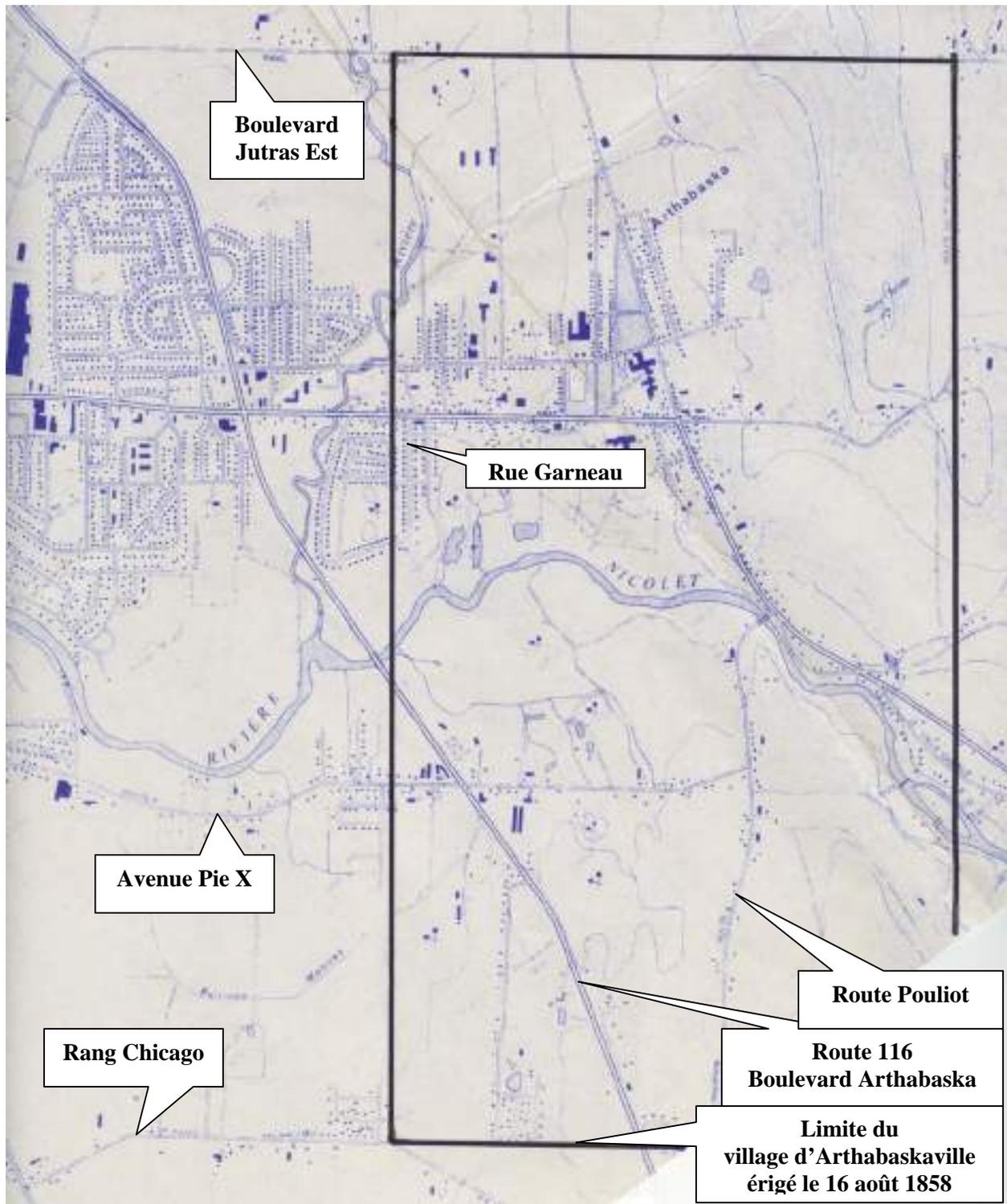
Cotisation ou pénalité encourue non affectée.

**4.** Le présent acte sera censé être un acte public.

Acte public.

*Statuts du Bas-Canada, Acte 22 Victoria, Chapitre 108*

Source : Bibliothèque nationale du Québec



***Plan montrant, sur une carte de 1976, le territoire du village d'Arthabaskaville érigé le 16 août 1858***

*Extrait de la carte topographique de Victoriaville – Service du cadastre - 1976*

### **Incorporation du village de Victoriaville – 1861**

*Le processus pour conduire à l'incorporation du village de Victoriaville s'étendra du mois d'avril 1860 au mois de mai 1861. En effet, à la suite d'évènements particuliers, la procédure suivie en 1860 devra être reprise en 1861.*

*Le 19 avril 1860, Christopher Dunkin<sup>1.8</sup> présente et dépose à l'Assemblée législative de la province du Canada deux pétitions<sup>1.9</sup> :*

- *Une pétition organisée par James Goodhue, de la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, demandant que la partie nord-ouest de ladite paroisse soit érigée en une municipalité sous le nom de « Demersville ».*
- *Une pétition organisée par Louis Foisy, de la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, demandant que ladite paroisse soit divisée en deux municipalités.*



James Goodhue

*Le 23 avril 1860, les deux pétitions sont lues à la Chambre. **Il semble que lors de la lecture des deux pétitions à la Chambre le 23 avril, la pétition de James Goodhue n'a pas été retenue puisque, par la suite, il n'est fait mention que de la pétition de Louis Foisy.***

*Le 24 avril 1860, le comité permanent des ordres permanents, dont la responsabilité est d'examiner les pétitions et de s'assurer que tous les avis nécessaires ont été donnés, fait rapport à la Chambre que, dans le cas de la pétition de Louis Foisy, les avis n'ont pas été donnés, mais qu'il considère que tous les intéressés sont parfaitement informés de la demande. Le comité recommande que l'exigence des avis soit suspendue à l'égard de cette pétition. La même journée, Christopher Dunkin obtient la permission d'introduire un projet de loi pour ériger en municipalité de village une certaine partie de la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, dans le comté d'Arthabaska. Le projet de loi est présenté à la Chambre et est reçu et lu pour la première fois.*

*Le 25 avril 1860, Christopher Dunkin présente et dépose à l'Assemblée législative de la province du Canada une pétition organisée par E. Gagnon, de la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, demandant que le village de Victoriaville ne soit pas incorporé. Le 27 avril, cette pétition est lue à la Chambre, mais aucune suite ne sera donnée à la pétition.*

*Le 30 avril 1860, le projet de loi pour ériger en une municipalité de village une certaine partie de la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska est lu une seconde fois et est renvoyé au comité permanent des divers bills privés. Le comité examine le projet de loi le 4 mai 1860.*

<sup>1.8</sup> Christopher Dunkin (1812-1881) a été député des circonscriptions unies de Drummond et Arthabaska de 1858 à 1861.

<sup>1.9</sup> Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada – Session 1860

McGlashan et autres, du township de Moore, comté de Lambton; de Thomas Hayward, M. D., et autres, du township de Chinguacousy, comté de Peel; de William Whitman et autres, du township de Guelph, comté de Wellington; de Daniel McNaughton et autres, du township d'Onondaga, comté de Brant; d'Isaac Croy et autres, du township de Rench, comté d'Ontario; de J. Caruthers et autres, de la cité de Kingston; de W. D. Donaldson et autres, du township de Flamboro' ouest, comté de Wentworth, et de J. McFerrick et autres, de la cité de Toronto; demandant la dissolution de l'union et l'établissement de deux gouvernements locaux ou plus à la place.

De H. Assie et autres; de S. S. Cornell et autres, de Toledo; de Henry Larocque, maire, et autres, de St. Jean; de John Stewart et autres, de Glengarry; de James Macdonald et autres; de George Watson et autres, de la cité de Montréal; de W. Wickelaw et autres, du township de Guelph, comté de Wellington; de Thomas Babb et autres, de Mitchell; de W. D. Donaldson et autres, du township de Flamboro, Ouest, comté de Wellington; de C. Ernst et autres, de New Dublin, et de James Sill et autres, de Mitchell; demandant que cette partie de l'acte 22 Victoria, chapitre 18, qui réimpose un droit sur les journaux, soit abolie.

De l'Ark of Safety Lodge, No. 53; de l'Ark of Refuge Temple, No. 50; du Westminster Temple, No. 288; du Young Hope Temple; de la Mayne Lodge, No. 66; de l'Inverhuron Lodge of Good Templars; du Springville Temple, et du Delessare Valley Temple; demandant la passation d'une loi contre les liqueurs fortes.

De la municipalité du village de Southampton; demandant que le mode de choisir le chef-lieu du comté de Bruce, établi par l'acte 22 Victoria, chapitre 111, ne soit pas changé.

D'Albert Parker et autres, du comté de Peel; demandant que les conclusions de la pétition du conseil provisoire du comté de Peel soient accordées.

De James Goodhue et autres, de la paroisse de St. Christophe d'Arthabaska; demandant que la partie nord-ouest de la dite paroisse soit érigée en une municipalité sous le nom de "Demersville."

De Louis Foisy et autres, de la paroisse de St. Christophe d'Arthabaska; demandant que la dite paroisse soit divisée en deux municipalités.

De la municipalité du township de Chatham; demandant des amendements à l'acte des municipalités et des chemins de 1856.

Du révérend J. Nelligan et autres, de la paroisse de St. Joseph, comté de Beauce, et de Louis Leclerc et autres, du Cap Saint; demandant que la construction des chambres et d'autres édifices publics dans la cité d'Ottawa soit suspendue jusqu'à ce qu'on en soit venu à une décision par rapport à la question d'une union fédérale des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, récemment prise en considération par le gouvernement impérial et la présente administration; et qu'il soit choisi un lieu plus convenable pour y fixer le siège du gouvernement.

De John Hough et autres, du township de New Ireland, comté de Mégantic; demandant de l'aide pour un chemin.

De George Southwick et autres, de la municipalité de St. Thomas; demandant une mesure efficace relativement à la dette de la dite municipalité.

Du conseil municipal du comté de Rimouski; demandant qu'il soit fait une étude des havres du Bic et autres, dans le but de les rendre capables de recevoir les steamers océaniques, durant neuf mois de l'année.

Du conseil municipal du comté de Rimouski; demandant qu'il soit entamé des négociations avec les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, dans le but de continuer le chemin de fer du grand tracé à travers ces provinces.

De Xavier Benoit et autres, de St. Hubert, comté de Charlebois; demandant que la municipalité de la paroisse de St. Antoine de Longueuil soit divisée en deux municipalités distinctes.

De la chambre de commerce de London; demandant que la considération des résolutions pour établir une banque provinciale d'émission, soit renvoyée à une autre session de la législature.

De l'Institut des artisans de Stratford; demandant de l'aide.

De W. F. McCulloch, maire, et autres, de la ville de Stratford et de ses environs;

Extrait du « Journal de l'Assemblée législative de la province du Canada », en date du 23 avril 1860, mentionnant les deux pétitions qui ont été lues par la Chambre en vue de l'incorporation du village de Victoriaville à même une partie du territoire de Saint-Christophe d'Arthabaska.

*Le 12 mai 1860, le comité recommande d'accepter, sans amendement, le projet de loi pour ériger en une municipalité de village, une certaine partie de la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska.*

*Le 14 mai 1860, le projet de loi est lu une troisième fois. À la même occasion, il est convenu que le projet de loi passe et que le titre soit : « Acte pour incorporer le village de Victoriaville, dans le comté d'Arthabaska ». Le projet de loi est porté au Conseil législatif. Ce dernier accepte ce projet de loi, sans amendement, le 18 mai 1860. Le 19 mai 1860, le gouverneur général, au nom de Sa Majesté, donne la « Sanction royale » à l'acte intitulé : « Acte pour incorporer le village de Victoriaville, dans le comté d'Arthabaska ».*

***Malheureusement, cet acte « n'a pas été suivi de l'effet prévu en raison d'un vote contraire d'une faible majorité de l'assemblée convoquée en vertu d'icelui ». Toute la procédure pour incorporer le village de Victoriaville, dans le comté d'Arthabaska, est reprise en 1861.***

*Le 2 avril 1861, Christopher Dunkin présente et dépose à l'Assemblée législative de la province du Canada<sup>1.10</sup>, une pétition organisée par Louis Foisy, de Saint-Christophe d'Arthabaska, demandant la passation d'un acte pour ériger en municipalité de village une certaine partie de ladite paroisse sous le nom de Victoriaville. Le 4 avril, la pétition est lue à la Chambre.*

*Le 9 avril 1861, un représentant du comité permanent des ordres permanents fait rapport à la Chambre que, dans le cas de la pétition de Louis Foisy, le comité trouve que l'avis n'est pas complet quant au temps, mais cette question ayant été si fréquemment discutée dans la municipalité et la demande étant si bien connue, il n'hésite pas à recommander que l'exigence des avis soit suspendue à l'égard de cette pétition. Christopher Dunkin obtient la permission d'introduire un projet de loi pour ériger en municipalité de village une certaine partie de la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, dans le comté d'Arthabaska. Le projet de loi est présenté à la Chambre et est reçu et lu pour la première fois.*

*Le 29 avril 1861, le projet de loi pour incorporer le village de Victoriaville, dans le comté d'Arthabaska, est lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent des divers bills privés. Le 7 mai 1861, le comité examine le projet de loi et convient de le rapporter sans amendement.*

*Le 14 mai 1861, le projet de loi est lu une troisième fois. Il est résolu que le bill passe et que le titre soit : « Acte pour incorporer le village de Victoriaville, dans le comté d'Arthabaska, et pour d'autres fins ». Il est également « ordonné que le Greffier porte le bill au Conseil Législatif et demande son concours ».*

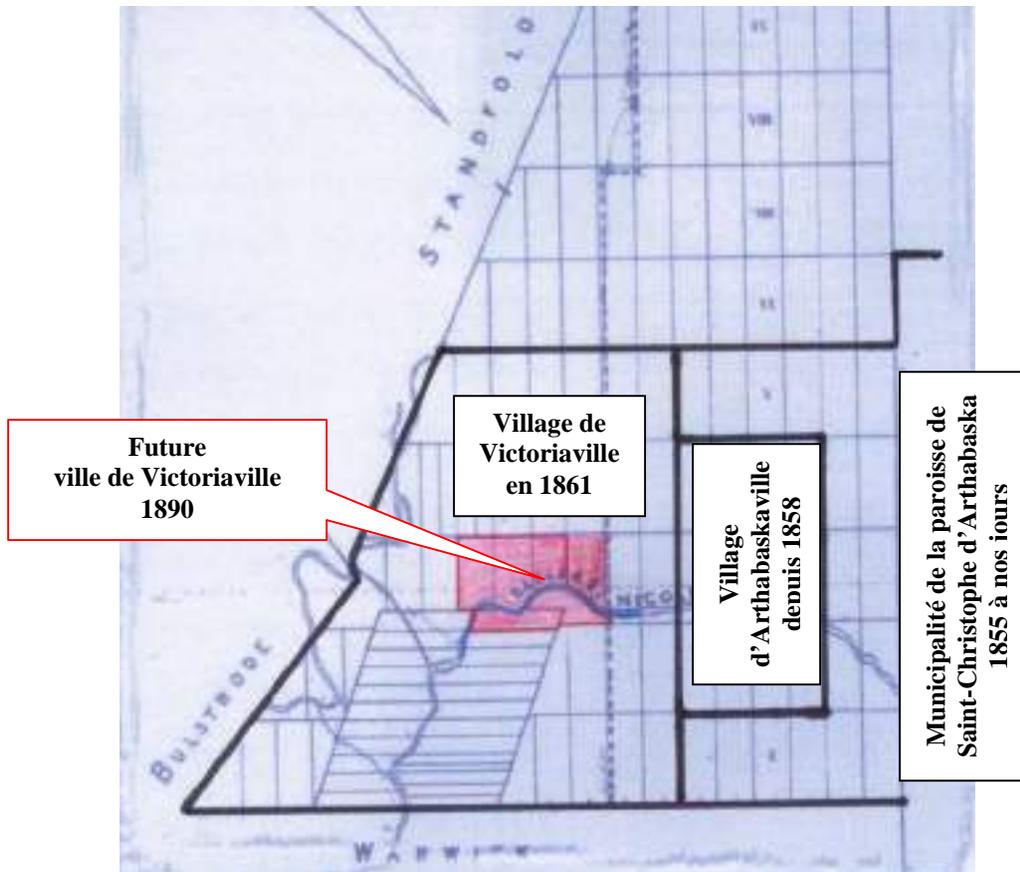
*Le 16 mai 1861, le greffier du Conseil législatif confirme à la Chambre que le projet de loi intitulé « Acte pour incorporer le village de Victoriaville, dans le comté d'Arthabaska, et pour d'autres fins » est passé sans aucun amendement.*

---

<sup>1.10</sup> Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada – Session 1861

Le 18 mai 1861, le gouverneur général donne, au nom de Sa Majesté, la « Sanction royale » au projet de loi intitulé : « Acte pour incorporer le village de Victoriaville, dans le comté d'Arthabaska, et pour d'autres fins ».

L'Acte 24 Victoria, chapitre 71, pour incorporer le village de Victoriaville, dans le comté d'Arthabaska, sanctionné le 18 mai 1861, fait en sorte qu'une partie du territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska est détachée pour former le village de Victoriaville.



C A P. L X X I.

Acte pour incorporer le village de Victoriaville, dans le comté d'Arthabaska, et pour d'autres fins.

[Sanctionné le 18 Mai, 1861.]

CONSIDÉRANT que la paroisse de St. Christophe d'Arthabaska, dans le comté d'Arthabaska, est divisée de telle manière en deux parties par le village d'Arthabaskaville, — et que le village à la station du chemin de fer du Grand Tronc, situé dans la plus petite de ces parties de la dite paroisse, a récemment augmenté et promet d'augmenter encore à raison de la construction du chemin de fer d'embranchement des Trois-Rivières et Arthabaska, — et que les chemins et ponts dans cette partie de la dite paroisse sont si importants et en même temps si éloignés

Preamble.

12\*

éloignés de ceux de l'autre partie de la dite paroisse, qu'il devient expédient que la partie de la dite paroisse située au nord-ouest du dit village d'Arthabaskaville, et dans laquelle se trouve la dite station, soit séparée du reste de la dite paroisse, et forme une municipalité de village ; Et considérant que l'acte passé dans la vingt-troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé : *Acte pour incorporer le village de Victoriaville dans le comté d'Arthabaska*, n'a pas été suivi de l'effet prévu, à raison d'un vote contraire d'une faible majorité de l'assemblée convoquée en vertu d'icelui ; et considérant que l'élection tenue en mil huit cent soixante pour le choix d'un conseil local pour la dite paroisse a été conduite d'une manière si irrégulière que les sièges de deux des conseillers y élus ont été déclarés vacants par le fait de ces irrégularités, par le jugement de la cour supérieure, et que les autres conseillers ont depuis cessé d'agir, quoiqu'ils n'aient pas été légalement démis, par ce jugement ; et considérant que les habitants de la dite paroisse ont demandé par pétition la passation d'un acte pour incorporer ce village et aussi pour mettre le reste de la dite paroisse en état d'élire dûment et régulièrement un conseil local ; et considérant qu'il est expédient d'accéder à leur demande : à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit :

Village de  
Victoriaville  
incorporé.

Limites.

1. Depuis et après le jour où l'élection ci-dessous prescrite aura eu lieu, toute la partie de la paroisse St. Christophe d'Arthabaska, dans le comté d'Arthabaska, située au nord-ouest d'une ligne tirée à travers la dite paroisse, entre les sixième et septième lots des divers rangs du township d'Arthabaska compris dans la dite paroisse, sera, pour toutes les fins du présent acte seulement, détachée de la paroisse St. Christophe d'Arthabaska ; et les habitants d'icelle seront et sont par le présent constitués en corporation ou corps politique sous le nom de " la corporation du village de Victoriaville, " pour toutes les fins municipales à toutes intentions que ce soit, comme si l'érection de tel village eût à tel jour eu lieu en la manière ordinaire aux termes de l'acte municipal refondu du Bas Canada.

Assemblée  
pour la pre-  
mière élection  
des conseil-  
lers.

2. Il sera du devoir du plus ancien juge de paix, résidant dans la dite paroisse, ou à son défaut, alors de tout autre juge de paix, aussitôt que possible, après la passation du présent acte, de fixer un endroit dans les limites du dit village futur, ainsi qu'une heure et un jour dans les trois semaines qui suivront la publication de son avis à cet effet, pour tenir la première élection d'un conseil municipal pour le dit village, et d'en donner avis public régulier en la manière et forme voulues par la loi pour une élection municipale, tenue en la manière ordinaire, et d'y présider, avec tous les pouvoirs et devoirs assignés par le dit Acte Municipal Refondu du Bas Canada, à la personne président toute telle élection.

**3.** Lorsque le juge de paix, qui aura ainsi convoqué une assemblée, en sera absent, tout autre juge de paix alors présent, ou, à défaut d'un juge de paix, toute personne choisie dans l'assemblée par la majorité des électeurs présents, y présidera avec tous les pouvoirs et les devoirs susdits ; et l'assemblée pourra être ajournée de jour en jour, jusqu'à ce que telle élection ait eu lieu régulièrement.

Election de  
conseillers.

Qui présidera.

**4.** Il sera de plus du devoir du plus ancien juge de paix, ou à son défaut, d'aucun tel autre juge de paix résidant, aussitôt que faire se pourra après la passation du présent acte, de fixer de la même manière un endroit dans la dite paroisse et un jour et une heure dans les trois semaines qui suivront la publication de son avis pour tenir une élection d'un conseil municipal pour la dite paroisse et d'en donner avis public régulier en la manière et forme voulues par la loi dans le cas d'élections municipales tenues en la manière ordinaire et d'y présider, avec tous les pouvoirs accordés par le dit Acte Municipal Refondu du Bas Canada au président de telle élection.

Assemblée  
pour l'élection  
de conseillers  
pour le reste  
de la paroisse.

**5.** En cas d'absence de telle assemblée, du juge de paix qui l'a convoquée, tout autre juge de paix présent, ou s'il n'y en a pas qui soit présent alors, toute personne choisie parmi eux à la majorité des électeurs présents, y présidera avec tous les pouvoirs et devoirs ci-dessus ; et telle assemblée pourra être ajournée d'un jour à l'autre, jusqu'à ce que l'élection ait été dûment faite.

Election de  
tels conseillers  
de paroisse.

Qui présidera.

**6.** A dater du jour où telle élection aura été dûment faite pour la dite paroisse, les conseillers locaux qui y auront été élus, deviendront et seront tels conseillers pour toutes fins quelconques comme si les sièges de tous les conseillers élus en mil huit cent soixante pour la dite paroisse avaient été déclarés vacants par un jugement régulier d'une cour de justice en dernier ressort, et comme si cette nouvelle élection eût été ordonnée et faite aux termes du dit jugement.

Conseil de pa-  
roisse consti-  
tué.

**7.** Rien de contenu au présent acte, ou qui pourra être autorisé ou fait, en vertu du présent acte, ne libérera aucune terre dans le village érigé par le présent, ni aucune personne, d'aucune obligation qui peut s'y rattacher actuellement, en vertu du dit acte municipal refondu du Bas Canada, soit à raison de quelque cotisation ou amende, ou autrement.

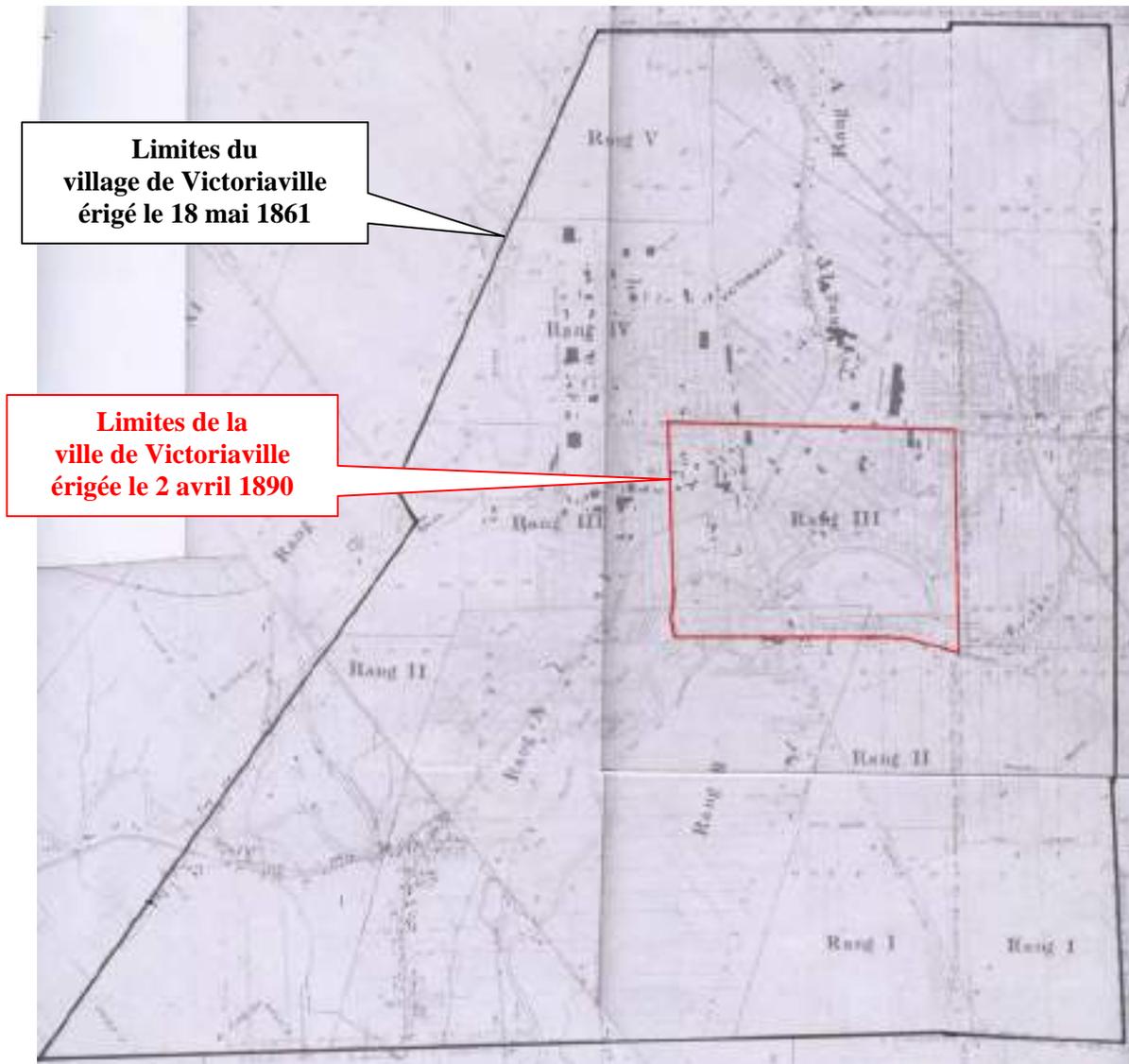
Cet acte n'af-  
fectera pas les  
obligations  
pour dettes,  
etc.

**8.** Le présent sera réputé acte public.

Acte public.

*Par rapport à l'occupation au sol d'aujourd'hui (2006), le territoire du village de Victoriaville érigé le 18 mai 1861 s'étendait ainsi :*

- *Le long de la rue Notre-Dame (ouest et est) et de la route no 116, le village s'étendait de la rue Rolland, à l'ouest, jusqu'au Rang Allard, à l'est.*
- *Le long du boulevard des Bois-Francs (sud et nord) et de la route n° 162, le village s'étendait de la rue Saint-Christophe, au sud, jusqu'à la rivière Bulstrode, au nord.*
- *Le long de la piste cyclable, dans l'emprise de l'ancien chemin de fer, le village s'étendait du chemin du 3<sup>e</sup> Rang de Warwick, au sud, jusqu'au Rang Allard, au nord.*
- *Le long de l'avenue Pie X et du Rang Chicago, le village s'étendait jusqu'au boulevard Léon-Couture.*



*Plan montrant, sur une carte de 1976, les limites du village de Victoriaville érigé le 18 mai 1861 et les limites de la ville de Victoriaville érigée le 2 avril 1890.*

*Extrait de la carte de compilation cadastrale de Victoriaville – Service du cadastre – 1976*

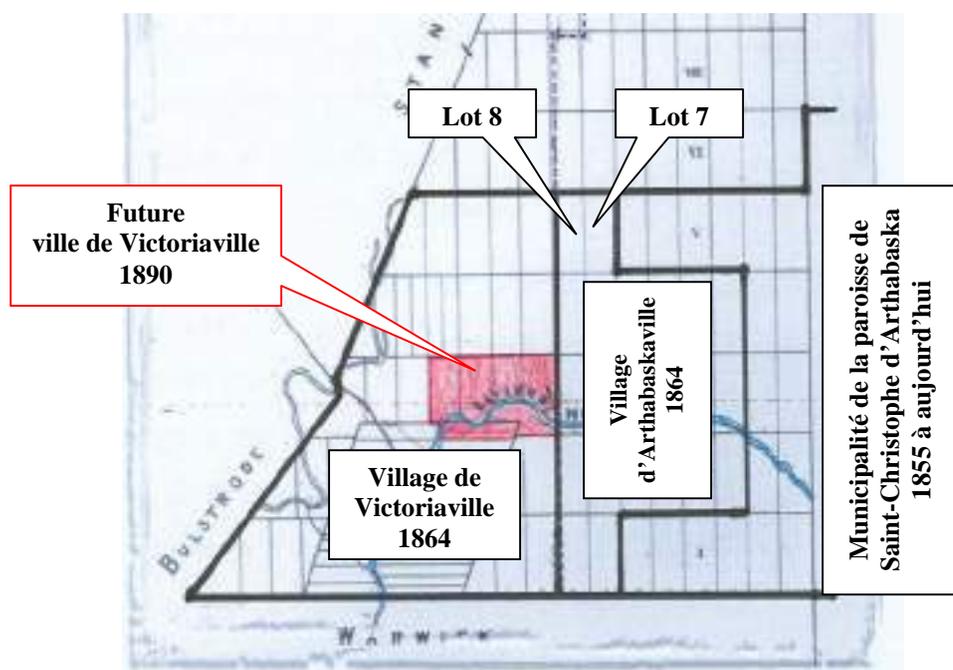
**Transfert d'une partie du territoire du village de Victoriaville au village d'Arthabaskaville**

*Avant que la paroisse de Sainte-Victoire soit érigée et la construction de l'église de Sainte-Victoire soit complétée, les résidants du village de Victoriaville fréquentaient l'église de la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska.*

*Comme suite au décret de l'évêque érigeant la paroisse de Sainte-Victoire dans le village de Victoriaville, tous les francs-tenanciers du village de Victoriaville sont maintenant rattachés à cette nouvelle paroisse. Or, les francs-tenanciers du village de Victoriaville établis sur les septième et huitième lots dans les cinq premiers rangs du township d'Arthabaska, c'est-à-dire le long de la rivière Gosselin et au nord de cette dernière, sont déçus d'être séparés de la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska et de son église qui est plus près de leur lieu de résidence.*

*Le 26 septembre 1863, ces propriétaires expédient une requête à M<sup>gr</sup> Cooke, évêque de Trois-Rivières, demandant d'être retranchés de la nouvelle paroisse de Sainte-Victoire pour demeurer à la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska. Le 25 novembre 1863, M<sup>gr</sup> Thomas Cooke, évêque de Trois-Rivières, émet un Décret canonique acceptant de démembler de la paroisse de Sainte-Victoire les septième et huitième lots dans les cinq premiers rangs du township d'Arthabaska et de les annexer à la paroisse de Saint-Christophe. Ce Décret fait l'objet d'une proclamation le 9 mai 1864.*

*Comme suite à une pétition présentée par W. Blanchet, du township d'Arthabaska, le 25 mai 1864<sup>1.11</sup>, le gouverneur général, en date du 30 juin 1864, donne au nom de Sa Majesté, la « Sanction royale » à un projet de loi qui confirme le démembrement de cette partie du village de Victoriaville pour l'annexer au village d'Arthabaskaville.*



<sup>1.11</sup> Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada – Session 1864

## CAP. LXV.

## Acte pour changer les limites de certaines municipalités dans les comtés de Wolfe et Arthabaska.

[Sanctionné le 30 Juin, 1864.]

**Préambule.** **C**ONSIDÉRANT que les habitants des différentes municipalités ci-dessous désignées ont demandé des changements dans les limites de certaines municipalités des comtés de Wolfe et Arthabaska: à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'Assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit:

**Municipalité de Ham Nord.** **1.** Le et après le premier jour du mois de janvier mil huit cent soixante-et-cinq, les dixième et onzième rangs du township de Wolfestown seront séparés du dit township pour être annexés à la municipalité du township de Ham Nord, pour toutes

les fins municipales et d'éducation, et la partie ainsi annexée tombera sous le contrôle des autorités municipales et scolaires de Ham Nord, comme si elle avait fait partie de la dite municipalité auparavant.

**2.** Le et après le premier janvier mil huit cent soixante-et-cinq, la municipalité de Victoriaville se composera du territoire désigné dans la proclamation érigant civilement la paroisse de Ste. Victoire, dans le comté d'Arthabaska. **Municipalité de Victoriaville.**

**3.** Le et après le premier jour de janvier mil huit cent soixante-et-cinq, la municipalité d'Arthabaskaville se composera, en outre de ses limites actuelles, de la partie de la municipalité de Victoriaville, récemment annexée à la paroisse de St. Christophe, pour les fins civiles. **Municipalité d'Arthabaska.**

**4.** Si le conseil de chacune des dites municipalités le juge à propos, il pourra obtenir des conseils municipaux intéressés, un extrait, certifié par les secrétaires-trésoriers de ces municipalités, des rôles d'évaluation faits en dernier lieu, affectant toutes les propriétés situées dans les limites des dites municipalités, et tel extrait certifié ajouté au rôle d'évaluation de la corporation servira de rôle d'évaluation à la municipalité jusqu'à ce qu'elle en ait fait faire un autre. **Rôles d'évaluation.**

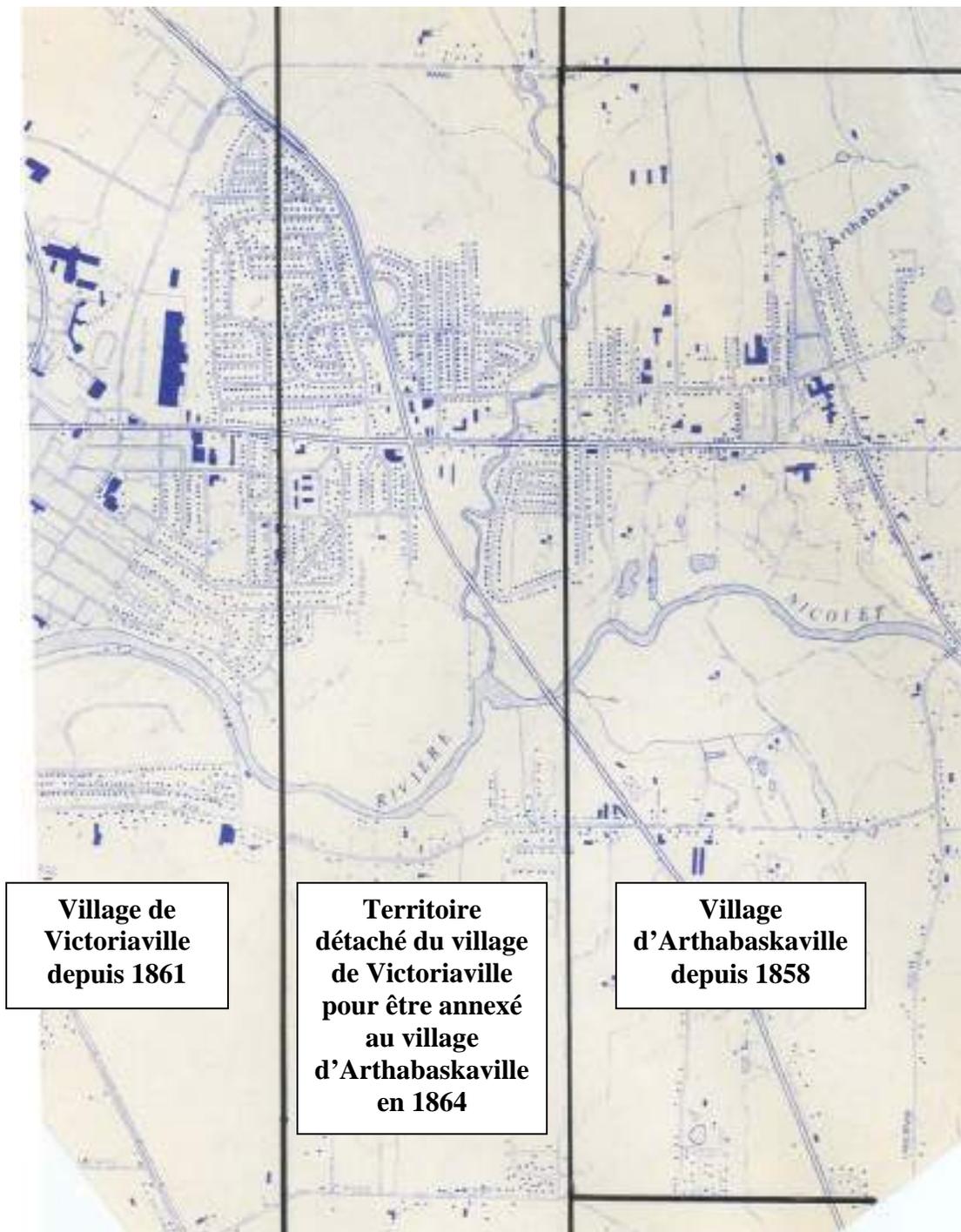
**5.** Les parties des municipalités actuelles situées en dehors des limites des dites municipalités continueront à former des municipalités sous leurs noms et titres actuels. **Autres parties des municipalités.**

**6.** Rien de contenu au présent acte ou qui pourra être autorisé ou fait en vertu du présent acte, n'aura l'effet de libérer aucune partie du territoire ainsi détaché d'une municipalité quelconque des dettes ou obligations contractées avant la passation du présent acte, par la municipalité de laquelle elle dépendait. **Obligations antérieures, sauvegardées.**

**7.** Le présent sera réputé acte public.

Acte public.

*Aujourd'hui, dans la ligne de division des rangs 3 et 4, c'est-à-dire le long du boulevard des Bois-Francis Sud, le territoire ainsi transféré du village de Victoriaville au village d'Arthabaskaville, en 1864, s'étend de la rue Méthot jusqu'à la rue Saint-Christophe.*



*Plan montrant, sur une carte de 1976, le territoire détaché du village de Victoriaville pour être annexé au village d'Arthabaskaville, en 1864*

*Extrait de la carte topographique de Victoriaville – Service du cadastre – 1976*

*Photographies 2006 montrant les limites du territoire détaché du village de Victoriaville pour être annexé au village d'Arthabaskaville, en 1864, le long du boulevard des Bois-Francis Sud*



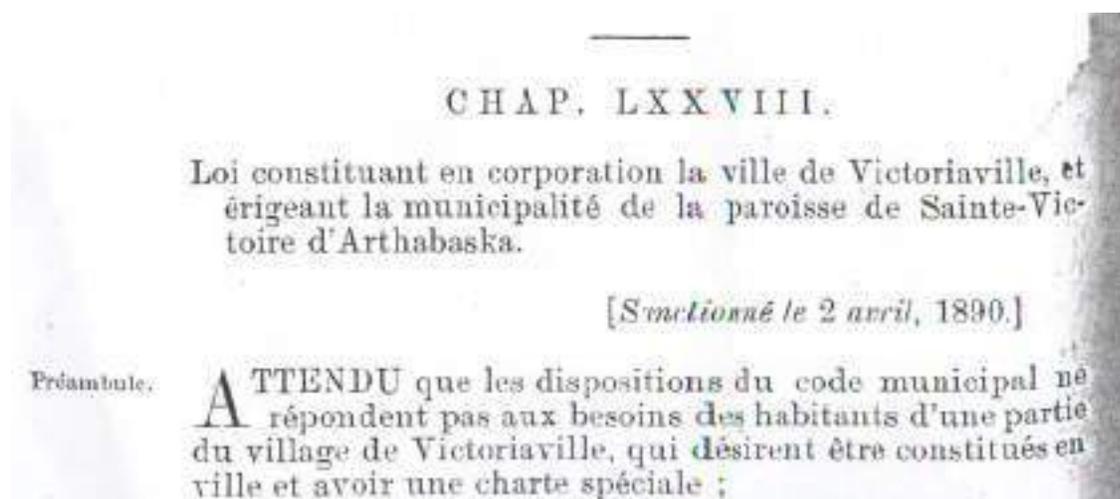
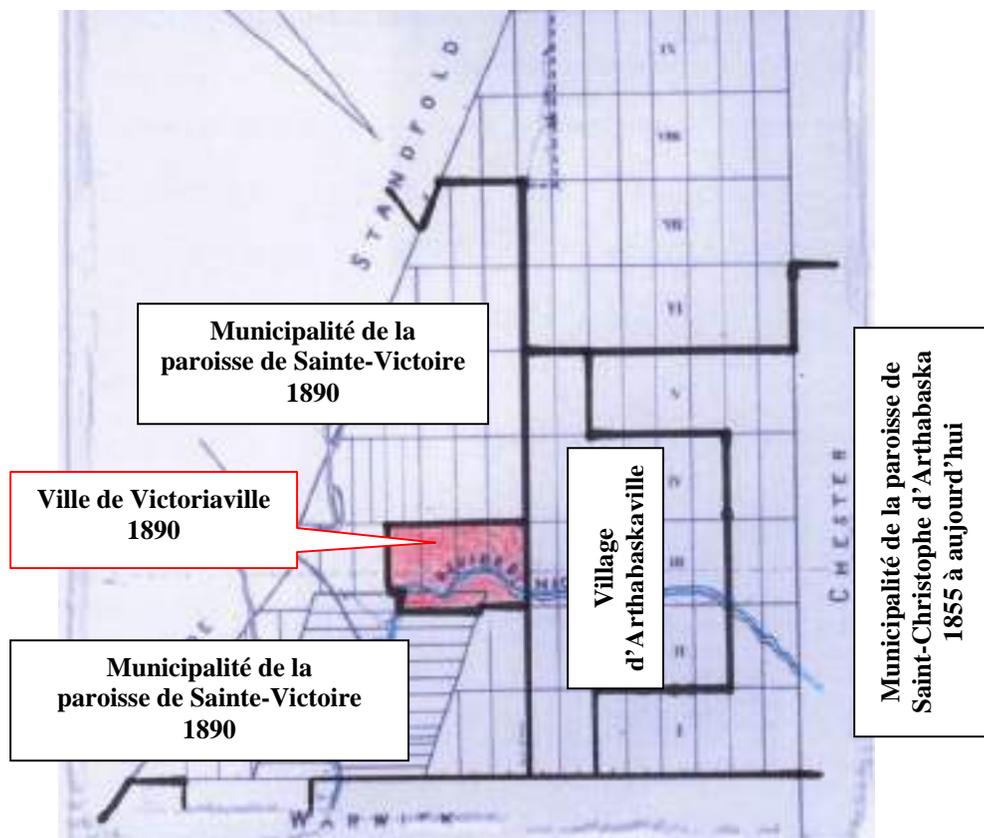
*Territoire annexé au village d'Arthabaskaville de la rue Méthot vers le sud*



*Territoire annexé au village d'Arthabaskaville de la rue Saint-Christophe vers le nord*

**Incorporation de la ville de Victoriaville et de la municipalité de la paroisse de Sainte-Victoire**

En vertu de l'Acte 53 Victoria, chapitre 78, sanctionné le 2 avril 1890, le village de Victoriaville est scindé en deux pour former la ville de Victoriaville et une partie de la municipalité de la paroisse de Sainte-Victoire. La ville de Victoriaville est constituée de la partie urbaine du village où on retrouve les résidences, commerces et industries construits aux alentours de la gare du chemin de fer et la municipalité de la paroisse de Sainte-Victoire regroupe principalement la partie rurale du village où on retrouve les terres cultivées ou en voie de défrichement.



Et attendu que les habitants qui résident dans la paroisse érigée canoniquement et civilement sous le nom de "Paroisse de Sainte-Victoire," moins ceux qui résident dans les limites de la ville projetée, désirent être constitués en corporation municipale de paroisse; En conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

## TITRE I.

## DISPOSITIONS CONCERNANT LA VILLE DE VICTORIANVILLE.

## SECTION I.

## ORGANISATION DE LA CORPORATION. — BORNES DE LA VILLE. — CONSEIL DE LA VILLE, ETC.

**1.** Les habitants de la ville de Victoriaville, telle qu'érigée par cette loi, et leurs successeurs, sont déclarés former un corps politique sous le nom de "La corporation de la ville de Victoriaville."

Sous ce nom, ils auront, eux et leurs successeurs, un sceau commun; ils jouiront de tous les droits et seront sujets à toutes les obligations des corporations.

Ils sont séparés du comté d'Arthabaska pour toutes les fins municipales.

**2.** La ville de Victoriaville, ainsi érigée en corporation, est soumise à l'opération de la loi concernant les corporations de ville, contenue au chapitre Ier du titre XI (art. 4178 et suivants) des Statuts refondus de la province de Québec, sauf les cas où la présente loi y déroge, ou contient des dispositions incompatibles.

**3.** La ville de Victoriaville comprend le territoire suivant, savoir :

"La partie du village de Victoriaville contenue dans les limites suivantes, savoir : au sud-est, au village d'Arthabaskaville; au sud-ouest, au chemin des Cinq Chicots et à la ligne qui sépare les Nos. 24 et 25 des Nos. 26 et 28 du cadastre de Sainte-Victoire; au nord-ouest, par la branche nord-est de la rivière Nicolet, et la ligne qui sépare les Nos. 453 et 454, du No. 459 du cadastre de Sainte-Victoire; au nord-est, au chemin qui passe entre les troisième et quatrième rangs d'Arthabaska, faisant une petite équerre près du No. 494 du cadastre, ce dernier numéro devant aussi être inclus dans la ville projetée."

Le chemin entre les troisième et quatrième rangs d'Arthabaska est compris dans les limites de la ville, mais le chemin des Cinq Chicots n'y est pas compris.

Division de la ville en quartiers.	<b>4.</b> La ville est divisée en trois quartiers, désignés sous les noms de quartier nord, quartier ouest et quartier sud ;
Quartier nord.	Le quartier nord comprend la partie qui se trouve au nord de la rue Notre-Dame, depuis le No. 494 inclusivement jusqu'à la traverse du Grand-Tronc, et à l'est de la rue de la Fabrique, depuis la traverse du Grand-Tronc jusqu'à la ligne qui sépare les Nos. 453 et 454 du No. 459 du cadastre de Sainte-Victoire.
Quartier ouest.	Le quartier ouest comprend la partie qui se trouve à l'ouest du chemin de Bulstrode et au nord du Grand Tronc à partir de la traverse.
Quartier sud.	Le quartier sud comprend le reste du territoire de la dite ville, borné au nord par les deux autres quartiers.
Modification des limites.	Le conseil de ville a le pouvoir de modifier les limites et l'étendue des quartiers fixés par le présent article, et il est investi des pouvoirs conférés par l'article 4472 des Statuts refondus de la province de Québec.
Époque de la première élection.	<b>5.</b> La première élection des conseillers aura lieu le premier lundi de mai après l'entrée en vigueur de cette loi, ou le jour suivant si ce lundi se trouve un jour férié, à dix heures de l'avant-midi, au bureau du secrétaire-trésorier du village de Victoriaville, et sera présidée par le secrétaire-trésorier du dit village, resté en fonctions aux termes de l'article 22 de cette loi, ou par une personne nommée par la majorité des électeurs.
Composition du conseil de ville.	<b>6.</b> Le conseil de ville se composera de sept conseillers, qui seront élus pour trois ans, sauf le cas de l'article 4197 des Statuts refondus de la province de Québec ; mais trois d'entre eux devront être remplacés aux élections générales de la ville suivant la première élection prévue par l'article précédent, deux autres, à la même époque de l'année suivante, et ainsi de suite de manière à ce qu'il y en ait trois de nommés et d'élus, pour la première année, et deux pour les deux années suivantes.
Nombre des conseillers par quartier.	<b>7.</b> Le quartier ouest aura un conseiller, et les autres quartiers, chacun trois.
Tirage au sort des conseillers.	<b>8.</b> Les conseillers qui sortent de charge à la première et à la seconde élection générale après la première, sont tirés au sort, à une séance du conseil, antérieure à l'élection générale, dans le cours du mois de décembre précédent ; à défaut de quoi, les conseillers sortant de charge sont tirés au sort par le président de l'élection, en présence des électeurs, immédiatement après l'ouverture de l'assemblée.
Maire et sa nomination.	<b>9.</b> À la première séance qui suit une élection générale de conseillers, les membres du conseil nomment maire un conseiller offrant les conditions requises pour remplir cette charge.

**10.** Les articles 4231, 4234, 4238, 4244 à 4248 inclusivement des Statuts refondus de la province de Québec, ne s'appliquent pas à la ville, en tant qu'il s'agit de l'élection du maire seulement.

Disposition de la loi générale non applicable quant au maire.

**11.** Le *quorum* du conseil se composera d'une majorité de ses membres.

Quorum du conseil.

**12.** La première assemblée du conseil de ville aura lieu à l'endroit où se tiennent habituellement les séances du conseil du village de Victoriaville.

Endroit de sa première assemblée.

## SECTION II.

## POUVOIR DE FAIRE CERTAINS RÉGLEMENTS.

**13.** Le conseil municipal de cette ville peut, par règlement :

Pouvoir du conseil :

1<sup>o</sup> Restreindre ou régler la vente de toute liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique ou fermentée dans les limites de la dite ville ; fixer une somme de pas plus de cent piastres pour l'octroi de tout certificat, à l'effet d'obtenir une licence pour vendre des liqueurs spiritueuses, vineuses ou fermentées dans la ville ; et ce nonobstant l'article 4414 des Statuts refondus de la province de Québec ;

Vente des LIQUEURS :

2<sup>o</sup> Empêcher toute personne de construire, tenir, garder ou se servir d'abattoirs dans les limites de la ville ; ou réglementer la construction et la tenue des abattoirs ;

Abattoirs.

3<sup>o</sup> Faire disparaître et empêcher toute nuisance et toute chose de nature à mettre en danger la santé ou la sécurité du public, dans la ville ;

Nuisances publiques.

4<sup>o</sup> Arrêter, faire arrêter et punir toute personne, dans la ville, troublant la paix, vagabondant dans les rues, jurant, proférant des paroles blasphématoires ou obscènes, ou se servant d'un langage insultant, ou incommodant les gens paisibles, ou les personnes sous l'effet de la boisson, les ivrognes et les personnes violant les règlements de la ville concernant la paix, l'ordre ou la santé publique ; et tenir ces personnes sous garde et les livrer au gardien d'une prison ou d'une place de sûreté ou de détention, dans la ville, jusqu'à ce qu'elles soient amenées devant le maire ou autre juge de paix, pour être traitées suivant la loi.

Vagabondages, etc.

**14.** Le conseil de ville peut aussi :

Pouvoir du conseil :

1<sup>o</sup> Empêcher le trot ou la course sur les ponts ou dans les rues, à une allure plus rapide que celle fixée réglementairement ;

Trot, etc., sur les ponts.

2<sup>o</sup> Prohiber le posage de tuyaux sur les toits ;

Tuyaux sur les toits ;

3<sup>o</sup> Faire des règlements au sujet des chantiers de bois et de charbon et sur le mesurage du bois et du charbon ;

Chantiers de bois etc.

4<sup>o</sup> Supprimer les jeux de force, d'adresse, de hasard, ou les autoriser au moyen de permis ; restreindre, réglemen-

Jeux de hasard ;

ter ou prohiber la tenue de salles de billard publiques, de lunettes, de tables de trou-madame, ou autres établissements semblables ;

- Egoûts etc : 5<sup>e</sup> Réglementer la construction de latrines, caves, égoûts et fours, ainsi que la surveillance des machines à vapeur de toutes les usines et fabriques ;
- Immondices, 6<sup>e</sup> Empêcher que les ordures et les immondices ne soient jetées dans les rues, les fossés, les cours d'eau ou sur les trottoirs, et ordonner qu'elles soient enlevées ;
- Autres pouvoirs. 7<sup>e</sup> Exercer généralement tous les pouvoirs conférés aux villes et aux villages par le code municipal.

## SECTION III.

## TAXES ET LICENCES.

Dépenses d'administration, et taxes à cette fin.

**15.** Afin de prélever les deniers nécessaires au conseil de ville, pour subvenir aux dépenses d'administration, pourvoir aux améliorations et satisfaire aux obligations qu'il pourra s'imposer en vertu des dispositions de cette loi, le conseil de ville pourra imposer, annuellement, sur les personnes et les biens meubles et immeubles de la ville, les taxes ci-après énumérées, savoir :

Taxe sur les terrains.

1<sup>o</sup> Sur tout terrain, lot de ville, ou partie de lot, avec tous les bâtiments et constructions y érigés, s'il y en a, une somme n'excédant pas un centin et demi par piastre, sur leur valeur totale, telle que constatée au rôle d'évaluation de la ville ;

Taxe sur les fonds de commerce etc.

2<sup>o</sup> Sur tous les fonds de commerce ou marchandises gardées par des marchands ou négociants, exposées sur des tablettes ou gardées dans des caves ou des magasins, et sur tous huisiers, barbiers, boulangers, épiciers, bouchers, revendeurs, charretiers, loueurs de chevaux propriétaires ou gardiens de chantiers de bois et de charbon, corps de métiers, industriels et commis marchands, une taxe n'excédant pas la somme de vingt piastres sur chacun de ces fonds de commerce ;

Taxe sur les locataires.

3<sup>o</sup> Sur chaque locataire payant loyer dans la ville, une somme annuelle d'au moins une piastre et n'excédant pas cinq centins par piastre, sur le montant du loyer, lorsqu'il est de plus de vingt piastres par année ;

Taxe personnelle.

4<sup>o</sup> Sur tout habitant mâle, âgé de vingt-et-un ans, qui n'est ni propriétaire, ni occupant, ni apprenti, ni domestique, et qui a demeuré six mois dans la ville, une somme annuelle de deux piastres ; excepté sur les fils résidant avec leur père et vivant en commun avec lui.

Taxe sur les chiens, etc.

5<sup>o</sup> Sur tout chien gardé par une personne demeurant dans la ville, une somme annuelle n'excédant pas trois piastres, exigible du propriétaire ou de la personne en possession de l'animal.

**16.** Le conseil peut en outre, par règlement, fixer, im- Imposition de  
poser et prélever certains droits ou taxes annuels n'excé- taxes :  
dant pas cent piastres :

1<sup>o</sup> Sur tout propriétaire, possesseur, agent, administra- Sur les théâ-  
teur et gardien de théâtres, ménageries, cirques et spec- tres etc ;  
tacles ambulants, jeux de quilles et autres établissements  
de jeux et d'amusements, maisons d'entretien public, au-  
berges, cafés et restaurants.

Dans le cas où ces personnes viendraient pour exercer Proviso.  
temporairement leur industrie dans la ville, le conseil  
aura contre elles le même recours que celui qui lui est  
accordé par l'article 13 de cette loi ;

2<sup>o</sup> Sur les débitants de liqueurs spiritueuses, encan- Sur les débi-  
teurs, propriétaires de tanneries et d'abattoirs dans la tants de li-  
ville ; queurs etc ;

3<sup>o</sup> Sur les changeurs, courtiers de change, prêteurs sur Sur les ban-  
gages et leurs agents, banques, banquiers, commis ques etc ;  
et agents de banques, compagnies d'assurance et de télé-  
graphe ou leurs agents dans la ville, propriétaires et occu-  
pans de moulins mus par la vapeur ou par l'eau ;

4<sup>o</sup> Et généralement tout commerce, négoce, art et manu- Sur tout com-  
acture qui est et pourra, à l'avenir, être introduit ou exercé merce etc.  
dans la ville, quoiqu'il n'en soit pas fait mention dans cette  
loi.

Ces droits ou taxes ne devront cependant pas excéder la Montant de la  
somme de vingt-cinq piastres par chaque table de billard. taxe.

**17.** Le conseil peut aussi imposer et fixer sur toute Taxes sur les  
personne exerçant, dans la ville, les professions d'avocat, professions.  
médecin, notaire, dentiste, arpenteur, médecin-vétérinaire,  
ou toute autre profession libérale, une taxe annuelle de  
huit piastres.

**18.** Le conseil peut donner instruction aux évaluateurs Liste des per-  
d'ajouter au rôle d'évaluation une liste des personnes et sonnes taxes.  
des biens meubles taxés en vertu des articles qui précé-  
dent ; et toutes les taxes et sommes ainsi imposées seront  
exigibles.

**19.** Le conseil a le pouvoir d'obliger tout colporteur Licence des  
ou toute personne qui viendra temporairement dans la colporteurs  
ville, vendre des marchandises provenant de fonds de etc.  
banqueroute, ou autres fonds de marchandises, articles et  
effets de commerce, de prendre et payer une licence n'ex-  
cédant pas cinquante piastres pour la vente des marchan-  
dises ainsi apportées et mises en vente dans la ville.

Cette licence vaut pour une année à compter de sa date. Durée de la  
Dans le cas où une personne tenue de se pourvoir de cette licence.  
licence, ne s'en est pas munie, le montant lui en est de-  
mandé par le secrétaire-trésorier ou tout autre officier  
municipal ; et à défaut de paiement immédiat, ce montant  
est réclaté sans délai en vertu d'un mandat sans la

seing et sceau du maire, adressé à un huissier de la cour supérieure, et les marchandises sont saisies sur la personne même du vendeur, et vendues pour le paiement de cette licence, par tel huissier ou tout autre, suivant les règles de procédure suivies pour l'exécution d'un bref de *bonis* émis par la cour de circuit.

## SECTION IV.

## DISPOSITIONS TRANSITOIRES.

Règlements  
etc. continués.

**20.** Tous les règlements, ordonnances, rôles ou actes municipaux ayant trait au territoire présentement érigé en ville, avant son érection, et à toute partie d'icelui, continueront d'avoir pleine force et effet, jusqu'à ce qu'ils soient amendés ou abrogés par le conseil de la ville, élu en vertu de cette loi.

Maire et con-  
seillers, conti-  
nués en  
charge.

**21.** Le maire et les conseillers du village de Victoriaville, demeureront en fonctions et auront juridiction sur le territoire érigé en ville jusqu'à ce qu'une élection ait eu lieu en vertu de cette loi; et tous les officiers municipaux du dit village continueront à remplir leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus ou nommés en vertu de cette loi.

Rôle d'évalua-  
tion du 1er  
janvier der-  
nier, conti-  
nué.

**22.** Les rôles d'évaluation en vigueur le premier janvier dernier dans chaque partie de la ville resteront en vigueur jusqu'à ce qu'un nouveau rôle d'évaluation soit fait; et ces rôles, tels qu'ils existaient à la date ci-haut mentionnée, feront preuve du droit de vote des électeurs à la première élection générale des conseillers.

Propriété des  
taxes dans la  
ville avant la  
1ère élection  
générale.

**23.** Toute taxe due ou pouvant devenir due, dans les limites du territoire érigé en ville, avant l'époque de la première élection générale, appartiendra à la corporation du village de Victoriaville et sera perçue par le conseil du dit village et par son secrétaire-trésorier, demeuré en fonctions aux termes de l'article 21.

Certaines det-  
tes non affec-  
tées par cette  
loi.

**24.** Cette loi n'affectera en aucune manière les dettes et obligations du village de Victoriaville; lesquelles pourront être payées, divisées ou réglées suivant les dispositions du chapitre troisième du titre premier du code municipal.

## TITRE II.

## DISPOSITIONS CONCERNANT LA PAROISSE DE SAINTE-VICTOIRE D'ARTHABASKA

## SECTION I.

## ORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINTE-VICTOIRE D'ARTHABASKA.

Paroisse de  
Ste-Victoire,  
érigée.

**25.** Toute la partie de la paroisse érigée canoniquement et civilement sous le nom de "paroisse de Ste-Victoire,"

qui ne se trouve pas comprise dans la ville de Victoriaville, forme, pour toutes fins quelconques, une municipalité locale distincte, sous le nom de "Municipalité de la paroisse de Ste-Victoire d'Arthabaska."

Son nom municipal.

**26.** Cette municipalité comprend :

Délimitation de cette municipalité.

Le reste du territoire du village de Victoriaville, non compris dans les limites de la ville de Victoriaville ;

Le quart ouest du lot No. 16 et les lots Nos. 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 du douzième rang du canton de Stanfold, qui seront à l'avenir détachés de la municipalité du canton de Stanfold pour toutes fins quelconques ;

Les lots Nos. 9, 10, 11 et 12 dans le 6<sup>me</sup> rang et les lots Nos. 9, 10 et 11 dans le 7<sup>me</sup> rang d'Arthabaska, qui seront à l'avenir détachés de la municipalité de la paroisse de St-Norbert d'Arthabaska pour toutes fins quelconques ;

Les lots Nos. 1, 2 et 3 du septième rang de Warwick, qui seront à l'avenir détachés de la municipalité de la paroisse de St-Albert de Warwick pour toutes fins quelconques ;

Les lots Nos. 1, 2 et 3 dans chacun des 9<sup>me</sup>, 10<sup>me</sup> et 11<sup>me</sup> rangs et les lots Nos. 1, 2, 3, 4, et 5 du 12<sup>me</sup> rang de Bulstrode, plus la partie du 6<sup>me</sup> lot du dit 12<sup>me</sup> rang de Bulstrode, située au nord de la rivière du Loup, qui seront à l'avenir détachés de la municipalité de la paroisse de St-Valère de Bulstrode pour toutes fins quelconques.

**27.** La dite paroisse de Ste-Victoire, telle que constituée par les deux articles précédents, forme une municipalité locale distincte, sous le nom de "Municipalité de la paroisse de Sainte-Victoire d'Arthabaska," laquelle est soumise à l'opération du code municipal de la province de Québec, comme toute autre municipalité locale, excepté quant aux objets auxquels il est spécialement pourvu par cette loi.

Loi s'appliquant à la municipalité.

**28.** Les habitants et contribuables de la dite municipalité constituent une corporation locale, soumise aux dispositions du même code, sous le nom de "Corporation de la paroisse de Sainte-Victoire d'Arthabaska."

Corporation municipale de la paroisse.

**29.** La première élection des conseillers de la municipalité de la paroisse de Ste-Victoire d'Arthabaska, aura lieu le premier lundi de mai suivant la date de l'entrée en vigueur de cette loi, ou le jour suivant si ce lundi est un jour férié, à onze heures de l'avant-midi, au bureau du secrétaire-trésorier du village de Victoriaville, et sera présidée par une personne nommée par la majorité des électeurs présents.

1<sup>re</sup> section des conseillers de telle paroisse.

Elections sou- **30.** Les élections suivantes seront régies par les dispo-  
 mises au code municipal. sitions du code municipal.

SECTION II.

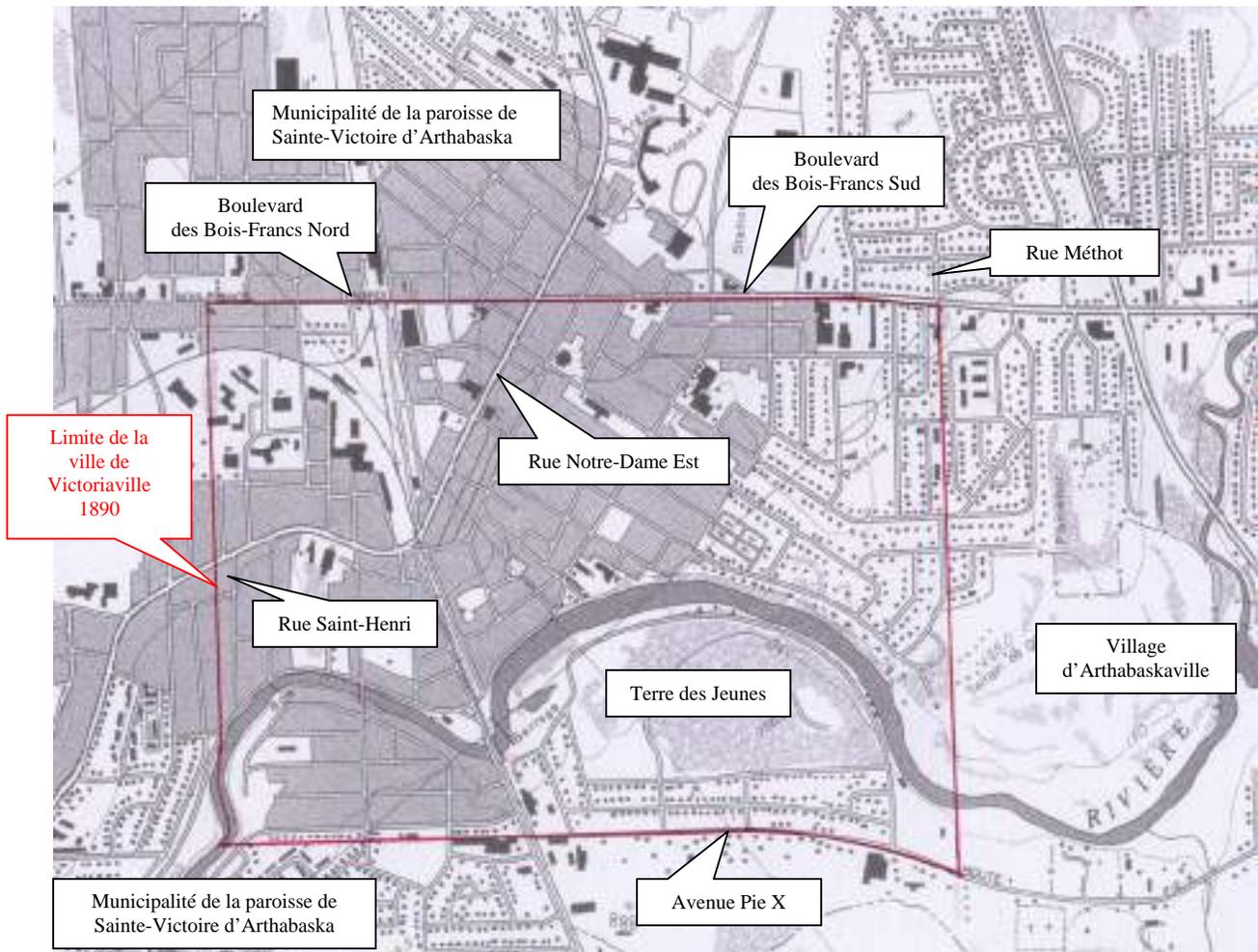
DISPOSITIONS TRANSITOIRES.

Evaluation  
 actuelle des  
 biens de la  
 municipalité.

**31.** Jusqu'à ce qu'un nouveau rôle d'évaluation soit fait, l'évaluation des biens compris dans la municipalité de Ste-Victoire, sera celle portée aux rôles d'évaluation de Victoriaville, Stanfold, St-Valère de Bulstrode, St-Norbert d'Arthabaska et St-Albert de Warwick respectivement.

Entré en vi-  
 gueur de  
 l'acte.

**32.** Le présent acte deviendra en vigueur le jour de sa sanction.



**Plan montrant les limites de la ville de Victoriaville constituée en 1890**

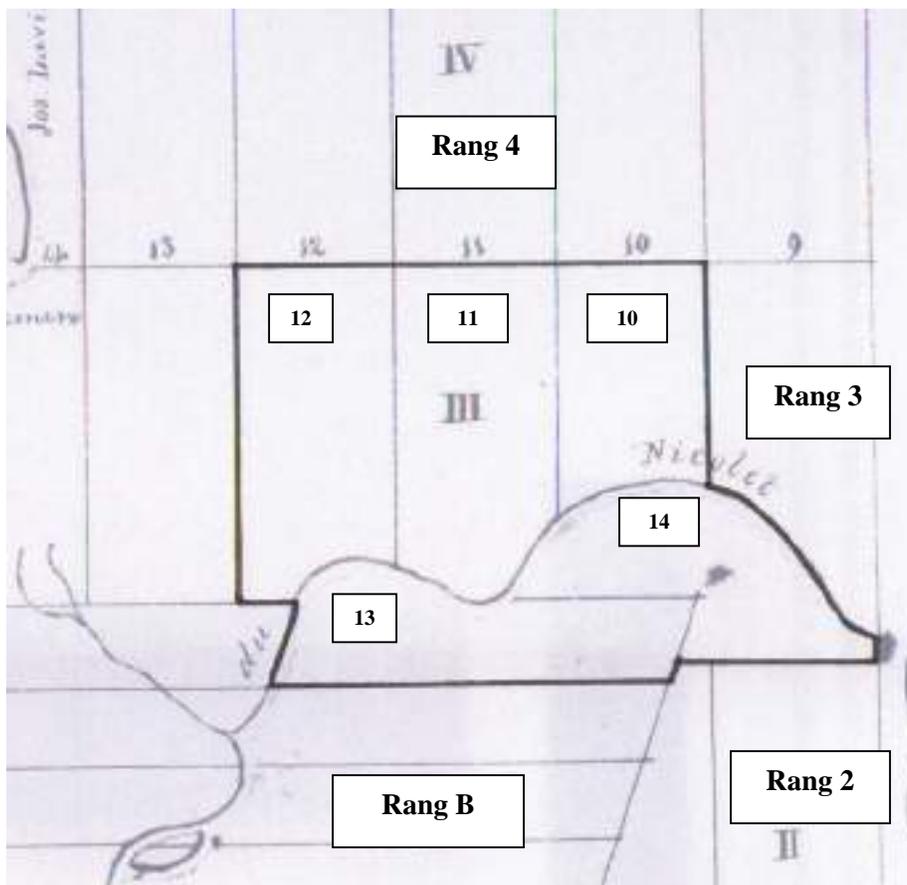
Carte topographique 1977 – Service de la cartographie du Québec

### La ville de Victoriaville – 1890

Au moment de l'incorporation du village de Victoriaville le 18 mai 1861, son territoire comprend un secteur urbain et un secteur rural. Le secteur urbain est localisé dans un rayon d'environ 300 mètres aux alentours de la gare de chemin de fer qui a été mise en service en 1854; ce secteur urbain du village de Victoriaville forme, le 2 avril 1890, la ville de Victoriaville. Le résidu du territoire du village de Victoriaville constitue le secteur rural et forme, également le 2 avril 1890, une partie de la municipalité de la paroisse de Sainte-Victoire d'Arthabaska.

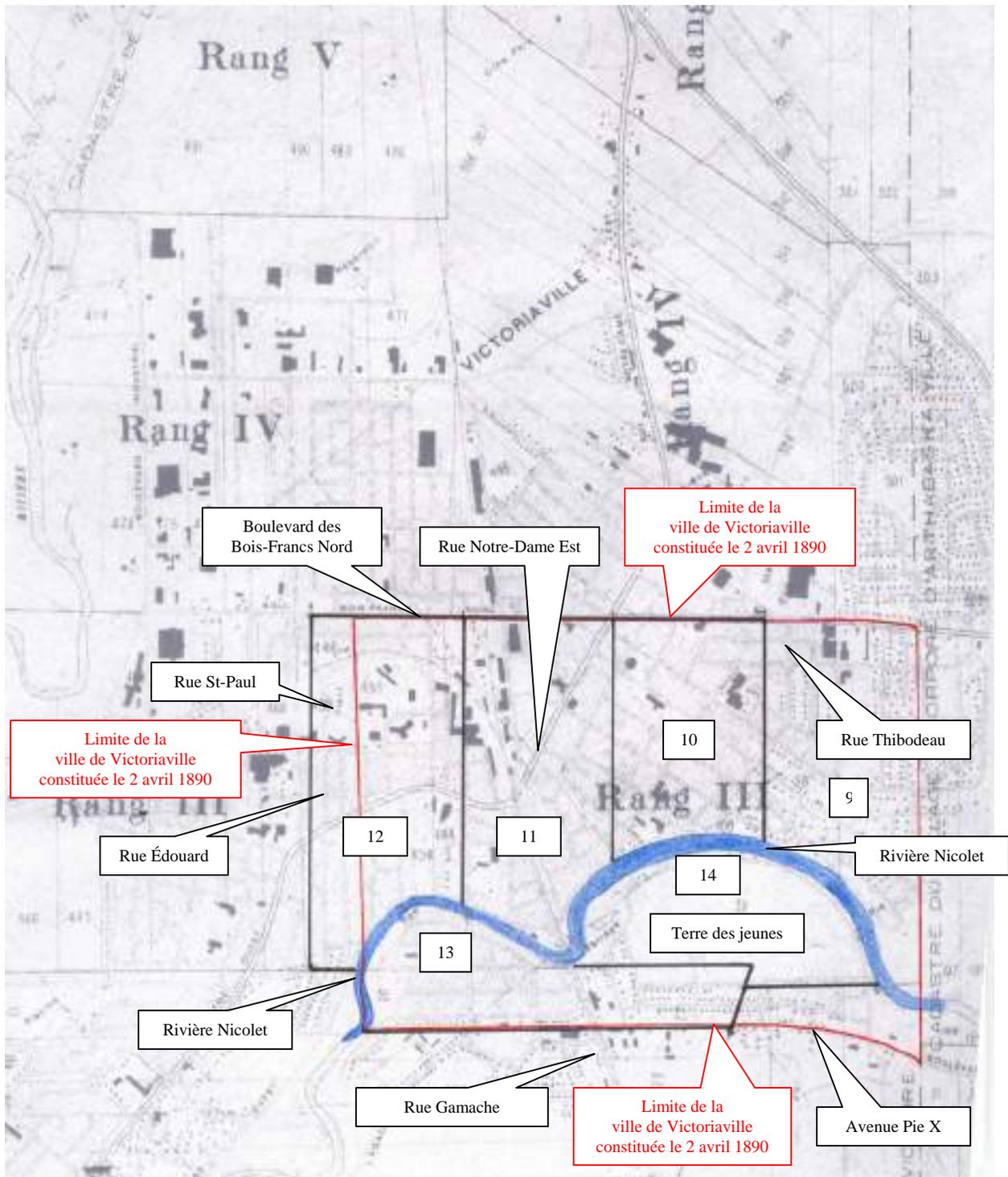
Originellement, le secteur urbain du village de Victoriaville, constitué de résidences, commerces et industries, s'est principalement développé sur le lot 11 du rang 3 du township d'Arthabaska. Rapidement, son développement s'est étendu sur les lots 10 et 12 du rang 3 et sur les lots 13 et 14 du rang B. Si on ajoute le lot 9 du rang 3 et on retranche la partie nord-ouest du lot 12 du rang 3, on obtient sensiblement le territoire de la ville de Victoriaville constituée le 2 avril 1890.

**Le présent document s'intéresse principalement aux activités qui se sont développées sur cette partie du village de Victoriaville, soit le territoire de la ville de Victoriaville constituée le 2 avril 1890.**



**Plan montrant, en 1841, les lots 10, 11 et 12 du rang 3 et les lots 13 et 14 du rang B.**

Extrait de la carte du township d'Arthabaska (1841), avec annotations  
 Source : Bureau de l'Arpenteur général du Québec



***Plan montrant, sur une carte de 1976, la localisation des lots 10, 11 et 12 du rang 3 et les lots 13 et 14 du rang B du township d'Arthabaska par rapport aux limites de la ville de Victoriaville incorporée le 2 avril 1890***

*Extrait de la carte de compilation cadastrale de Victoriaville – Service du cadastre – 1976*

## Chapitre 2

### *Le township d'Arthabaska*

*Le township d'Arthabaska appartenait au comté de Buckinghamshire, Bas-Canada. Ce comté avait été érigé le 7 mai 1792 et forma, jusqu'en 1829, l'une des 27 divisions électorales du Bas-Canada. En 1829, le comté de Buckinghamshire donna jour au comté de Drummond lequel comprit, jusqu'en 1853, Arthabaska.<sup>2.1</sup>*

#### *L'héritage des Anglais<sup>2.2</sup>*

*Après la victoire des Anglais sur les troupes françaises, en 1760, et, en vertu du Traité de Paris de 1763, la France cède le Canada à la Grande-Bretagne. Les autorités britanniques prennent en main la gestion des travaux d'arpentage du territoire. Le roi d'Angleterre institue la fonction d'arpenteur général et nomme Samuel Holland à ce poste. La fonction de l'arpenteur général est d'entreprendre et de surveiller les travaux effectués par les arpenteurs-géomètres.*

*Samuel Holland s'installe à Québec en 1774, où il commence à dresser des cartes et des plans de la province. De plus, il entreprend des travaux d'arpentage sur le territoire qui constitue aujourd'hui l'Ontario et le Québec, selon le mode de division des terres des Anglais, les cantons (*townships*).*

*En 1804, Joseph Bouchette (1774-1841) succède à son oncle Samuel Holland<sup>2.3</sup>. Une nouvelle vigueur est donnée au bureau de l'arpenteur général, en raison de l'augmentation des travaux et de la précision exigée.*



#### *Carte de 1802 de la province du Bas-Canada*

*En 1802, à partir des plans déposés par l'arpenteur général Samuel Holland, une carte est publiée montrant les seigneuries, les townships et les terres concédées dans la province du Bas-Canada.*

*L'extrait de cette carte, portant sur la région du futur village de Victoriaville, nous montre qu'à l'époque, les townships de Warwick, Arthabaska et Chester n'avaient pas encore été créés.*

*Par contre, les townships de Tingwick, Horton, Bulstrode, Stanfold (et non Strasfold), Somerset et Ham existaient déjà.*

<sup>2.1</sup> Charles-Édouard Mailhot. « Les Bois-Francs », vol. 1, p. 39-40

<sup>2.2</sup> Ressources naturelles - Québec - foncier/arpentage/historique

<sup>2.3</sup> La revue de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, vol. 29, no 2, pages 13 et 14



*Extrait de la carte de la province du Bas-Canada, préparée par Samuel Holland en 1802.*

Source : Bibliothèque nationale du Québec

### **Le township d'Arthabaska**

*L'arpentage, sur le terrain, des limites du township d'Arthabaska a été fait par l'arpenteur J. Kilborn durant les années 1801 et 1802.*

*Le township d'Arthabaska, de forme triangulaire, est borné au nord par les townships de Bulstrode, Stanfold et Somerset, au sud-est par les townships de Chester et d'Halifax et au sud-ouest par le township de Warwick.*

*Selon l'arpenteur Kilborn, le township d'Arthabaska constitue un territoire d'une superficie de trente-trois mille cinq cent soixante-six (33 566) acres en incluant cinq pour cent (5 %) de superficie pour les routes.*

### **Carte de 1838 de la province du Bas-Canada**

*En 1838, une nouvelle carte de la province du Bas-Canada est préparée et, par rapport à la carte de 1802, les townships de Warwick, Arthabaska, Halifax et Chester ont été ajoutés.*

### **Subdivision du township d'Arthabaska en lots**

*La subdivision du township d'Arthabaska en lots se réalisa en deux étapes :*

- *En 1802, l'arpenteur J. Kilborn procéda à la subdivision de soixante-dix-sept (77) lots soit les lots 1 à 8 des rangs 1 à 7 et les lots 1 à 7 des rangs 8 à 10.*
- *En 1841, l'arpenteur Louis Legendre procéda à la subdivision en lots de la balance du territoire du township d'Arthabaska.*

### **1802 – Subdivision de soixante-dix-sept (77) lots**

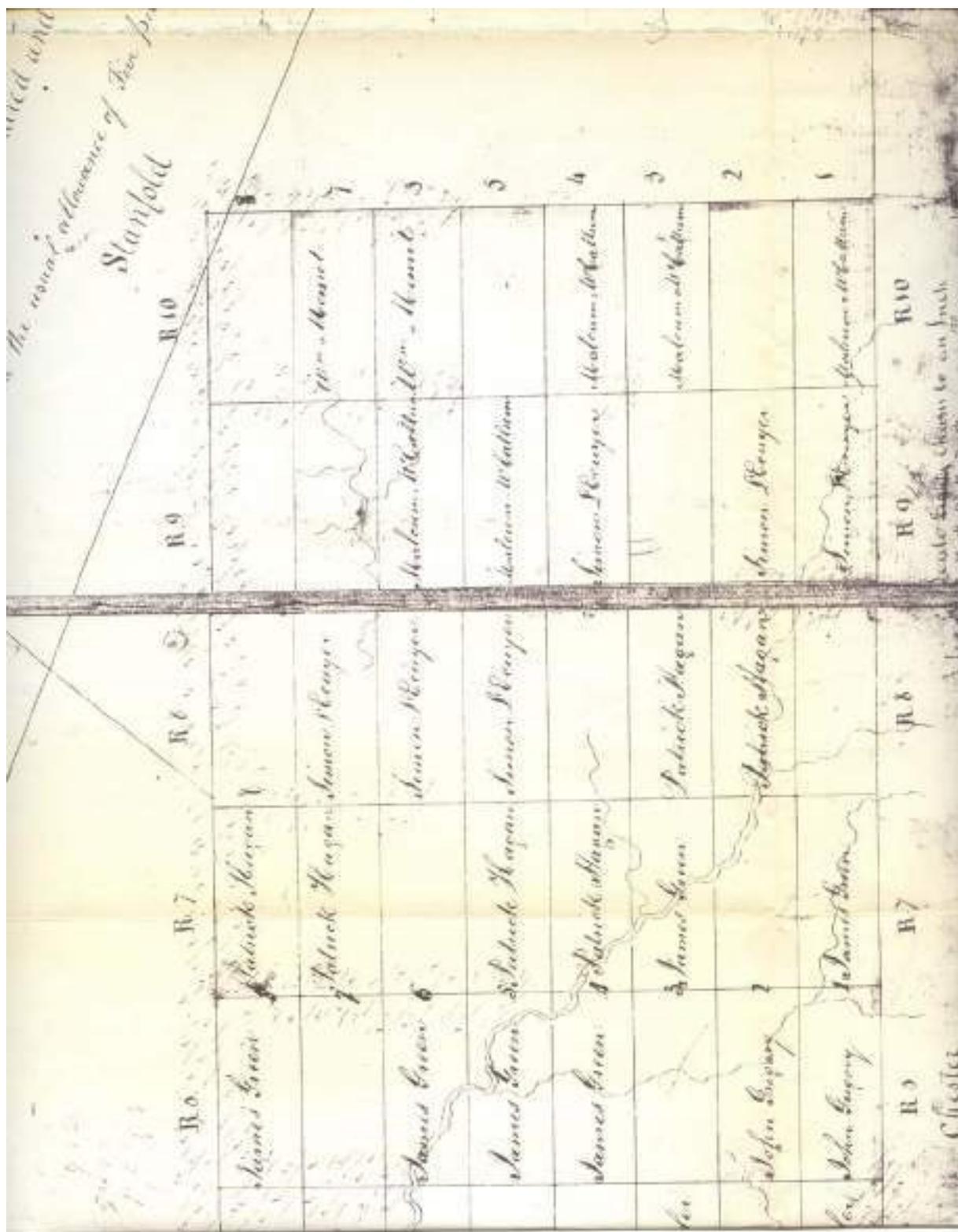
*Après avoir procédé à la délimitation du township d'Arthabaska, l'arpenteur J. Kilborn procéda à la subdivision de soixante-dix-sept (77) lots de deux cent dix (210) acres chacun en incluant cinq pour cent (5 %) de superficie pour les routes.*

*Les lots ainsi subdivisés sont identifiés comme étant les lots 1 à 8 des rangs 1 à 7 et les lots 1 à 7 des rangs 8 à 10. Pour le secteur Arthabaska actuel (2006), les lots subdivisés sont localisés au sud-est d'une ligne passant au centre de la rue Méthot.*

*Sur le plan préparé par l'arpenteur Kilborn en 1802, on indique que cinquante-cinq (55) des soixante-dix-sept (77) lots subdivisés étaient déjà octroyés à 10 propriétaires différents. Les lots octroyés et les propriétaires étaient :*

*Amiot, Louis :            Lots 2, 3, 4, 6 et 7 du rang 1 et le lot 1 du rang 2*



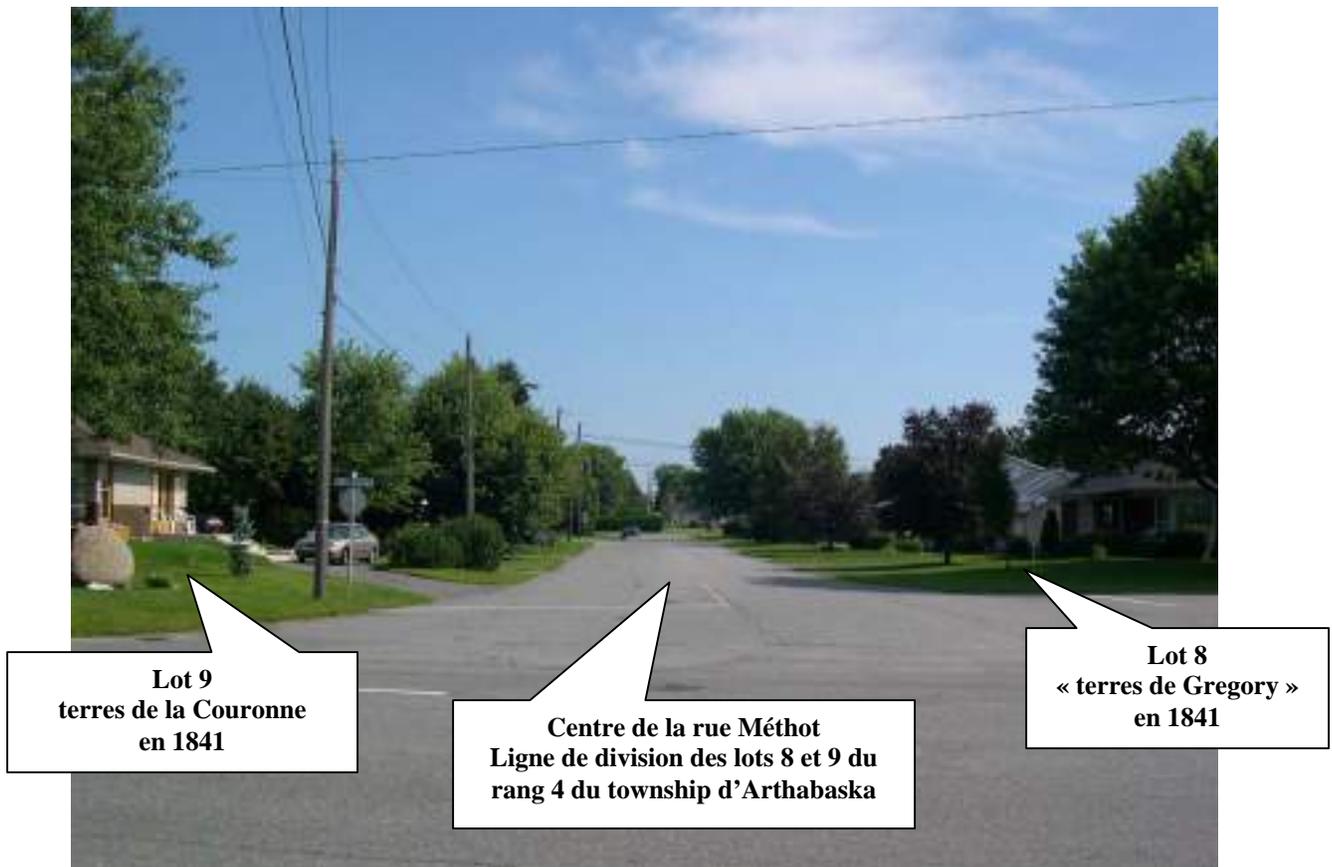


**Extrait du plan préparé par l'arpenteur J. Kilborn, en 1802, montrant les lots 1 à 8 des rangs 6 et 7 et les lots 1 à 7 des rangs 8, 9 et 10 du township d'Arthabaska ainsi que les noms des propriétaires à qui certains lots ont été octroyés.**

Source : Bureau de l'Arpenteur général du Québec

Connolly, Nicholas : Lots 2, 4, 5, 6 et 8 du rang 2 et le lot 1 du rang 3  
 Connolly, Thomas : Lots 3, 4, 6, 7 et 8 du rang 3 et le lot 2 du rang 4  
 Fowler, John : Lots 3, 5, 6 et 7 du rang 4 et les lots 1 et 3 du rang 5  
 Gregory, John : Lots 4, 5, 7 et 8 du rang 5 et les lots 1 et 2 du rang 6  
 Green, James : Lots 4, 5, 6 et 8 du rang 6 et les lots 1 et 3 du rang 7  
 Hagan, Patrick : Lots 4, 5, 7 et 8 du rang 7 et les lots 2 et 3 du rang 8  
 L'Écuyer, Simon : Lots 5, 6 et 7 du rang 8 et les lots 1, 2 et 4 du rang 9  
 McCallum, Malcum : Lots 5 et 6 du rang 9 et les lots 1, 3 et 4 du rang 10  
 Memet, William : Lots 6 et 7 du rang 10

Il semblerait que, dans l'esprit des gens de l'époque, plusieurs des lots appartenant à ces propriétaires étaient considérés comme étant les « terres de Gregory ». Par exemple, alors que l'arpenteur Louis Legendre établissait la ligne de division des lots 8 et 9 dans le rang 3, il mentionne, dans ses notes du mardi 22 juin 1841, « Ne voyant aucun vestiges d'anciennes lignes et ni poteaux divisant les lots No 8 & 9, j'ai crû qu'il était impérieusement nécessaire de chercher la ligne divisant Arthabaska d'avec Chester, afin de laisser à M<sup>r</sup> Gregory 230<sup>ch</sup> de front, formant 8 lots de front de 28<sup>ch</sup> 75<sup>m</sup> chacun » (voir extrait des notes de l'arpenteur Louis Legendre en date du 22 juin 1841). Les lots 1 à 8 du township d'Arthabaska, plus tard compris dans le village d'Arthabaskaville (aujourd'hui, secteur Arthabaska), étaient donc considérés comme les « terres de Gregory ».



*Photographie 2004 de la ligne de division des lots 8 et 9 du rang 4 du township d'Arthabaska.*

Mardi 22 Juin

1841

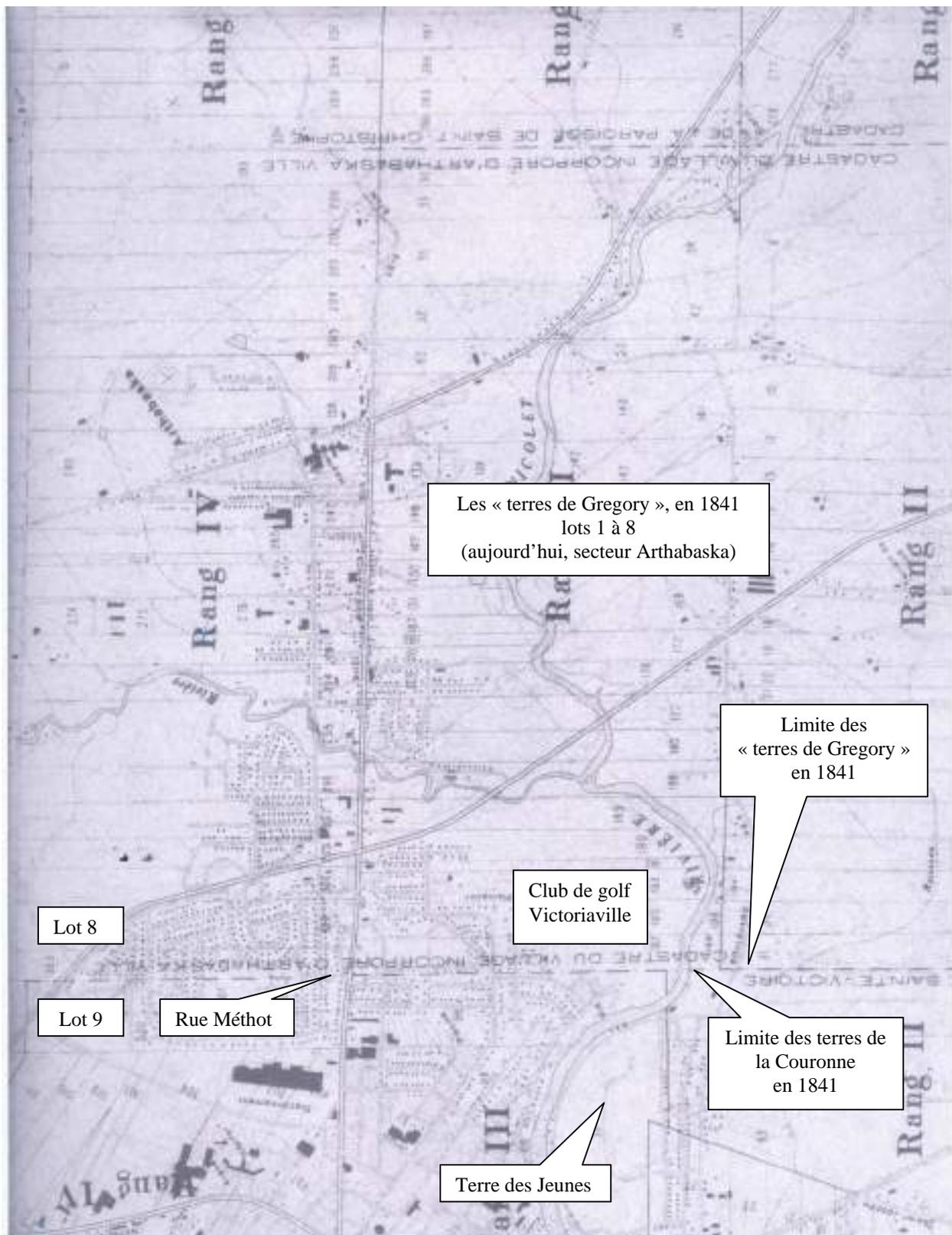
Arpenté

- 10 - Cidre, i pinette.  
 20 - Cote pèche après bonne terre.  
 28 75 - Le terrain élevé et est fort bon.

Ne voyant aucuns vestiges d'anciennes lignes  
 ni poteaux divisant les lots N<sup>o</sup> 839, j'ai  
 cru qu'il était impieusement nécessaire  
 de chercher la ligne divisant Arthabaska  
 d'avec Chester, afin de traîner à M<sup>o</sup> Gregory  
 230<sup>to</sup> de front, surant 8 lots de front de 28<sup>to</sup>  
 75<sup>to</sup> chacun, en conséquence j'ai délaré  
 une ligne à la Boussole sur la direction  
 N 1/2 E et vers le soir j'ai trouvé la dite  
 ligne qui se trouvait à 230<sup>to</sup> 30<sup>to</sup> de mon  
 poteau de départ.

**Extrait des notes de l'arpenteur Louis Legendre, en date du mardi 22 juin 1841,  
 mentionnant que les lots 1 à 8 du township d'Arthabaska étaient considérés  
 comme les « terres de Gregory ».**

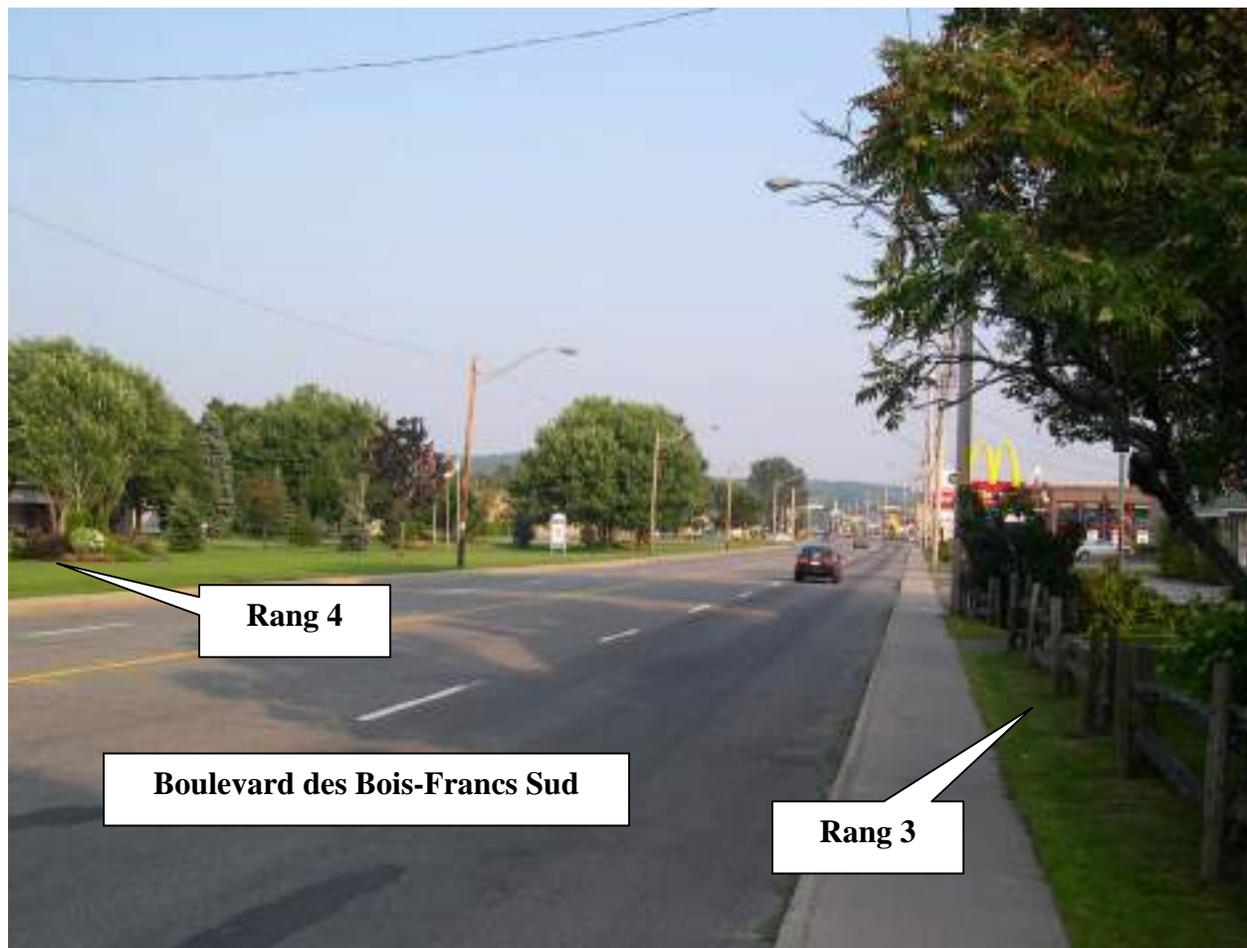
Source : Bureau de l'Arpenteur général du Québec



**Plan montrant la limite entre les « terres de Gregory » (aujourd'hui, secteur Arthabaska) et les terres de la Couronne (aujourd'hui, secteur Victoriaville).**

Extrait (avec annotations) de la compilation cadastrale de Victoriaville – Service du cadastre – 1976

**Photographie 2004 des « terres de Gregory » de 1841 dans les rangs 3 et 4**



*Photo Denis Saint-Pierre, le 18 août 2004.*

***Photographie de 2004 montrant les « terres de Gregory », de 1841, dans la ligne de division des rangs 3 et 4 du township d'Arthabaska (boulevard des Bois-Francis Sud).  
Photographie prise dans la ligne de division des lots 8 et 9, soit vis-à-vis de la rue Méthot.  
Tout ce qui est montré sur la photographie, incluant la montagne à l'arrière-plan, faisait partie des « terres de Gregory ».***

**Photographie 2004 des « terres de Gregory » de 1841 dans les rangs 4 et 5**



*Photo Denis Saint-Pierre, le 18 août 2004.*

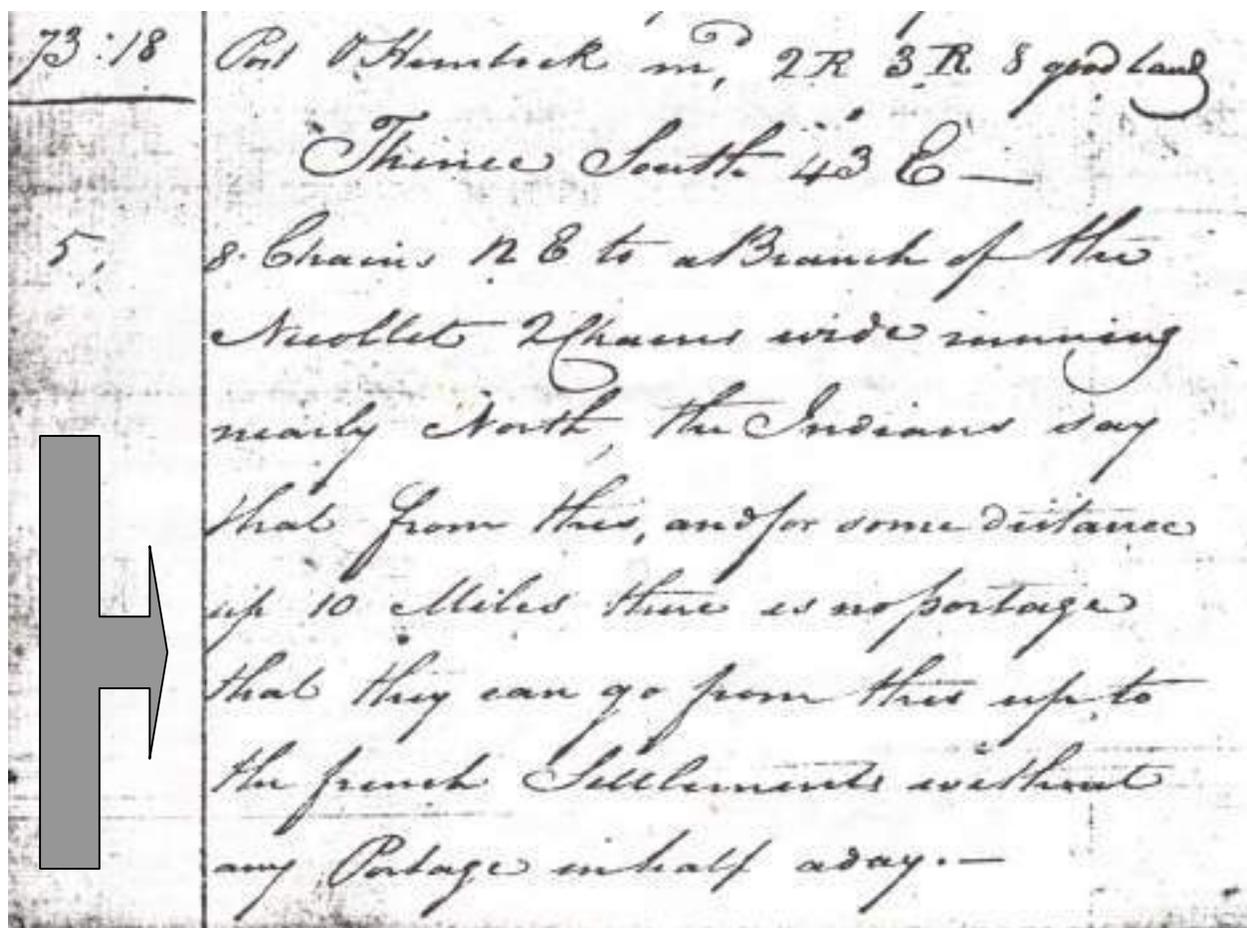
***Photographie de 2004 montrant les « terres de Gregory », de 1841, dans la ligne de division des rangs 4 et 5 du township d'Arthabaska (boulevard Jutras Est).***

***Photographie prise dans la ligne de division des lots 8 et 9.***

***Tout ce qui est montré sur la photographie, incluant la montagne à l'arrière-plan, faisait partie des « terres de Gregory ».***

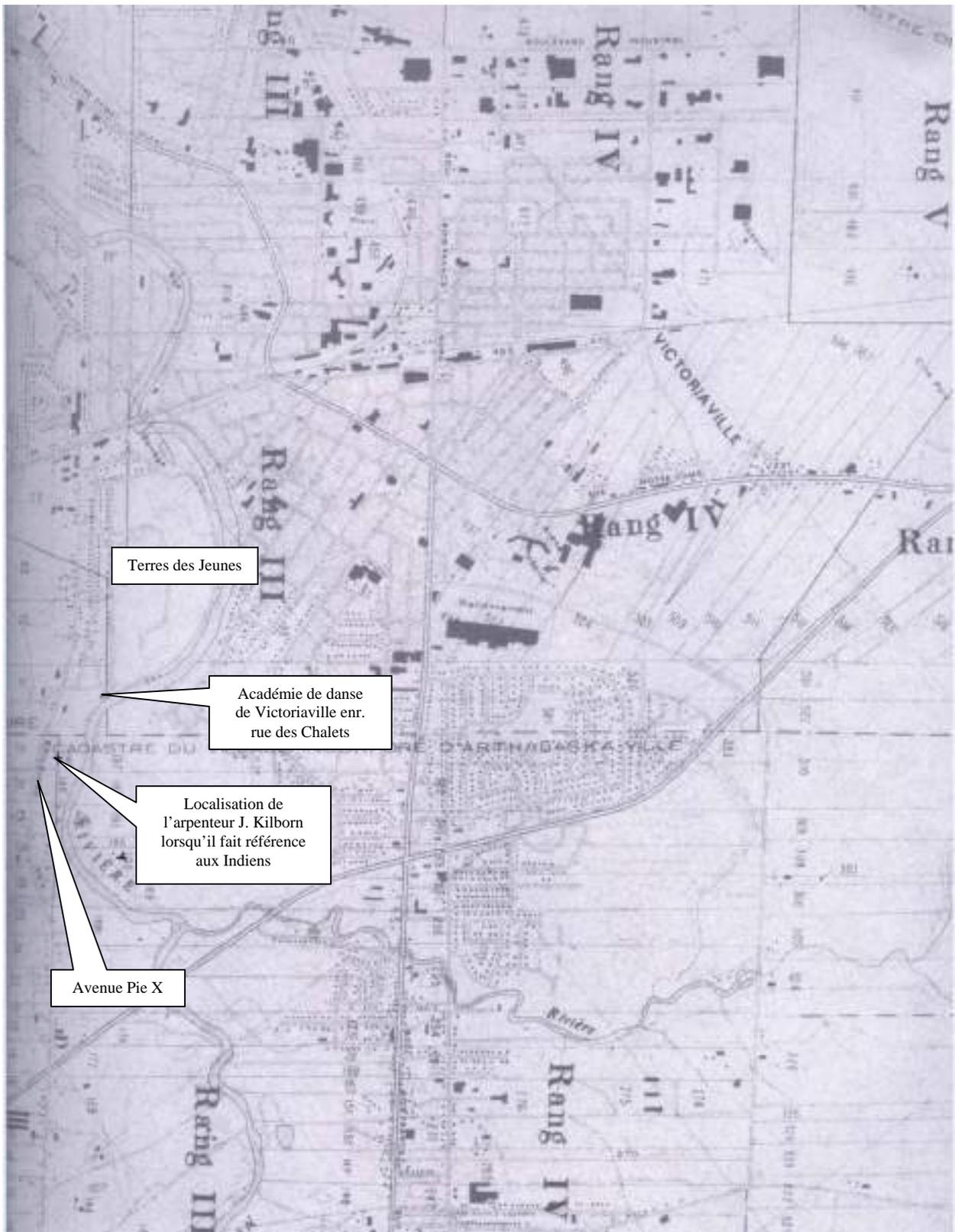
Présence des Indiens sur le territoire

Dans les notes que l'arpenteur Kilborn a rédigées, se rapportant à ses travaux d'arpentage sur le terrain, il mentionne qu'il a rencontré des Indiens. En effet, alors qu'il établissait la ligne séparant les lots 8 des rangs 2 et 3 (aujourd'hui, la ligne séparant les lots 31 et 198 du cadastre d'Arthabaskaville, sur la propriété Jacques Poitras, à l'arrière du 290, avenue Pie X), il mentionne dans son livre de notes « *the Indians say that from this, and for some distance up 10 miles there is no portage that they can go from this up to the french Settlement without any portage in half a day* » (voir extrait des notes de l'arpenteur J. Kilborn).



**Extrait des notes de l'arpenteur J. Kilborn, en 1802, mentionnant qu'à l'endroit où il se trouve (ligne de division des rangs 2 et 3 vis-à-vis du lot 8 soit, aujourd'hui, la propriété Jacques Poitras à l'arrière du 290, avenue Pie X), des Indiens lui ont mentionné que de ce point, pour une distance de 10 milles, ils pouvaient remonter la rivière, sans portage, jusqu'à la colonie française, et ce, en une demi-journée.**

Source : Bureau de l'Arpenteur général du Québec



**Plan montrant la localisation de l'arpenteur J. Kilborn lorsqu'il fait référence aux Indiens.**  
 Extrait de la carte de compilation cadastrale de Victoriaville – Service du cadastre – 1976

**1841 – Subdivision du résidu du township d’Arthabaska**

*Selon les instructions reçues de l’arpenteur général Joseph Bouchette le 1er avril 1841, l’arpenteur Louis Legendre procéda à la subdivision du résidu du territoire du township d’Arthabaska, non inclus dans les travaux de l’arpenteur J. Kilborn, en 1802.*

*Comme suite au mandat qu’il avait reçu et aux travaux d’arpentage réalisés sur le terrain, l’arpenteur Louis Legendre a préparé un plan montrant les lots qu’il a subdivisés dans les rangs 1 à 17 du township d’Arthabaska. L’arpenteur Legendre a préparé un second plan montrant les personnes qui occupent des terres sur les lots qu’il a subdivisés.*

*Le long du bras Sud de la rivière Nicolet, à partir de la ligne du canton de Warwick, les personnes qui occupent déjà des terres sont les suivantes :*

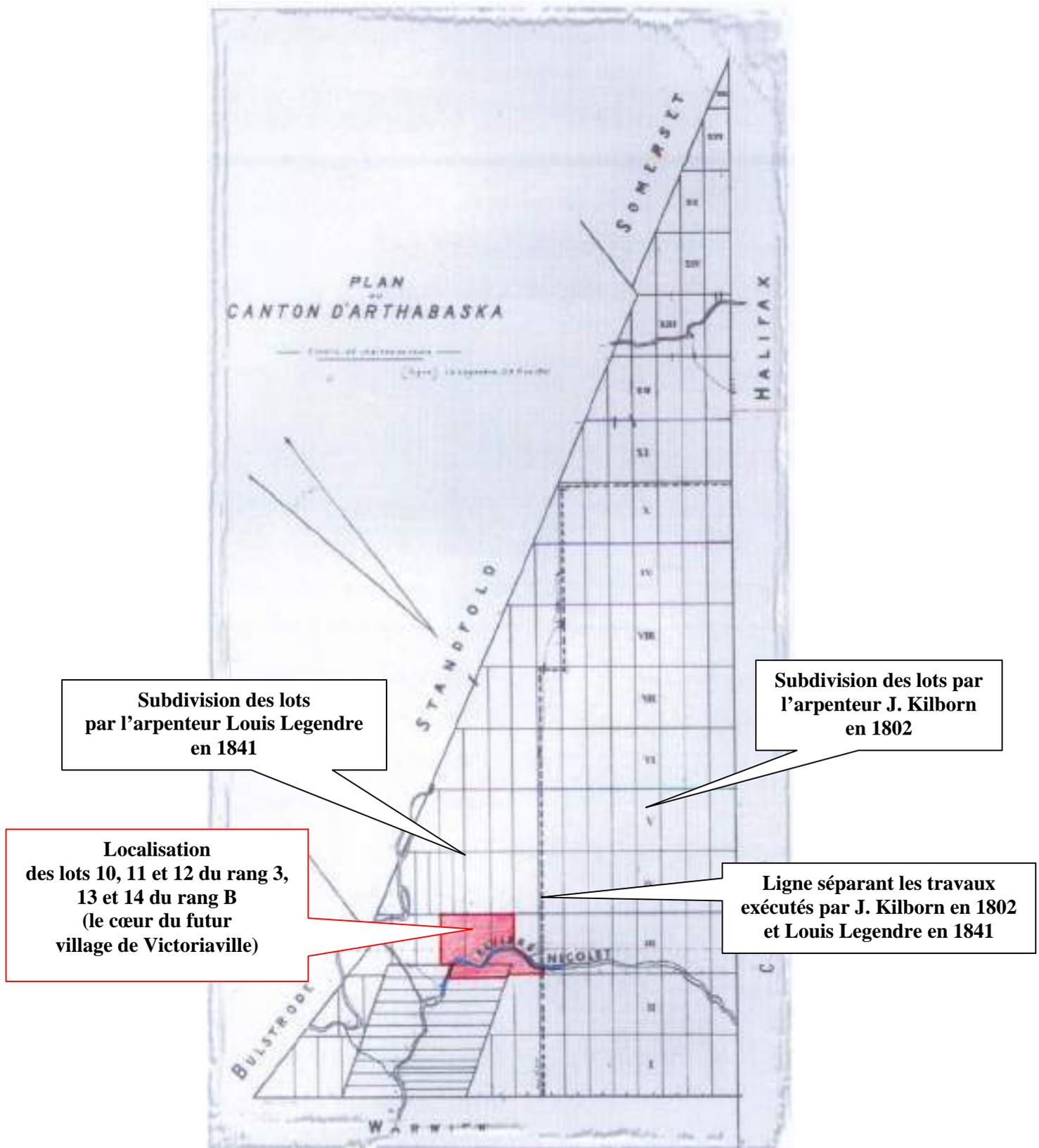
- *Charles Richard sur le lot 1 du rang B*
- *Louis Béland sur lot 2 du rang B*
- *Veuve Pierre Cloutier sur le lot 3 du rang B*
- *Joseph Hamel sur le lot 4 du rang B*
- *Louis Hamel, fils de Joseph Hamel sur le lot 5 du rang B.*

*Le long du bras Nord de la rivière Nicolet (aujourd’hui, rivière Bulstrode), les personnes qui occupent déjà des terres sont les suivantes :*

- *François Provencher sur les lots 11 et 12 du rang 2*
- *Louis Provencher sur le lot 12 du rang 2*
- *Antoine Clément sur le lot 11 du rang 2*
- *Joseph Tourigny sur les lots 14 et 15 du rang 3*
- *Joseph Lavigne sur le lot 14 du rang 4*
- *Valère Lavigne sur le lot 15 du rang 4.*

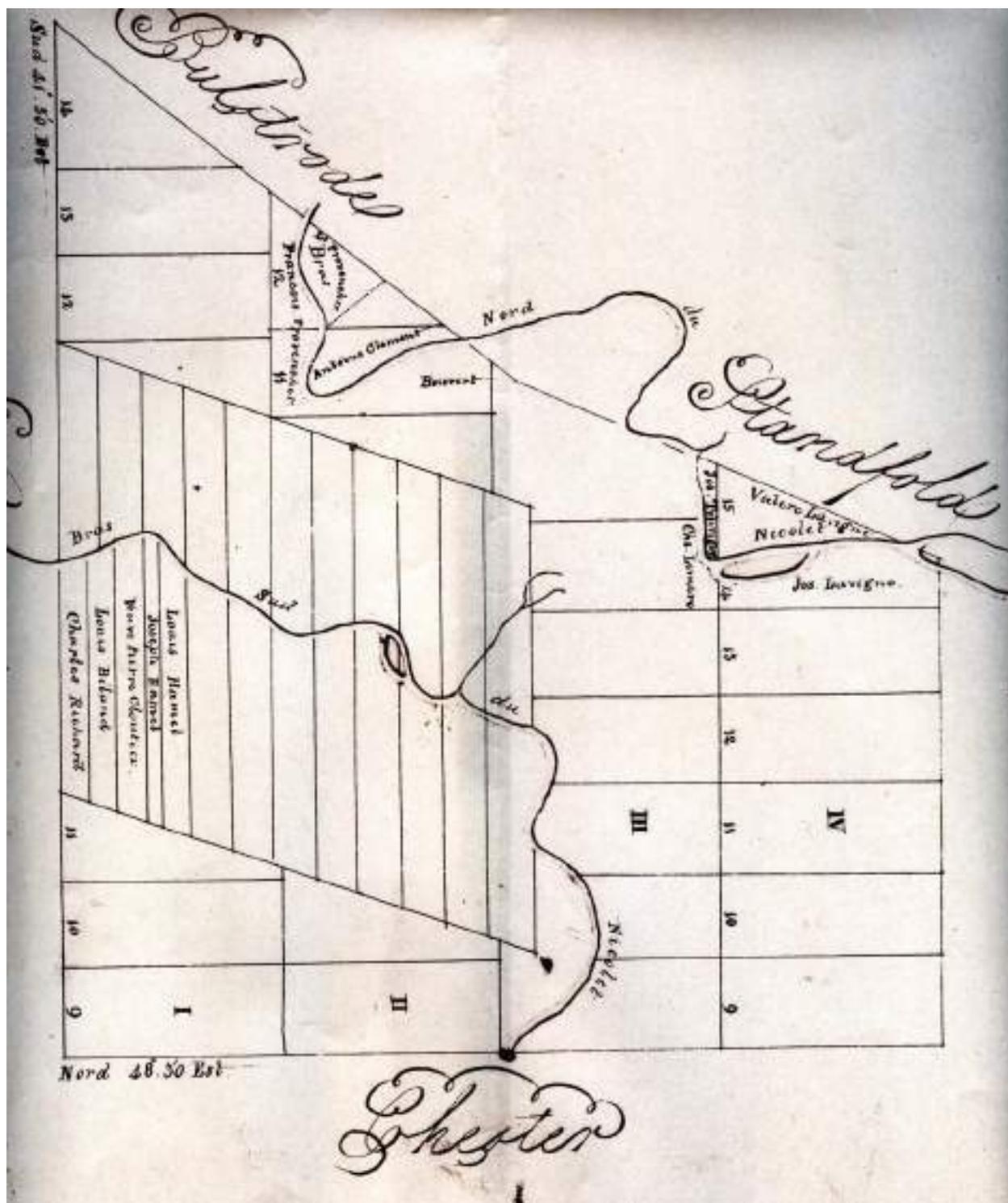
*Enfin, dans les rangs 14, 15 et 16, les personnes qui occupent déjà des terres sont les suivantes :*

- *Raphaël Baril sur le lot 1 du rang 14*
- *Un dénommé Goudrault sur le lot 2 du rang 14*
- *Ed. Picher, David Prince, Alex. Thiboudeau, A. Picher et Joseph Béliveau sur les lots 3 et 4 du rang 14*
- *Joseph Béliveau , J. B. Béliveau, François Pellerin et Guillaume Gosselin sur les lots 1, 2 et 3 du rang 15*
- *Guillaume Gosselin et Nazaire Gosselin sur une partie des lots 1 et 2 du rang 16.*



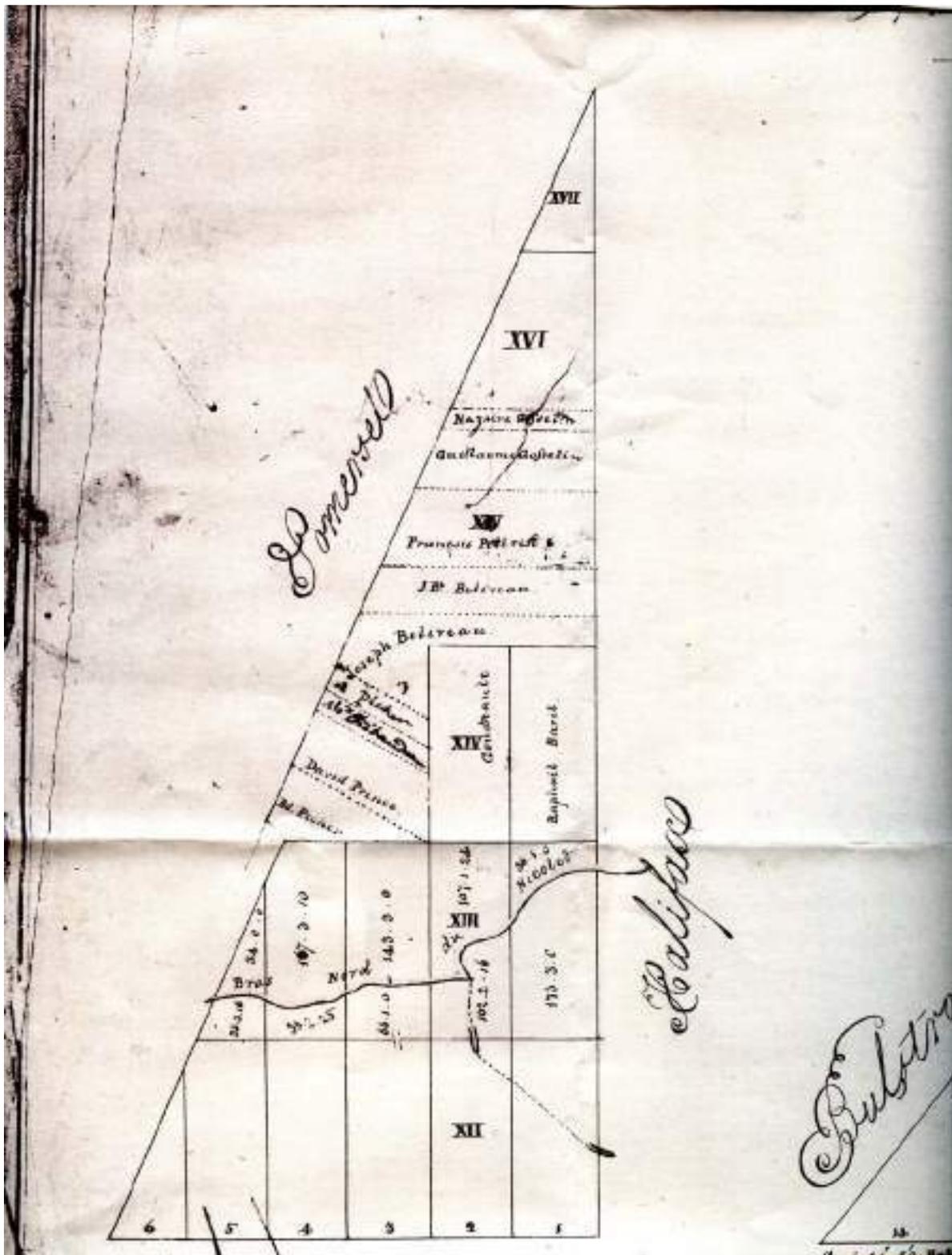
*Plan du township d'Arthabaska.*

Source: Bureau de l'Arpenteur général du Québec



*Plan préparé par l'arpenteur Louis Legendre, en 1841, montrant les lots des personnes qui occupent des terres dans les rangs 1, 2, 3, 4, A et B du township d'Arthabaska.*

*Source : Bureau de l'Arpenteur général du Québec*



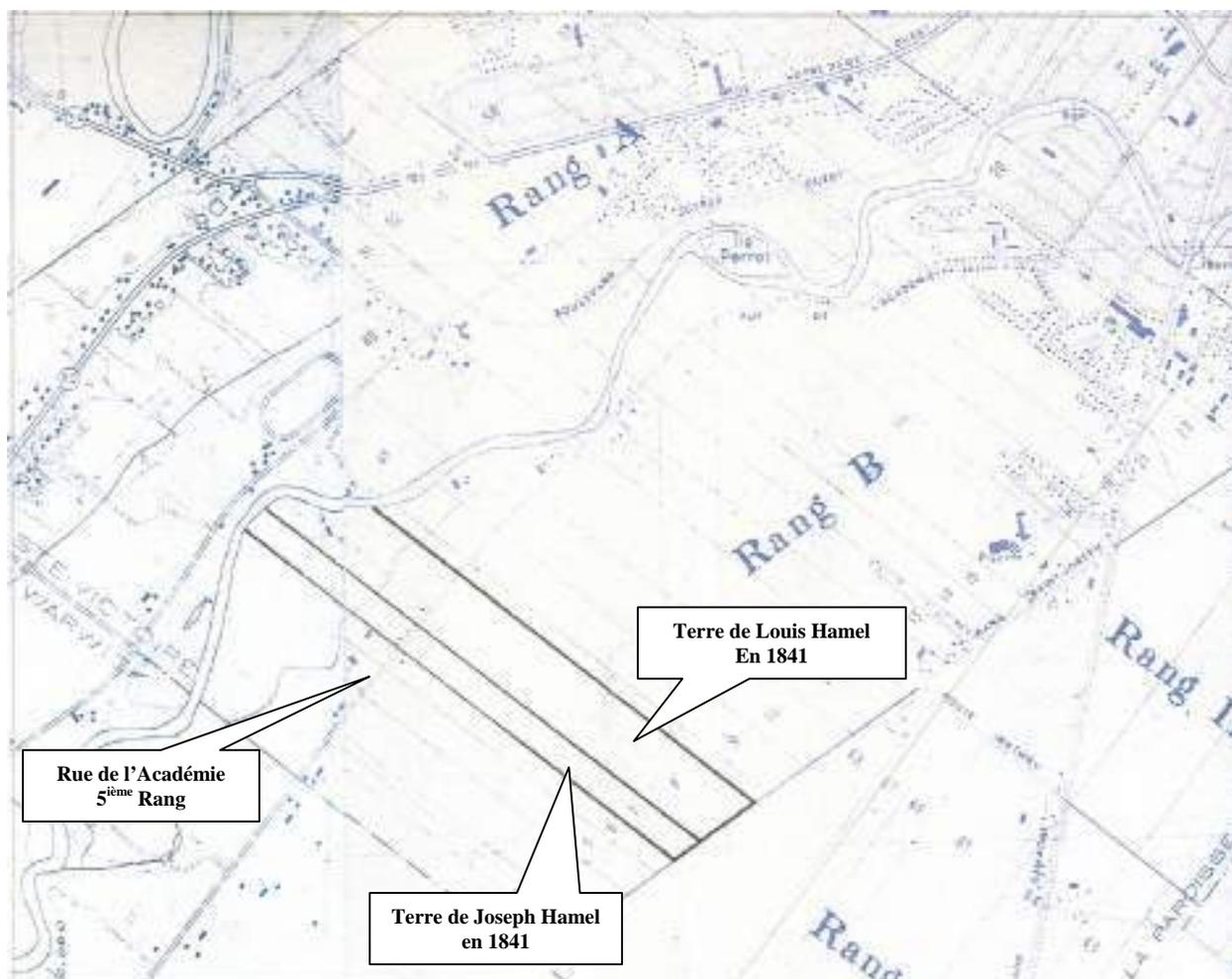
*Plan préparé par l'arpenteur Louis Legendre, en 1841, montrant les lots des personnes qui occupent des terres dans les rangs 12, 13, 14, 15, 16 et 17 du township d'Arthabaska.*

*Source : Bureau de l'Arpenteur général du Québec*

### Terre de Louis Hamel

Sur le plan préparé par l'arpenteur Louis Legendre, en 1841, montrant les lots des personnes qui occupent des terres dans les rangs 1, 2, 3, 4, A et B du township d'Arthabaska, on remarque qu'il y a cinq personnes établies du côté sud du Bras Sud de la rivière Nicolet (aujourd'hui, la rivière Nicolet) à partir du canton de Warwick. Ce sont : Charles Richard, Louis Béland, veuve Pierre Cloutier, Joseph Hamel et son fils Louis Hamel.

Le lundi 23 août 1841, l'arpenteur Legendre a procédé à chaîner le front des terres de ces personnes déjà établies. La terre de Joseph Hamel mesurait 4 chaînes et 36 mailles (288 pieds) et celle de son fils, Louis, mesurait 10 chaînes et 60 mailles (700 pieds). Comme en fait foi la photographie de la page suivante, Louis était déjà établi sur cette terre au recensement de 1839.



**Plan montrant la localisation, en 1841, de la terre de Joseph Hamel, le 4e lot du rang B (aujourd'hui le lot 7 de la paroisse de Sainte-Victoire) et de la terre de Louis Hamel, le 5e lot du rang B (aujourd'hui partie du lot 8 de la paroisse de Sainte-Victoire)**

*Extrait de la compilation cadastrale – Service du Cadastre - 1976*



Louis Hamel Odile Hamel et son époux Augustin Hamel  
Le nom de Louis Hamel figurant dans le  
recensement 1839.

## Chapitre 3

### *L'arpentage de Louis Legendre en 1841*

*Le 1<sup>er</sup> avril 1841, l'Arpenteur général du Québec, Joseph Bouchette, confie à l'arpenteur Louis Legendre le mandat de compléter la subdivision en lots du township d'Arthabaska. Les lots 10, 11 et 12 du rang 3 et les lots 13 et 14 du rang B du township d'Arthabaska, sur lesquels le cœur du village de Victoriaville s'est développé, font partie du mandat confié à l'arpenteur Louis Legendre.*

*Dans le cadre de la réalisation de son mandat, l'arpenteur Louis Legendre a rédigé un journal décrivant ses travaux préparatoires, ses voyages aller et retour de chez lui, à Lotbinière, au canton d'Arthabaska, ainsi que les travaux qu'il a réalisés dans le township d'Arthabaska. En lisant ce journal, il est facile de constater qu'à cette époque les déplacements d'un endroit à l'autre et la réalisation des travaux se faisaient dans des conditions difficiles.*

*En tenant compte des informations précieuses que contient le journal de l'arpenteur Louis Legendre, il vaut la peine de s'attarder sur les travaux que ce dernier a réalisés dans le township d'Arthabaska et sur les notes qu'il a rédigées, en 1841.*

#### **Louis Legendre (1779-1860)**<sup>3.1</sup>

*Louis Legendre est né à Sainte-Croix-de-Lotbinière, le 5 février 1779, et baptisé le 6, dans la paroisse Sainte-Croix. Il est le fils de François Legendre, cultivateur et propriétaire foncier, et de Marie-Joseph Lemay.*

*Il obtint une commission d'arpenteur le 10 juin 1800 et s'établit dans la paroisse Saint-Louis, à Lotbinière, où il exerça sa profession. Il a été élu député de Buckingham en 1808, mais ne s'est pas représenté en 1809.*

*Il a été fait magistrat dans le district de Québec en 1815. Il a été promu capitaine dans la milice en avril 1815 et accéda au grade de lieutenant-colonel le 1<sup>er</sup> mars 1827. Il a été nommé commissaire au tribunal des petites causes le 30 mars 1839.*

*Il est décédé à Deschaillons, le 12 décembre 1860, à l'âge de 81ans et 10 mois.*

#### **Travaux préparatoires :**

*Pour la réalisation de son mandat, l'arpenteur Louis Legendre doit se rendre au bureau de l'Arpenteur général du Québec afin d'obtenir les instructions sur le travail à réaliser. Dans son journal, il décrit ainsi ses travaux préparatoires en vue de réaliser l'arpentage d'une partie du township d'Arthabaska. (Extrait du Journal de Louis Legendre rédigé le 20 octobre 1841) :*

---

<sup>3.1</sup> Assemblée nationale du Québec - membres

Jeudi 13 mai 1841 — « J'ai trouvé à Québec entre les mains de M. Hamel, Inspecteur des Chemins, les instructions émanées de l'office de l'Arpenteur Général à Québec, à moi adressées pour l'arpentage des terres vacantes de la Couronne dans le Township d'Arthabaska. »

Vendredi 14 mai 1841 — « Étant à Québec, j'ai acheté mes provisions de biscuit, lard, pour aller exécuter cet arpentage. »

Samedi 15 mai 1841 — « Je me suis embarqué avec mes provisions, dans le bateau du Capitaine J. Bte Augé, alors à la place à Québec, pour monter à Lotbinière; nous ne nous sommes mis en route que le soir tard et le lendemain matin je suis débarqué  $\frac{3}{4}$  lieue au dessous de la rivière du Cap-Rouge; de là je me suis rendu à pied à la rivière du Cap-Rouge où je pris une voiture qui me conduisit à Deschambault et d'où je traversai à Lotbinière et me rendis chez moi le soir 16 mai ».

### **Report du début des travaux**

Il est important de se rappeler qu'en 1841, il n'y avait pas de chemin pour se rendre de Lotbinière au township d'Arthabaska; souvent, l'arpenteur et ses hommes devaient faire le trajet à pied en emportant avec eux les équipements d'arpentage et les provisions. De plus, il était nécessaire de traverser les savanes de Blandford et Stanfold.

À son retour de Québec, l'arpenteur Legendre a dû reporter la réalisation de ses travaux dans le township d'Arthabaska, car il a été informé qu'il lui serait impossible de traverser les savanes de Blandford et Stanfold. Dans son journal, il mentionne : « **Ayant alors rencontré diverses personnes, venant des rivières Bécancour et Nicolet, elles m'ont informé que les bois étaient pleins d'eau et qu'il était impossible à cet époque de faire aucun transport de provision, en conséquence de ces rapports, j'ai crû qu'il était mieux pour l'intérêt du gouvernement de remettre cet arpentage plus tard, afin de laisser les eaux se retirer.** »

### **Voyage de Lotbinière au township d'Arthabaska**

Le 10 juin 1841, l'arpenteur Louis Legendre se prépare pour se rendre au township d'Arthabaska. Il prendra cinq jours pour faire le trajet.

L'arpenteur Louis Legendre décrit ainsi son voyage de Lotbinière jusqu'au township d'Arthabaska :

Jeudi 10 juin 1841 — « J'ai ce jour engagé mes hommes et préparé mon bagage pour partir demain. »

Vendredi 11 juin 1841 — « Je suis parti de chez moi à Lotbinière avec mes hommes, mon bagage, etc. et me suis rendu coucher ce jour à St Pierre Les Becquets. »

Samedi 12 juin 1841 — « Je me suis rendu à la rivière Bécancour dans le township Blandford. »

Journal  
 de  
 L'Arpentage du Township d'Arthabaska  
 par  
 Louis Legendre Arpenteur  
 le 13 Mai 1841.

J'ai trouvé à Québec entre les mains de  
 M. Hamel, Inspecteur des Chemins, les  
 instructions émises de l'office de Sur-  
 penteur Général à Québec, à moi adressées  
 pour l'Arpentage des terres incultes  
 de la Couronne dans le Township  
 d'Arthabaska.

Vendredi 14

Étant à Québec, j'ai acheté mes pro-  
 visions de biscuit, lard, pour aller  
 exécuter cet Arpentage.

**Extrait des notes de l'arpenteur Louis Legendre, des 13 mai et 14 mai 1841, alors qu'il était à Québec pour recevoir les instructions se rapportant aux travaux d'arpentage à réaliser dans le township d'Arthabaska.**

Source : Bureau de l'Arpenteur général du Québec

Samedi 15

Je me suis embarqué avec mes provisions, dans le bateau du Cap-S-B-Auge, alors à la place à Québec, pour monter à Lotbinière, nous ne nous sommes mis en route que le soir tard et le lendemain matin je suis débarqué à lieu au-dessous de la Rivière du Cap-Rouge, de là je me suis rendu à pied à la Rivière du Cap-Rouge où je pris une voiture qui me conduisit à Deschambault, et d'où je traversai à Lotbinière et me rendis chez moi le soir 16 Mai. Ayant alors rencontré diverses personnes, venant des Rivières Bicancour et Nicolet, elles m'ont informé que les bois étaient pleins d'eau et qu'il était impossible à cet époque de faire aucun transport de provisions, en conséquence de ces rapports, j'ai cru qu'il était mieux pour l'intérêt du gouvernement de remettre cet arpentage plus tard, afin de laisser les eaux se retirer.

**Extrait des notes de l'arpenteur Louis Legendre, en date du 15 mai 1841, lors de son retour de Québec à Lotbinière, son lieu de résidence.**

Source : Bureau de l'Arpenteur général du Québec

Dimanche 13 juin 1841 — « N'ayant point trouvé à cette place des hommes pour transporter mes provisions à la rivière Nicolet dans Arthabaska, j'ai pour cette fin envoyé un de mes hommes pour m'en engager à la rivière Nicolet, dans les bois francs de Stanfold. »

Lundi 14 juin 1841 — « La pluie étant tombée à verse toute la matinée, je ne me suis mis en route que l'après-midi et me suis rendu tard chez Grégoire Girouard, habitant dans les bois francs de Stanfold, où j'ai couché. »

Mardi 15 juin 1841 — « Ce jour je me suis rendu chez Valère Lavigne au bras Nord de la rivière Nicolet dans Arthabaska » (la propriété de Valère Lavigne faisait partie du lot 15 du rang 3 et était située au nord du Bras Nord de la rivière Nicolet, aujourd'hui rivière Bulstrode. Cette propriété est maintenant inondée par le lac Bulstrode.)

### Campement et provisions

Arrivée sur les lieux, l'équipe d'arpentage devait établir son campement. La photographie ci-dessous montre ce à quoi pouvait ressembler son installation.

Au point de vue provisions, nous avons vu que l'arpenteur Louis Legendre avait fait des provisions de biscuits et lard, lors de son voyage à Québec au mois de mai, « pour aller exécuter cet arpentage ». Durant les travaux, il a dû s'approvisionner chez Valère Lavigne au Bras Nord de la rivière Nicolet, à la fin de juin, et chez un nommé François Chauvet dans le haut de Stanfold, à la fin de juillet.

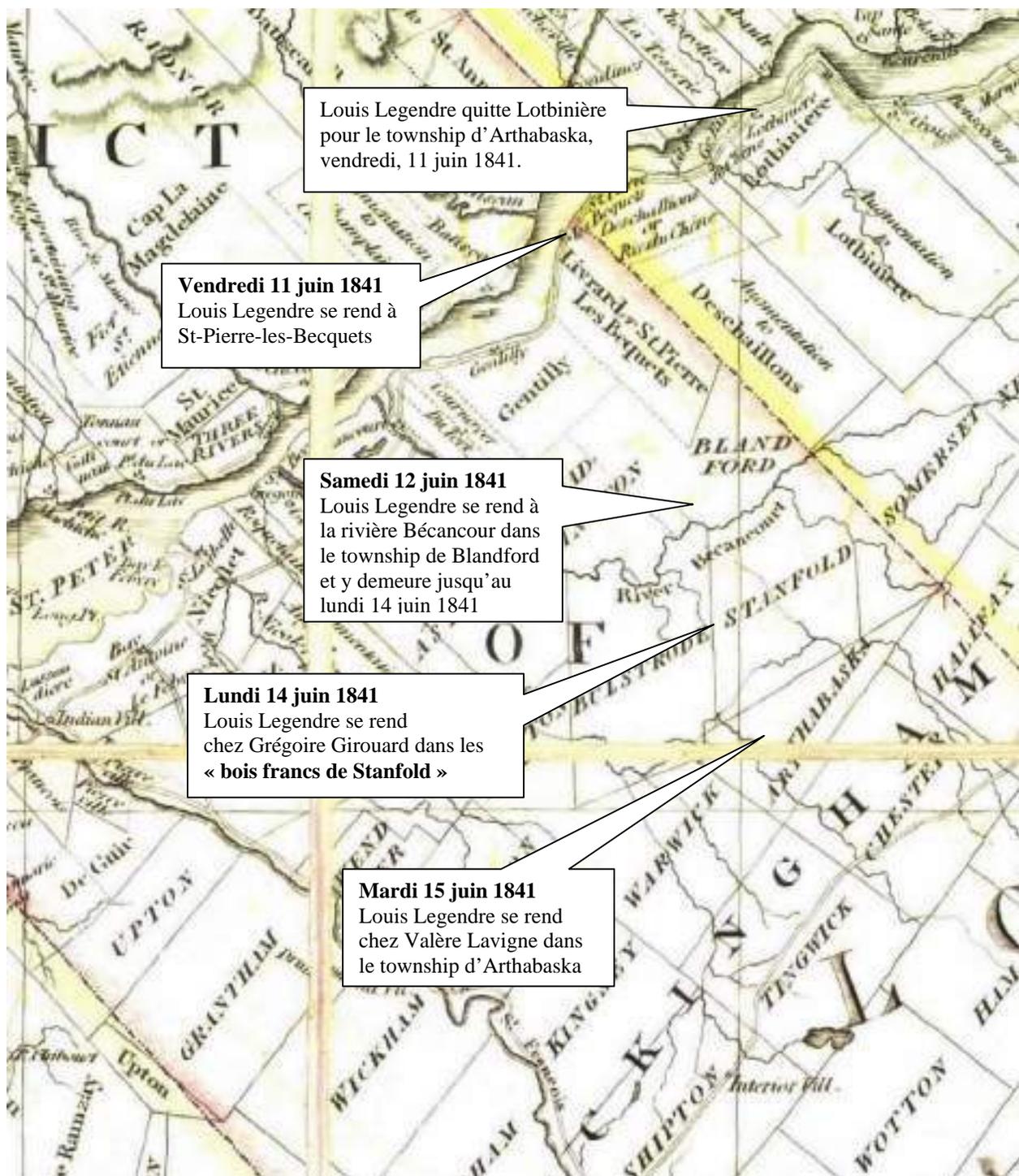


Photo : F.X. Labelle, 1869, Archives nationales du Canada, Coll. Sir Sandford Fleming.

Samedi 10 Juin 1841.  
 J'ai ce jour engagé mes hommes et  
 préparé mon bagage pour partir demain.  
 Dimanche 11.  
 Je suis parti de chez moi à Lotbinière  
 avec mes hommes, mon bagage & c.  
 me suis rendu coucher ce jour à St-  
 Pierre Les Beccquets.  
 Lundi 12 Juin.  
 Je me suis rendu à la Rivière Beccanover  
 dans le township Blanford.  
 Dimanche 13 Juin.  
 Avant part, arrivé à cette place, des  
 hommes ont transporté mes provisions  
 à la Rivière Nicolet dans l'Arthabaska, j'ai  
 pour cette fin envoyé un de mes hommes  
 pour s'en occuper à la Rivière Nicolet,  
 dans les terres francs de Stanfeld.  
 Lundi 14.  
 La pluie étant tombée à cause toute la  
 nuit, je ne me suis mis en route que  
 l'après midi et me suis rendu tard  
 chez Grigore Giguère, habitant dans  
 les terres francs de Stanfeld, où j'ai couché.  
 Mardi 15.  
 Ce jour je me suis rendu chez Valère  
 Lavigne au bras Nord de la Rivière Nicolet  
 dans l'Arthabaska.

**Extrait des notes de l'arpenteur Louis Legendre, du 10 juin au 15 juin 1841,  
 lors de son voyage de Lotbinière au township d'Arthabaska,  
 en vue de la réalisation de ses travaux d'arpentage.**

Source : Bureau de l'Arpenteur général du Québec



***Plan montrant le parcours suivi par Louis Legendre de Lotbinière au township d'Arthabaska***

*Extrait (avec annotations) de la carte de la province du Bas-Canada par Samuel Holland -1838*

*Source : Bibliothèque nationale du Québec*

### Travaux d'arpentage sur le terrain

L'arpenteur Louis Legendre procéda à ses travaux d'arpentage dans le township d'Arthabaska du mercredi 16 juin 1841 au mardi 7 septembre 1841. Durant cette période, il a tracé une quarantaine de lignes de rangs et de lots dans les rangs 1 à 17 inclusivement et fait le relevé des rivières et des chemins pour, comme il le mentionne dans ses notes, « les placer correctement sur le plan que je me propose de faire ».

Le journal qu'il a rédigé durant cette période et les notes d'arpentage se rapportant aux travaux qu'il a exécutés nous révèlent des éléments intéressants sur les personnes qu'il a rencontrées, l'occupation des lieux ainsi que les caractéristiques du sol et des boisés.

Nous allons examiner son journal et ses notes se rapportant aux travaux d'arpentage qu'il a exécutés sur le futur territoire du village de Victoriaville.

### Ligne séparant les « terres de Gregory » des terres de la Couronne

Le 30 juin 1841, l'arpenteur Louis Legendre a établi la ligne séparant les lots 8 et 9 dans le rang 3 du township d'Arthabaska. La ligne ainsi établie séparait les « terres de Gregory » (lot 8) des terres de la Couronne (lot 9).

**Par rapport à l'occupation actuelle de ce territoire, la ligne établie commence au sud de la rivière Nicolet, traverse la rivière Nicolet pour se rendre sur le terrain du Club de Golf de Victoriaville, passe au sud-est du chalet et du terrain de stationnement, longe la rue Perreault de la rue Parc du Golf jusqu'à la rue Campagna; ensuite, elle passe à l'arrière des propriétés de la rue Michel, d'un côté, et des rues Rouleau et Champagne de l'autre côté, et ce, de la rue Campagna jusqu'au boulevard des Bois-Francis Sud.**

Par rapport à l'occupation actuelle des lieux, on peut localiser les éléments que l'arpenteur remarque sur le terrain en 1841 :

- **Sur le terrain du Club de Golf** : tout le terrain du Club de Golf, de la rivière Nicolet à la rue Parc du Golf, est constitué d'une bonne terre. Au départ, près de la rivière Nicolet, il s'agit d'un boisé de sapin et pruche; ensuite, l'arpenteur rencontre un petit coteau dont il atteint le sommet environ deux cent soixante pieds plus loin.

Vis-à-vis le chalet du Club de Golf, le boisé est alors constitué de merisier et épinette alors que le long du terrain de stationnement actuel jusqu'à la rue Parc du Golf, le boisé est constitué de bois franc.

- **De la rue Parc du Golf jusqu'à mi-chemin entre les rues Campagna et Poulin** : tout le terrain dans ce secteur est décrit comme étant alors de la bonne terre; le boisé est principalement constitué de sapin, épinette, merisier et on commence à voir apparaître du cèdre.

- *Mi-chemin entre les rues Campagna et Poulin jusqu'au boulevard des Bois-Francis Sud* : dans ce secteur, l'arpenteur rencontre, en 1841, de la savane boisée de cèdre brûlé et épinette. Le sol est décrit comme étant une « bonne terre, difficile à faire ».

Notes de l'arpenteur Legendre du mercredi 30 juin 1841

Mercredi 30

J'ai continué à prolonger ma ligne dans le 3<sup>e</sup> Rang en faisant les remarques suivantes

Chaines	Remarques
5	Sapin, pin, bonne terre.
6	Petit coteau, b.
10	Sapin b. b.
14	Merisier, épinette b.
19	Bois blanc.
24 25	Petit sapin C.N.W.
29 30	Bois méli bonne terre.
39	Bois Chemin qui conduit aux établissements sur les terres de Mr. Gregory.
45	Bois méli, bonne terre.
47	Cèdre, épinette, saïon, merisier, bonne terre.
52	Savane, cèdre brûlé, épinette, bonne terre, difficile à faire.
65	b. b. b.
73 5	b. b. b. Pétain 839 lot, 3 & 4 rangs, à ce point j'ai planté une borne de pierre avec ferme dessous, la ligne court ici N. 1/2 E.

La lecture des notes de l'arpenteur Legendre nous permet de constater qu'à 39 chaînes du rang 2, dans la ligne de division des « terres de Gregory » et de la Couronne, il a traversé un « chemin qui conduit aux établissements sur les terres de Mr. Gregory ». **Par rapport à l'occupation**

*actuelle, le chemin qui conduisait aux établissements de Gregory était localisé à la hauteur de la rue Bourgeois.*

**Ligne séparant les rangs 3 et 4 (aujourd'hui, boulevards des Bois-Francis Sud et Nord)**

*Après avoir envoyé ses hommes chercher des provisions chez un nommé François Chauvet au bras Nord de la rivière Nicolet (aujourd'hui, rivière Bulstrode) dans le haut de Stanfold, le samedi 17 juillet 1841, l'arpenteur Legendre entreprend, les 19 et 20 juillet 1841, d'établir la ligne séparant les rangs 3 et 4 à partir du lot 9 jusqu'au lot 15 inclusivement, soit jusqu'au township de Stanfold. Par rapport à l'occupation du sol actuelle, la ligne ainsi établie correspond aux boulevards des Bois-Francis Sud et Nord et s'étend de la rue Méthot jusqu'au canton de Stanfold au nord-ouest de la rivière Bulstrode (lac Bulstrode ou réservoir Beaudet).*

*Par rapport à l'occupation actuelle des lieux, sur les boulevards des Bois-Francis Sud et Nord, on peut localiser les éléments que l'arpenteur remarque sur le terrain en 1841 :*

- *De la rue Méthot jusqu'à mi-chemin entre la rue Thibodeau et le boulevard Jutras Est (en front du lot 9, rang 3) : au départ, vis-à-vis la rue Méthot, l'arpenteur mentionne la présence « d'une cédrière brûlée, le terrain est de terre noire propre à la culture du foin ».*

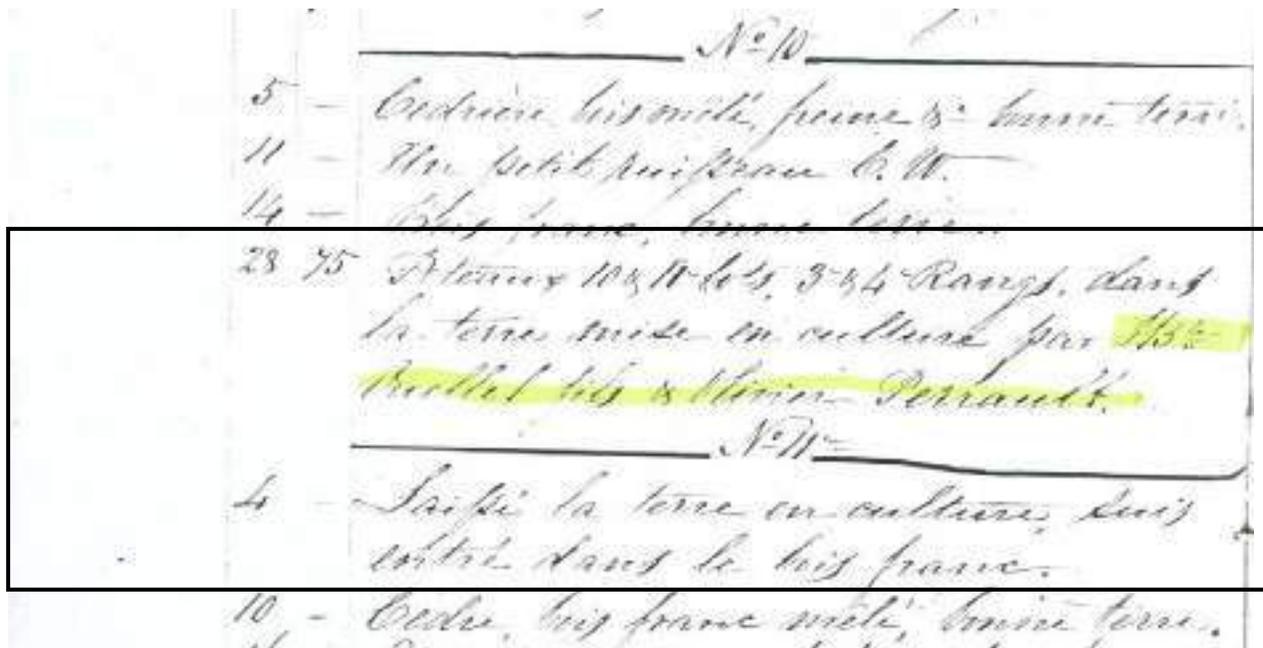
*Plus loin, dans le secteur actuel de la pharmacie Jean Coutu, le terrain est décrit comme étant une bonne terre boisée de « petit bois franc mêlé ».*

- *Mi-chemin entre la rue Thibodeau et le boulevard Jutras Est jusqu'à la rue Notre-Dame Est (en front du lot 10, rang 3) : la première moitié du lot 10, soit jusqu'à la caserne des pompiers actuelle, le sol est décrit comme étant une bonne terre boisée d'une cédrière, bois mêlé et frêne. Par la suite, le sol est toujours décrit comme une bonne terre avec la présence de bois franc.*
- *De la rue Notre-Dame Est à la rue Turcotte (en front du lot 11, rang 3) : l'arpenteur Legendre mentionne dans ses notes que tout le sol vis-à-vis le lot 11 est constitué d'une bonne terre. Il rencontre 4 chaînes de terre en culture (par Jean-Baptiste Ouellet fils, dans le rang 4, et Olivier Perrault père, dans le rang 3) et, ensuite, le boisé est constitué de bois franc pour 6 chaînes, de cèdre et bois franc mêlé pour 6 chaînes également et, finalement, d'épinettes rouge et blanche pour 13 chaînes.*
- *De la rue Turcotte à la rue Saint-Paul (en front du lot 12, rang 3) : en front du lot 12, l'arpenteur Legendre décrit le sol comme étant constitué d'une bonne terre. Au début, le boisé est constitué de sapin, épinette, pruche et merisier mais, par la suite, et sur la balance du lot 12, le boisé est constitué de bois franc mêlé.*
- *De la rue Saint-Paul au boulevard Industriel (en front du lot 13, rang 3) : vis-à-vis le lot 13, l'arpenteur Legendre décrit le sol comme étant constitué d'une bonne terre. Le boisé comprend hêtre, épinette, pruche et bois mêlé.*

- **Du boulevard Industriel au canton de Stanfold (en front des lots 14 et 15, rang 3) :** dans le prolongement du boulevard des Bois-Francis Nord, entre le boulevard Industriel et le canton de Stanfold, l'arpenteur Legendre décrit ainsi les éléments rencontrés : après une certaine distance, il est à la cime d'une côte qui descend sur une distance d'environ 50 pieds. Environ 300 pieds plus loin, il est sur le « bord d'un marais ou petit chenail qui forme une espèce d'Isle ». Il atteint le bord de la rivière environ 250 pieds plus loin. De l'autre côté de la rivière, il est « dans le terrain mis en culture par Joseph Tourigny ».

### Terre mise en culture par Olivier Perrault

Il est à remarquer que lorsque l'arpenteur plante un poteau pour séparer les lots 10 et 11 dans la ligne des rangs 3 et 4, ce qui est aujourd'hui l'intersection de la rue Notre-Dame Est avec le boulevard des Bois-Francis Sud, il mentionne que le poteau est planté « dans la terre mise en culture par J. Bte Ouellet fils (rang 4) et Olivier Perrault (rang 3) ». De plus, la terre en culture d'Olivier Perrault se prolonge sur 4 chaînes (264 pieds) le long de la ligne des rangs 3 et 4 (aujourd'hui, boulevard des Bois-Francis Nord). Après avoir laissé la terre en culture, l'arpenteur entre dans le bois franc.



### Ligne séparant le lot 14 du rang B avec les lots 9 et 10 du rang 2 (secteur rue des Nations)

Le 28 août 1841, l'arpenteur Louis Legendre a établi la ligne séparant les rangs B et 2 du township d'Arthabaska, vis-à-vis des lots 9 et 10 du rang 2. **Par rapport à l'occupation actuelle du sol, la ligne ainsi établie correspond à la rue des Nations, entre la rue des Loisirs et la rue des Chalets.**

L'arpenteur décrit le terrain comme étant « généralement bon et boisé de bois franc mêlé ».

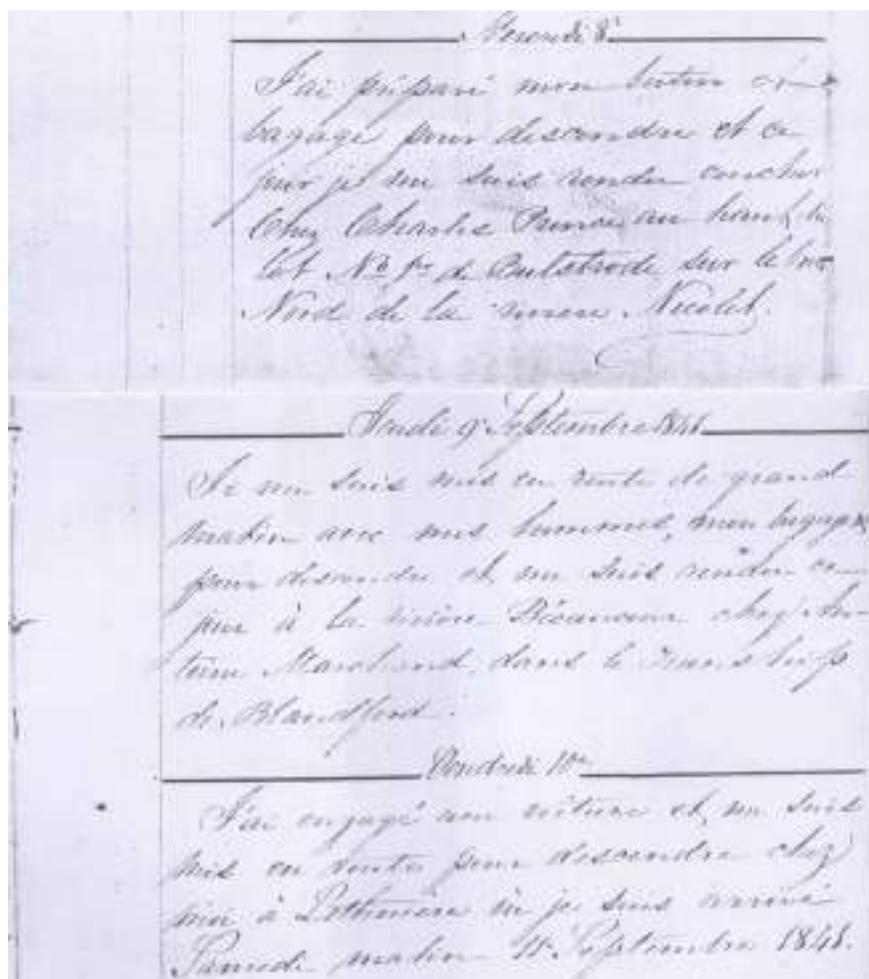
### Voyage de retour à Lotbinière

L'arpenteur Louis Legendre décrit ainsi son voyage de retour à Lotbinière, entre le 8 septembre et le 11 septembre 1841 :

Mercredi 8 septembre 1841 — « J'ai préparé mon butin et bagage pour descendre et ce jour je me suis rendu coucher chez Charles Prince au haut du lot No 1 de Bulstrode, sur le bord Nord de la rivière Nicolet ».

Jeudi 9 septembre 1841 — « Je me suis mis en route de grand matin avec mes hommes, mon bagage pour descendre et me suis rendu ce jour à la rivière Bécancour chez Antoine Marchand dans le township de Blandford ».

Vendredi 10 septembre 1841 — « J'ai engagé une voiture et me suis mis en route pour descendre chez moi à Lotbinière où je suis arrivé samedi matin 11 septembre 1841 ».



**Extrait des notes de l'arpenteur Louis Legendre, du 8 septembre au 10 septembre 1841, lors de son voyage de retour du township d'Arthabaska à Lotbinière, son lieu de résidence.**

Source : Bureau de l'Arpenteur général du Québec

### Caractéristiques du sol et de la forêt

Comme nous venons de le voir, l'arpenteur Louis Legendre décrit, dans son journal et ses notes, les caractéristiques des sols et des boisés rencontrés lors de ses travaux d'arpentage. En analysant l'ensemble des informations fournies portant sur le territoire du futur village de Victoriaville, on peut caractériser le sol de la façon suivante :

- Terre déjà cultivée ou bonne terre propice à la culture 70 % du territoire
- Terre plus difficile à cultiver, mais propice à la culture du foin 20 % du territoire
- Savane (terrain bas parfois marécageux) 10 % du territoire

**Il est donc erroné de donner au territoire du village de Victoriaville le qualificatif de « swamp ». D'ailleurs, même en 1853, quel ingénieur aurait proposé de construire un chemin de fer dans une « swamp »?**

Au point de vue de la forêt, les essences d'arbres rencontrées sur le territoire du futur village de Victoriaville étaient les suivantes :

- Bois-Franc
- Bois mêlé
- Cédrière et cédrière brûlée
- Merisier, frêne, épinette, pruche et sapin

### Liste des occupants, en 1841, des lots de la Couronne arpentés par Louis Legendre :

<i>Nom des occupants</i>	<i>Selon plans de l'arpenteur</i>	<i>Déclarations des occupants (1)</i>	<i>Notes de l'arpenteur (2)</i>
<i>Alboeuf George</i>		<i>Rang 4</i>	
<i>Baril François</i>		<i>Rang 5</i>	
<i>Baril Raphaël</i>	<i>Lot 1 rang 14</i>		
<i>Beudet Paul</i>		<i>Rang 6</i>	
<i>Béland Louis</i>	<i>Lot 2 rang B</i>		
<i>Béliveau J. Baptiste</i>	<i>Rang 15</i>		
<i>Béliveau Joseph</i>	<i>Rang 15</i>		<i>Lot 3 rang 15</i>
<i>Béliveau Narcisse</i>		<i>Rang 13</i>	
<i>Bernier Pierre</i>		<i>Rang 4</i>	
<i>Boisvert</i>	<i>Lot 15 rang 3</i>		
<i>Brisson Grégoire</i>		<i>Rang 5</i>	
<i>Clément Antoine</i>	<i>Lot 11 rang 2</i>		
<i>Cloutier veuve Pierre</i>	<i>Lot 3 rang B</i>		
<i>Corbeil Pierre</i>		<i>Rangs 5 et 6</i>	<i>Lot 10 rangs 5 et 6</i>
<i>Coulombe Olivier</i>		<i>Lots 3-4-5 rang 11</i>	

<i>Nom des occupants</i>	<i>Selon plans de l'arpenteur</i>	<i>Déclarations des occupants (1)</i>	<i>Notes de l'arpenteur (2)</i>
<i>Gagnon François</i>		<i>Rang 5</i>	
<i>Gagnon Jean</i>		<i>Rang 6</i>	<i>Lot 10 rang 6</i>
<i>Girard Charles</i>		<i>Rangs 4 et 5</i>	
<i>Girard Féréol</i>		<i>Rangs 4 et 5</i>	<i>Lots 10-11 rangs 4-5</i>
<i>Gosselin Guillaume</i>	<i>Rang 15</i>		
<i>Gosselin Nazaire</i>	<i>Rang 16</i>		
<i>Goudreault</i>	<i>Lot 2 rang 14</i>		
<i>Hamel François</i>			<i>Lots 3-4-5 rang A</i>
<i>Hamel Joseph</i>	<i>Lot 4 rang B</i>		
<i>Hamel Louis</i>	<i>Lot 5 rang B</i>		
<i>Justinier Eusèbe</i>		<i>Rang 4</i>	
<i>Justinier Pierre</i>		<i>Rang 4</i>	
<i>Lavigne Eusèbe</i>		<i>Rang 5</i>	
<i>Lavigne Nazaire</i>		<i>Rang 5</i>	
<i>Lavigne Valère</i>	<i>Lot 15 rang 4</i>		
<i>Lemieux Louis</i>		<i>Rang 6</i>	
<i>Lemire Charles</i>			<i>Lot 14 rang 3</i>
<i>Marchand Joseph</i>		<i>Rang 5</i>	
<i>Marchand Louis</i>		<i>Rang 4</i>	
<i>Ouellet J. Baptiste</i>		<i>Rangs 3 et 4</i>	
<i>Pellerin François</i>	<i>Rang 15</i>		<i>Rang 15</i>
<i>Perrault Olivier</i>			<i>Lot 10 rang 3</i>
<i>Perrault Olivier</i>		<i>Lots 9, 10 et 11 rang 3</i>	
<i>Picher Augustin</i>	<i>Rang 14</i>		
<i>Picher Edouard</i>	<i>Rang 14</i>		
<i>Poisson Joseph</i>		<i>Rang 13</i>	<i>Rang 13</i>
<i>Prince David</i>	<i>Rang 14</i>		
<i>Provencher François</i>	<i>Lots 11 et 12 rang 2</i>		<i>Lots 11 et 12 rang 2</i>
<i>Provencher Louis</i>	<i>Lot 12 rang 2</i>		
<i>Richard Charles</i>	<i>Lot 1 rang B</i>		
<i>Rivard Paul</i>		<i>Rang 4</i>	
<i>Thibodeau Alexis</i>	<i>Rang 14</i>		
<i>Tourigny Joseph</i>	<i>Lots 14 et 15 rang 3</i>		

(1) Voir les notes de l'arpenteur Louis Legendre en date du 20 octobre 1841 où il donne, à la page 20, la « Liste des personnes qui ont des terres dans Arthabaska, d'après déclaration ». (on sous-entend ici, la déclaration des propriétaires eux-mêmes)

(2) Voir les notes de l'arpenteur Louis Legendre en date du 20 octobre 1841.

## Chapitre 4

### *Olivier Perrault, premier occupant du territoire de la ville de Victoriaville érigée en 1890*

*En 1841, lorsque Louis Legendre procède à l'arpentage des lots 10, 11 et 12 du rang 3 et des lots 13 et 14 du rang B du township d'Arthabaska, il rencontre une seule personne établie sur l'un ou l'autre de ces lots et cette personne est Olivier Perrault, qui occupe une partie du lot 9, le lot 10 et une partie du lot 11 du rang 3 du township d'Arthabaska.*

*Olivier Perrault est donc le premier colon à s'établir sur le territoire, non pas du village de Victoriaville, mais de ce qui allait devenir le cœur du village de Victoriaville et, en 1890, la ville de Victoriaville.*

*Comme nous le démontre la lecture des documents consultés et, en particulier, d'un contrat intervenu entre Olivier Perrault et Robert Walker, le 25 février 1853, alors que le premier cède au second « tous les droits, noms, raisons, actions et prétentions généralement quelconques qu'il peut avoir, prétendre, user et exercer comme occupant **sans titre de propriété** » sur la moitié sud du lot de terre numéro onze du troisième rang dudit township d'Arthabaska, Olivier Perrault est un « squatter », c'est-à-dire qu'il s'est installé sur les terres publiques et s'est mis à défricher ce coin de pays sans aucune autorisation.*

*La photographie ci-contre d'Olivier Perrault père provient des archives de la Ville de Victoriaville, fonds Jacques Foucault.*



*Dans les volumes 2 et 3 de son livre intitulé « Les Bois-Francs », l'abbé Charles-Édouard Mailhot donne des informations intéressantes sur Olivier Perrault et sa famille. En y ajoutant les informations fournies par l'arpenteur Louis Legendre, les données du Bureau de la publicité des droits et les informations obtenues aux Archives nationales du Québec, localisées à Trois-Rivières, nous pouvons résumer ainsi l'historique de cet homme et sa famille.*

### **Olivier Perrault 1794-1871**

*Olivier Perrault, fils de Paul Perrault et de Marie-Louise Naud, est né et baptisé à Deschambault, le 4 octobre 1794. En 1827, il est navigateur et réside à Trois-Rivières. En 1837, à l'âge de 43 ans, il vient s'établir avec son épouse et ses six enfants dans le township d'Arthabaska. Olivier Perrault décède à Victoriaville le 4 septembre 1871 à l'âge de 77 ans.*

### **Mariage d'Olivier Perrault**

*Le 26 février 1827, Olivier Perrault épouse à Bécancour, Marie Levasseur, fille de Modeste Levasseur et de Josette Deshayes-dit-St-Cyr.*

*Marie Levasseur fut baptisée à Bécancour, le 30 janvier 1809, sous le nom de Marie-Faïne. Tantôt, elle porte seulement le nom de Marie, tantôt le nom de Faïne, et quelquefois celui de Françoise.<sup>4.1</sup>*

*Dans les contrats de vente où elle intervient avec son époux, Olivier Perrault, elle est identifiée comme Françoise Vasseur, Faïne Vasseur ou Fanny Vasseur. **Dans son testament, Olivier Perrault identifie son épouse sous le nom de Fanny Levasseur.***

*Le 30 avril 1872, l'épouse d'Olivier Perrault est inhumée à Victoriaville sous le nom de Françoise Levasseur.<sup>4.2</sup>*

### **Les enfants d'Olivier Perrault et Fanny Levasseur**

*Le couple Olivier Perrault et Fanny Levasseur a 16 enfants dont trois sont morts en bas âge.*

*Parmi les enfants survivants, six sont nés avant qu'Olivier Perrault vienne s'établir dans le township d'Arthabaska. Ce sont :*

- *Olivier fils, né à Trois-Rivières, le 17 novembre 1827*
- *Elmire, née à Sainte-Angèle-de-Laval, le 13 février 1829*
- *Zéphirin, né à Sainte-Angèle-de-Laval, le 17 novembre 1831; marié à Adèle Lupien*
- *Zoël, né à Bécancour, le 21 août 1833, marié à Julie Beaudet*
- *Adolphe Dolphis, né à Sainte-Angèle-de-Laval, le 28 octobre 1834*
- *Odilon, né à Sainte-Angèle-de-Laval, le 28 octobre 1834.*

<sup>4.1</sup> Charles-Édouard Mailhot. « Les Bois-Francs », vol. 2, page 77

<sup>4.2</sup> Monument funéraire d'Olivier Perrault au cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire à Victoriaville

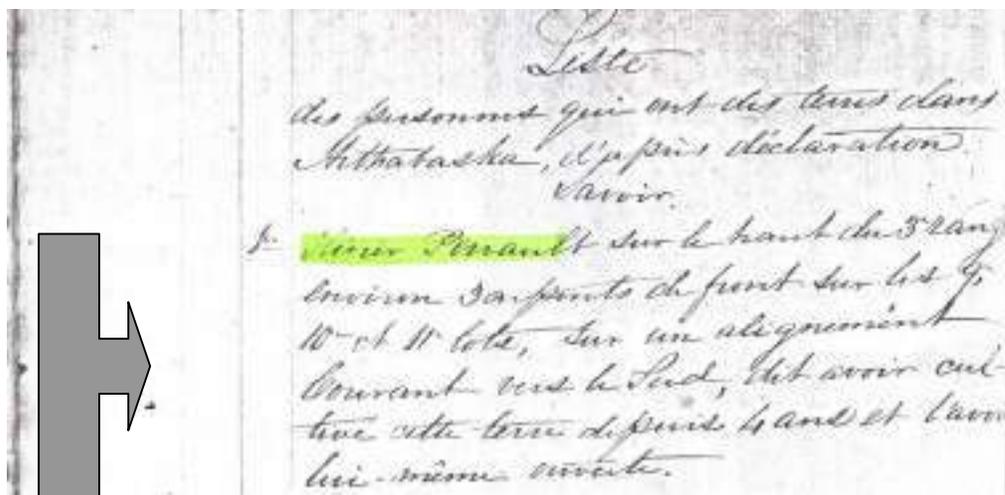
*Sept enfants du couple Perrault-Levasseur sont nés à Victoriaville. Ce sont :*

- *Trefflé, né à Victoriaville, le 1<sup>er</sup> novembre 1839*
- *Albert Aubert, né à Victoriaville, le 25 janvier 1842*
- *Louise Salomé, née à Victoriaville, le 10 novembre 1845*
- *Marie Fannée, née à Victoriaville, le 29 octobre 1847*
- *Charles, né à Victoriaville, le 23 août 1850*
- *Esdras Adolphe, né à Victoriaville, le 4 avril 1853*
- *Napoléon, né à Victoriaville, le 1<sup>er</sup> avril 1856.<sup>4.3</sup>*

*Dans les documents officiels examinés, Adolphe Dolphis est identifié « Dolphis », Albert Aubert est identifié « Obert », Marie Fannée est identifiée « Fanny » et Esdras Adolphe est identifié « Esdras ».*

### **Déclaration d'Olivier Perrault à l'arpenteur Louis Legendre en 1841**

*En 1841, Olivier Perrault déclare à l'arpenteur Louis Legendre avoir une terre « **sur le haut du 3<sup>e</sup> rang, environ 3 arpents de front sur les 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> lots, sur un alignement courant vers le Sud, dit avoir cultivé cette terre depuis 4 ans et l'avoir lui-même ouverte** ». Olivier Perrault est donc arrivé dans le township d'Arthabaska en 1837.*



***Extrait des notes de l'arpenteur Louis Legendre, en 1841, mentionnant qu'Olivier Perrault a déclaré avoir une terre « sur le haut du 3<sup>e</sup> rang, environ 3 arpents de front sur les 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> lots, sur un alignement courant vers le Sud, dit avoir cultivé cette terre depuis 4 ans et l'avoir lui-même ouverte ».***

*Source : Bureau de l'Arpenteur général du Québec*

<sup>4.3</sup> Charles-Édouard Mailhot. « Les Bois-Francs », vol. 3, pages 244-245

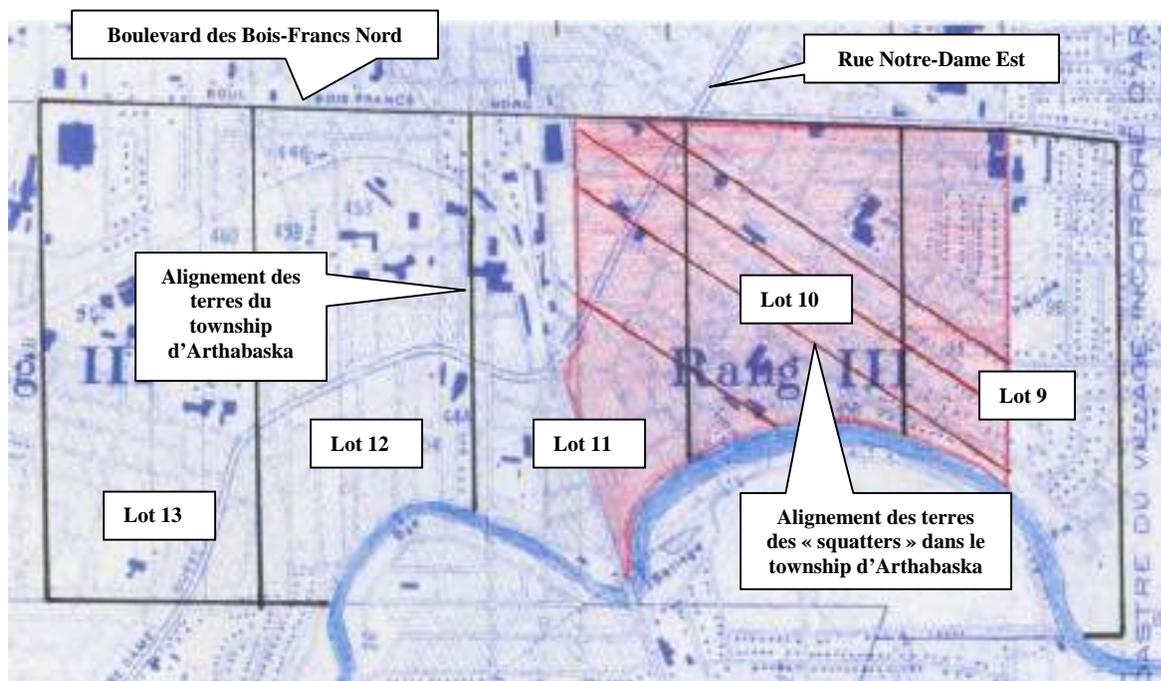
### Alignement des terres des « squatters »

Le plan du township d'Arthabaska nous montre que, dans les rangs 1 à 17 inclus, toutes les lignes de division des lots ont été établies suivant l'alignement de la ligne séparant les townships d'Arthabaska et Chester.

Dans la partie du township d'Arthabaska divisée en lots par l'arpenteur Kilborn en 1802, toutes les personnes qui se sont établies par la suite ont développé leur terre suivant l'alignement des lots montrés sur le plan du township d'Arthabaska.

Pour ce qui est de la partie du township d'Arthabaska arpentée par Louis Legendre en 1841, nous avons vu au chapitre précédent que plusieurs « squatters » étaient déjà établis avant la subdivision des lots. L'arpenteur Legendre a subdivisé les lots suivant le même alignement établi par l'arpenteur Kilborn mais, comme il le mentionne dans ses notes du 13 août 1841, il s'est aperçu que « plusieurs personnes étaient établies en travers sur les lots d'Arthabaska, ayant pris pour base de leur établissement l'arrière ligne de Somerset ». Il est donc facile de localiser la plupart des terres occupées par des « squatters » avant l'arpentage de Legendre puisque ce sont les seules dont l'alignement est basé sur les terres des townships de Stanfold et Somerset et non sur les terres d'Arthabaska.

Dans la future ville de Victoriaville, le seul « squatter » qui s'était établi avant l'arpentage de Louis Legendre en 1841 c'est Olivier Perrault et, par conséquent, il est facile de localiser les terres qu'il occupait, sur partie des lots 9, 10 et 11, alors que ce sont les seules terres qui sont alignées vers le Sud et non selon l'alignement des terres d'Arthabaska.



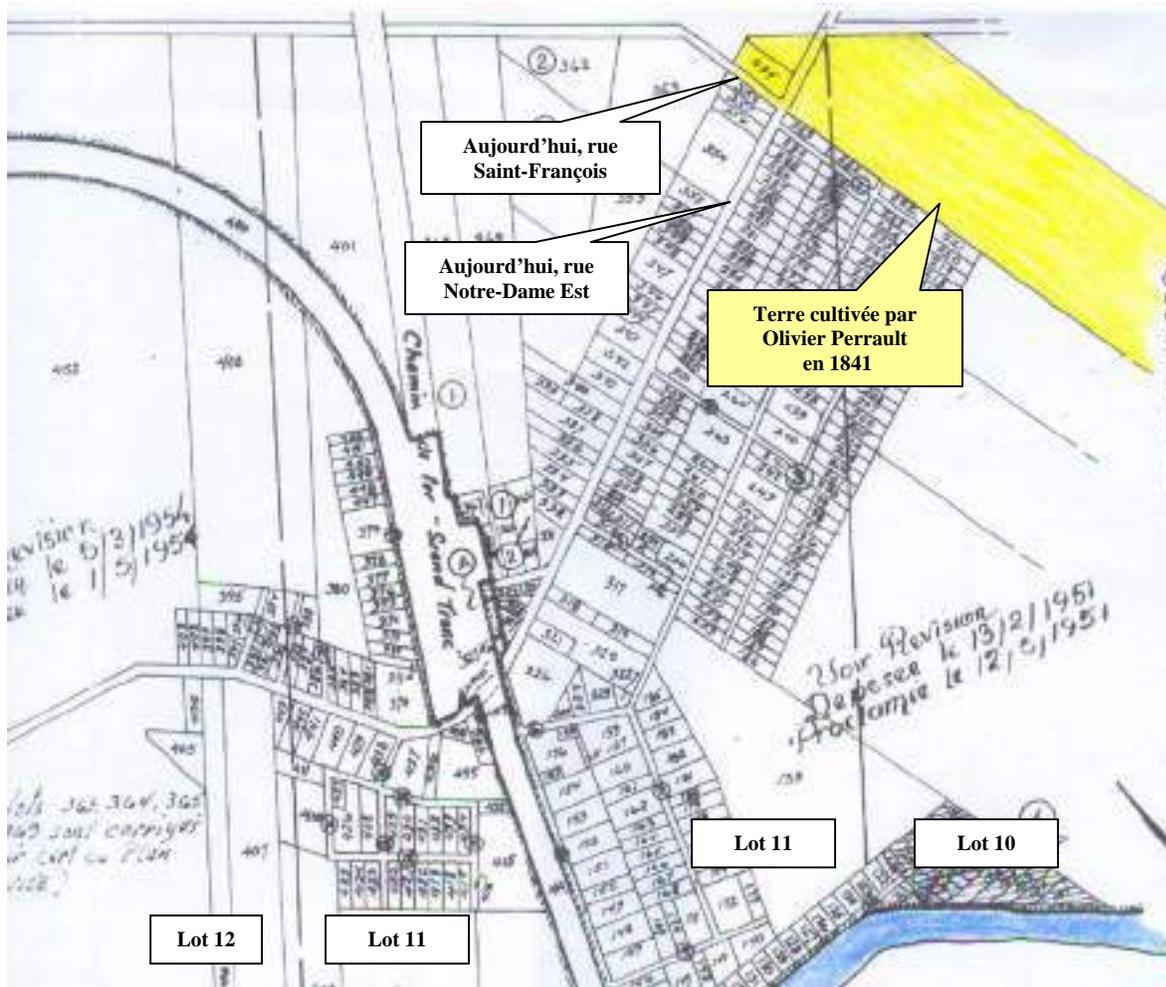
**Plan montrant les terres d'Olivier Perrault, alignées vers le sud, sur partie du lot 9, le lot 10 et partie du lot 11 du rang 3 du township d'Arthabaska**

### Localisation de la terre cultivée par Olivier Perrault en 1841

Selon les informations fournies par les documents consultés, en arrivant dans le township d'Arthabaska en 1837, Olivier Perrault se serait établi sur le haut du 3<sup>e</sup> rang sur un emplacement situé de part et d'autre de la ligne de division des lots 10 et 11 du rang 3.

Dans ses notes du 20 octobre 1841, l'arpenteur Louis Legendre mentionne que le 19 juillet, lorsqu'il a planté un poteau pour séparer les lots 10 et 11 dans la ligne de division des rangs 3 et 4, il était dans la terre mise en culture par Olivier Perrault. Dans le même document, il mentionne que la terre cultivée par Olivier Perrault s'étend environ 3 arpents (575 pieds) en front sur les lots 9, 10 et 11, dont 4 chaînes (264 pieds) en front du lot 11 du rang 3.

Par rapport à l'occupation actuelle sur le terrain, la terre cultivée par Olivier Perrault en 1841 était située le long des boulevards des Bois-Francs Nord et Sud (ligne de division des rangs 3 et 4) et de part et d'autre de la rue Notre-Dame Est, soit 4 chaînes (264 pieds) au nord-ouest de la rue Notre-Dame Est et environ 300 pieds au sud-est de la rue Notre-Dame Est.

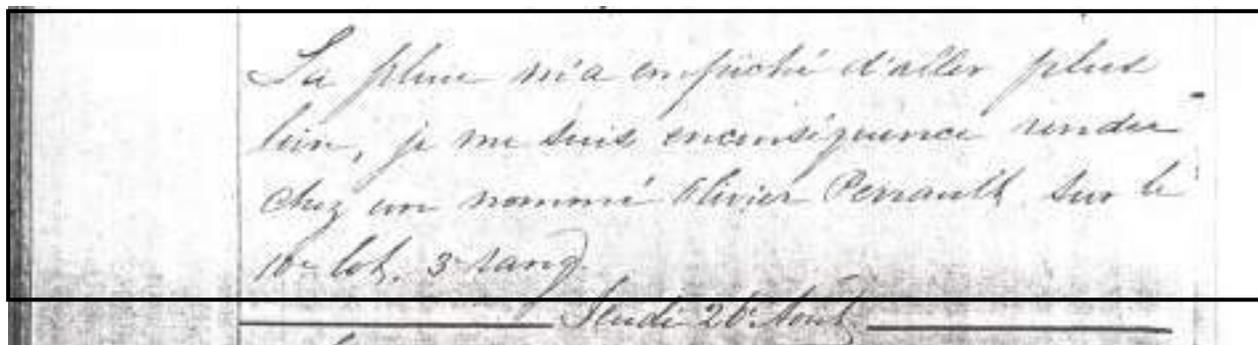


**Plan montrant la localisation de la terre cultivée par Olivier Perrault, en 1841**

### Localisation des bâtisses d'Olivier Perrault jusqu'en 1858

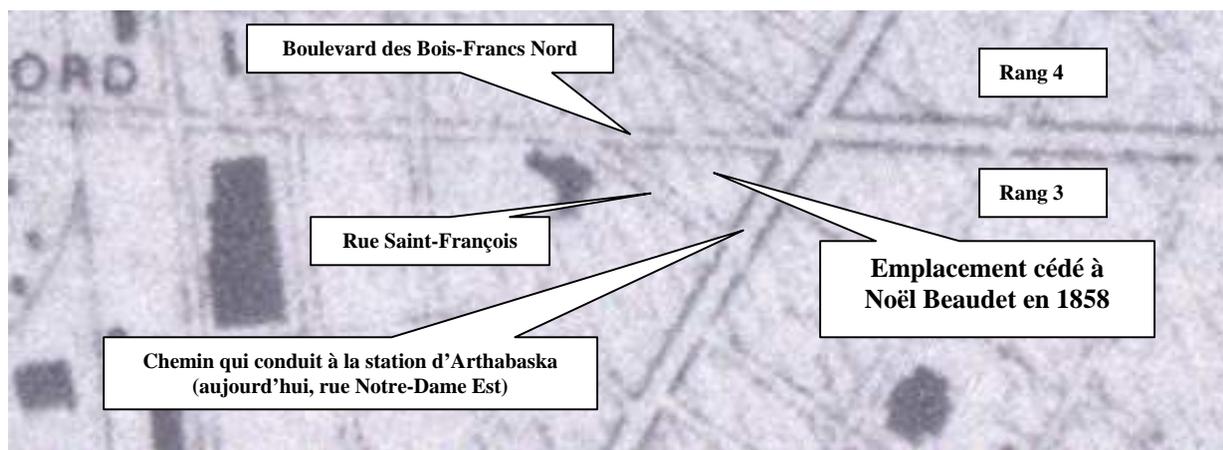
Nous venons de voir que la terre cultivée par Olivier Perrault, en 1841, était localisée sur le haut du 3<sup>e</sup> rang sur un emplacement situé de part et d'autre de la ligne de division des lots 10 et 11.

Cette information est confirmée par l'arpenteur Louis Legendre qui mentionne, dans ses notes du 24 août 1841, « la pluie m'a empêché d'aller plus loin, je me suis en conséquence rendu chez un nommé Olivier Perrault sur le 10<sup>e</sup> lot, 3<sup>e</sup> rang ».



**Extrait des notes de l'arpenteur Louis Legendre, en 1841, mentionnant s'être rendu chez un nommé Olivier Perrault sur le 10<sup>e</sup> lot, 3<sup>e</sup> rang.**

La lecture d'un acte de cession intervenu entre Olivier Perrault et Noël Beudet, cultivateur, le 20 octobre 1858, nous permet d'apprendre que les premières bâtisses d'Olivier Perrault étaient situées à l'intersection de la rue Notre-Dame Est et du boulevard des Bois-Francis Nord. Cette intersection est située à la ligne de division des lots 10 et 11 du rang 3.



**Plan montrant la propriété cédée par Olivier Perrault à Noël Beudet en 1858**

*Extrait de la carte de compilation cadastrale de Victoriaville – Service du cadastre – 1976*

Dans cet acte de cession<sup>4.4</sup>, Olivier Perrault cède à Noël Beudet « une pointe de terre d'environ 1 acre en superficie comprise et faisant partie du lot 11 du rang 3 et renfermée dans les limites suivantes : bornée à l'ouest au cédant, au nord au cordon qui divise les rangs 3 et 4 (**aujourd'hui, le boulevard des Bois-Francis Nord**) et au sud au chemin qui conduit à la station d'Arthabaska (**aujourd'hui, la rue Notre-Dame Est**), avec bâtisses qui se trouvent érigées sur la dite pointe de terre, lesquelles l'ont été, il y a déjà plusieurs années par le cessionnaire ». Cette pointe de terre correspond, aujourd'hui, au triangle formé par le boulevard des Bois-Francis Nord et les rues Notre-Dame Est et Saint-François, incluant l'emprise de la rue Saint-François.



Chemin qui conduit à la station d'Arthabaska  
(aujourd'hui, rue Notre-Dame Est)

« cordon » qui divise les rangs 3 et 4  
(aujourd'hui, boulevard des Bois-Francis Nord)

*Photo Denis Saint-Pierre, le 16 août 2004.*

#### **Photographie 2004**

*de l'emplacement cédé par Olivier Perrault à Noël Beudet le 20 octobre 1858, sur lequel étaient localisées les bâtisses érigées par Olivier Perrault depuis « déjà plusieurs années ».*

#### **Localisation de la terre et de la résidence d'Olivier Perrault de 1858 à 1871**

*À partir de 1858, Olivier Perrault alors âgé de 64 ans, a cédé à ses fils la presque totalité des grandes propriétés foncières qu'il possédait dans le village de Victoriaville.*

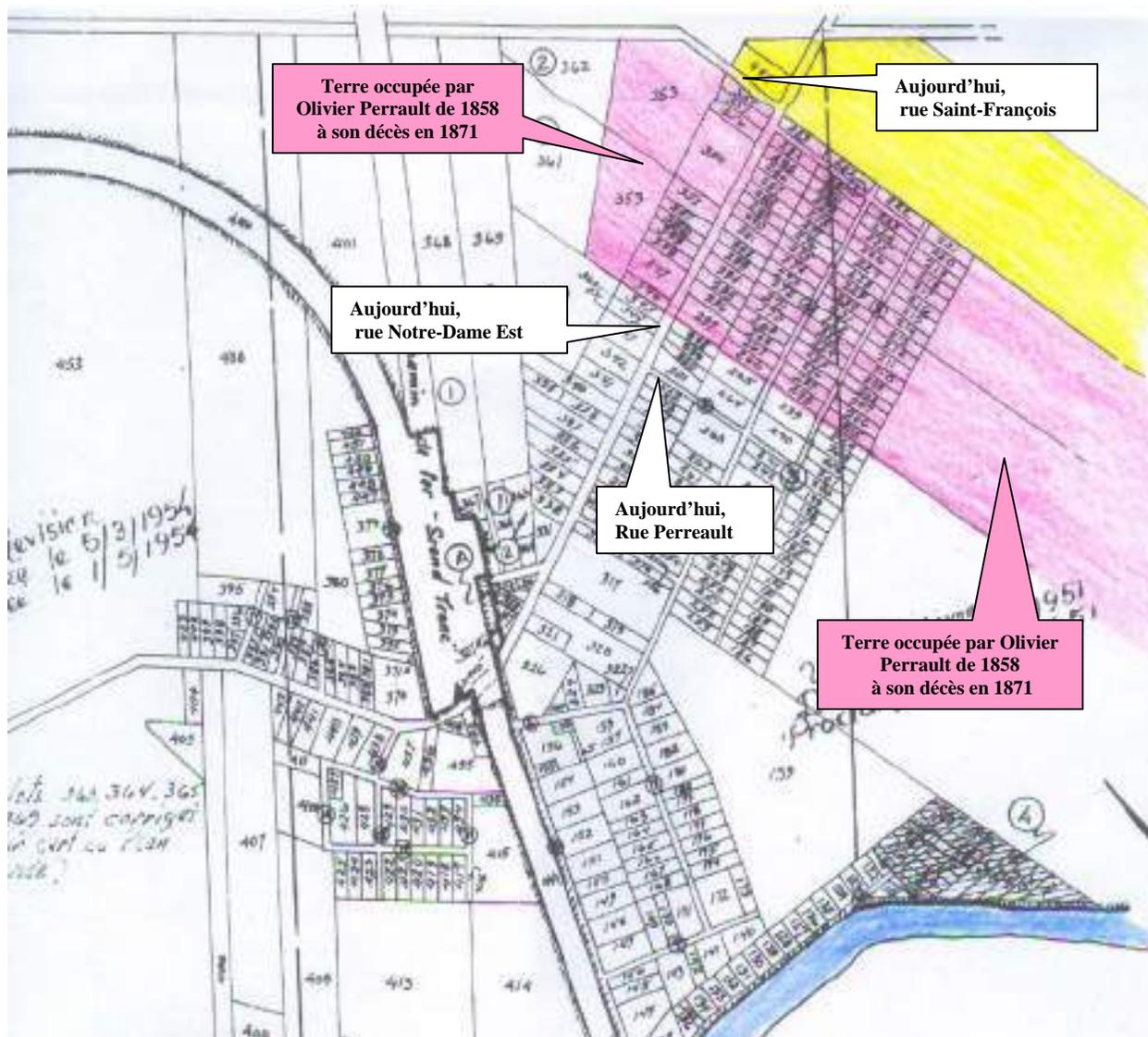
*Après avoir cédé sa propriété, située à l'intersection du « cordon » des rangs 3 et 4 et du chemin qui conduit à la station d'Arthabaska, à Noël Beudet, Olivier Perrault aurait conservé jusqu'à*

<sup>4.4</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-1, no 597

son décès une terre de 4 arpents de front par 20 arpents de profondeur s'étendant de part et d'autre « du chemin qui conduit à la station d'Arthabaska » (**aujourd'hui, rue Notre-Dame Est**). Cette terre comprenait maison, grange, écurie, remise et hangar.<sup>4.5</sup>

À son décès, Olivier Perrault a cédé, par testament<sup>4.6</sup> en date du 1er août 1871, cette terre à ses deux fils encore mineurs, soit Esdras et Napoléon.

**Par rapport à ce qui existe aujourd'hui, cette terre traversait la rue Notre-Dame Est entre ce qui est aujourd'hui la Place Luxor et la rue Saint-François.**

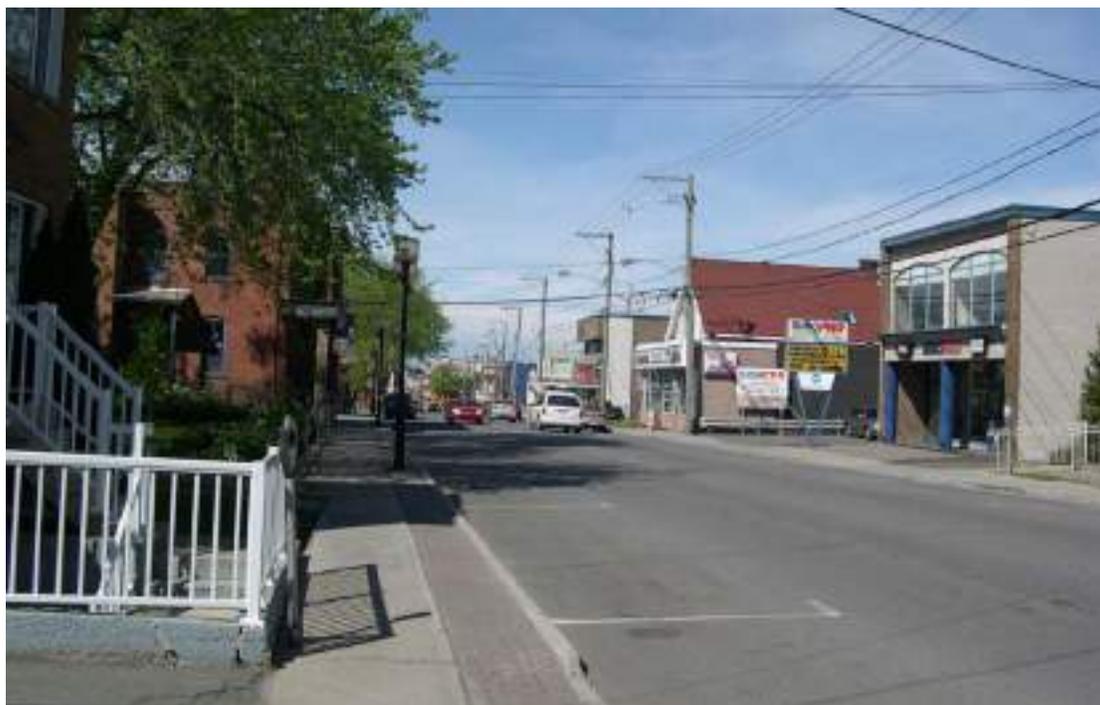


**Plan montrant la localisation de la terre occupée par Olivier Perrault, de 1858 à son décès en 1871**

<sup>4.5</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 2991

<sup>4.6</sup> Archives nationales du Québec - Trois-Rivières. Notaire Louis Rainville, minute 856

*Photographies 2006 montrant les limites de la terre occupée par Olivier Perrault, le long du chemin de la Reine (aujourd'hui, rue Notre-Dame Est) entre 1858 et 1871, année de son décès*



*Limite est de la terre occupée par Olivier Perrault et vue vers l'ouest*



*Limite ouest de la terre occupée par Olivier Perrault et vue vers l'est*

### Partage des terres d'Olivier Perrault père

Deux légendes circulent relativement au partage des terres d'Olivier Perrault en faveur de ses enfants.

Une première légende raconte que lorsqu'Olivier Perrault décida de se retirer, il divisa ses terres en 13 parties égales, qu'il donna à chacun de ses enfants vivants. Une seconde légende prétend qu'Olivier Perrault divisa ses terres uniquement entre ses fils et que ses filles ne participaient pas au partage.

Les informations obtenues par la lecture de différents contrats notariés enregistrés au Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska semblent détruire la première légende et accréditer la seconde.

Olivier Perrault père aurait commencé à céder ses terres à ses fils à partir du 26 janvier 1858 alors qu'il venait de fêter ses 63 ans. Dans certains cas, le don de la terre se faisait à l'occasion du mariage du fils. Dans le village de Victoriaville et les alentours immédiats, Olivier Perrault père et son épouse Fanny Levasseur ont cédé des terres à leurs fils, de la façon suivante :

- **Zoël Perrault** a obtenu sa part des terres de ses parents le 26 janvier 1858, à l'occasion de son mariage avec Julie Beaudet<sup>4.7</sup>. **Aujourd'hui, c'est le secteur compris entre les emplacements de la rue Désiré jusqu'à l'ancien chemin de fer et de l'ancien chemin de fer jusqu'à la rue Poitras.**
- **Zéphirin Perrault** a reçu « sa part d'héritage dans la future succession de ses parents » le 30 décembre 1858<sup>4.8</sup>. **Aujourd'hui, c'est le secteur des emplacements des rues Perreault et Saint-Zéphirin.**
- **Dolphis Perrault** a obtenu sa part d'héritage dans la future succession de ses parents le 22 octobre 1860, à l'occasion de son mariage avec Rose Délima Buteau<sup>4.9</sup>. **Aujourd'hui, c'est le secteur des emplacements des rues du Parc, Prince et Gaudet.**
- **Odilon Perrault** a obtenu une terre d'Olivier Perrault le 26 décembre 1868<sup>4.10</sup>. **Aujourd'hui, c'est le secteur des emplacements de l'avenue Sainte-Croix et de la rue Sainte-Victoire.**
- **Trefflé Perrault** a obtenu d'Olivier Perrault une partie du lot 13 du rang 3 du township d'Arthabaska<sup>4.11</sup>. **Aujourd'hui, c'est le secteur des emplacements des rues Godin et Bergeron jusqu'à la rue Pigeon incluse.**

<sup>4.7</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-2, no 936

<sup>4.8</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-2, no 1129

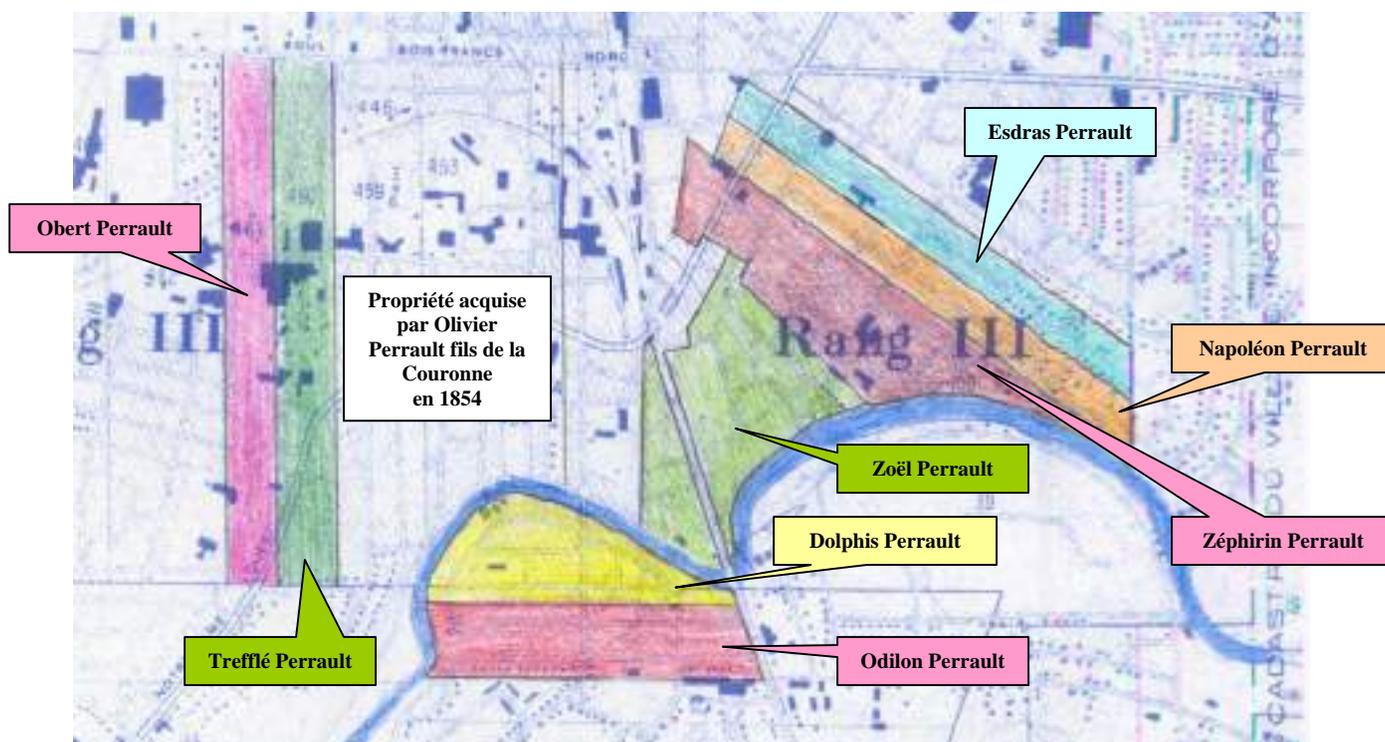
<sup>4.9</sup> Archives nationales du Québec – Trois-Rivières – Notaire A. Defoy minute 2440

<sup>4.10</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-9, no 5482

<sup>4.11</sup> Voir mention au Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4363

- **Obert Perrault** a obtenu d'Olivier Perrault une partie du lot 13 du rang 3 du township d'Arthabaska<sup>4.12</sup>. **Aujourd'hui, c'est le secteur des emplacements de la rue Lactantia jusqu'à la rue Larivière incluse.**
- **Esdras Perrault** a obtenu de la succession d'Olivier Perrault le demi indivis de la terre de 4 arpents de largeur par 20 arpents de profondeur qu'occupait Olivier Perrault père, au moment de son décès<sup>4.13</sup>. Il a cédé sa part à son frère Zoël Perrault. **Aujourd'hui, c'est le secteur des emplacements de la rue Olivier.**
- **Napoléon Perrault** a obtenu de la succession d'Olivier Perrault, le demi indivis de la terre de 4 arpents de largeur par 20 arpents de profondeur qu'occupait Olivier Perrault, au moment de son décès<sup>4.14</sup>. Il aurait cédé sa part à son frère Zéphirin Perrault. **Aujourd'hui, c'est le secteur des emplacements de la rue Victoria.**

Dans le village de Victoriaville, nous n'avons pas retrouvé de cession de terre d'Olivier Perrault père à Olivier Perrault fils. Cependant, dès le 15 décembre 1854, Olivier Perrault fils, alors âgé de 27 ans, avait acquis le lot 12 du rang 3 du township d'Arthabaska de Louis Richard, agent des terres de la Couronne. Jusqu'à maintenant, nous n'avons retrouvé aucune cession de terrain pour Charles Perrault dans le village de Victoriaville ou les alentours immédiats.



*Plan montrant les terres cédées par Olivier Perrault à ses fils*

<sup>4.12</sup> Voir mention au Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4363

<sup>4.13</sup> Archives nationales du Québec – Trois-Rivières. Notaire Louis Rainville, minute 856

<sup>4.14</sup> Archives nationales du Québec – Trois-Rivières. Notaire Louis Rainville, minute 856



*Collection famille Perrault-Houle / Société d'histoire et de généalogie de Victoriaville*

*Zoël Perrault et son épouse Julie Beaudet*

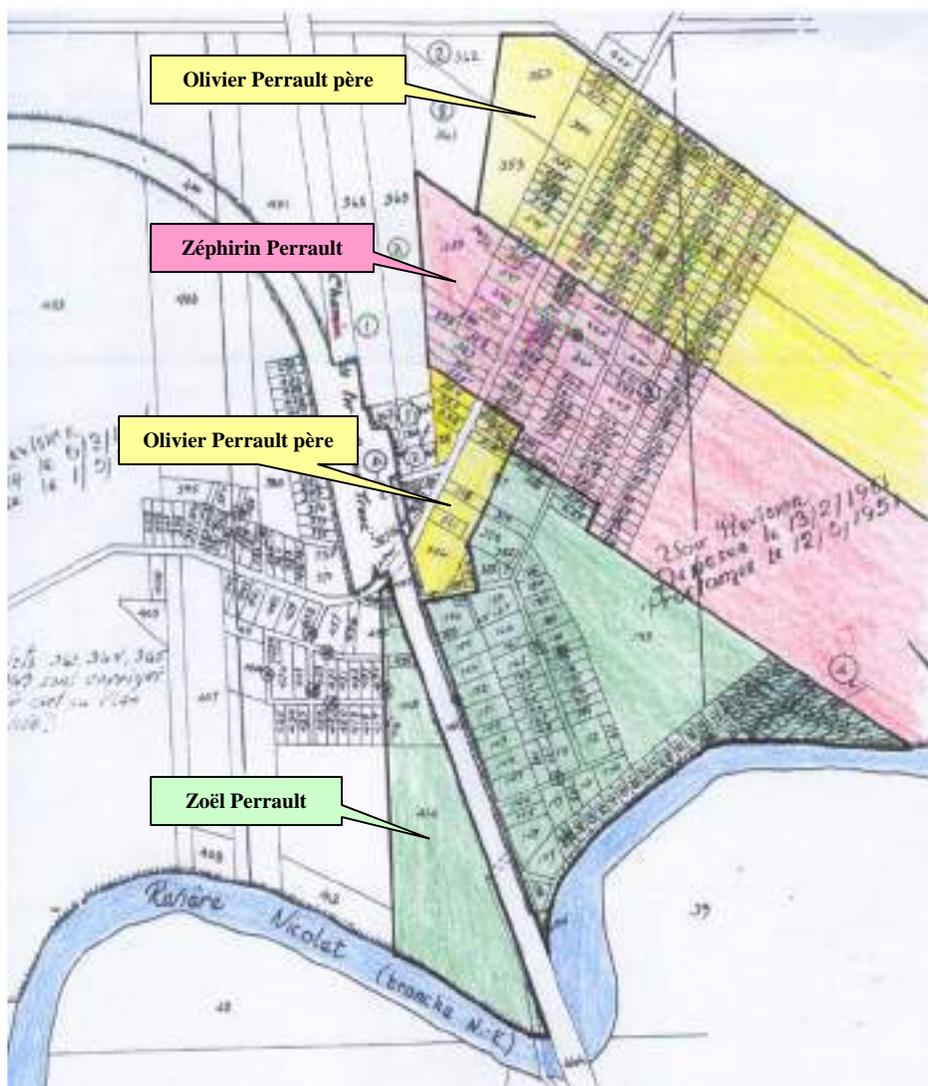
*Comme suite à l'héritage qu'il a reçu de ses parents, Olivier Perrault et Fanny Levasseur, Zoël Perrault est devenu un grand promoteur foncier en vendant tous les terrains qui, aujourd'hui, sont situés entre les rues Saint-Jean-Baptiste et Tourigny, d'une part, et la rivière Nicolet, d'autre part, et entre les rues Désiré et Poitras.*

### Les Perrault – grands promoteurs fonciers

Les recherches faites ont permis de constater que trois membres de la famille d'Olivier Perrault peuvent être considérés de grands promoteurs fonciers, c'est-à-dire des gens qui ont possédé de grandes étendues de terrain qu'ils ont divisées en lots pour la revente afin de répondre aux besoins du village de Victoriaville en développement. Ce sont :

1. **Olivier Perrault père**
2. **Zoël Perrault** (et son épouse Julie Beudet)
3. **Zéphirin Perrault** (et son épouse Adèle Lupien)

D'autres membres de la famille Perrault ont été propriétaires de terrains qu'ils ont acquis ou obtenus de la succession d'Olivier Perrault père, mais ces personnes n'ont pas procédé à la vente de leur propriété respective par lotissement.



**Plan montrant les propriétés des Perrault, grands promoteurs fonciers**

### **Le testament d'Olivier Perrault<sup>4.15</sup>**

Dans l'avant-midi du 1<sup>er</sup> août 1871, dans la demeure d'Olivier Perrault père, cultivateur, ce dernier, « malade de corps, mais sain d'esprit » a dicté son testament au notaire Louis Rainville, en présence de deux témoins, soient Elzéar Richard, sellier, et Charles Bazinait, cordonnier.

En vertu de son testament, Olivier Perrault père disposait de ses biens de la façon suivante :

1. « Je donne et lègue à Fanny Levasseur mon épouse, la jouissance et usufruit sa vie durant, de tous les biens meubles et immeubles qui m'appartiendront au jour et heure de mon décès, à cet effet je l'institue ma légataire universelle en jouissance et en usufruit sans être tenu de donner caution. Pour par elle jouir et user des dits biens comme usufruitière sa vie durant à compter du temps de mon décès et en prendre possession du même temps ».
2. « Je donne et lègue à Esdras Perrault et Napoléon Perrault, deux de mes garçons en pleine propriété, l'usufruit en question éteint, tous les biens meubles et immeubles qui m'appartiendront au jour et heure de mon décès pour être partagés également entre eux, lesquels biens leur seront transmis aussitôt après l'extinction du dit usufruit par qui de droit ».  
 « Pour par mes dits deux enfants jouir user faire et disposer des dits biens en pleine propriété et comme de chose à eux appartenant à compter de l'extinction du dit usufruit et en prendre possession du même temps, à la charge par mes dits légataires universels tant en jouissance qu'en propriété de supporter également les obligations suivantes savoir : garder avec eux, loger, chauffer, éclairer, nourrir, raccommoder et entretenir Fanny Perrault ma fille jusqu'à l'époque de son mariage, et sa vie durant si elle se marie pas, lui procurer en temps de maladie les soins du prêtre et du médecin et après sa mort la faire inhumer chrétiennement et décentement – en outre de payer à la dite Fanny Perrault ma fille à l'époque de son mariage la somme de vingt cinq piastres – pourvu toutefois que ladite Fanny Perrault travaille dans l'intérêt de mes dits légataires universels, dans la mesure de ses forces ».

Comme on peut le constater, Olivier Perrault avait déjà donné, à partir de 1858, leur part d'héritage dans sa succession à tous ses enfants majeurs.

Au moment de son décès, les biens faisant partie de la succession se limitaient à la terre de 4 arpents par 20 arpents qu'il occupait depuis 1858.

### **Déclaration de décès**

Le 17 février 1872, en présence du notaire Louis Rainville, Zéphirin Perrault a fait une déclaration attestant qu'Olivier Perrault père était décédé le 4 septembre 1871.

---

<sup>4.15</sup> Archives nationales du Québec – Trois-Rivières. Notaire Louis Rainville, minute 856

**Inhumations au cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire**

*On retrouve au cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire à Victoriaville le monument funéraire d'Olivier Perrault et son épouse Françoise Levasseur.*



**Perrault vs Perreault**

*Doit-on parler d'Olivier Perrault ou d'Olivier Perreault avec un « e » ? Dans les documents consultés, on retrouve les deux orthographes. L'arpenteur Legendre, dans ses notes de 1841, utilise l'orthographe « Perrault », de même lors de l'émission de lettres patentes en faveur de la succession d'Olivier Perrault. Dans ses volumes « Les Bois-Francs », Charles-Édouard Mailhot utilise toujours l'orthographe « Perrault ». Il semble que ce soit davantage les notaires qui auraient utilisé l'orthographe « Perreault ».*

*Au cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire de Victoriaville, l'orthographe « Perreault » est utilisée pour Olivier Perrault père, alors que l'orthographe « Perrault » est utilisée sur le monument funéraire de son fils Zéphirin Perrault (voir photographie ci-contre). Selon le plan de l'ingénieur Charles E. Goad, montrant les rues de la ville de Victoriaville en 1906, l'orthographe « Perrault » est alors utilisée pour identifier la rue.*

*Dans le présent document, nous avons utilisé l'orthographe « Perrault ».*





## Chapitre 5

### *Le chemin de fer et la gare*

*Pendant que quatre « squatters », Olivier Perrault, Joseph Roux dit Sans Chagrin, Féréol Girard fils et Antoine Baril s'installent sur les terres publiques sans aucune autorisation et se mettent à défricher ce coin du township d'Arthabaska, loin de l'activité qui se concentre au village d'Arthabaskaville, des rencontres et discussions se tiennent en Angleterre, à Boston et Portland aux États-Unis ainsi qu'à Montréal et Toronto de la province du Canada, qui changeront radicalement leur vie et l'utilisation qui sera faite de leurs lots de terre. Ces rencontres et discussions portent sur la construction d'un chemin de fer.*

#### **Le chemin de fer et la gare : raison d'être de Victoriaville**

*Lorsque l'on examine les transactions foncières qui se sont faites sur le territoire du futur village de Victoriaville, avant et après la construction du chemin de fer et de la gare, on réalise rapidement que si Olivier Perrault est considéré comme le fondateur de la ville de Victoriaville puisqu'il a été le premier à s'installer sur ce territoire, le véritable fondateur de Victoriaville, c'est-à-dire celui qui est à l'origine de Victoriaville, c'est le Grand Trunk Railway (aussi appelé le Grand Tronc) avec sa gare.*

*Sans la construction du chemin de fer et surtout de sa gare, le territoire du village de Victoriaville serait probablement demeuré des terres à défricher et cultiver et le développement économique se serait probablement fait dans les villages avoisinants comme Stanfold (Princeville), Arthabaskaville et Warwick.*

*Puisqu'au début, le chemin de fer et la gare ont été la raison d'être de Victoriaville, il apparaît important et intéressant de s'interroger pour connaître les motifs qui ont amené la construction de chemins de fer au Canada à cette époque, et pourquoi un de ces chemins de fer a traversé cette partie du township d'Arthabaska, aujourd'hui connue comme Victoriaville.*

#### **Raison d'être du chemin de fer**

*Jusqu'au milieu des années 1840, le transport se faisait principalement par bateau et en utilisant les quelques routes qui pouvaient exister, malgré l'état difficile dans lequel elles se trouvaient. Au Canada, le transport par bateau était impossible durant l'hiver car les ports devaient être fermés à cause de glace, ce qui nuisait énormément au commerce.*

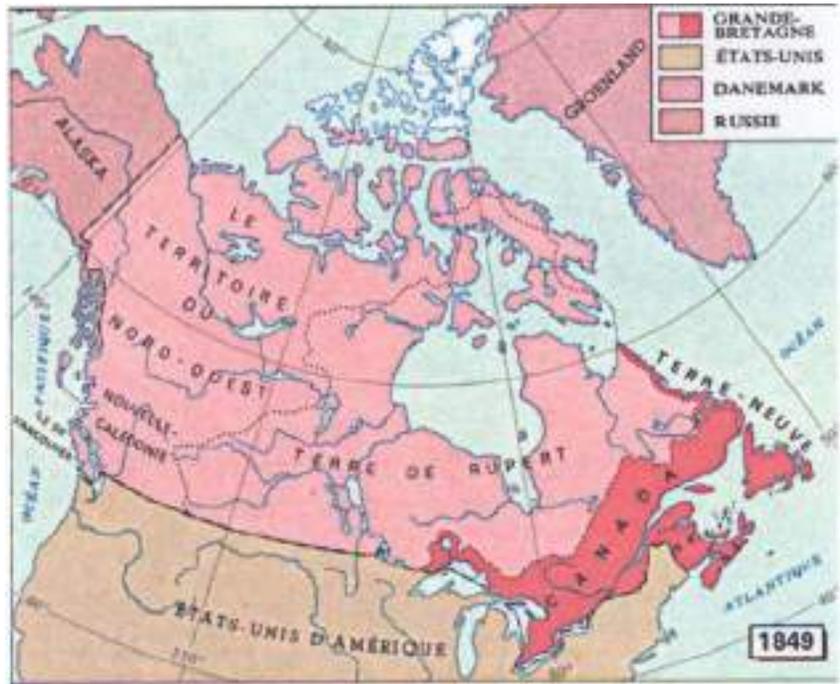
*Vers 1840, il devient de plus en plus évident que le chemin de fer pourrait être un moyen efficace de développement en facilitant le transport des gens et des marchandises.*

#### **Le chemin de fer dans les Provinces-Unies du Canada, colonie britannique**

*Pour bien comprendre les raisons et le processus décisionnel qui ont conduit à la construction de chemins de fer au Canada, il est important de revoir un peu d'histoire.*

En 1840, d'une part, le Haut-Canada, constitué de ce qui est aujourd'hui la partie sud de la province de l'Ontario et, d'autre part, le Bas-Canada, constitué de ce qui est aujourd'hui la province de Québec, ont été fusionnés pour former les Provinces-Unies du Canada, une colonie britannique en Amérique du Nord. L'ancien Bas-Canada devient Canada East des Provinces-Unies du Canada et l'ancien Haut-Canada devient Canada West.

La carte<sup>5.1</sup> ci-jointe localise la province du Canada, en Amérique du Nord, entre 1840 et 1867.



En tant que colonie britannique, la province du Canada faisait beaucoup d'échanges, spécialement des échanges commerciaux, avec l'Angleterre. Ces échanges se faisaient par bateau à partir du port de Montréal. Malheureusement, le port de Montréal était fermé chaque hiver. Dès 1843, il est devenu évident que relier la province du Canada à un port de mer libre de glace toute l'année serait un élément majeur et puissant pour son développement économique.

La politique adoptée par le gouvernement, à partir de 1845, a été de construire un réseau de chemins de fer qui relieraient les principales villes de la province du Canada, en particulier les villes de Toronto, Montréal et Québec, et qui relieraient la ville de Montréal à un port de mer libre de glace afin de permettre des échanges avec l'Angleterre toute l'année.

Pour réaliser et financer la construction du chemin de fer, le gouvernement a fait appel à des entrepreneurs britanniques.

### Le choix des tracés du chemin de fer

Comme on peut l'imaginer, le choix des tracés du chemin de fer pour relier Montréal, et éventuellement Québec, à un port de mer libre de glace a fait l'objet de nombreuses discussions.

Les premiers choix considérés prévoyaient raccorder Montréal au port de mer de Boston et raccorder la ville de Québec au port de mer d'Halifax. Dans ce dernier cas, des travaux d'arpentage avaient même été entrepris. **Il est évident que si ces choix avaient été retenus,**

<sup>5.1</sup> Cartes tirées de l'Atlas national - Bibliothèque et Archives Canada.

***Victoriaville n'aurait jamais existé puisqu'aucun tracé de chemin de fer n'était prévu dans le township d'Arthabaska.***

*En 1845, trois compagnies de chemin de fer américaines avaient proposé au Canada de raccorder Montréal au port de mer de Boston. À la même époque, des gens de Portland, dans l'État du Maine, proposaient plutôt de raccorder Montréal au port de mer de Portland.*

*Afin de déterminer le trajet le plus rapide de Montréal à un port de mer, une course a été organisée pour déterminer le temps requis pour transporter le courrier de Portland à Montréal et de Boston à Montréal. Le courrier de Portland à Montréal (246 milles) a pris douze heures de moins pour faire le trajet par rapport au courrier de Boston à Montréal (351 milles).*

*Les dirigeants canadiens ont préféré le raccordement de Montréal au port de mer de Portland puisque le tracé était beaucoup plus court et plus rapide<sup>5.2</sup>. Il est à noter que si le port de mer de Boston avait été choisi, il n'y aurait probablement jamais eu de chemin de fer à Victoriaville.*

### **Chemin de fer Longueuil-Portland (Maine)**

*Suite à l'adoption de ce tracé par les autorités canadiennes, la construction du chemin de fer de la St. Lawrence and Atlantic Railroad Company et de sa contrepartie américaine l'Atlantic and St. Lawrence Railroad Company, qui relie Longueuil (Québec) à Portland (Maine), a débuté. Amorcée en 1846, sa construction se termine en 1853 et permet ainsi aux manufactures canadiennes d'avoir accès à un port de mer libre de glace toute l'année<sup>5.3</sup>.*

*En 1853, Grand Trunk Railway (aussi appelé Grand Tronc) entre en possession de la Société St. Lawrence and Atlantic Railroad Company et fait ainsi l'acquisition de sa ligne de chemin de fer entre Montréal et la frontière Canada-États-Unis et loue le chemin de fer de l'Atlantic and St. Lawrence Railroad Company de la frontière à Portland (Maine).*

### **Chemin de fer Québec-Richmond**

*Pendant la construction du chemin de fer Longueuil-Portland, un projet de chemin de fer entre la ville de Québec et Halifax a été proposé aux autorités britanniques pour autorisation et réalisation. Les autorités britanniques ont rejeté cette demande en 1850<sup>5.2</sup>. La ville de Québec a alors proposé de se raccorder à la ligne de chemin de fer Montréal (Longueuil)-Portland à Richmond. Cette demande de la ville de Québec est à l'origine du passage d'un chemin de fer à Victoriaville.*

*Le 10 août 1850, la Quebec and Richmond Railroad Company était constituée en vue de construire une voie de chemin de fer de Québec à Richmond (Québec) pour effectuer la liaison avec le réseau de la St. Lawrence and Atlantic Railway Company.*

---

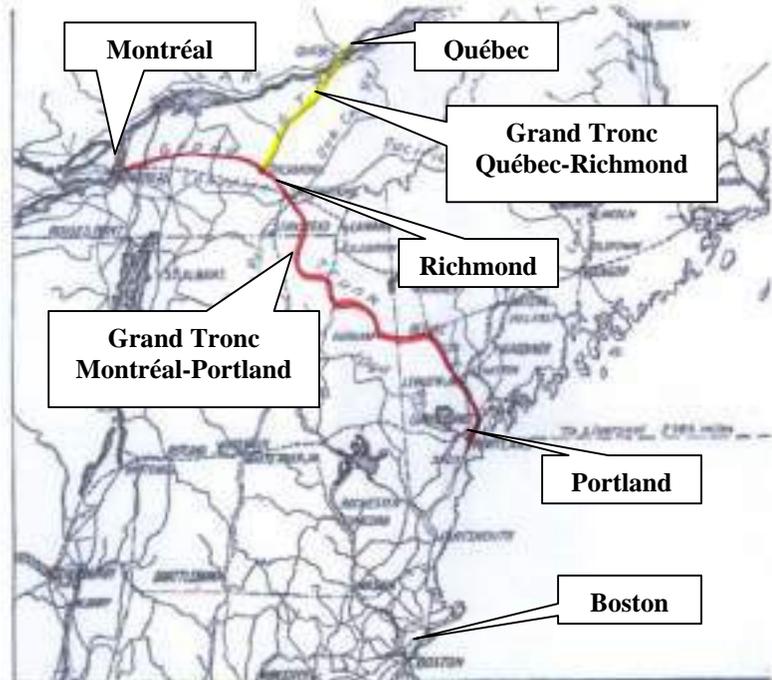
<sup>5.2</sup> Early Railways between New England and Canada - Engineering News – August 4, 1892.

<sup>5.3</sup> Grand Trunk Railway Company of Canada - Bibliothèque et Archives Canada.

De 1852 à 1854, la compagnie de chemin de fer *Quebec and Richmond Railroad Company* procède à la construction de ce tronçon de voie ferrée qui relie la ville de Québec à celle de Richmond, elle-même située sur le tronçon Montréal-Portland.

Les travaux de construction se sont terminés et la ligne a été ouverte à la circulation le 27 novembre 1854.

En 1853, pendant les travaux de construction, *Grand Trunk Railway* a pris possession de la *Quebec and Richmond Railroad Company* et, par conséquent, de la ligne de chemin de fer entre Québec et Richmond.

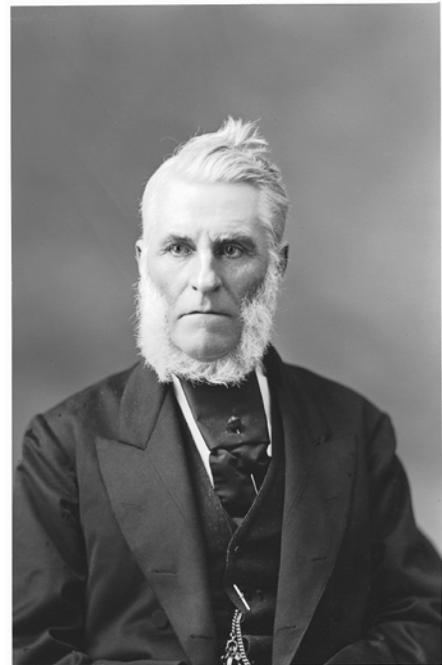


La carte ci-jointe montre la localisation du chemin de fer du Grand Tronc entre Longueuil et Portland (anciennement *St. Lawrence and Atlantic Railroad Company*) et entre Québec et Richmond (anciennement *Quebec and Richmond Railroad Company*).

### **Chemin de fer Montréal-Toronto**

En février 1852, Francis Hinks<sup>5.4</sup>, premier ministre du *Canada West* et vice-premier ministre des *Provinces-Unies du Canada*, se rend en Angleterre pour obtenir l'aide du gouvernement britannique pour la construction d'une ligne principale de chemin de fer entre Montréal et Toronto. Cette construction permettrait de compléter le réseau de chemins de fer qui traverseraient la province du Canada de Québec à Toronto. Le chemin de fer utiliserait le tronçon de la *Quebec and Richmond Railroad Company* entre Québec et Richmond, ensuite le tronçon de la *St. Lawrence and Atlantic Railroad Company* de Richmond à Longueuil et, de cet endroit, le chemin de fer serait prolongé jusqu'à Toronto.

Devant les retards à obtenir une coopération officielle du gouvernement britannique, Francis Hinks conclut une entente avec un consortium de firmes britanniques



<sup>5.4</sup> Sir Francis Hinks, politicien – Archives photographiques Notman - Musée McCord d'histoire canadienne, Montréal – I-88358

*spécialisées dans la construction et le financement de chemins de fer, et ce, pour compléter le réseau de chemins de fer entre Québec et Toronto. Le consortium était formé de messieurs Peto, Brassey, Jackson et Betts<sup>5.5</sup>.*

*Le 16 septembre 1852, un contrat est signé avec le consortium. Le contrat inclut également un mandat à Peto, Brassey, Jackson et Betts d'étudier la possibilité de construire un pont au-dessus du fleuve pour relier le chemin de fer de Longueuil à Montréal<sup>5.6</sup>.*

*En 1852, la Grand Trunk Railway Company of Canada est constituée et, dès l'année suivante, elle commence la construction de la voie reliant Montréal à Toronto. Ce tronçon est terminé à la fin d'octobre 1856<sup>5.7</sup>.*

### **Chemin de fer reliant Longueuil à Montréal : le pont Victoria**

*Pour relier Longueuil à Montréal par chemin de fer, il faut construire un pont au-dessus du fleuve Saint-Laurent : ce sera le pont Victoria. Le projet de construction du pont a fait l'objet d'études de 1852 à 1854 et la construction a été réalisée de 1854 à décembre 1859. Pour l'érection du pont Victoria, la firme Peto, Brassey, Jackson et Betts fait appel à l'ingénieur à la retraite James Hodges, car c'est le seul homme « auquel on peut en toute confiance confier cette entreprise gigantesque et jamais tentée ». Hodges, non seulement est responsable de la construction du pont Victoria, mais de celle de tous les ponts, bâtiments, assiettes de chaussées et voies ferrées entre Montréal et Toronto<sup>5.8</sup>.*



***Avec l'inauguration du pont Victoria, Victoriaville est maintenant reliée par chemin de fer à Montréal, Toronto, Québec et le port de mer de Portland dans l'État du Maine aux États-Unis. Cette situation favorisera énormément les industries qui s'implanteront à Victoriaville à partir de 1853 avec la construction du moulin à scie (qui exporte la majorité de sa production en Angleterre), en incluant les industries du meuble à partir de 1894.***

*En 1859, James Hodges, antérieurement résidant de Bagshot, comté de Surrey en Angleterre, et maintenant résidant de Montréal, acquiert 94 lots dans les 12 rangs du township de Bulstrode, représentant 19 300 acres de terrain. Ces lots étaient principalement constitués de tourbières. Il*

<sup>5.5</sup> Early Railways between New England and Canada - Engineering News – August 4, 1892

<sup>5.6</sup> The Victoria Bridge - Musée McCord d'histoire canadienne, Montréal

<sup>5.7</sup> Grand Trunk Railway Company of Canada - Bibliothèque et Archives Canada.

<sup>5.8</sup> James Hodges, ingénieur responsable de la construction du pont Victoria – Photographie de James Hodges : Archives photographiques Notman - Musée McCord d'histoire canadienne, Montréal – I-17906.1

*semble qu'ils aient été acquis dans l'optique d'une expérience pour utiliser la tourbe comme carburant pour les locomotives de chemin de fer.*

### **Peto, Brassey, Jackson et Betts**

*Le consortium Peto, Brassey, Jackson et Betts sera très impliqué dans la construction de la section de chemin de fer entre Montréal et Toronto, mais également dans la section Québec-Richmond.*

***En effet, des documents officiels nous montrent que, dans la région de Victoriaville, messieurs Peto, Brassey, Jackson et Betts ont préparé des plans en vue de l'achat des terrains nécessaires à la construction du chemin de fer et qu'ils ont également acheté des terrains nécessaires à la compagnie de chemin de fer Grand Tronc.***

*L'équipe dirigeante de ce consortium qui a œuvré dans la région de Victoriaville comprenait Samuel Morton Peto, Thomas Brassey, William Mather Jackson et Edward Ladd Betts.*

*Il est intéressant et important de mentionner qu'au moment où ils parachevaient leurs travaux pour la compagnie du Grand Tronc, messieurs Peto, Brassey et Betts étaient considérés comme les plus grands constructeurs de chemins de fer au monde<sup>5.9</sup>.*

### **Sir Samuel Morton Peto (1809-1889)**

*Samuel Morton Peto<sup>5.10</sup> a travaillé dans le domaine de la construction d'édifices à Londres dès son jeune âge jusqu'en 1846. En 1846, il forma une société de construction de chemins de fer avec Edward Ladd Betts. Entre 1846 et 1872, la firme a réalisé plusieurs importants contrats de construction de chemins de fer en Angleterre et à l'étranger. Parmi ces contrats, il faut mentionner le chemin de fer de la Grand Trunk Railway of Canada. Pour la réalisation de ce contrat au Canada, la firme Peto et Betts a travaillé conjointement avec Thomas Brassey<sup>5.11</sup>.*

*Le contrat avec le chemin de fer du Grand Tronc prévoyait qu'en plus de construire le chemin de fer, le consortium devait fournir les locomotives et les wagons. Plutôt que de confier ce dernier mandat à des firmes établies, Samuel Morton Peto fonda, en Angleterre, Peto & Company, qui se lança dans la construction de locomotives et de wagons<sup>5.12</sup>*



<sup>5.9</sup> Institute of Railway Studies : Railway World Heritage Sites

<sup>5.10</sup> Photographie Sir Samuel Morton Peto : Archives photographiques Notman - Musée McCord d'histoire canadienne, Montréal – I-18139.1

<sup>5.11</sup> Online Classic Encyclopedia

<sup>5.12</sup> Railway Rolling Stock Industry in Canada

### **Thomas Brassey (1805-1870)**

*Thomas Brassey, après avoir obtenu une formation en arpentage, a travaillé comme arpenteur jusqu'en 1834.*

*En 1834, il se lança dans la construction de chemins de fer et rapidement il devint un ingénieur renommé dans ce domaine. En tant qu'ingénieur civil, il construisit plus de 8 500 milles de chemin de fer et tous les ponts, viaducs et gares nécessaires. Durant une certaine période, plus de 75 000 personnes travaillaient pour lui<sup>5.13</sup>. Il a construit des chemins de fer dans plus de vingt pays.*



*Pour réaliser simultanément autant de projets à travers le monde, Thomas Brassey faisait appel à des « agents » qui étaient des hommes d'expérience et de confiance qu'il engageait pour gérer et assurer la bonne marche des travaux au jour le jour.*

*Parmi les membres du consortium, Thomas Brassey était celui qui avait le plus d'expérience et qui avait le mieux réussi dans le domaine.*

### **William Mather Jackson**

*William Mather Jackson s'est joint à messieurs Peto, Betts et Brassey, pour la construction du chemin de fer du Grand Tronc. Il aurait représenté la firme dans la réalisation des projets du Grand Tronc au Canada, tant au point de vue des négociations qu'au point de vue de la construction.*

### **Edward Ladd Betts (1815-1872)**

*Edward Ladd Betts a travaillé très jeune sur la construction de chemins de fer. Dès l'âge de 18 ans, il a été responsable de la construction de viaducs sur des voies de chemin de fer.*

*Avec son associé, Samuel Morton Peto, il a construit des chemins de fer en Angleterre, en Russie, au Canada et en Argentine.*

### **Robert Walker**

*Robert Walker agissait en qualité d'« agent » de messieurs Jackson et compagnie pour la réalisation des travaux du chemin de fer de Québec à Richmond<sup>5.14</sup>. Robert Walker s'identifiait comme commerçant et contracteur demeurant en la Paroisse de Saint-Roch de Québec<sup>5.15</sup>.*

<sup>5.13</sup> The life and work of Thomas Brassey – Doug Haynes

<sup>5.14</sup> Bureau de la publicité des droits de Drummondville, vol. B-8, no 4282

<sup>5.15</sup> Vente de Robert Walker à Olivier Perrault, le 22 août 1855

## Chapitre 6

# Victoriaville 1837-1852

### *Quatre « squatters » s'installent*

*Pendant les années 1837-1852, quatre « squatters » s'installent sur les terres publiques sans aucune autorisation et se mettent à défricher ce nouveau coin de pays qui, sans qu'ils le sachent, deviendra la ville de Victoriaville.*

*Arthabaska Station et le village de Victoriaville n'existent pas encore et ce territoire fera partie de la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska de 1846 à 1861.*

#### **Le « squatter » Olivier Perrault**

*Le « squatter » Olivier Perrault est le premier à s'établir et, durant cette période, il défriche et cultive, comme il le déclarait à l'arpenteur Louis Legendre en 1841, environ 3 arpents de front sur les 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> lots du township d'Arthabaska. En réalité, il occupait le demi nord-ouest du lot 9, le lot 10 et le demi sud-est du lot 11 du rang 3, du township d'Arthabaska.*

*Olivier Perrault a obtenu un titre sur la partie du lot 9 et sur le lot 10, le 23 décembre 1854 lorsque la Couronne lui a consenti une vente par billet de location. Les représentants légaux de feu Olivier Perrault ont obtenu des lettres patentes sur ces lots le 20 mars 1878.*

*Pour ce qui est du demi sud-est du lot 11 du rang 3, Olivier Perrault a obtenu un titre de propriété comme suite à une entente avec Robert Walker, suivi d'une vente de terrain, après que ce dernier ait obtenu des lettres patentes sur le lot 11 du rang 3 du township d'Arthabaska, le 4 décembre 1854.*

#### **Le « squatter » Féréol Girard fils**

*Un deuxième « squatter » s'est installé sur le territoire du futur village de Victoriaville, après la réalisation des travaux d'arpentage par l'arpenteur Louis Legendre en 1841 : il s'agit de Féréol Girard fils qui occupe « le premier quart du côté nord du lot de terre numéro onze du troisième rang du township d'Arthabaska ».*

*Féréol Girard fils a obtenu un titre de propriété comme suite à une entente avec Robert Walker, suivi d'une vente de terrain, après que ce dernier ait obtenu des lettres patentes sur le lot 11 du rang 3 du township d'Arthabaska, le 4 décembre 1854.*

#### **Le « squatter » Joseph Roux dit Sans Chagrin**

*Un troisième « squatter » s'est installé sur le territoire du futur village de Victoriaville, après la réalisation des travaux d'arpentage par l'arpenteur Louis Legendre en 1841 : il s'agit de Joseph*

*Roux dit Sans Chagrin qui occupe « le second quart du côté nord du lot de terre numéro onze du troisième rang du township d'Arthabaska ».*

*Joseph Roux dit Sans Chagrin a obtenu un titre de propriété comme suite à une entente avec Robert Walker, suivi d'une vente de terrain, après que ce dernier ait obtenu des lettres patentes sur le lot 11 du rang 3 du township d'Arthabaska, le 4 décembre 1854.*

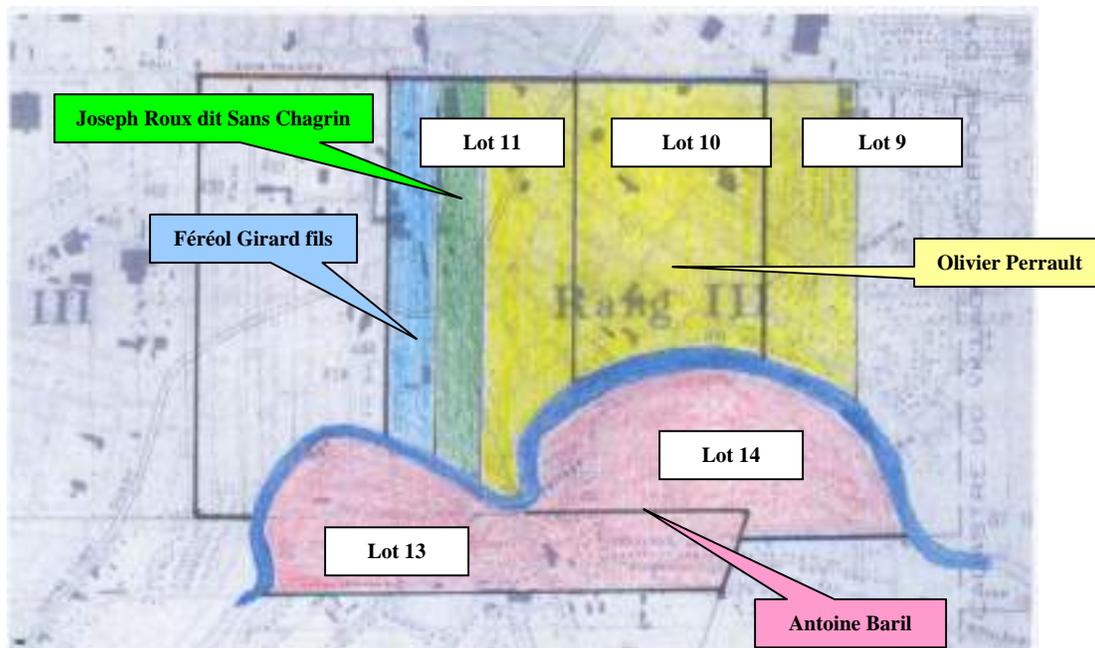
### **Le « squatter » Antoine Baril**

*Un quatrième « squatter » s'est installé sur le territoire du futur village de Victoriaville, après la réalisation des travaux d'arpentage par l'arpenteur Louis Legendre en 1841 : il s'agit d'Antoine Baril qui occupe les lots 13 et 14 du rang B du township d'Arthabaska. Antoine Baril a cédé ses droits sur ces propriétés avant d'avoir régularisé ses droits de propriété avec la Couronne.*

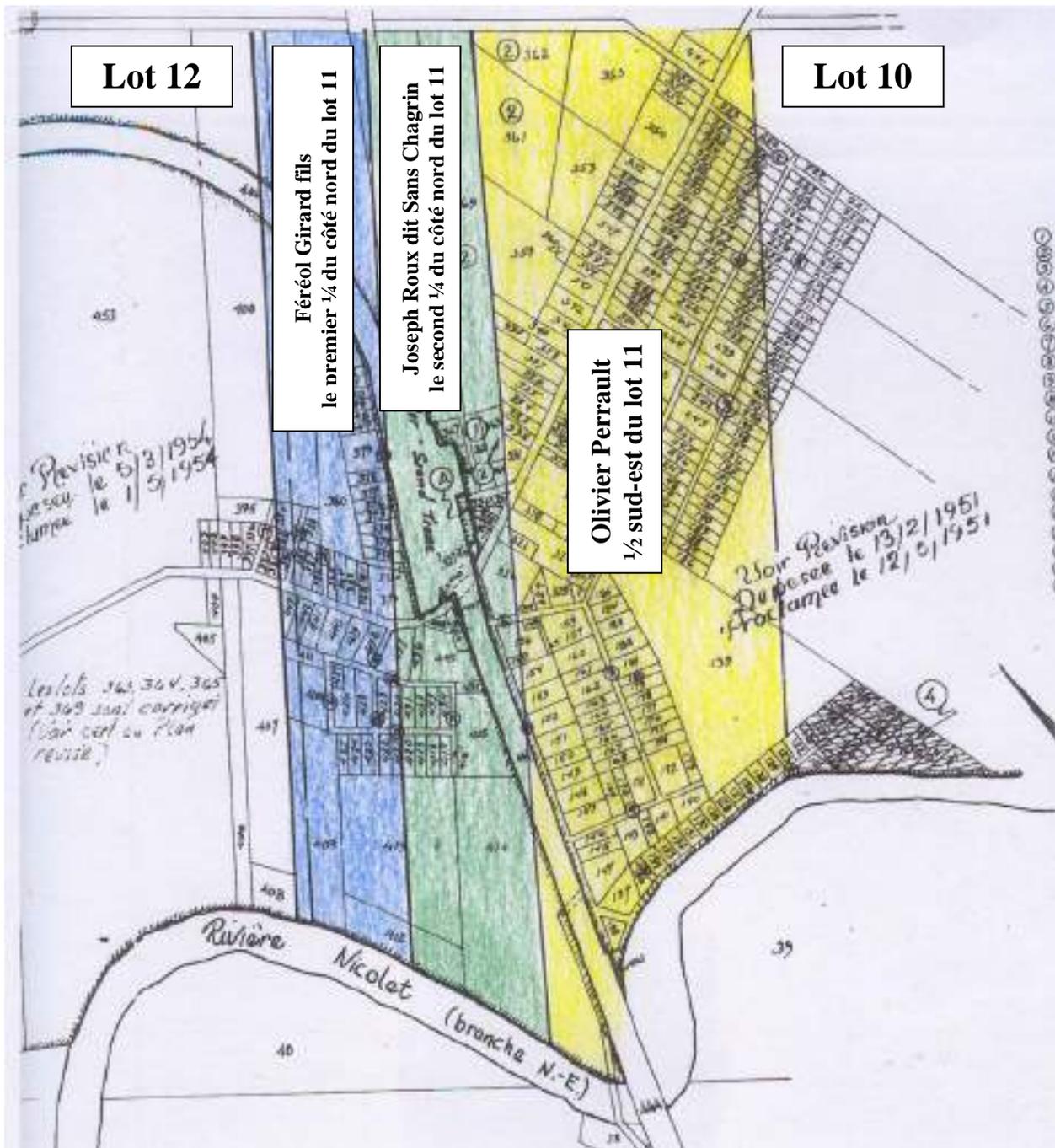
*Antoine Baril a cédé à Olivier Perrault père le lot 13 du rang B, le 26 avril 1853. Olivier Perrault a cédé cet emplacement à Archibald Campbell le 23 février 1862. Antérieurement à cette date, le fils d'Archibald Campbell, Darling William Campbell, avait obtenu, le 2 août 1861, des lettres patentes portant sur le lot 13 du rang B.*

*De son côté, Archibald Campbell a acquis d'Antoine Baril le lot 14 du rang 3, le 28 janvier 1857, et, par la suite, a obtenu de la Couronne, le 21 janvier 1861, des lettres patentes portant sur ce lot.*

### **Plan montrant le territoire occupé par les quatre « squatters » au 31 décembre 1852**



*Extrait de la carte de compilation cadastrale de Victoriaville – Service du cadastre – 1976*



*Plan montrant l'occupation du lot 11 du rang 3 du township d'Arthabaska (le cœur du village de Victoriaville) par les « squatters » Féréol Girard fils, Joseph Roux dit Sans Chagrin et Olivier Perrault, basé sur les contrats intervenus entre ces trois « squatters » et Robert Walker le 25 février 1853 et le 3 mars 1853.*

## Chapitre 7

### **Victoriaville 1853-1856**

#### ***Le chemin de fer et la gare arrivent***

*Depuis 1852, la compagnie de chemin de fer Quebec and Richmond Railroad Company procède à la construction de ce tronçon de voie ferrée qui doit relier la ville de Québec à celle de Richmond.*

*Dès le début de 1853, le temps est arrivé pour la compagnie de chemin de fer de procéder à l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de cette voie ferrée, dans le township d'Arthabaska. La vie tranquille des quatre « squatters » qui défrichent et cultivent leur terre, loin de l'activité qui se concentre au village d'Arthabaskaville, est sur le point de se terminer. C'est le début de la transformation de cette terre en village et, par la suite, en ville bourdonnante d'activités.*

*Les travaux de construction du chemin de fer et de la gare sont réalisés, dans le township d'Arthabaska, en 1853 et 1854. L'inauguration et la mise en service du chemin de fer et de la gare ont lieu le 27 novembre 1854.*

*Durant la période 1853-1856, de grandes propriétés foncières font l'objet de transactions et nous assistons au début du lotissement du territoire pour la construction de résidences et commerces.*

*Une première rue est ouverte et traverse le territoire d'est en ouest. La partie de cette rue qui débute au chemin de fer pour se diriger vers l'est (aujourd'hui, rue Notre-Dame Est) est appelée **chemin de la Reine** ou chemin qui conduit à la Station d'Arthabaska. La partie de cette rue qui débute au chemin de fer pour se diriger vers l'ouest (aujourd'hui, rue Notre-Dame Ouest) est appelée **chemin de Bulstrode** ou chemin qui conduit au township de Bulstrode ou chemin qui conduit de la station au township de Bulstrode.*

*Une seconde rue est ouverte le long du chemin de fer et à l'est de ce dernier, que l'on appelle le **chemin du moulin** (aujourd'hui, rue Carignan), lequel chemin conduit au moulin à scie d'Antoine Baril et de François d'Assise Mailhot qui s'est joint à Antoine Baril.*

### **L'année 1853**

#### **Robert Walker achète le terrain nécessaire à la construction du chemin de fer et de la gare**

*Au début de 1853, Robert Walker, agissant en qualité d'agent du consortium Peto, Brassey, Jackson et Betts, responsable de la construction du chemin de fer, veut acquérir une partie du lot onze du rang trois du township d'Arthabaska sur lequel la compagnie de chemin de fer veut construire le chemin de fer, la gare et aménager une cour pour le chargement et le déchargement des marchandises.*

*Le terrain que veut acquérir Robert Walker est situé entre le chemin qui conduit à Bulstrode (aujourd'hui, rue Notre-Dame Ouest) et le chemin de la Reine (aujourd'hui, rue Notre-Dame Est), d'une part, et le « cordon » séparant les rangs 3 et 4 (aujourd'hui, boulevard des Bois-Francis Nord), d'autre part.*

*Le terrain convoité par la compagnie de chemin de fer est actuellement occupé par Olivier Perrault, Joseph Roux dit Sans Chagrin et Féréol Girard fils. Ces derniers sont cependant « des occupants sans titre de propriété ».<sup>7.1</sup>*

*Robert Walker rencontre les trois occupants et les parties font entre elles l'entente suivante :*

- *D'une part, Olivier Perrault, Joseph Roux dit Sans Chagrin et Féréol Girard fils acceptent de céder à Robert Walker les droits et prétentions qu'ils peuvent avoir, prétendre, user et exercer comme occupants, sans titre de propriété, sur le lot 11 du rang 3 du township d'Arthabaska.*
- *D'autre part, Robert Walker s'engage :*
  - a. *à acheter du gouvernement de Sa Majesté ledit lot de terre et d'en payer le prix total de ses propres deniers;*
  - b. *à passer tout acte ou autres choses nécessaires pour parvenir à l'acquisition dudit lot;*
  - c. *à rétrocéder, immédiatement après l'obtention des lettres patentes et, sans redevances quelconques soit en argent ou autrement pour Robert Walker par Olivier Perrault, Joseph Roux dit Sans Chagrin et Féréol Girard fils, le terrain cédé par Olivier Perrault, Joseph Roux dit Sans Chagrin et Féréol Girard fils, et ce, après avoir déduit le terrain nécessaire à la compagnie de chemin de fer.*

*Comme suite à l'acceptation de cette entente par les parties, le notaire François-Xavier Pratte est mandaté pour préparer les contrats de cession de terrain d'Olivier Perrault, Joseph Roux dit Sans Chagrin et Féréol Girard fils en faveur de Robert Walker.*

### **Le 25 février 1853 — Vente Olivier Perrault à Robert Walker<sup>7.2</sup>**

*Suivant un acte passé devant le notaire François-Xavier Pratte le 25 février 1853, non déposé au Bureau de la publicité des droits, Olivier Perrault cède à Robert Walker la moitié sud du lot de terre numéro 11 du rang 3 du township d'Arthabaska, suivant les conditions convenues précédemment entre les parties. La compagnie de chemin de fer se réservait sur ledit terrain « la quantité de dix acres de terrain en superficie à prendre sur la ligne de chemin de fer là où bon lui semblera et de la manière dont elle le jugera à propos ».*

<sup>7.1</sup> Archives nationales du Québec – Trois Rivières. Notaire François-Xavier Pratte, minutes 747, 749 et 750

<sup>7.2</sup> Archives nationales du Québec – Trois-Rivières. Notaire François-Xavier Pratte, minute 747

**Le 3 mars 1853 – Vente Féréol Girard fils à Robert Walker<sup>7.3</sup>**

*Suivant un acte passé devant le notaire François-Xavier Pratte le 3 mars 1853, non déposé au Bureau de la publicité des droits, Féréol Girard fils cède à Robert Walker le quart du côté nord du lot de terre numéro 11 du rang 3 du township d'Arthabaska, suivant les conditions convenues précédemment entre les parties. La compagnie de chemin de fer se réservait sur ledit terrain la quantité de cinq acres de terrain en superficie.*

**Le 3 mars 1853 – Vente Joseph Roux dit Sans Chagrin à Robert Walker<sup>7.4</sup>**

*Suivant un acte passé devant le notaire François-Xavier Pratte le 3 mars 1853, non déposé au Bureau de la publicité des droits, Joseph Roux dit Sans Chagrin cède à Robert Walker le second quart du côté nord du lot de terre numéro 11 du rang 3 du township d'Arthabaska, suivant les conditions convenues précédemment entre les parties. La compagnie de chemin de fer se réservait sur ledit terrain la quantité de dix acres de terrain en superficie.*

**Les débuts industriels de Victoriaville**

*La construction du chemin de fer provoque immédiatement les débuts industriels de Victoriaville. Dès avril 1853, nous avons une première transaction qui a pour but de permettre la construction d'une chaussée et d'un moulin à scie au sud-ouest de la rivière Nicolet et au sud-est du chemin de fer en construction.*

**Le 26 avril 1853 — Permis et cession entre Olivier Perrault et Antoine Baril<sup>7.5</sup>**

*Au début de 1853, Antoine Baril occupe comme « squatter », sans titre de propriété, les lots 13 et 14 du rang B du township d'Arthabaska. Ces lots sont situés au sud de la rivière Nicolet.*

*Ayant l'occasion de profiter de la rivière Nicolet pour répondre à ses besoins en énergie et pour recevoir sa matière première (le bois flotté venant d'en haut) et du chemin de fer pour la livraison de ses produits, Antoine Baril veut construire, sur la terre qu'il occupe en amont du chemin de fer, un barrage « de moulin » sur la rivière Nicolet et, également, « un moulin ou des moulins soit à scie ou à farine ».*

*Antoine Baril réalise que la construction d'un barrage sur la rivière Nicolet, en amont du chemin de fer, pourrait inonder les terres occupées par Olivier Perrault, sur les lots 10 et 11 du rang 3 du township d'Arthabaska, au nord de la rivière Nicolet.*

*Dans l'avant-midi du 26 avril 1853, devant les notaires François-Xavier Pratte et Jacques Picard, un contrat est signé entre Olivier Perrault et Antoine Baril, lequel contrat prévoit :*

<sup>7.3</sup> Archives nationales du Québec – Trois-Rivières. Notaire François-Xavier Pratte, minute 749

<sup>7.4</sup> Archives nationales du Québec – Trois-Rivières. Notaire François-Xavier Pratte, minute 750

<sup>7.5</sup> Archives nationales du Québec – Sherbrooke. Notaire Jacques Picard, minute 68

- *Olivier Perrault permet à Antoine Baril « de construire et bâtir sur la rivière Nicolet qui coule le long de la terre de monsieur Olivier Perrault, laquelle terre est située sur le dixième et onzième lot, faisant partie du troisième rang du township d'Arthabaska, a telle place qu'il voudra choisir, une chaussée de moulin, avec le droit de prendre telle quantité et grandeur de terrain pour y bâtir un moulin ou des moulins soit à scie ou à farine; de plus le privilège de prendre sur ladite terre tout le bois nécessaire pour la construction de ladite chaussée et des dits moulins, qu'il ne pourrait trouver sur la partie de terre qui se trouve en haut de la ligne du chemin de fer, laquelle partie de terre appartient à M. Antoine Baril, l'un desdits comparants, par acte authentique ».*
- *« En considération de cette permission donnée et accordée dès maintenant et pour toujours audit Antoine Baril par ledit Olivier Perrault, celui-là cède à celui-ci la partie de terre qui se trouve en bas de la ligne dudit chemin de fer » (il s'agit de la partie des lots 13 et 14 du rang B située au nord-ouest du chemin de fer).*

*L'obtention récente d'une photocopie de ce contrat intervenu entre Olivier Perrault et Antoine Baril, le 26 avril 1853, nous a permis d'apprendre que, contrairement à ce que pouvait laisser sous-entendre le contrat subséquent intervenu entre Antoine Baril et Archibald Campbell le 28 janvier 1857, Antoine Baril n'avait pas acquis les lots 9 et 10 du rang 2 et les lots 13 et 14 du rang B d'Olivier Perrault, mais occupait déjà ces lots le 26 avril 1853, à titre de « squatter ».*

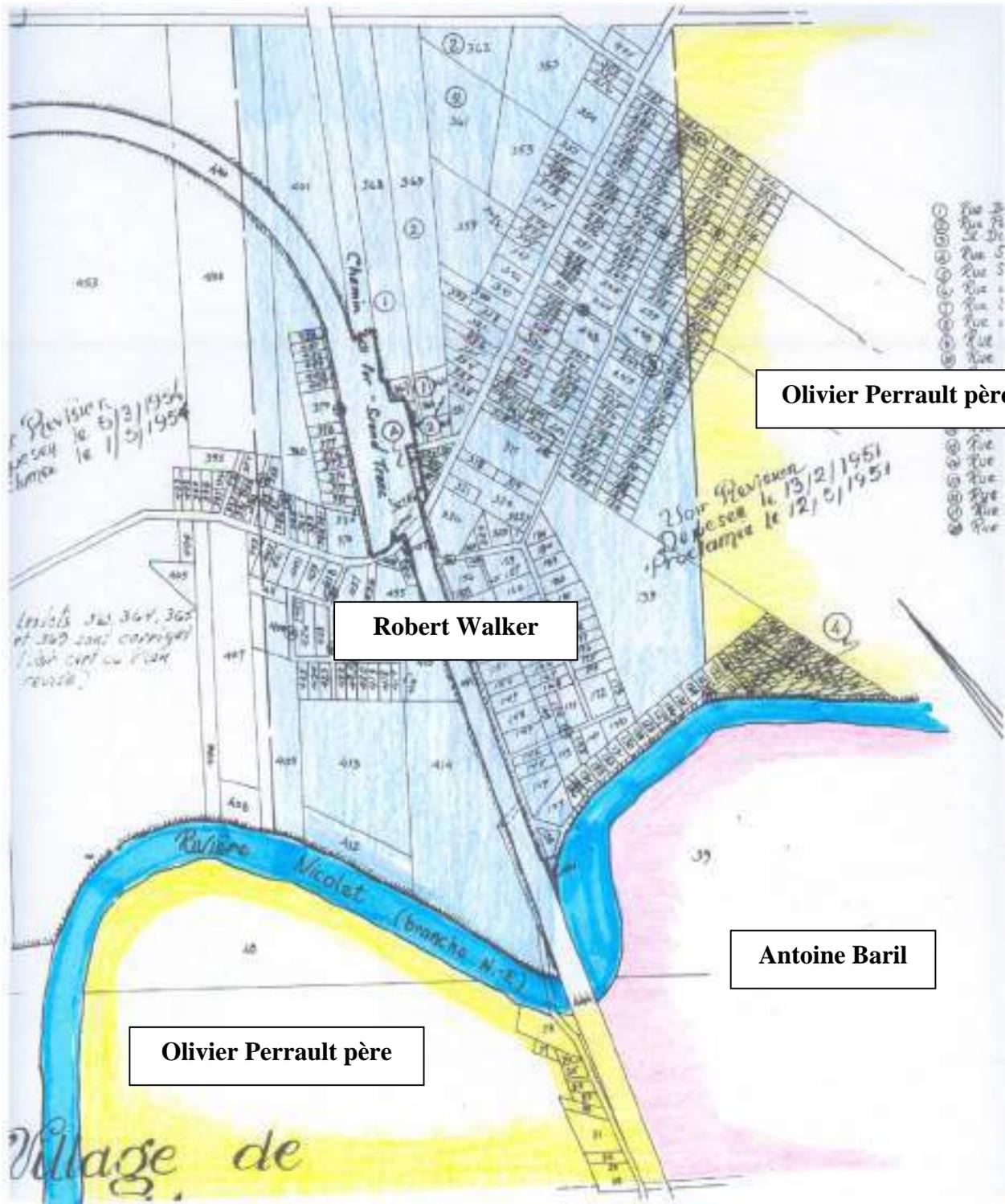
*Par conséquent, il y a lieu de modifier les informations contenues aux pages 18 et 19 du document de recherches historiques publié en 2004 et intitulé « Les débuts industriels de Victoriaville – 1853-1906 ». Antoine Baril n'a pas acquis d'Olivier Perrault les lots 9 et 10 du rang 2, partie des lots 13 et 14 du rang B au sud du chemin de fer et la partie nord du lot 7 du rang 2 du canton d'Arthabaska, puisqu'il en avait déjà pris possession comme « squatter » sans titre de propriété. À cette occasion, Antoine Baril avait acquis d'Olivier Perrault uniquement le droit de construire un barrage sur la rivière Nicolet vis-à-vis des lots 10 et 11 du rang 3 du township d'Arthabaska.*

### **Les principaux occupants fonciers en 1853**

*Comme suite aux transactions de l'année 1853, les principaux occupants fonciers sont donc, au 31 décembre 1853 :*

- *Olivier Perrault père*
- *Robert Walker*
- *Antoine Baril*

*Le reste du territoire, au cœur du futur village de Victoriaville, demeure la propriété de la Couronne.*



*Les principaux occupants fonciers à la fin de 1853*

## **L'année 1854**

*L'activité générée par la construction et la mise en service du chemin de fer semble inciter les occupants du territoire du futur village de Victoriaville à régulariser leur situation envers la Couronne.*

*Le morcellement des grandes propriétés foncières se continue et on voit apparaître le début du lotissement du territoire pour répondre aux besoins des nouveaux villageois qui veulent s'établir près de la nouvelle gare de chemin de fer.*

### **Permis d'occupation, billet de location et lettres patentes**

*Les occupants des lots 9, 10, 11 et 12 du rang 3 du township d'Arthabaska obtiennent de la Couronne un titre légal pour leur propriété respective. C'est ainsi que :*

- *Robert Walker obtient de la Couronne (Province of Canada), le 4 décembre 1854, les lettres patentes pour le lot 11 du rang 3 du township d'Arthabaska,*
- *Olivier Perrault fils se fait accorder par Louis Richard, agent des terres de la Couronne, le 15 décembre 1854, un permis d'occupation du lot 12 du rang 3 du township d'Arthabaska<sup>7.6</sup>,*
- *Olivier Perrault père obtient de la Couronne, le 23 décembre 1854, une vente par billet de location de la ½ nord-ouest du lot 9 et du lot 10 du rang 3 du township d'Arthabaska<sup>7.7</sup>.*

### **Les grands propriétaires fonciers en 1854**

*En 1854, le morcellement des grandes propriétés foncières se continue. Joseph Roux dit Sans Chagrin vend la partie de sa propriété, située au nord-est du chemin de Bulstrode, à dame **Sophie St-Jean épouse de Louis Triganne**, le 1<sup>er</sup> février 1854<sup>7.8</sup>. Il est à noter, qu'à ce moment, Joseph Roux dit Sans Chagrin n'est pas propriétaire du terrain qu'il vend puisqu'il a cédé ses droits à Robert Walker. Il corrigera cette erreur dans un acte subséquent.<sup>7.9</sup>*

*Les grands propriétaires fonciers à la fin de 1854 sont donc :*

- *Antoine Baril*
- *Olivier Perrault père*
- *Robert Walker*
- *Sophie St-Jean épouse de Louis Triganne*
- *Olivier Perrault fils*

<sup>7.6</sup> Voir mention au Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-1, no 42

<sup>7.7</sup> Bureau du commissaire de la Couronne, document numéro 1820

<sup>7.8</sup> Archives nationales du Québec – Trois-Rivières. Notaire A. Defoy, minute 1001 et Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8704

<sup>7.9</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-3, no 1650

Eight and sixpence.

PROVINCE OF CANADA.

Victoria, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, QUEEN, Defender of the Faith.

TO ALL TO WHOM THESE PRESENTS SHALL COME—GREETING:

Whereas Robert Walker

of the Township of Arthabaska in Our County of Drummond... hath executed and agreed with Our Commissioners for the sale of Our Crown Lands...

NOW KNOW YE, that in consideration of the sum of twenty three pounds five shillings by him the said Robert Walker to Our said Commissioners of Crown Lands... sold, alienated, conveyed and assured...

Lot number Eleven in the Third range of the aforesaid township of Arthabaska the same being bounded towards the South West by the South arm of the River Nicolet.

Recorded 30th Decemb 1854 The Govr Genl

It is our will to sell the said Parcel or Tract of Land and Premises heretofore given, granted and confirmed to Us, Our Heirs and Successors...

Provided Always, and this Our Grant is made upon the express condition, that no part of the said Parcel or Tract of Land and Premises be within any reservation...

Provided Always, and We do hereby expressly reserve to Us, Our Heirs and Successors, all Mines of Gold and Silver, which now are or shall be found upon the aforesaid described Land and Premises...

GIVEN under the Great Seal of Our Province of Canada: WITNESSES, Our Right Trusty and Right Well-Relieved Cousins JAMES, EARL OF HILGH AND KINCARDINE...

At Quebec, the fourth day of December, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and fifty-four and in the fifth year of Our Reign.

By Command, Pierre J. O. Chauveau Secretary

Lettres patentes émises le 4 décembre 1854 en faveur de Robert Walker du township d'Arthabaska, portant sur « Lot number Eleven in the Third range of the aforesaid township of Arthabaska the same being bounded towards the South West by the South arm of the River Nicolet » contenant cent cinquante-cinq acres, moyennant le versement de la somme de « twenty three pounds five shillings ».



## Lotissement

*L'arrivée du train et la présence de la gare attirent des villageois qui voudraient construire une résidence ou un commerce à proximité. Pour répondre aux besoins de ces nouveaux villageois, certains grands propriétaires fonciers commencent à procéder au lotissement de leur propriété.*

*En 1854, quatre nouveaux propriétaires acquièrent des emplacements le long du chemin de Bulstrode (**aujourd'hui, rue Notre-Dame Ouest**), du chemin de la Reine (**aujourd'hui, rue Notre-Dame Est**) et du chemin qui conduit au moulin (**aujourd'hui, rue Carignan**). Il est à noter que les vendeurs, Olivier Perrault père et Joseph Roux dit Sans Chagrin, ne sont pas propriétaires des emplacements qu'ils vendent puisqu'ils ont cédé leurs droits à Robert Walker. Ils vendent probablement les terrains parce qu'ils savent que le chemin de fer n'utilisera pas ces terrains et qu'ils leur seront rétrocédés par Robert Walker suivant l'entente intervenue avec lui. Les emplacements vendus aux nouveaux propriétaires sont les suivants :*

- ***François d'Assise Mailhot, marchand de bois**, acquiert de Joseph Roux dit Sans Chagrin, le 30 septembre 1854<sup>7.10</sup>, un emplacement, sans bâtisse, situé au sud du chemin de Bulstrode et à l'ouest du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété formée par la rue Saint-Louis (entre les rues Notre-Dame Ouest et des Forges) et les propriétés de chaque côté de ladite rue Saint-Louis.***
- ***François d'Assise Mailhot, marchand de bois**, acquiert d'Olivier Perrault père, le 24 octobre 1854<sup>7.11</sup>, un emplacement, sans bâtisse, situé au sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 33 et 39-49, rue Notre-Dame Est.***
- ***Damase Demers, menuisier**, acquiert d'Olivier Perrault père, le 25 octobre 1854<sup>7.12</sup>, un emplacement, avec une maison qu'a bâtie Damase Demers, situé à l'intersection du chemin de la Reine et du chemin du moulin. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Carignan aux 7-11, 17-19 et 27, rue Notre-Dame Est.***
- ***Joseph Tourigny, cultivateur**, acquiert d'Olivier Perrault père, le 7 décembre 1854<sup>7.13</sup>, un emplacement « en bois debout », avec une maison construite par Joseph Tourigny, situé sur le chemin du moulin. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées à l'intersection des rues Tourigny et Carignan, aux 18, 24 et 28 rue Carignan.***
- ***Adolphus Stein, marchand d'Arthabaskaville**, acquiert de Joseph Roux dit Sans Chagrin, le 28 décembre 1854<sup>7.14</sup>, un emplacement, sans maison, situé au nord-est du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 40, 54-56 et 64, rue Notre-Dame Ouest.***

<sup>7.10</sup> Bureau de la publicité des droits de Drummondville, vol. B-8, no 4282

<sup>7.11</sup> Bureau de la publicité des droits de Drummondville, vol. B-8, no 4283

<sup>7.12</sup> Bureau de la publicité des droits de Drummondville, vol. B-8, no 3847

<sup>7.13</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 3020

<sup>7.14</sup> Voir mention au Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-3, no 1855

## L'année 1855

*En 1855, la construction du chemin de fer et de la gare est complétée. Robert Walker, qui agissait en qualité d'agent de messieurs Jackson, Peto, Brassey et Betts, pour la confection des travaux du chemin de fer, cède tous les terrains qu'il possède sur le lot 11 du rang 3 du township d'Arthabaska. C'est ainsi qu'il cède à la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc les terrains nécessaires à ses opérations et, conformément à l'entente intervenue avec messieurs Olivier Perrault père, Joseph Roux dit Sans Chagrin et Féréol Girard fils en 1853, il rétrocède à ces derniers leur terrain original non utilisé pour les besoins du chemin de fer. Durant la même année, Olivier Perrault fils cède une partie de sa terre sur le lot 12 du rang 3 à Féréol Girard fils.*

*Au point de vue du lotissement, on voit arriver de nouveaux propriétaires et un nouveau locataire par bail à loyer enregistré au Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska.*

### Les grands propriétaires fonciers en 1855

*En 1855, la cession de grandes propriétés foncières a été consentie aux personnes suivantes :*

- ***Olivier Perrault père** acquiert de Robert Walker, le 22 août 1855<sup>7.15</sup>, la partie de la moitié sud du lot de terre numéro 11 du rang 3 du township d'Arthabaska non requise par la compagnie du chemin de fer. Une copie de cet acte de vente, préparée par le notaire Louis Lavergne en date du 27 décembre 1879, est reproduite plus bas.*
- ***Joseph Roux dit Sans Chagrin** acquiert de Robert Walker, le 22 août 1855<sup>7.16</sup>, la partie du second quart du côté nord du lot de terre numéro 11 du rang 3 du township d'Arthabaska non requise par la compagnie du chemin de fer.*
- ***Féréol Girard fils** acquiert de Robert Walker, le 22 août 1855<sup>7.17</sup>, la partie du quart nord du lot de terre numéro 11 du rang 3 du township d'Arthabaska non requise par la compagnie du chemin de fer.*
- ***Peto, Betts & Cie** acquiert de Robert Walker, le 22 août 1855<sup>7.18</sup>, la partie du lot 11 du rang 3 du township d'Arthabaska, située au nord-est du chemin de Bulstrode et du chemin de la Reine, nécessaire à la compagnie du chemin de fer.*
- ***Grand Trunk Railways** acquiert de Robert Walker, le 3 septembre 1855<sup>7.19</sup>, la partie du lot 11 du rang 3 du township d'Arthabaska nécessaire pour l'emprise du*

---

<sup>7.15</sup> Archives nationales du Québec – Trois-Rivières. Notaire F.-X. Pratte, minute 1315

<sup>7.16</sup> Archives nationales du Québec – Trois-Rivières. Notaire F.-X. Pratte, minute 1316

<sup>7.17</sup> Archives nationales du Québec – Trois-Rivières. Notaire F.-X. Pratte, minute 1317

<sup>7.18</sup> Archives nationales du Québec – Trois-Rivières. Notaire F.-X. Pratte, minute 1318

<sup>7.19</sup> Property Plan – Canadian National Railways – 18 février 1931

chemin de fer entre le chemin qui conduit à Bulstrode (*aujourd'hui, rue Notre-Dame Ouest*) et la rivière Nicolet.

- **Féréol Girard fils** acquiert d'Olivier Perrault fils, le 22 mars 1855<sup>9,20</sup>, une partie du lot 12 du rang 3 du township d'Arthabaska.

Les grands propriétaires fonciers à la fin de 1855 sont donc :

Antoine Baril, Olivier Perrault père, Peto, Brassey & Betts, Joseph Roux dit Sans Chagrin, Sophie St-Jean épouse de Louis Triganne, Féréol Girard fils, Olivier Perrault fils et Grand Trunk Railways

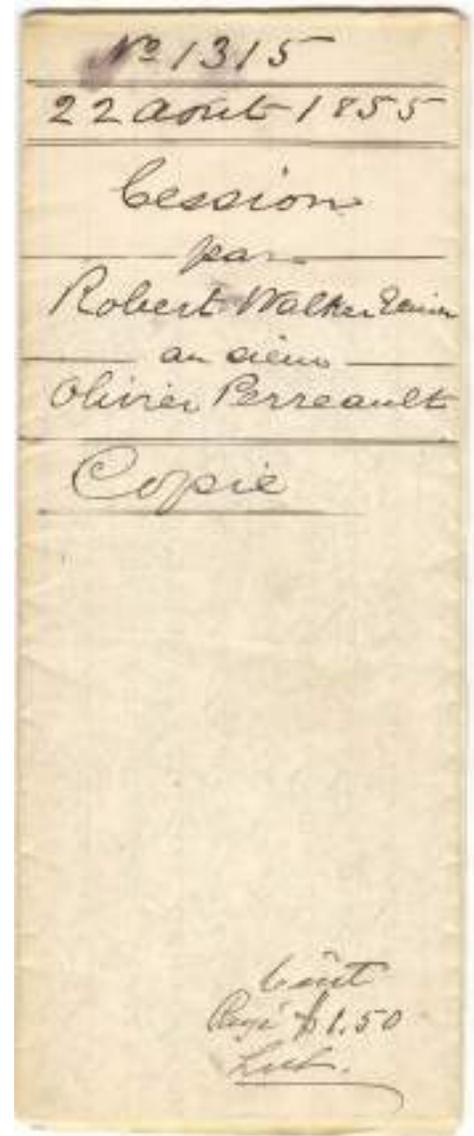
### Le 22 août 1855 – Vente Robert Walker à Olivier Perrault père

Le 22 août 1855, un contrat a été rédigé et passé, entre Robert Walker et Olivier Perrault père, devant le notaire François-Xavier Pratte de la Paroisse de Saint-Eusèbe de Stanfold. L'original de ce contrat peut être consulté aux Archives nationales du Québec à Trois-Rivières.

Le 27 décembre 1879, le notaire Louis Lavergne a rédigé une copie du contrat intervenu entre Robert Walker et Olivier Perrault père, le 22 août 1855. Il est à noter que dans la transcription, le notaire Lavergne a identifié Robert Walker comme « commerçant et cultivateur » alors que le contrat original identifie Robert Walker comme « commerçant et **contracteur** ».

Robert Caron, industriel retraité de Victoriaville, avait dans ses dossiers une copie de ce contrat et il a accepté de mettre à notre disposition ce document historique. Ce contrat mentionne que :

- Robert Walker a acquis une partie du lot 11 du rang 3 du township d'Arthabaska d'Olivier Perrault père, suivant un acte passé devant le notaire François-Xavier Pratte, le 25 février 1853,
- Dans le contrat du 25 février 1853, Robert Walker s'est engagé à rétrocéder ledit terrain à Olivier Perrault père après avoir déduit les terrains nécessaires à Peto, Brassey & Betts pour la construction du chemin de fer et de la gare.
- Olivier Perrault père a toujours continué à occuper la partie du lot 11 du rang 3 à l'est du chemin de fer.



<sup>9,20</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-4, no 2168

Pardevant les notaires Publics  
pour cette partie du Canada for-  
mant ci-devant la Province du Bas-  
Canada, residant l'un en la Paroisse  
de S<sup>t</sup> Eusebe de Steupld, l'autre en  
la Paroisse de S<sup>t</sup> Caliste de Som-  
ers sous-signés

Fut present Robert Walker *com*  
Commerçant et Cultivateur, de-  
meurant en la Paroisse de S<sup>t</sup>  
Roch de Quebec.

Lequel a par les presentes volon-  
tairement cédé, quitte, transpor-  
té, delaisé et abandonné dès  
maintenant et à toujours au sieur  
Olivier Perrault, Cultivateur, de-  
meurant dans la Paroisse de S<sup>t</sup>  
Christophe d'Arthabaska à ce  
present et acceptant pour lui  
se-hors ayant cause et repré-  
sentant à l'avoir c'est à savoir  
Une terre sise et citée dans le  
troisième rang de la dite Paroisse  
de S<sup>t</sup> Christophe d'Arthabaska  
faisant partie du lot de terre  
numéro onze, contenant quinze  
charrées et trente sept mailles  
de front plus ou moins sur la pro-  
fondeur du lot, bornant à l'est  
au quatrième rang et à l'ouest  
à la Rivière Nicolet, joignant au  
sud au lot de terre numérotée  
et au nord partie à Messieurs  
Peto Betts & Compagnie et partie à  
Joseph Roux, à distraire cepen-  
dant du dit terrain la partie d'i-  
celui actuellement occupé par la  
dite

dite Compagnie, contenue dans les limites suivantes savoir contournant trois chaînes et trente maies depuis le quatrième rang jusqu'à la rencontre du chemin de Balstrode prenant à l'est audit quatrième rang à l'ouest audit chemin de Balstrode et tel que le dit terrain est actuellement clôturé et occupé par la dite Compagnie à laquelle le dit vendeur l'a fait vendre.

Tel et ainsi que le tout est actuellement que le dit Olivier Perrault dit bien savoir et connaître pour en être en possession depuis plusieurs années et déclare en être content et satisfait.

Cette présente Cession est faite à la charge par le dit Olivier Perrault d'accomplir toutes les conditions mentionnées dans les lettres patentes du lot de terre dont le terrain suscéde fait partie au prorata de l'étendue d'icelui et en outre en exécution de la part du dit Robert Walker des obligations qu'il avait contractées envers le dit Olivier Perrault de lui céder le dit terrain sauf et excepté le dix aces en superficie sus mentionnés tel qu'il appert en l'acte de cession par le dit Olivier Perrault au dit Robert Walker, dernier, passé devant M. De Pratte notaire soussigné et témoins le vingt cinq février

Mil

mil huit cent cinquante trois  
 Au moyen de quoi le dit Sieur  
 Robert Walker transporte au  
 dit Sieur Olivier Perreault tous  
 droits de propriété et autres gé-  
 néralement quelconques qu'il peut  
 avoir ou prétendre, en et sur ce que  
 ci-dessus cede s'en démettant  
 et dessaisissant pour et au pro-  
 fit du dit Olivier Perreault et con-  
 sentant qu'il en jouisse, passe et  
 dispose comme bon lui semblera  
 en toute propriété de ce jour et à  
 perpétuité en vertu des présentes  
 Et pour l'exécution des pré-  
 sentes lesdites parties ont élu  
 leurs domiciles en leurs demeures  
 actuelles. auxquelles lieux se  
 Car ainsi se. Promettant se  
 obligeant se Transportant se  
 renonçant se.

Fait et Passé sous le numéro  
 treize cent quinze en la dite Pa-  
 roisse de St. Eusebe de St. Amé  
 Etude de F. D. Ratto, notaire, l'an  
 mil huit cent cinquante cinq  
 le vingt deuxième jour d'août  
 après midi à le dit Robert Wal-  
 ker, leuier, signé avec nous no-  
 taires et le dit Olivier Perreault  
 a déclaré ne le savoir de ce enquis  
 après lecture faite.

(Signé) Robt Walker  
 Olivier<sup>et</sup> Perreault  
 " O. Cormier N. P.  
 " F. D. Ratto N. P.

Je certifie que ce document est

une

une vraie copie de la minute  
 faisant partie du Greffe de feu  
 J. B. Pette notaire en son vivant  
 pratiquant au Village de Ruisseau  
 dans le dit-district d'Archebaska  
 transmise au notaire soussigné en  
 vertu d'un ordre du Lieutenant  
 Gouverneur de la Province de Luc-  
 bec en Conseil en date du vingt  
 sept décembre mil huit cent  
 soixante-dix-neuf.

L. Laverdy  
 N. B.

12/3/5

22 août 1855

Cession

par

Robert Walker, Lamin

au sieur

Olivier Perrault

Copie

Coût  
 Copie \$1.50  
 Perrault

**Erreur dans le « tirage des bornes »**

*Nous venons de voir que le 22 mars 1855, Féréol Girard fils a acquis, d'Olivier Perrault fils, une partie du lot 12 du rang 3 du township d'Arthabaska. En réalité, tel qu'il a été mentionné dans le contrat, il s'agit d'un échange de terrains « fait pour liquider et corriger une erreur qui s'est faite dans le tirage des bornes ».*

*Comme nous l'avons vu dans la vente d'Olivier Perrault père à Robert Walker, le 25 février 1853, le premier cédait au second la partie du lot 11 du rang 3 qu'il occupait, soit la moitié sud du lot de terre. Par la suite, le 22 août 1855, Robert Walker a rétrocédé à Olivier Perrault la moitié sud du lot 11 du rang 3 du township d'Arthabaska, moins la partie requise pour la construction du chemin de fer.*

*Après la rétrocession par Robert Walker des terres à Olivier Perrault père, Joseph Roux dit Sans Chagrin et Féréol Girard fils, ces derniers se sont aperçus qu'une erreur s'était glissée dans le tirage des bornes et qu'Olivier Perrault père occupait 4 chaînes et 18 mailles (276 pieds) **de plus** que la moitié du lot 11 du rang 3 et que Féréol Girard fils possédait 4 chaînes et 18 mailles **de moins** que le quart nord du lot 11 du rang 3 qu'il devait posséder. Pour que Féréol Girard fils ait le quart de lot qu'il possédait, il fallait qu'il empiète de 4 chaînes et 18 mailles sur le lot 12 du rang 3, propriété d'Olivier Perrault fils.*

*Pour corriger la situation, le contrat d'échange du 22 mars 1855 est intervenu entre Olivier Perrault fils et Féréol Girard fils, par lequel Olivier Perrault fils a cédé à Féréol Girard fils une lisière de terrain de 4 chaînes et 18 mailles sur le lot 12 du rang 3 et, en retour, Féréol Girard fils a cédé à Olivier Perrault fils les 4 chaînes et 18 mailles qu'il avait perdues sur le lot 11 du rang 3 à la faveur d'Olivier Perrault père.*

*Olivier Perrault fils a cédé à Olivier Perrault père les droits qu'il venait d'acquérir sur le lot 11 du rang 3 suivant un contrat passé le 22 novembre 1866 (Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4323).*

*Suite à ces échanges, Olivier Perrault père devenait propriétaire de la moitié sud + 4 chaînes et 18 maillons du lot 11 du rang 3 du township d'Arthabaska, Joseph Roux dit Sans Chagrin demeurait propriétaire du quart du lot 11, mais son lot était déplacé de 4 chaînes et 18 maillons vers l'ouest et le quart de lot propriété de Féréol Girard fils était situé en partie sur le lot 11 et en partie sur le lot 12 du rang 3 du township d'Arthabaska.*

*Ce qu'il est important de retenir et que nous confirme ce qui précède, c'est que lorsqu'Olivier Perrault père est venu s'établir dans le township d'Arthabaska en 1837, il a occupé une partie du lot 9, le lot 10 et **une partie du lot 11; il ne s'est pas établi sur la moitié nord du lot 11 et sur le lot 12 du rang 3.***

*Par rapport à l'occupation actuelle des lieux, les terres sur lesquelles Olivier Perrault père s'est établi en 1837 s'étendent des boulevards des Bois-Francs (Nord et Sud) à la rivière Nicolet, d'une part, et, de la rue Gagné jusqu'à mi-chemin entre les rues Romulus et De Bigarré, d'autre part.*

## Lotissement

En 1855, plusieurs nouveaux propriétaires acquièrent un emplacement, principalement de Joseph Roux dit Sans Chagrin, le long du chemin qui conduit au township de Bulstrode (aujourd'hui, rue Notre-Dame Ouest), mais également d'Olivier Perrault, le long du chemin de la Reine (aujourd'hui, rue Notre-Dame Est) :

- **Maxime Lemay, boulanger**, acquiert d'Olivier Perrault père, le 11 janvier 1855<sup>7.21</sup>, un emplacement situé à l'intersection du chemin de la Reine et de la propriété du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de la rue de la Gare et aux propriétés situées aux 50-52, 56-58-60, 62-66 à 72 et aux 80-82 de la rue Notre-Dame Est.**
- **Théophile Ouellet, journalier**, acquiert de Joseph Roux dit Sans Chagrin, le 5 février 1855<sup>7.22</sup>, un emplacement, « avec une maison qu'a construite ledit acquéreur », situé à l'arrière de la propriété de François Mailhot avec un chemin d'accès de 12 pieds de largeur « pour arriver au chemin de la Reine ». **Aujourd'hui, cet emplacement est localisé en partie dans l'emprise de la rue Saint-Louis et vis-à-vis du poste de la Sûreté du Québec.**
- **Jean-François Sylvestre, journalier**, acquiert de Féréol Girard fils, le 29 mars 1855<sup>7.23</sup>, un emplacement, sans bâtisse, le long du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement est occupé par une partie de l'emprise de la rue de l'Académie et une partie du stationnement des Forges.**
- **Charles Girard, marchand et cultivateur**, acquiert de Joseph Roux dit Sans Chagrin, le 25 mai 1855<sup>7.24</sup>, un emplacement, « avec une maison et une étable qu'a bâties et construites ledit acquéreur », situé le long du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de l'emprise de la rue de l'Académie et aux 49-53, rue Notre-Dame Ouest.**
- **John Edge, marchand**, acquiert de Joseph Roux dit Sans Chagrin, le 25 mai 1855<sup>7.25</sup>, un emplacement, sans bâtisse, le long du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 35 et 39-45, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Thomas Griffith, contracteur et entrepreneur de Sherbrooke**, acquiert de Joseph Roux dit Sans Chagrin, le 14 juin 1855<sup>7.26</sup>, un emplacement, sans bâtisse, à l'intersection du chemin de Bulstrode et du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Saint-Louis aux 20 et 34, rue Notre-Dame Ouest.**

<sup>7.21</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-3, no 2006

<sup>7.22</sup> Archives nationales du Québec – Trois-Rivières. Notaire A. Defoy, minute 1180

<sup>7.23</sup> Archives nationales du Québec – Trois-Rivières. Notaire A. Defoy, minute 1213

<sup>7.24</sup> Archives nationales du Québec – Trois-Rivières. Notaire A. Defoy, minute 1251

<sup>7.25</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-6, no 4002

<sup>7.26</sup> Archives nationales du Québec – Trois-Rivières. Notaire A. Defoy, minute 1259

- **Augustin Corbeil, cultivateur, et Henriette Girard, acquièrent de Damase Demers, le 9 octobre 1855<sup>7.27</sup>, un emplacement, avec maison à être construite par Damase Demers, situé en retrait du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 71, rue Saint-Louis.**

### **Location par John Edge, marchand**

*Le 25 mai 1855, en même temps qu'il achète un emplacement, sans bâtisse, de Joseph Roux dit Sans Chagrin, John Edge signe avec le même Joseph Roux dit Sans Chagrin un bail à loyer<sup>7.28</sup>, pour une période d'une année à compter du 13 avril 1855, « sur la moitié de la maison actuelle du bailleur, qui est le local qu'occupe ledit preneur seulement ». Le bail mentionne également : « s'oblige ledit sieur bailleur de mettre la partie de maison qu'occupe actuellement ledit preneur, étanche du froid et des intempéries des saisons ».*

### **Rectification entre Joseph Roux dit Sans Chagrin et François d'Assise Mailhot**

*Le 5 septembre 1855, un acte de rectification est signé par Joseph Roux dit Sans Chagrin mentionnant qu'il a maintenant un titre de propriété sur l'emplacement qu'il avait vendu à François d'Assise Mailhot, le 30 septembre 1854, et confirmant cette vente.<sup>7.29</sup>*

## **L'année 1856**

*Au cours de 1856, aucune des grandes propriétés foncières ne fait l'objet d'une transaction.*

*Au point de vue du lotissement, l'année 1856 est marquée par l'arrivée de nouveaux propriétaires et également par l'arrivée d'un nouveau locataire, Louis Foisy, qui s'installe sur le territoire du futur village de Victoriaville.*

### **Lotissement**

*En 1856, deux nouveaux propriétaires acquièrent des emplacements situés le long du chemin de Bulstrode (aujourd'hui, rue Notre-Dame Ouest), soit :*

- **Joseph Lapointe, maître-menuisier, acquiert de François d'Assise Mailhot<sup>7.30</sup>, le 19 janvier 1856, un emplacement, sans bâtisse, le long du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de l'emprise de la rue Saint-Louis (entre les rues Notre-Dame Ouest et des Forges) et une partie de la propriété de l'Hôtel de Ville au 1, rue Notre-Dame Ouest.**

<sup>7.27</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-8, no 5216

<sup>7.28</sup> Archives nationales du Québec – Trois-Rivières. Notaire A. Defoy, minute 1250

<sup>7.29</sup> Archives nationales du Québec – Trois-Rivières. Notaire A. Defoy, minute 1310

<sup>7.30</sup> Voir mention au Bureau de la publicité des droits de Drummondville, vol. B-8, no 4277

- **Éloïse Roberge, épouse de Luc Charles Cressé, acquiert de François d'Assise Mailhot<sup>7.31</sup>, le 13 octobre 1856, un emplacement, avec une maison en voie de construction, situé le long du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de l'emprise de la rue Saint-Louis (entre les rues Notre-Dame Ouest et des Forges) et aux emplacements situés sur le côté ouest de la rue Saint-Louis (entre les rues Notre-Dame Ouest et des Forges).**

### **Location par Louis Foisy, marchand**

*En 1856, Louis Foisy, marchand, s'installe au village de Victoriaville en faisant la location de la propriété de Joseph Lapointe, située sur le côté sud du chemin de Bulstrode, à proximité du chemin de fer du Grand Tronc (aujourd'hui, l'emplacement de l'Hôtel de Ville).*

*En effet, le 7 juillet 1856<sup>7.32</sup>, Joseph Lapointe accorde à Louis Foisy un bail à loyer pour une période d'une année sur la propriété plus haut mentionnée. Le bail à loyer mentionne l'existence d'une maison de 2 étages inachevée. Louis Foisy s'engage à compléter la construction de la bâtisse et à réserver les  $\frac{3}{4}$  de l'étage pour Joseph Lapointe.*

*La présence de Louis Foisy aura une influence importante sur le développement du village de Victoriaville. Il sera un marchand influent, il organisera une des deux pétitions présentées à l'Assemblée législative de la province du Canada pour ériger le village de Victoriaville et il sera le premier maire du nouveau village, en 1861.*

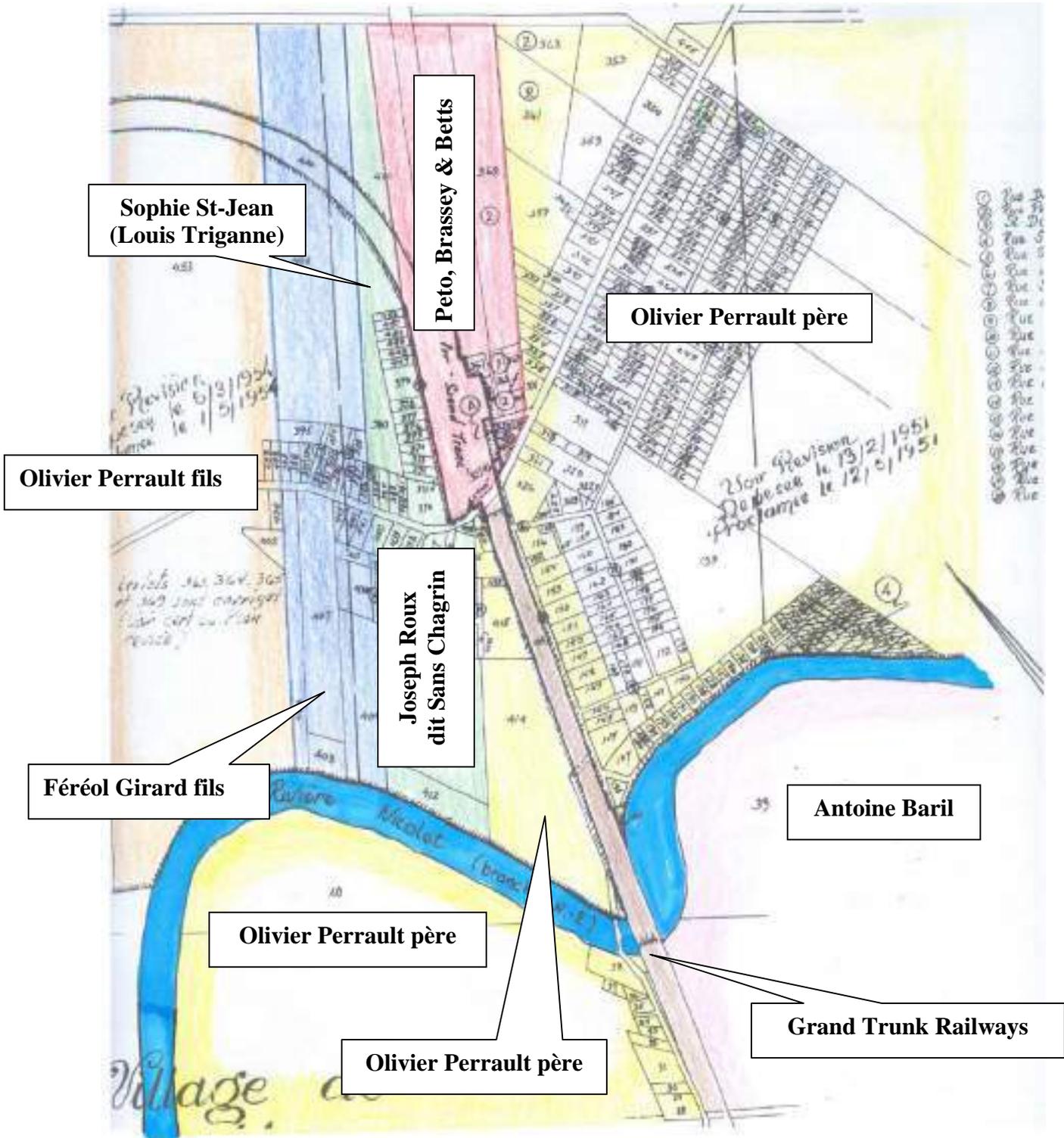
## **Les faits saillants de la période 1853-1856**

*Au début de la période, le territoire est occupé par quatre cultivateurs qui défrichent et cultivent la terre soit : Olivier Perrault père, Joseph Roux dit Sans Chagrin, Féréol Girard fils et Antoine Baril. Durant la période 1853-1856, on assiste :*

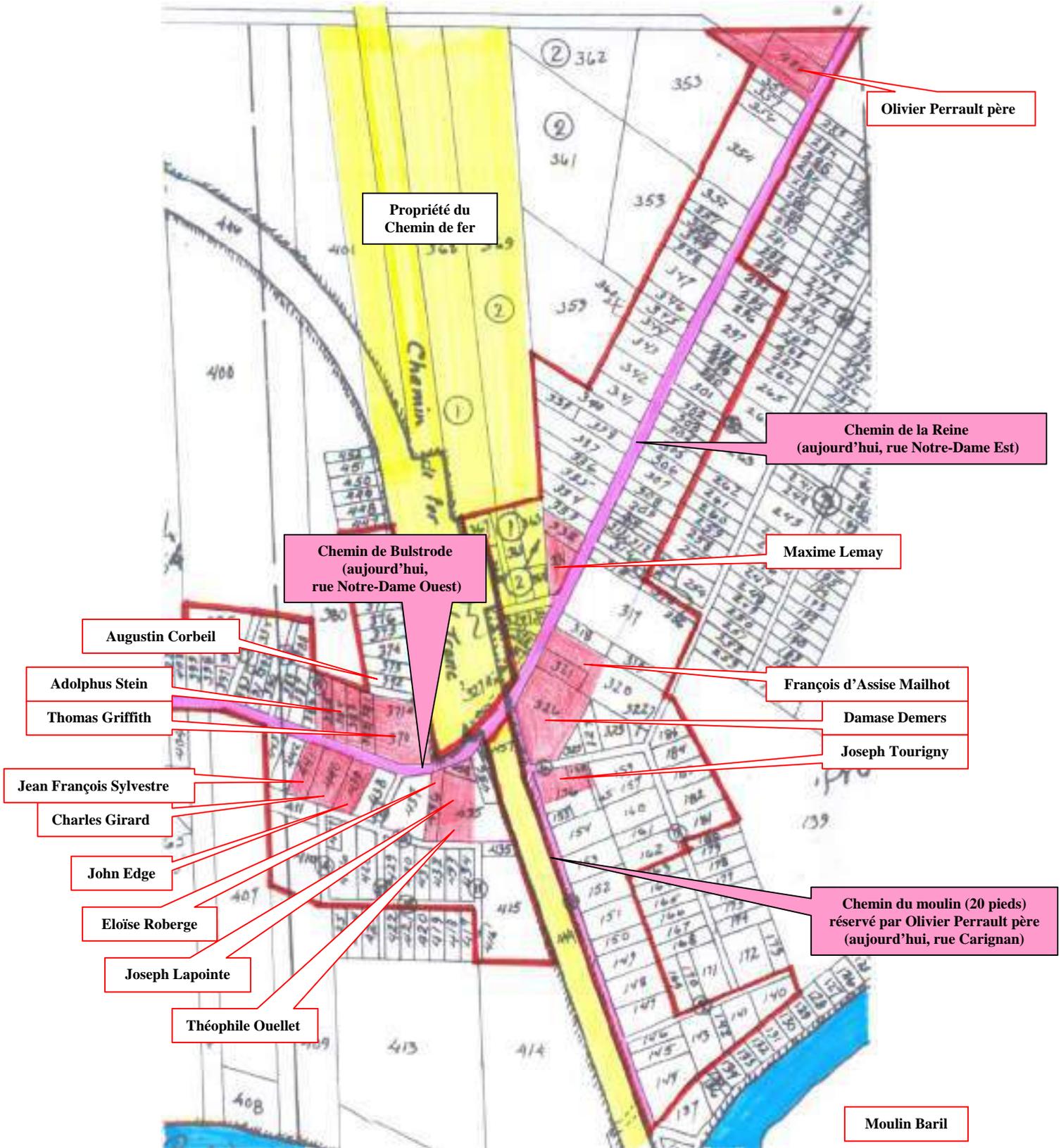
- *À la construction du chemin de fer et de la gare et à la mise en service le 27 novembre 1854 ;*
- *Aux débuts industriels du futur village de Victoriaville avec la construction du moulin à scie d'Antoine Baril ;*
- *Au début de la subdivision du territoire en lots à bâtir ;*
- *À l'ouverture des premières rues ;*
- *À l'arrivée des premiers villageois venant de l'extérieur, menuisiers et cultivateurs, qui achètent un emplacement et construisent leur propre maison (Damase Demers, Joseph Tourigny, Théophile Ouellet et Charles Girard) ;*
- *À l'arrivée des premiers investisseurs qui achètent des emplacements pour les revendre avec ou sans nouvelle construction (François d'Assise Mailhot, Adolphus Stein, Jean-François Sylvestre et Thomas Griffith) ;*
- *À l'arrivée des premiers marchands, menuisiers, boulangers, journaliers, contracteurs.*

<sup>7.31</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-1, no 73

<sup>7.32</sup> Bureau de la publicité des droits de Drummondville, vol. B-8, no 4194

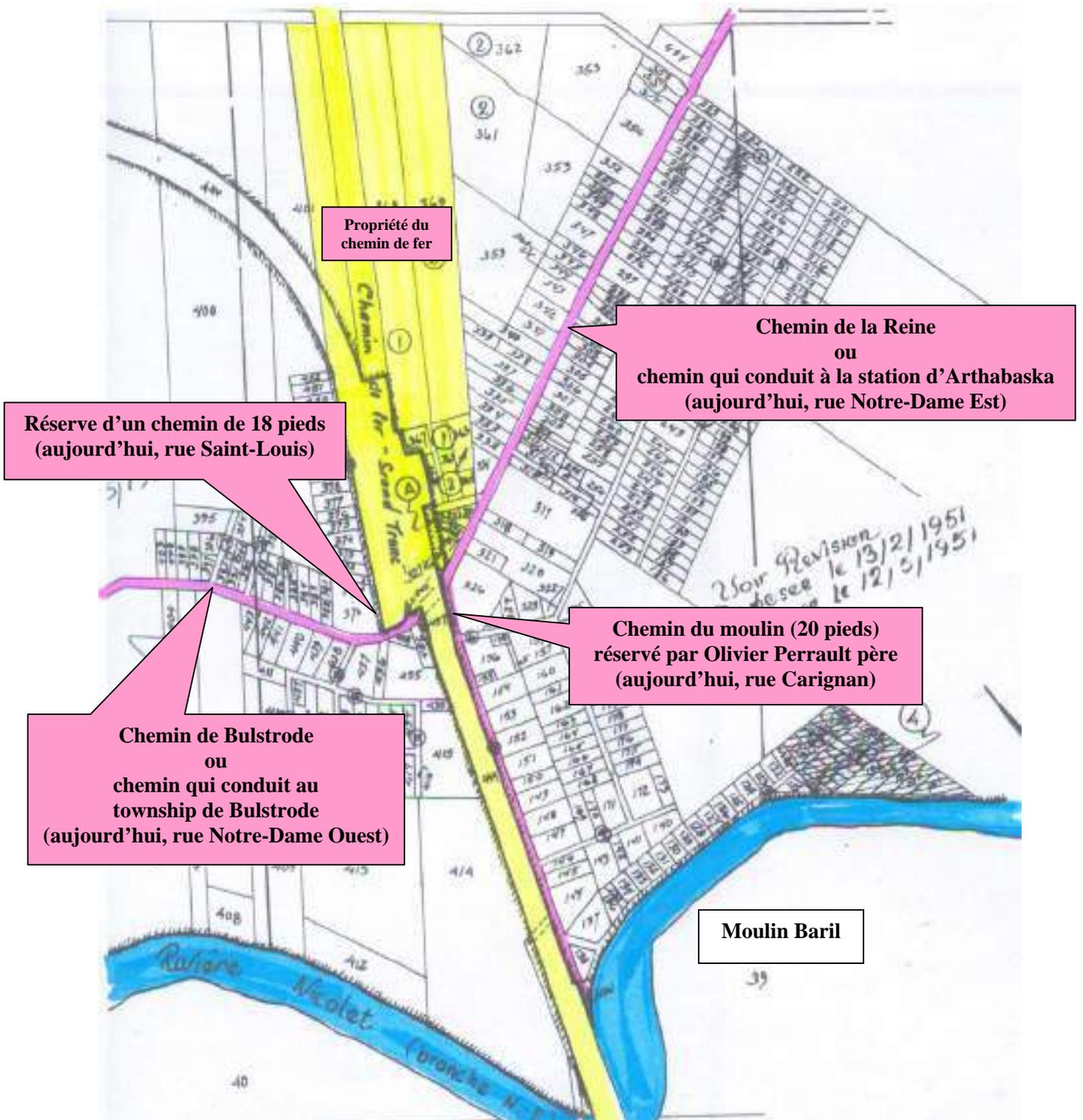


*Les grands propriétaires fonciers à la fin de 1856*



*Village de Victoriaville – lotissement au 31 décembre 1856*





*Les voies de communication à la fin de 1856*

## Chapitre 8

# *Le berceau du développement industriel de Victoriaville*

## *Le barrage de la rivière Nicolet et le moulin à scie*

*Sans aucune hésitation, on peut affirmer que le barrage de la rivière Nicolet et le moulin à scie construits par Antoine Baril, en 1853, constituent le lieu d'origine du développement industriel de Victoriaville qui a permis, en premier lieu, au village de devenir le pivot de l'économie régionale et, en second lieu, à la ville de devenir la capitale de la région des Bois-Francs.*

*Au moment de la mise en service du chemin de fer et des gares dans les villages de la région, Somerset (Plessisville), Stanfold (Princeville) et Warwick, la gare du futur village de Victoriaville est localisée au milieu des terres des « squatters » Olivier Perrault père, Joseph Roux dit Sans Chagrin et Féréol Girard fils, sans aucun emplacement commercial ou résidentiel aux alentours.*

*Comment expliquer que le futur village de Victoriaville, qui n'existait pas à l'époque, se soit développé plus rapidement que les villages avoisinants déjà existants au moment de la mise en service du chemin de fer? La réponse : le barrage et le moulin à scie construits par Antoine Baril. Comme nous allons le voir, le barrage et le moulin à scie ont constitué le berceau industriel de Victoriaville et, par voie de conséquence, le berceau de son développement.*

*Avant la construction du chemin de fer, le territoire du futur village de Victoriaville n'est que terre en culture ou à défricher. En 1853, pendant la construction du chemin de fer, un premier emplacement industriel est aménagé, sur ce territoire, le long de la rivière Nicolet et du chemin de fer : c'est le barrage et le moulin à scie d'Antoine Baril (**aujourd'hui occupés par le barrage de la rivière Nicolet et le secteur Terre des Jeunes**).*

*L'année suivant la construction du barrage et du moulin à scie, deux mois avant la mise en service du chemin de fer, on voit arriver les premiers investisseurs qui font l'acquisition d'emplacements le long du chemin de fer soit : François d'Assise Mailhot, marchand de bois, Damase Demers, menuisier, suivis, par la suite, de Joseph Tourigny, cultivateur, et Adolphus Stein, marchand d'Arthabaskaville. C'est ainsi qu'à la fin de 1856, une douzaine de nouveaux propriétaires sont installés de part et d'autre du chemin de fer.*

*Mais le moment décisif pour le développement de Victoriaville, qui en fera rapidement la plaque tournante de l'économie de la région des Bois-Francs, se produit le 28 janvier 1857 lorsqu'Archibald Campbell fait l'acquisition du barrage et du moulin à scie d'Antoine Baril. Le but poursuivi par Archibald Campbell est de profiter des moyens de transport que lui offrent le nouveau chemin de fer vers Québec et le port de mer de Portland en vue d'ouvrir de nouveaux marchés dans la région de Québec et, principalement vers l'Angleterre, pour la production du moulin à scie et, éventuellement, des moulins à scie localisés à proximité du barrage de la rivière Nicolet.*

*L'intervention d'Archibald Campbell a permis au futur village de Victoriaville de profiter de la création de nombreux emplois industriels avant même que des emplois soient générés dans d'autres secteurs et, par la suite, pendant que d'autres emplois étaient générés dans les secteurs du commerce et des services résultant de l'opération du chemin de fer. De 1857 à 1861, soit en moins de cinq années, le nombre d'emplacements vendus à proximité du chemin de fer passera d'une douzaine à plus d'une quarantaine.*

*Comme suite au décès d'Archibald Campbell, les William Rhodes, Georges William Curry, James Tibbitts, William Russell, Willis Russell, Frank Dudley, ont maintenu le rôle important du barrage de la rivière Nicolet et des moulins à scie à proximité dans le développement industriel de Victoriaville. Dans la liste qui précède, on remarque beaucoup de noms d'anglophones mais il faut se rappeler que, de 1853 à 1890, la presque totalité du développement industriel, qui a permis à Victoriaville de progresser plus rapidement que les villages avoisinants et devenir le pôle d'attraction de la région, a été faite par des anglophones. En particulier, Willis Russell avait créé, vers 1871, près de 600 emplois dans la région. De ces 600 emplois, plus de 60 ont été créés au site des moulins à scie et du barrage, et plus de 500, l'ont été en relation avec les coupes de bois nécessaires à l'opération des moulins à scie.*

***Le barrage de la rivière Nicolet et le parc Terre des Jeunes, où étaient localisés les moulins à scie d'Archibald Campbell, constituent des monuments aux débuts industriels de Victoriaville et devraient être identifiés et rappelés aux nouvelles générations en souvenir de ces premiers bâtisseurs de Victoriaville.***

### **Les grandes époques du développement industriel de Victoriaville**

*Si nous examinons l'histoire de Victoriaville, nous constatons que, jusqu'à aujourd'hui, il a existé quatre grandes époques de développement industriel et que chacune de ces époques a été provoquée par des personnages très bien identifiés qui, par leur esprit de bâtisseur ou de visionnaire, ont joué un rôle de bougie d'allumage ou de chef de file permanent durant la période. Ces époques et personnages sont facilement identifiables de la façon suivante :*

- 1. 1857-1899 : L'époque des moulins à scie, industrie majeure à Victoriaville pendant plus de 40 ans, dont le personnage-clef est Archibald Campbell, qui a été, de 1857 à 1862 (année de son décès), la bougie d'allumage de ce complexe industriel et qui a développé, à l'extérieur de la région et, spécialement en Angleterre, un marché qui a été très actif pendant plusieurs années, même après son décès.***

*Suite à son décès, des marchands de bois de la région de Québec et ensuite des États-Unis ont pris la relève et ont maintenu et même augmenté le nombre d'emplois reliés à l'opération de ces moulins à scie, créant ainsi des centaines d'emplois pour les gens du village de Victoriaville et des environs, et ce, jusqu'en 1899.*



*Le notaire Archibald Campbell [1790-1862].*

*Source : Le notaire, instrument de dynamisme et de culture de la société québécoise.*

2. **1894-1920 : L'époque que l'on pourrait qualifier de révolution industrielle à Victoriaville** et dont le personnage-clef est **Paul Tourigny** qui a été l'instigateur de nombreuses nouvelles industries. Parmi les industries dont il a été un des instigateurs, on peut mentionner : La manufacture de meubles de Victoriaville (1894), The Victoriaville Chair Manufacturing Company (1903), The Victoria Clothing & Overall Company (1905), The Canada Mattress Mfg Company (1909), The Canadian Rattan Chair Company Limited (1910).



3. **1920-1960 : L'époque de Victoriaville « Capitale du meuble »** dont les personnages-clefs ont été **Joseph-Édouard Alain** et **Joseph-David Gagné** qui ont bâti des complexes industriels majeurs dans le secteur du meuble.

On peut affirmer sans crainte de se tromper que la Victoriaville Furniture Limited sous la direction de Joseph-Édouard Alain, de 1920 à 1960, et la Eastern Furniture Limited sous la direction de Joseph-David Gagné, de 1920 à 1962, ont contribué à faire de la ville de Victoriaville, la « Capitale du meuble ».

Joseph-Édouard Alain est entré à la Victoriaville Furniture Limited en 1897 comme commis et, par la suite, a agi comme comptable. Il devient gérant général en 1920 et président en 1926. Il conserve la direction jusqu'en 1960.



JOSEPH-ÉDOUARD ALAIN  
Collection Pierre Alain

De son côté, Joseph-David Gagné arrive à Victoriaville comme employé de la Canadian Rattan Chair Company en 1911. En 1920, il fait l'acquisition de cette compagnie et c'est le début d'une série d'acquisitions de manufactures de meubles qui feront partie du groupe de la Eastern Furniture Limited. Parmi les manufactures de meubles ou anciennes manufactures de meubles dont il fera l'acquisition et qui feront partie de la Eastern Furniture, mentionnons également la Eastern Township Manufacturing Company d'Arthabaska, l'ancienne Standard Bedstead, l'ancienne Victoriaville Chair Company Limited et l'ancienne Canada Mattress Mfg Company. Il conserve la direction de ses compagnies jusqu'en 1962.



4. **1960 à nos jours : L'époque de l'économie industrielle diversifiée de Victoriaville** où plusieurs personnages ont lancé de petites et moyennes industries à la fin des années 1930 et au début des années 1940, dans différents secteurs d'activité industriels, ce qui leur a permis, à partir des années 1960, de jouer un rôle-clef dans les domaines du meuble, du textile, des métaux, de l'agro-alimentaire, de la fabrication d'équipement, etc.

## Chapitre 9

### Victoriaville 1857-1861

#### *L'époque Archibald Campbell, notaire de Québec*

*Pendant la période 1857-1861, on assiste à un développement accéléré de Victoriaville. Trois événements importants marquent cette période :*

- *L'arrivée du notaire Archibald Campbell de Québec, qui fera des investissements majeurs à Victoriaville. Parmi ses investissements, Archibald Campbell achète le moulin à scie d'Antoine Baril pour le transformer et lui ouvrir les marchés de la province du Canada et de l'Angleterre;*
- *L'adoption du décret érigeant civilement le village de Victoriaville, définitivement détaché de Saint-Christophe d'Arthabaska;*
- *L'inauguration de la voie ferrée du Grand Tronc, branche Victoriaville-Doucet Landing (Saint-Angèle).*

#### *L'investisseur Archibald Campbell*

*En venant investir à Victoriaville, le notaire Archibald Campbell n'agit pas de façon spontanée et au hasard; au contraire, il poursuit un but et des objectifs bien précis qui auront un impact très important pour le village de Victoriaville et qui favoriseront et assureront son développement pour les 40 prochaines années.*

#### *Qui est ce Archibald Campbell, notaire de Québec?*

*Archibald Campbell, notaire et seigneur (seigneurie du Bic), est né à Québec le 29 juin 1790. Il est le fils d'Archibald Campbell, commerçant, et de Charlotte Saxton.*

*Archibald Campbell, le père du notaire Archibald Campbell, est originaire d'Écosse et a émigré dans les colonies d'Amérique. Au moment de la guerre d'indépendance américaine qui oppose la Grande-Bretagne à ses 13 colonies d'Amérique du Nord, il décide de demeurer fidèle au roi d'Angleterre et de rejoindre le camp des « loyalistes » qui s'opposent à l'indépendance des États-Unis d'Amérique.*



*Le notaire Archibald Campbell  
[1790-1862].*

*Source : Le notaire, instrument de dynamisme et de culture de la société québécoise.*

À la fin de la guerre (qui s'acheva avec le Traité de Paris en 1783 reconnaissant l'indépendance des États-Unis d'Amérique), les propriétés des personnes demeurées fidèles à la couronne d'Angleterre sont saisies et plus de 100 000 loyalistes doivent quitter les États-Unis pour retourner en Europe ou émigrer au Canada. Archibald Campbell père, ayant perdu tous ses biens, décide d'émigrer au Canada avec sa famille et de s'établir définitivement à Québec<sup>9.1</sup>. À cet endroit, il se serait enrichi en faisant le commerce du bois avec l'Angleterre.

Il semble que sa loyauté à la couronne d'Angleterre ait été reconnue par les autorités impériales et lui ait été profitable dans son commerce du bois avec l'Angleterre et lors de la nomination de son fils comme « notaire de la reine » à Québec. Comme nous le verrons plus tard, il est fort probable, sinon certain, que ce lien entre les Campbell et la couronne d'Angleterre a été déterminant lors du choix du nom de Victoriaville en l'honneur de la reine Victoria.

Archibald Campbell, le deuxième des cinq enfants du couple Archibald et Charlotte Campbell, est admis à la pratique du droit le 6 juin 1812. Le 18 mai 1821, il est nommé « notaire de la reine » à Québec. **Ce titre lui aurait été accordé pour services exceptionnels rendus aux autorités impériales.** À ce titre, il avait le droit exclusif de recevoir les contrats où la reine était intéressée et il devait assermenter le gouverneur général arrivant d'Angleterre.

Pendant 50 ans, le notaire Archibald Campbell exerce sa profession dans la ville de Québec. C'est chez lui que François-Xavier Garneau fait sa cléricature. Ami des arts, il facilite aussi le séjour du peintre Antoine-Sébastien Falardeau en Italie et encourage les essais du dramaturge et poète Pierre Petitclair, copiste dans son étude. Mélomane, Campbell est de toutes les associations musicales de la ville de Québec.

Archibald Campbell participe à plusieurs sociétés commerciales et philanthropiques, telles que l'Association charitable du bois de chauffage de Québec, la Société pour la construction d'une hôtellerie en la cité de Québec, la Compagnie de navigation de Québec et des Trois-Pistoles.<sup>9.2</sup>

Archibald épouse Agnès Durham Georges, également de Québec, en 1817. De ce mariage naquirent huit enfants, dont William Darling Campbell. Archibald Campbell meurt dans sa seigneurie du Bic le 16 juillet 1862.

### **Pourquoi Archibald Campbell investit-il dans un moulin à scie et de grandes forêts vierges?**

Le notaire Archibald Campbell fait partie d'une famille grandement impliquée dans le commerce du bois car, en plus de son père qui s'est enrichi dans ce domaine, son frère aîné, qui demeure également à Québec, John Saxton Campbell, est associé à une firme, Campbell & Black de Québec, qui fait la construction et la réparation de bateaux. John Saxton Campbell possède également 30 000 acres de forêt vierge près de Saint-André de Kamouraska. Le bois de cette forêt est transporté à Québec, à l'aide d'énormes radeaux sur le fleuve Saint-Laurent, pour être utilisé dans la construction des bateaux ou pour être expédié en Angleterre.

<sup>9.1</sup> The Campbells of Quebec – Dorothy Campbell Poole

<sup>9.2</sup> Bibliothèque et Archives Canada – Dictionnaire biographique du Canada en ligne – Pierre Savard

*L'arrivée du chemin de fer ouvrait de nouvelles possibilités pour s'approvisionner en bois tant pour la construction des bateaux que pour l'exportation en Angleterre. En effet, le chemin de fer donnait accès à toutes ces forêts localisées loin des voies navigables et, jusqu'à maintenant, inaccessibles.*

*À ce point de vue, le moulin à scie d'Antoine Baril devenait très intéressant pour les Campbell. En effet, le moulin à scie pouvait être alimenté par les nombreuses forêts vierges qui existaient à proximité et par les forêts situées le long de la rivière Nicolet en amont de Victoriaville. Le bois pouvait être flotté sur la rivière Nicolet jusqu'au moulin à scie. Après transformation, le bois pouvait être acheminé par chemin de fer, à partir de la voie d'évitement construite le long de la propriété du moulin à scie d'Antoine Baril, soit à Québec pour la construction des bateaux, soit vers le port de mer de Portland (État du Maine aux États-Unis) pour être transporté en Angleterre.*

### **Comment Archibald Campbell a-t-il pu connaître l'existence et les avantages du moulin Baril?**

*En lisant les actes enregistrés au Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, on est porté à conclure que la réponse à la question posée porte probablement le nom de **William Rhodes**.*

*En effet, le Bureau de la publicité des droits nous apprend que, de 1857 à 1861, alors qu'Archibald Campbell était propriétaire du moulin à scie qu'il avait acquis d'Antoine Baril et qu'il opérait sous le nom d'Arthabaska Saw Mill, une grande partie du bois transformé était vendue à la compagnie Quebec Warehouse de Québec et que cette compagnie finançait également une partie des opérations de la compagnie Arthabaska Saw Mill. William Rhodes était le président de Quebec Warehouse Company. On peut conclure que William Rhodes et Archibald Campbell se connaissaient et étaient des collaborateurs.*

*En lisant la biographie de William Rhodes, on comprend comment il était bien placé pour faire le lien entre le moulin à scie d'Antoine Baril et les besoins des Campbell.*

### **William Rhodes (1821-1892)**<sup>9.3</sup>

*William Rhodes est né en Angleterre en 1821. Il entra dans l'armée britannique en mai 1838 et arriva au Canada en 1841 où il servit à Québec d'octobre 1842 à mai 1844. Il retourna alors en Angleterre, mais revint dans la colonie en 1847. Il s'est établi définitivement à Sillery en 1848. Il a été élu député de Mégantic en 1854, mais ne s'est pas représenté en 1858.*

*William Rhodes a été « administrateur de nombreuses compagnies, parmi lesquelles la Banque d'Union du Bas-Canada, dont il avait été l'un des fondateurs, et le **Grand Tronc**; il fut **président** de la **Compagnie d'entrepôt de Québec (Quebec Warehouse Company)** et de la Compagnie du pont de Québec, qu'il contribua à mettre sur pied, ainsi que des chemins de fer de **Québec et Richmond**, Québec et Trois-Pistoles, et de la Compagnie du chemin de fer de la rive Nord ».*

<sup>9.3</sup> Assemblée nationale du Québec - membres

*En tant que président de la Compagnie d'entrepôt de Québec qui s'intéressait au commerce du bois et président de la Compagnie de chemin de fer de Québec et Richmond, William Rhodes connaissait certainement l'existence du moulin à scie d'Antoine Baril et de la voie d'évitement de chemin de fer qui desservait ce moulin à scie. De plus, en tant que président de plusieurs compagnies de chemin de fer, William Rhodes devait également faire la promotion du transport de marchandises (et du bois en particulier) par chemin de fer avec accès au port de mer de Portland douze mois par année plutôt que par bateau en utilisant le fleuve Saint-Laurent, mais sans possibilité de transport durant les mois d'hiver.*

*Il est donc fort probable que ce soit William Rhodes qui ait informé Archibald Campbell des possibilités du moulin que possédait Antoine Baril sur ce territoire appelé à devenir Victoriaville.*

### **Archibald Campbell achète le moulin Baril et lui ouvre un marché international**

*À partir de 1857, Archibald Campbell décide d'investir massivement sur le territoire appelé à former le futur village de Victoriaville. En effet, à partir de cette date :*

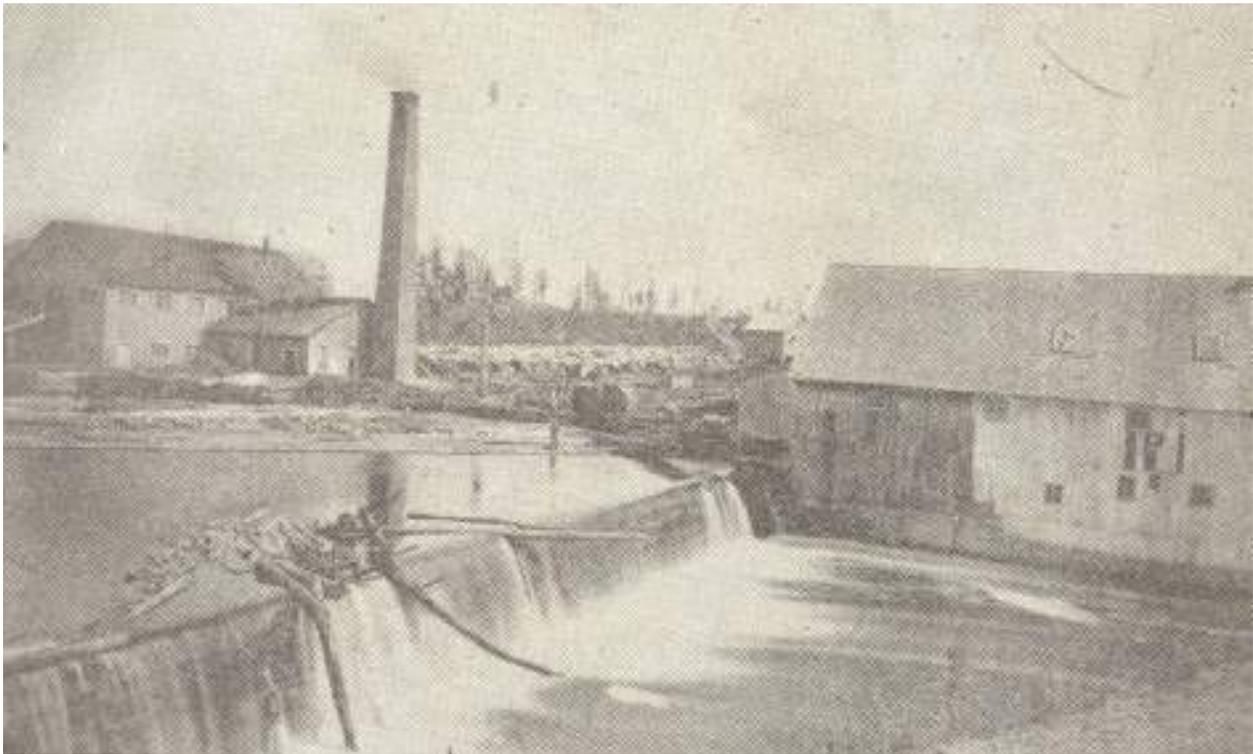
- *il achète le moulin à scie d'Antoine Baril;*
- *il achète de grandes propriétés foncières constituées de forêt vierge;*
- *il achète d'Olivier Perrault père une lisière de terrain au nord de la rivière Nicolet qui longe son moulin à scie pour y construire des maisons pour les travailleurs du moulin;*
- *il construit un deuxième moulin à scie sur le même site;*
- *il ouvre de nouveaux marchés pour la vente de la production de ses deux moulins à scie. En effet, alors que le moulin à scie d'Antoine Baril répondait aux besoins locaux et régionaux comme la plupart des moulins à scie qui existaient à l'époque, Archibald Campbell, profitant des moyens de transport que lui offrent le nouveau chemin de fer vers Québec et le port de mer de Portland, ouvre de nouveaux marchés dans la région de Québec, mais principalement vers l'Angleterre;*
- *il confie la responsabilité des opérations des moulins à scie à Richard Morrison Harrison, commerçant de bois.*

### **William Darling Campbell (1830-1885)**

*En 1857, lorsqu'Archibald Campbell commence à investir dans des moulins à scie et des propriétés foncières à Victoriaville, il est déjà âgé de 67 ans. Probablement pour cette raison, on constate que, très rapidement, son fils William Darling Campbell, également notaire, intervient dans certaines transactions, soit comme notaire ou, comme partie au contrat. Les propriétés appartenant aux Campbell sont tantôt au nom d'Archibald et tantôt au nom de William Darling.*

*Au décès d'Archibald Campbell, William Darling Campbell héritera des propriétés de son père dans la région mais, dans la plupart des cas, il en disposera ou les abandonnera.*

*William Darling Campbell fera construire et demeurera l'un des propriétaires de l'hôtel connu originalement sous le nom de « Prince of Wales », et ce, jusqu'à son décès survenu le 3 mars 1885.*



*Le site des moulins à scie d'Archibald Campbell en 1858*



*Photographie 2006 du site des moulins à scie d'Archibald Campbell de 1858*

### **Les Campbell : grands propriétaires fonciers**

*En 1857, Archibald Campbell s'est porté acquéreur des lots 9 et 10 du rang 2, d'une partie des lots 10 et 11 du rang 3, du lot 12 du rang 3, et des lots 12, 13 et 14 du rang B; par la suite, les Campbell ont officialisé leurs titres de propriété en obtenant de la Couronne des lettres patentes confirmant leur droit de propriété.*

*En prenant connaissance des lettres patentes émises par la Couronne et en examinant le plan ci-joint représentant les grandes superficies de terrain appartenant aux Campbell dans le village de Victoriaville, on s'aperçoit que les Campbell étaient ceux qui possédaient, en 1861, une grande partie du territoire du futur village de Victoriaville.*

*Comme nous le constaterons plus tard, en plus de ces grandes superficies foncières, les Campbell posséderont d'autres propriétés dans le village de Victoriaville dont l'emplacement de l'hôtel « Prince of Wales ».*

### **Archibald Campbell : personnage-clé de la première grande époque industrielle**

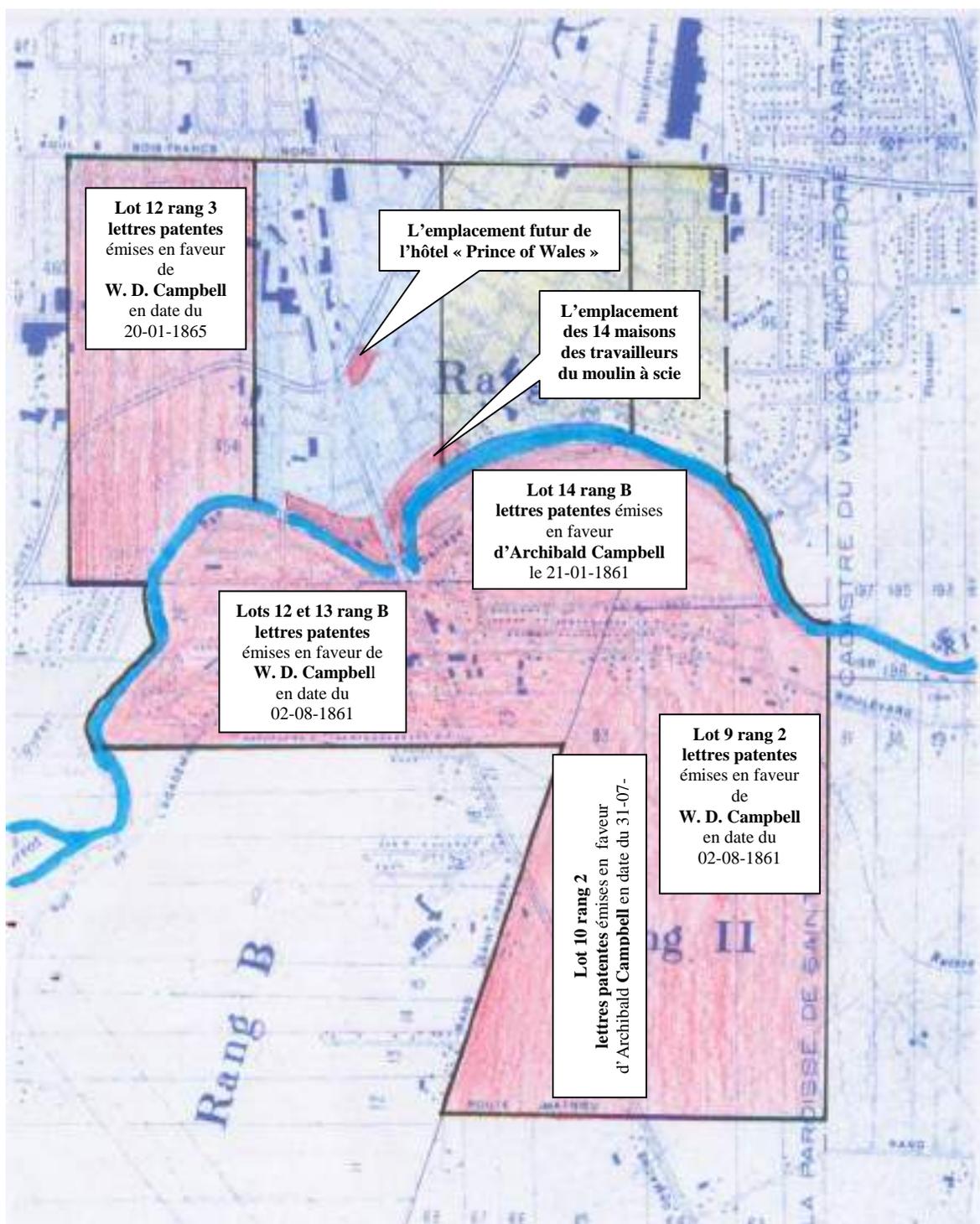
*Même si Archibald Campbell n'a été propriétaire du moulin à scie que pendant quatre années, dû à son décès survenu en 1862, il aura été indéniablement le personnage-clé de la première grande époque industrielle de Victoriaville qui s'est étendue de 1857 à 1899. En effet, l'essor qu'il a donné à ce moulin à scie et les marchés d'exportation qu'il a développés à Québec et en Angleterre se sont maintenus et étendus pendant plus de quarante années.*

*De 1861 à 1870, le moulin a été la propriété d'importants marchands de bois de Québec qui l'opéraient également, soit William Rhodes, Georges William Curry, James Tibbitts et The Quebec Warehouse Company.*

*En 1870, le moulin à scie est devenu la propriété d'Américains : d'abord la propriété de William Auguste Russell et de Daniel Saunders de Lawrence dans l'État du Massachusetts, États-Unis, ensuite la propriété de Willis et de William Edward Russell qui ont opéré le moulin à scie sous la raison sociale de « The Arthabaska Lumber Company », de 1872 à 1881. Enfin, de 1881 à 1899, le moulin à scie a été la propriété de Frank Dudley de Burlington au Vermont, soit jusqu'au décès de ce dernier.*

*L'expansion qu'Archibald Campbell a donné au moulin à scie s'est perpétuée pendant plus de quarante années et a permis de constituer la première grande époque industrielle de Victoriaville. Pour réaliser l'ampleur de cet essor, il s'agit de reproduire les écrits du journal l'Union des Cantons de l'Est de l'époque.*

*Le journal l'Union des Cantons de l'Est du 2 octobre 1873 nous apprend que plus de 500 hommes vont travailler dans les forêts de Ham et que « le bois qu'ils feront durant l'hiver est destiné aux scieries de messieurs Russell ». Le même journal mentionne, en 1880, que « les moulins à bois des messieurs Russell de Victoriaville sont en opération et marchent la nuit comme le jour ».*



*Plan montrant les propriétés des Campbell sur les lots 10 et 11 du rang 3  
et les lettres patentes émises sur les propriétés des Campbell  
sur le 12 du rang 3, les lots 9 et 10 du rang 2 et les lots 12, 13 et 14 du rang B.*

*Extrait de la carte de compilation cadastrale de Victoriaville – Service du Cadastre - 1976*







EDMUND HEAD.

PROVINCE OF CANADA.

Victoria, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, QUEEN, Defender of the Faith, &c., &c., &c. TO ALL TO WHOM THESE PRESENTS SHALL COME—GREETING;

Whereas Archibald Campbell, of Quebec, Notary Public;

Commissioner for the sale of Our Crown Lands, duly authorized by Us in this behalf for the absolute purchase, of and for the price or sum of one hundred and forty one Dollars of lawful money of Our said Province, of the Lands and Tenements hereinafter mentioned and described, of which We are seized in right of Our Crown.

NOW KNOW YE, that in consideration of the good sum of one hundred and forty one Dollars by him the said Archibald Campbell to Our said Commissioner of Crown Lands, in hand well and truly paid to Our use, at or before the sealing of these Our Letters Patent, We have granted, sold, alienated, conveyed and assured, and by these Presents do grant, sell, alienate, convey and assure, unto the said Archibald Campbell his heirs and assigns forever, all that Parcel or Tract of Land, situate, lying and being in the Township of Arthabaska in the County of Arthabaska in Our said Province, containing by admeasurement two hundred and thirty four acres together with the usual allowances for highways; which said Parcel or Tract of Land may be otherwise known as follows, that is to say:

The lot number eleven in range letter A of the township of Arthabaska aforesaid, bounded towards the south-east by the south branch of the Rivier Noire, towards the north-east by the third range of said township, and towards the south-west by the number ten in said range letter A and containing one hundred and one acres in superficies. Also the lot number ten in the second range, the same being of circular figure bounded towards the north-east by the third range, towards the south-west by the first range and towards the north-west by range letter B of said township, and containing one hundred and thirty four acres in superficies.

Recorded 7th August 1861

Wm. H. ... Notary

To have and to hold the said Parcel or Tract of land, and Premises herebefore given, granted and confirmed of Us, Our Heirs and Successors, unto and to the use of Our said Grantee...

Provided Always, and this Our Grant is made upon the express condition, that no part of the said Parcel or Tract of Land and Premises be within any reservation, limitation, waste and mark made by Us, Our Heirs and Successors, by Our Surveyor General of Our Woods, or his lawful Deputy, and if any part thereof upon a survey being made, be found within any such reservation, that then this Our Grant for each part shall be null and void, and of no effect; any thing herein contained to the contrary thereof in any wise notwithstanding.

Provided Always, and We do hereby expressly reserve to Us, Our Heirs and Successors, all Mines of Gold and Silver, which now are or shall be found upon the aforesaid described Land, and Premises hereby granted, as any part thereof, so that the said Mines and veins of them, shall belong to Us, Our Heirs and Successors, in as full and sole manner as if the present Grant had never been made, and we do hereby expressly reserve to Us, Our Heirs and Successors, full power, right and authority, to make and use all such roads, ways and passages, over the said Land, and Premises hereby granted, and also to take, dig, divert and use all such rivers, streams, ponds and bodies of water created by Us or their lawful judges, necessary or convenient for working or improving the said Mines or any of them. And provided further, if any Mine or Mines of Gold or Silver shall be found on the said Land, and Premises after the discovery of such Mine or Mines, the present Grant of the said Land, at the end of the said six months next ensuing after such discovery, shall become void, and the said Land, hereby granted shall revert to the use of Our Heirs and Successors, in the same manner as if the present Grant had never been made; any thing herein contained to the contrary in any wise notwithstanding. And We do hereby expressly reserve to Us, Our Heirs and Successors, a right of making any number of public roads or highways of a breadth not exceeding one hundred feet, through any part of the said Land, and Premises hereby granted, except such parts whereon any dwelling house or other house or buildings shall be erected. And We do hereby also expressly reserve to Us, Our Heirs and Successors, full power, right and authority to erect and build any Forts or Fortifications, or to make any other works of military defence on any part of the said Land, and Premises hereby granted, that may by Us, Our Heirs and Successors, be deemed necessary for the peace and safety of Our said Province, whenever We or they shall signify to the Governor or his lawful Deputy, by Our or their Letters Patent, or by Order given by Us or them, in Our or their Privy Council, in Great Britain, or wherever it shall be judged advisable or expedient so to do, by Our or their Lieutenant Governor, or Person administering the Government of Our said Province, by and with the advice and consent of Our Executive Council of Our said Province. And We do hereby direct and appoint, that within six months from the day of the date of these Presents a survey of the said Land shall be made in the Office of Our Surveyor General and Receiver for Our said Province of Canada, and that in default thereof the said Land, and Premises hereby granted shall revert and escheat to Us, Our Heirs and Successors, and become the absolute property of Us or them, in the same manner as if the present Grant had never been made; any thing herein contained to the contrary in any wise notwithstanding.

GIVEN under the Great Seal of Our Province of Canada: Witness, Our Right Trusty and Well-beloved The Right Honourable SIR EDMUND WALKER HEAD, Baronet, K. C. B., one of Our Most Honourable Privy Council, Governor General of British North America, and Captain General and Governor in Chief in and over Our Provinces of Canada, Nova Scotia, New Brunswick, and the Island of Prince Edward, and Vice Admiral of the same, &c., &c., &c.

AT QUEBEC, this Thirty-first day of July, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and sixty-one, and in the twenty-first year of Our Reign.

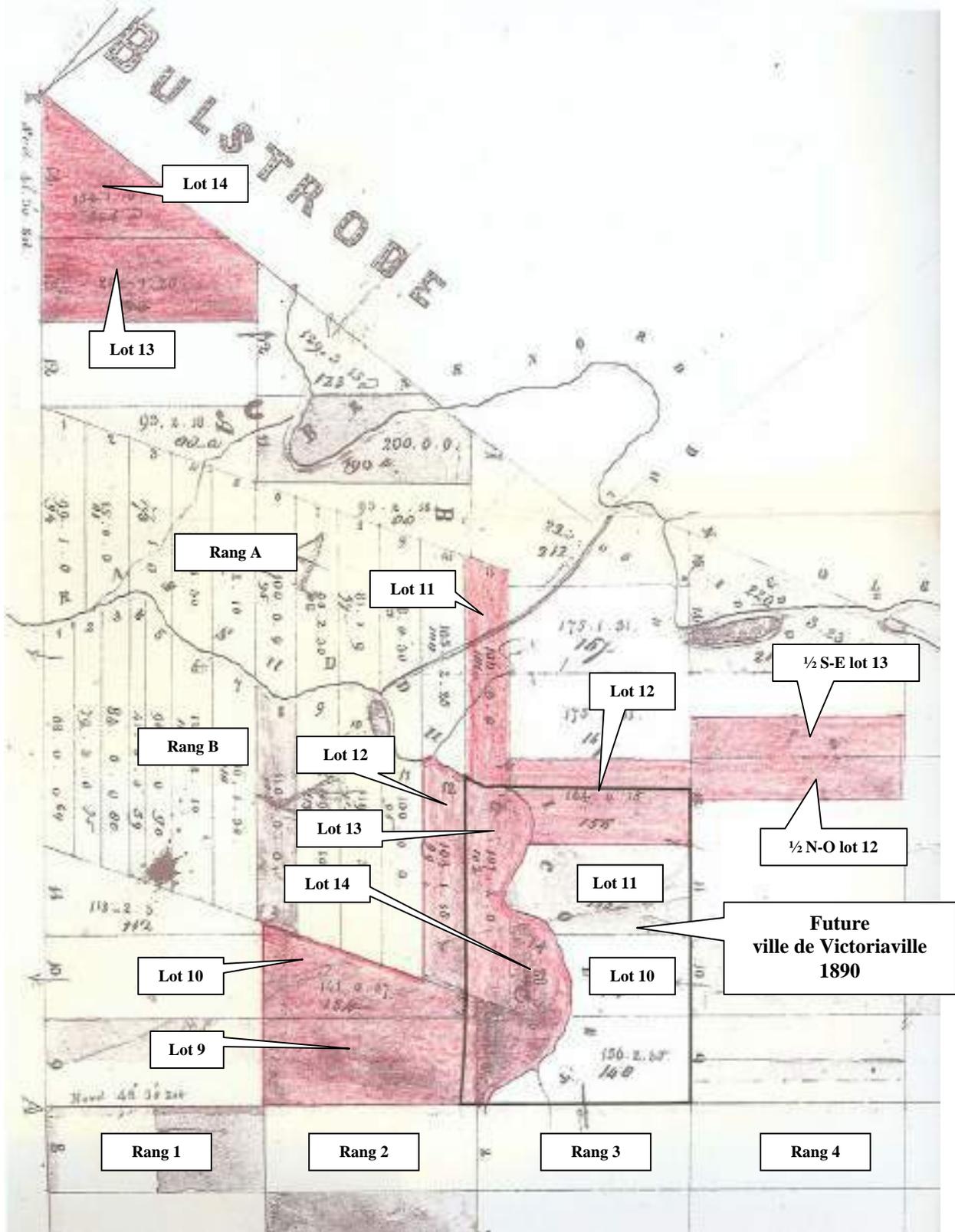
By Command

E. A. Meredeth, Secy.

Andrew Russell, Asst. Commissioner of Crown Lands.

Reg. No. 102575-1

Lettres patentes émises le 31 juillet 1861 en faveur d'Archibald Campbell, notaire de Québec, portant sur le lot 11 du rang A et le lot 10 du rang 2 du township d'Arthabaska moyennant la somme de cent quarante-et-un dollars.



**Plan montrant des lots ayant fait l'objet d'émission de lettres patentes en faveur des Campbell**

Extrait (avec annotations) du plan préparé par Louis Legendre en 1841

Source : Bureau de l'Arpenteur général du Québec

## L'année 1857

*Comme nous venons de le voir, l'année 1857 est marquée par l'arrivée d'un investisseur majeur, soit le notaire Archibald Campbell de Québec.*

*Au point de vue lotissement, Louis Foisy et Julien Demers, que la légende identifie comme les deux antagonistes pour le choix du nom du nouveau village en 1861, s'établissent définitivement sur le territoire de Victoriaville; Louis Foisy, en achetant la propriété de Joseph Lapointe qu'il avait louée l'année précédente et, Julien Demers, en achetant la propriété de Damase Demers.*

### Les grands propriétaires fonciers en 1857

*En 1857, on assiste au transfert de grandes propriétés foncières au notaire Archibald Campbell de Québec, soit les propriétés suivantes :*

- ***Archibald Campbell*** acquiert d'Olivier Perrault père et Zoël Perrault, le 3 juin 1857<sup>9.4</sup>, une partie des lots 10 et 11 du rang 3, située au nord-est de la rivière Nicolet. ***Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées le long du boulevard Jutras Est, entre les rues Paradis et Carignan, et le long de la rivière Nicolet entre les rues Gamache et Poitras.***
- ***Archibald Campbell*** acquiert de François d'Assise Mailhot et d'Antoine Baril, le 28 janvier 1857<sup>9.6</sup>, les lots 9 et 10 du rang 2 ainsi que les lots 13 et 14 du rang B, au sud du chemin de fer. Cette vente incluait les moulins à scie et le barrage sur la rivière Nicolet. ***Aujourd'hui, cet emplacement correspond au secteur Terre des Jeunes.***
- ***Archibald Campbell*** acquiert d'Olivier Perrault fils, le 8 septembre 1857<sup>9.7</sup>, le lot 12 du rang 3 moins et à distraire la partie déjà cédée à Féréol Girard fils.
- ***Archibald Campbell*** acquiert de Joseph Roux dit Sans Chagrin, le 24 décembre 1857<sup>9.8</sup>, une partie du lot 11 du rang 3, située au nord-est de la rivière Nicolet. ***Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées de chaque côté du boulevard Jutras Est, entre les rues Poitras et de l'Académie.***

*Les grands propriétaires fonciers à la fin de 1857 sont donc : Olivier Perrault père, Archibald Campbell, Grand Trunk Railways, Joseph Roux dit Sans Chagrin, Féréol Girard fils, Sophie St-Jean épouse de Louis Triganne, Peto, Brassey & Betts.*

<sup>9.4</sup> Archives nationales du Québec – Trois-Rivières. Notaire Théophile Côté, minute 436

<sup>9.6</sup> Bureau de la publicité des droits de Drummondville, vol. B-8, no 4244 - Notaire F.-X. Pratte minute 1707

<sup>9.7</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-1, no 42

<sup>9.8</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-1, no 108

### Lotissement

En 1857, quatre nouveaux propriétaires s'établissent définitivement sur le territoire du village de Victoriaville, le premier le long du chemin de Bulstrode, le second le long du chemin de la Reine et les deux autres le long de la propriété du chemin de fer (le long de ce qui deviendra la rue Saint-Louis), soit :

- **Louis Foisy, marchand**, acquiert de Joseph Lapointe, le 12 janvier 1857<sup>9.9</sup>, la propriété qu'il avait louée dudit Joseph Lapointe le 7 juillet 1856, avec une bâtisse complétée par Louis Foisy. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de l'emprise de la rue Saint-Louis (entre les rues Notre-Dame Ouest et des Forges) et une partie de la propriété de l'Hôtel de Ville au 1, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Julien Demers, commerçant**, acquiert de Damase Demers, le 27 février 1857<sup>9.10</sup>, un emplacement, avec une maison, situé à l'intersection du chemin de la Reine et du chemin du moulin. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Carignan aux 7 -11, 17-19 et 27, rue Notre-Dame Est.**
- **Augustin Corbeil**, acquiert de Joseph Roux dit Sans Chagrin, avant le 8 juin 1857<sup>9.10A</sup>, un emplacement, sans bâtisse, situé le long de la propriété du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond au 71, rue Saint-Louis.**
- **Charles Girard, cultivateur**, acquiert de Joseph Roux dit Sans Chagrin, le 8 juin 1857<sup>9.11</sup>, un emplacement, sans bâtisse, situé le long de la propriété du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond au 71, rue Saint-Louis.**

## L'année 1858

L'année 1858 marque le début des transferts des propriétés d'Olivier Perrault père, à ses fils. Au cours de cette année, Olivier Perrault transfère des propriétés à Zoël Perrault et à Zéphirin Perrault.

Au point de vue du lotissement, des propriétés sont acquises par Archibald Campbell, Louis Foisy, Louis Béland-Provencher, Noël Beaudet, Narcisse Filteau et Charles Bazinait.

### Les grands propriétaires fonciers en 1858

En 1858, deux enfants d'Olivier Perrault obtiennent leur part des terres paternelles, soit les propriétés suivantes :

<sup>9.9</sup> Bureau de la publicité des droits de Drummondville, vol. B-8, no 4277

<sup>9.10</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-1, no 266

<sup>9.10A</sup> Voir Archives nationales du Québec – Trois-Rivières. Notaire A. Defoy, minute 1646

<sup>9.11</sup> Archives nationales du Québec – Trois-Rivières. Notaire A. Defoy, minute 1646

- **Zoël Perrault** obtient de ses parents le 26 janvier 1858<sup>9.12</sup>, à l'occasion de son mariage avec Julie Beudet, un quart de lot de terre et une superficie de « 4¼ arpents de terre en superficie », sur partie du lot 11 du rang 3 « avec une maison et une étable ».
- **Zéphirin Perrault** obtient « sa part d'héritage dans la future succession de ses parents » le 30 décembre 1858<sup>9.13</sup>, soit une terre de « 4 arpents de front » faisant partie des lots 10 et 11 du rang 3 « avec une maison et dépendances ».
- **Noël Beudet, cultivateur**, aurait acquis d'Olivier Perrault, une partie des lots 9, 10 et 11 du rang 3, localisée à l'intersection du chemin de la Reine et du chemin d'Arthabaska. Jusqu'à maintenant, cet acte de transfert de propriété n'a pas été retracé, mais cet emplacement, acquis par Olivier Perrault de Robert Walker, a été cédé par Noël Beudet à Moïse Carignan le 9 avril 1862 « suivant le titre de propriété qu'il (Noël Beudet) a en main ». **Aujourd'hui, cet emplacement correspond au territoire compris entre les emplacements de la rue Campagna, la rue Notre-Dame Est et le boulevard des Bois-Francis Sud.**
- **Sophie Provencher, veuve de Léandre Lamirande**, acquiert d'Archibald Campbell, avant le 1<sup>er</sup> décembre 1858<sup>9.13A</sup>, un emplacement situé entre le chemin de Bulstrode et la ligne de division des rangs 3 et 4. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées entre la rue Notre-Dame Ouest et le boulevard des Bois-Francis Nord et entre la rue du Manège et l'arrière des propriétés situées entre les rues Saint-Pierre et Arthur.**

Les grands propriétaires fonciers à la fin de 1858 sont donc : Olivier Perrault père, Zoël Perrault, Zéphirin Perrault, Archibald Campbell, Grand Trunk Railways, Joseph Roux dit Sans Chagrin, Sophie Provencher, Féréol Girard fils, Sophie St-Jean épouse de Louis Triganne, Noël Beudet et Peto, Brassey & Betts.

### Lotissement

Au cours de l'année 1858, on retrouve les transactions suivantes concernant les propriétaires qui occupent déjà des emplacements et d'autres, qui viennent s'établir, soit :

- **Archibald Campbell, notaire de Québec**, acquiert de François D'Assise Mailhot, le 18 janvier 1858<sup>9.14</sup>, l'emplacement, avec une maison 2 étages et autres bâtiments, que ce dernier possède sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Archibald Campbell fera construire sur cet emplacement une deuxième maison, un magasin et une boulangerie<sup>9.14A</sup>. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 33 à 49, rue Notre-Dame Est.**

<sup>9.12</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-2, no 936

<sup>9.13</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-2, no 1129

<sup>9.13A</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-1, no 415

<sup>9.14</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-1, no 193

<sup>9.14A</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-2, no 1271

- **Louis Foisy, marchand**, acquiert de Zoël Perrault, le 7 juin 1858<sup>9.15</sup>, la lisière de terrain comprise entre la propriété actuelle de Louis Foisy, située sur le côté sud du chemin de Bulstrode, et la propriété du chemin de fer. **Aujourd'hui, cette lisière de terrain correspond à la propriété de l'Hôtel de Ville, située entre la bâtisse et la piste cyclable.**
  
- **Louis Provencher-Béland, cultivateur**, acquiert de Joseph Roux dit Sans Chagrin, le 23 juin 1858<sup>9.16</sup>, un emplacement situé sur le côté sud du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de la propriété située au 19, rue Notre-Dame Ouest.**
  
- **Louis Foisy, marchand**, acquiert de Zoël Perrault, le 1<sup>er</sup> septembre 1858<sup>9.17</sup>, un emplacement, sans bâtisse, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Cet emplacement avait déjà été occupé par Eustache Mailhot; ce dernier, demeurant maintenant à Montpellier, dans l'État du Vermont, a fait parvenir à Zoël Perrault, le 23 juillet 1858, une lettre d'offre de remise dudit terrain, laquelle lettre a été acceptée par Zoël Perrault. Il est à noter que cet emplacement a fait l'objet d'un litige entre Louis Foisy et Julien Demers<sup>9.18</sup>. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 51 et 55, rue Notre-Dame Est.**
  
- **Noël Beaudet, cultivateur**, acquiert d'Olivier Perrault, le 29 octobre 1858<sup>9.19</sup>, un emplacement, « avec bâtisses qui se trouvent érigées sur ladite pointe de terre, lesquelles l'ont été, il y a déjà plusieurs années par le cessionnaire », situé du côté nord-ouest du chemin qui conduit à la station (chemin de la Reine) et le long de la ligne de division des rangs 3 et 4. Il s'agirait du premier emplacement occupé par les bâtisses d'Olivier Perrault à son arrivée dans la région. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond au triangle formé par le boulevard des Bois-Francis Nord, la rue Notre-Dame Est et la rue Saint-François.**
  
- **Narcisse Filteau, boulanger**, acquiert la propriété de Maxime Lemay, le 29 décembre 1858<sup>9.20</sup>, avec une maison et dépendances. Cet emplacement est situé à l'intersection du chemin de la Reine et de la propriété du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de la rue de la Gare et aux propriétés situées aux 50-52, 56-58-60, 62-66 à 72 et aux 80-82, rue Notre-Dame Est.**
  
- **Charles Bazinait, cordonnier**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 30 décembre 1858<sup>9.21</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine, avec une maison construite par Charles Bazinait. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 119-121 et 123, rue Notre-Dame Est.**

---

<sup>9.15</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-2, no 1212

<sup>9.16</sup> Archives nationales du Québec – Trois-Rivières. Notaire A. Defoy, minute 1828

<sup>9.17</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-2, no 779

<sup>9.18</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-3, no 1529

<sup>9.19</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-1, no 597

<sup>9.20</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-1, no 458

<sup>9.21</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 20841

## L'année 1859

*L'année 1859 s'avère une année tranquille, dans le domaine immobilier, au futur village de Victoriaville. On assiste à sept transactions seulement.*

### Les grands propriétaires fonciers en 1859

*En 1859, on assiste au transfert de deux grandes propriétés foncières, soit les propriétés suivantes :*

- **Pierre Gervais** acquiert de Joseph Roux dit Sans Chagrin, le 13 avril 1859<sup>9.22</sup>, la grande superficie de terrain que ce dernier possède au sud du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cette propriété correspond aux emplacements situés le long des rues des Forges et Drouin, entre les rues Poitras et de l'Académie ainsi que le parc des Forges.**
- **Raisenne Roberge, cultivateur**, acquiert de Sophie Provencher, le 5 octobre 1859<sup>9.22A</sup>, un emplacement situé entre le chemin de Bulstrode et la ligne de division des rangs 3 et 4. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées entre la rue Notre-Dame Ouest et le boulevard des Bois-Francis Nord et entre la rue du Manège et l'arrière des propriétés situées entre les rues Saint-Pierre et Arthur.**

### Lotissement

*Pendant l'année 1859, deux boulangers et un commerçant achètent des propriétés dans le futur village de Victoriaville.*

- **Firmins Carette, boulanger**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 19 janvier 1859<sup>9.23</sup>, un emplacement, sans bâtisse, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Firmins Carette s'engage à bâtir dans l'année une maison ayant au moins 20 pieds par 24 pieds. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 95-105, rue Notre-Dame Est et à la partie ouest de la propriété située aux 117-121, rue Notre-Dame Est.**
- **Philips Solman, commerçant**, acquiert de Louis Provencher-Béland, le 2 mars 1859<sup>9.24</sup>, un emplacement situé sur le côté sud du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de la propriété située au 19, rue Notre-Dame Ouest.**

---

<sup>9.22</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-2, no 1075

<sup>9.22A</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 2862

<sup>9.23</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-1, no 562

<sup>9.24</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-1, no 585

- **Louis Foisy, marchand**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 6 juin 1859<sup>9.24A</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 85-89, rue Notre-Dame Est.**
- **Joseph Guévin, boulanger**, acquiert de Féréol Girard fils, le 12 septembre 1859<sup>9.25</sup>, un emplacement situé sur le côté est du chemin qui conduit à Bulstrode. Joseph Guévin s'engage à construire une maison au cours de l'année. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 72-74, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Alphonse Lebel** acquiert de Zoël Perrault, le 3 décembre 1859<sup>9.25A</sup>, un emplacement situé le long du chemin du moulin. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 30, rue Carignan.**

### **Les bâtisses publiques du chef-lieu d'Arthabaskaville à Victoriaville**

*Il semble que Louis Foisy, ou un autre personnage, aurait tenté, en 1859, de faire relocaliser les bâtisses publiques du chef-lieu du district d'Arthabaska, du village d'Arthabaskaville à Victoriaville. En effet, dans la vente de Zéphirin Perrault à Louis Foisy, du 6 juin 1859, il est mentionné « Si le site des bâtisses publiques du chef-lieu du district judiciaire du district d'Arthabaska venait à être changé du village d'Arthabaskaville pour être situé au dépôt ou à la station d'Arthabaska, dans ce cas Louis Foisy verse un montant additionnel à Zéphirin Perrault ».*

## **L'année 1860**

*Contrairement à l'année 1859, l'année 1860 marque un regain d'activité et une nouvelle évolution sur le territoire. Pendant cette période, on assiste à l'ouverture du premier hôtel, à la présentation d'un « Acte pour incorporer le village de Victoriaville », et à l'arrivée, comme propriétaires, de plusieurs menuisiers et autres corps de métier.*

### **Ouverture du premier hôtel**

*L'année 1860 marque le début de l'hôtellerie au village de Victoriaville. En effet, le 5 janvier 1860<sup>9.26</sup>, Reine Lavigne, épouse de François Gaudet, loue de Julien Demers, marchand, « une maison en bois à 2 étages et écurie édifiées sur un emplacement situé à la station du chemin de fer ». Cette maison est située à l'intersection du chemin de la Reine et du chemin du moulin.*

*Julien Demers se réserve l'appartement qu'occupe son magasin dans la maison présentement louée, la cave, l'appartement au dessus du magasin ainsi que la chambre à coucher qu'il occupe actuellement.*

<sup>9.24A</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-27, no 20776

<sup>9.25</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-2, no 981

<sup>9.25A</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 16133

<sup>9.26</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-2, no 901

**Reine Lavigne « entend tenir une maison d'entretien public dans la maison qu'elle vient de louer et s'engage à aménager des chambres (3 ou 4) ».**

*C'est sur cet emplacement que sera construit l'hôtel « Prince of Wales ». Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Carignan.*

### **Acte pour incorporer le village de Victoriaville**

*En 1860, un acte pour incorporer le village de Victoriaville a été adopté par l'Assemblée législative de la province du Canada. Cependant, cet acte « n'a pas été suivi de l'effet prévu, à raison d'un vote contraire d'une faible majorité de l'assemblée convoquée en vertu d'icelui »<sup>9.27</sup>.*

*De plus, ce premier acte pour incorporer le village de Victoriaville a été abandonné parce que l'élection tenue en 1860 « pour le choix d'un conseil local pour ladite paroisse a été conduite d'une manière si irrégulière que les sièges de deux conseillers y élus ont été déclarés vacants par le fait de ces irrégularités, par le jugement de la cour supérieure, et que les autres conseillers ont depuis cessé d'agir, quoiqu'ils n'aient pas été légalement démis, par ce jugement ».*

### **Les grands propriétaires fonciers en 1860**

*En 1860, on assiste à un seul transfert de grande propriété foncière soit celui en faveur de Dolphis Perrault qui reçoit sa part d'héritage dans la future succession de ses parents, à l'occasion de son mariage avec Rose Délima Buteau. Ce transfert est le suivant :*

- **Dolphis Perrault, cultivateur**, obtient de son père Olivier Perrault, le 22 octobre 1860<sup>9.28</sup>, 40 acres de terre au sud-ouest de la rivière Nicolet. **Aujourd'hui, c'est le secteur des emplacements des rues du Parc, Prince et Gaudet.**

### **Lotissement**

*L'année 1860 est une grosse année au point de vue des lotissements résidentiel et commercial puisque nous assistons à près de 20 transactions. Ces transactions sont les suivantes :*

- **Joseph Allard, journalier**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 3 mars 1860<sup>9.29</sup>, un emplacement, avec une maison construite par ledit Joseph Allard, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 136-142, rue Notre-Dame Est.**
- **Jean-Baptiste Edge** acquiert de Féréol Girard fils, le 12 avril 1860<sup>9.30</sup>, un emplacement, avec une bâtisse en construction, situé le long du chemin de Bulstrode. **Il est à noter que cet emplacement a déjà été vendu à Jean-François Sylvestre le 29 mars 1855 et ce dernier**

<sup>9.27</sup> Acte 24 Victoria, chapitre 71 : Acte pour incorporer le village de Victoriaville, dans le comté d'Arthabaska

<sup>9.28</sup> Voir mention au Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-8, no 5097

<sup>9.29</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-3, no 1632

<sup>9.30</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-2, no 1042

devait construire une maison dans un délai de 6 mois. Féréol Girard fils aurait donc repris possession de cette propriété. **Aujourd'hui, cet emplacement est occupé par une partie de la rue de l'Académie et une partie du stationnement des Forges.**

- **Timothée Beaudry, maître-menuisier**, acquiert de Zoël Perrault, le 12 avril 1860<sup>9.31</sup>, un emplacement situé sur le côté est du chemin du moulin. Timothée Beaudry s'engage à bâtir une maison d'ici une année. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de la propriété située au 30, rue Carignan.**
- **Eustache Patry, maître-menuisier**, acquiert de Féréol Girard fils, le 17 avril 1860<sup>9.32</sup>, un emplacement situé sur le côté est du chemin qui conduit à Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 80 à 92, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Louis Payney, menuisier**, acquiert de Féréol Girard fils, le 17 avril 1860<sup>9.33</sup>, un emplacement situé sur le côté est du chemin qui conduit à Bulstrode. Louis Payney s'engage à construire une maison au cours de l'année. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 108-112, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Cyrias Ferland, maître-menuisier**, acquiert de Féréol Girard fils, le 17 avril 1860<sup>9.34</sup>, un emplacement situé sur le côté est du chemin qui conduit à Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 102, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Marie Reine Lavigne, épouse de François Gaudet**, acquiert de Narcisse Filteau et son épouse Esther Mailhot, représentés par Antoine Gagnon, arpenteur provincial d'Arthabaskaville, le 1<sup>er</sup> mai 1860<sup>9.35</sup>, un emplacement situé à l'intersection du chemin de la Reine et de la propriété du chemin de fer, avec une maison de 2 étages en brique et une maison 1 étage en bois. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de la rue de la Gare et aux propriétés situées aux 50-52, 56-58-60, 62-66 à 72 et aux 80-82, rue Notre-Dame Est.**
- **Hugh Ritchie, mécanicien**, acquiert de Zoël Perrault, le 2 mai 1860<sup>9.36</sup>, un emplacement situé le long du chemin de fer et en retrait, au sud-ouest du chemin de Bulstrode. Hugh Ritchie s'engage à construire une maison sur cet emplacement d'ici une année. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 21 à 73, rue Gamache et aux 2 à 8, rue Poitras.**
- **Sévère Langlois, maître-ferblantier**, acquiert d'Olivier Perrault, le 5 mai 1860<sup>9.37</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin qui conduit à la station du chemin de fer (chemin de la Reine). **Sévère Langlois doit bâtir ou faire bâtir d'ici une année.**

---

<sup>9.31</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-4, no 2728

<sup>9.32</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-3, no 1789

<sup>9.33</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-4, no 2605

<sup>9.34</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-3, no 1505

<sup>9.35</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-2, no 1256

<sup>9.36</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-2, no 1018

<sup>9.37</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-2, no 1046

*Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 84 à 104, rue Notre-Dame Est.*

- *Adolphus Stein, marchand d'Arthabaskaville, acquiert de Zéphirin Perrault, le 28 mai 1860<sup>9.38</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. Adolphus Stein doit construire dans les 7 mois. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 110 à 120, rue Notre-Dame Est.*
- *Archibald Campbell, notaire de Québec, acquiert de Timothée Beaudry, le 3 juillet 1860<sup>9.39</sup>, l'emplacement que ce dernier avait acquis de Zoël Perrault le 12 avril dernier. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de la propriété située au 30, rue Carignan.*
- *Narcisse Beaudry, maître-menuisier, acquiert de Charles Bazinait, le 6 août 1860<sup>9.40</sup>, une partie de l'emplacement que ce dernier avait acquis de Zéphirin Perrault le 30 décembre 1858, sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Narcisse Beaudry s'engage à bâtir d'ici une année. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 123, rue Notre-Dame Est.*
- *Octave Larue, ingénieur, acquiert de Sévère Langlois, le 31 août 1860<sup>9.41</sup>, une partie de l'emplacement que Sévère Langlois avait acquis d'Olivier Perrault le 5 mai 1860. Cet emplacement est situé sur le côté nord-ouest du chemin qui conduit à la station du chemin de fer (chemin de la Reine). Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 84 à 88, rue Notre-Dame Est.*
- *Octave Larue, ingénieur, acquiert de Zoël Perrault, le 31 août 1860<sup>9.42</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Une maison était construite sur ledit emplacement, mais le vendeur « entend transporter la maison sur un autre terrain et en reconstruire une autre ». Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 73-77, rue Notre-Dame Est.*
- *Philippe Dion, forgeron, acquiert d'Olivier Perrault, le 24 septembre 1860<sup>9.43</sup>, un emplacement situé sur le côté nord du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 236, rue Notre-Dame Est.*
- *Joseph Poirier, maître-cordonnier, acquiert de Zéphirin Perrault, le 5 octobre 1860<sup>9.44</sup>, un emplacement situé du côté nord-ouest du chemin de la Reine, avec une maison construite par Joseph Poirier depuis 6 mois. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à*

---

<sup>9.38</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-2, no 1304

<sup>9.39</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-3, no 1515

<sup>9.40</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 3037

<sup>9.41</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-2, no 1217

<sup>9.42</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-2, no 1141

<sup>9.43</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-4, no 2064

<sup>9.44</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-2, no 1282

*la partie sud-ouest de la propriété située à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Perreault, au 21, rue Perreault.*

- *Elizabeth Samson, épouse de François Lambert, menuisier, acquiert de Féréol Girard fils, le 4 décembre 1860<sup>9.45</sup>, un emplacement situé du côté sud-ouest du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement est localisé dans le stationnement des Forges.*
- *Honoré Guérard, maître-menuisier, acquiert de Adolphus Stein, le 27 décembre 1860<sup>9.46</sup>, l'emplacement que ce dernier avait acquis de Joseph Roux dit Sans Chagrin le 28 décembre 1854, lequel emplacement est situé au nord du chemin de Bulstrode. Une maison et écurie, construites par Honoré Guérard, existent sur l'emplacement. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 40, 54-56 et 64, rue Notre-Dame Ouest.*
- *Éphrem Rivard-Lavigne, commerçant de Gentilly, acquiert d'Honoré Guérard, le 29 décembre 1860<sup>9.47</sup>, l'emplacement, avec une maison et écurie, qu'Honoré Guérard venait d'acquérir d'Adolphus Stein le 27 décembre 1860. Cet emplacement est situé au nord du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 40, 54-56 et 64, rue Notre-Dame Ouest.*

## **L'année 1861**

*L'année 1861 est marquée par trois événements importants : l'incorporation du village de Victoriaville, la mise en service d'un nouveau tronçon de chemin de fer vers Trois-Rivières et la vente du moulin à scie d'Archibald Campbell, Arthabaska Saw Mill, à William Rhodes, marchand de bois de Québec.*

### **Incorporation du village de Victoriaville**

*Comme suite à l'échec de 1860, pour incorporer le village de Victoriaville, un nouvel « Acte pour incorporer le village de Victoriaville, dans le comté d'Arthabaska, et pour autres fins » a été adopté par l'Assemblée législative de la province du Canada et sanctionné le 18 mai 1861. Les limites de « la corporation du village de Victoriaville » sont établies ainsi :*

*« Toute la partie de la paroisse Saint-Christophe d'Arthabaska, dans le comté d'Arthabaska, située au nord-ouest d'une ligne tirée à travers ladite paroisse, entre les sixième et septième lots des divers rangs du township d'Arthabaska compris dans ladite paroisse, sera, pour toutes les fins du présent acte seulement, détachée de la paroisse Saint-Christophe d'Arthabaska; et les habitants d'icelle seront et sont par le présent constitués en corporation ou corps politique sous le nom de la corporation du village de Victoriaville ». **Le nom de Victoriaville est choisi en l'honneur de la reine Victoria.***

<sup>9.45</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-2, no 1249

<sup>9.46</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-3, no 1855

<sup>9.47</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-4, no 2444

### **La reine Victoria (1819-1901)**

*Victoria fut reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande (1837-1901) et impératrice des Indes (1877-1901). Son règne, qui dura soixante-trois ans, sept mois et deux jours, demeure le plus long de toute l'histoire du Royaume-Uni. Il fut marqué par une impressionnante expansion de l'Empire britannique, devenu la première puissance mondiale, et par la Révolution industrielle, période de grands changements social, économique et technologique. Son règne fut appelé « ère victorienne ».*<sup>9.47A</sup>

*La reine Victoria, fille unique d'Édouard, duc de Kent, et de Marie Louise Victoire, fille du duc de Saxe-Cobourg, est née le 24 mai 1819. Âgée seulement de 18 ans à son arrivée au pouvoir, le 20 juin 1837, la reine Victoria doit lutter pour compenser son inexpérience politique et le handicap de sa jeunesse.*

*Le 10 février 1840, elle épouse son cousin, le prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha, en qui elle trouve un conseiller habile. Neuf enfants naquirent pendant le mariage exceptionnellement heureux de Victoria et d'Albert, dont son fils aîné, Edward, prince de Galles, qui lui succédera. Son époux décède en 1861 et elle décède le 22 janvier 1901.*



### **Pourquoi Victoria-Ville?**

*Il est intéressant de constater que dans plusieurs documents rédigés durant les années qui ont suivi l'incorporation du village de Victoriaville, le nom du village est écrit Victoria-Ville et non Victoriaville. Cet état de fait confirme sans aucun doute que le nom du village a été choisi en l'honneur de la reine Victoria. Une question se pose cependant, pourquoi a-t-on choisi d'honorer la reine Victoria?*

*Les démarches pour ériger un village appelé à devenir le village de Victoriaville ont été mises de l'avant dans les années 1860-1861. Il faut se rappeler que durant la période 1857-1861, il y a un personnage qui possède de grandes propriétés foncières sur le territoire du futur village de Victoriaville et possède également, sous le nom d'Arthabaska Saw Mill, des maisons et deux moulins à scie qui créent beaucoup d'emplois et génèrent une activité économique intéressante : ce personnage, c'est Archibald Campbell.*

*En fait, les Campbell, Archibald et son fils, William Darling, possèdent alors, entre autres, plus de la moitié du territoire qui deviendra la ville de Victoriaville en 1890. De plus, comme nous l'avons mentionné précédemment, les Campbell ont toujours eu une relation particulière avec le Royaume-Uni, tant l'Angleterre que l'Écosse.*

<sup>9.47A</sup> Wikipédia, l'encyclopédie libre

**En 1861, au moment de l'incorporation du nouveau village que les signataires d'une pétition, organisée par James Goodhue, veulent nommer « Demersville », il est fort possible qu'Archibald Campbell :**

- dont la famille est originaire d'Écosse ;
- dont la famille a perdu tous ses biens parce qu'elle a soutenu la Grande-Bretagne dans la guerre de l'Indépendance américaine ;
- qui occupe la fonction de « notaire de la reine » et, à ce titre, il a le droit exclusif de recevoir les contrats où la reine est intéressée et il doit assermenter le gouverneur général arrivant d'Angleterre;
- qui fait un commerce intense avec l'Angleterre ;
- qui est le plus gros propriétaire foncier du nouveau village ;
- qui est le plus gros employeur de la région avec ses moulins à scie ;

**soit celui qui a suggéré d'honorer la reine d'Angleterre en donnant le nom de Victoria-Ville au nouveau village.** D'ailleurs, trois ans plus tard, William Darling Campbell, le fils d'Archibald Campbell, donne le nom de « Prince of Wales », en l'honneur du fils de la reine Victoria, à son nouvel hôtel au village de Victoriaville.

### Julien Demers vs Louis Foisy

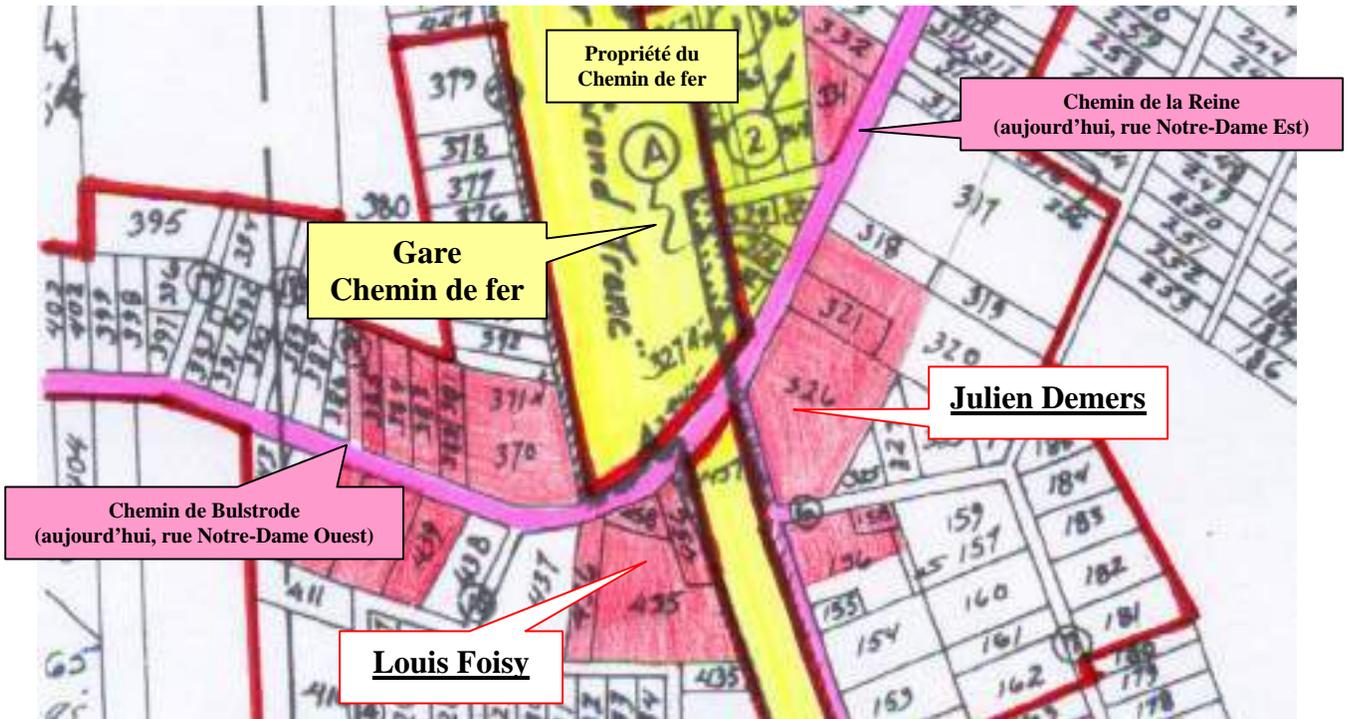
*La légende raconte qu'à l'occasion du choix du nom du nouveau village, deux hommes d'affaires s'affrontèrent : Julien Demers et Louis Foisy. Julien Demers proposait le nom de « Demersville » et Louis Foisy plaidait pour le nom de Victoriaville en l'honneur de la reine Victoria qui régnait à l'époque. Nous avons vu, qu'en réalité, c'est James Goodhue qui a présenté une pétition, à l'Assemblée législative de la province du Canada, recommandant le nom de « Demersville ». Est-ce que Julien Demers était de connivence avec James Goodhue ? Qui étaient ces deux antagonistes, Julien Demers et Louis Foisy, et quelle pouvait être leur influence sur la population de ce futur village ?*

*Julien Demers, qui se disait commerçant, s'est établi sur le territoire du village de Victoriaville en 1857 alors qu'il a fait l'acquisition de la propriété de Damase Demers à l'intersection du chemin de la Reine et du chemin du moulin. Sa propriété était située face au terrain de la gare et à l'est du chemin de fer. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Carignan.*

*Louis Foisy, qui se disait marchand, s'est établi sur le territoire du village de Victoriaville en 1856 lorsqu'il a fait la location de la propriété de Joseph Lapointe le long du chemin de Bulstrode et à l'ouest du chemin de fer. En 1857, Louis Foisy s'établissait définitivement sur le territoire du village de Victoriaville en faisant l'acquisition de la propriété qu'il avait louée de Joseph Lapointe.*

*Dû au fait que les deux personnes s'étaient établies sur le territoire du village de Victoriaville la même année, qu'elles opéraient toutes les deux un commerce, que leur propriété respective était localisée face au terrain de la gare du chemin de fer et, de part et d'autre, du chemin de fer,*

*qu'elles avaient déjà été impliquées, l'une contre l'autre, dans un litige portant sur un terrain, nous avons là tous les ingrédients pour que ces deux personnes deviennent des antagonistes.*



*Plan montrant la localisation des propriétés Louis Foisy et Julien Demers, en 1861*



*Photographie 2006 de la propriété de Louis Foisy de 1861*



***Photographie 2006 de la propriété de Julien Demers de 1861***

*Comme suite à l'incorporation du village sous le nom de « Victoriaville », quel fut le rôle de ces deux antagonistes dans le développement du nouveau village? Le rôle de chacun dans la municipalité a été bien différent.*

*Dans le cas de Julien Demers, il possédait deux propriétés sur le chemin de la Reine, l'une sans bâtisse, qu'il a cédée à James Buteau, marchand, le 13 mai 1861, et l'autre, où était localisé son commerce, qui a été saisie par le shérif Auguste Quesnel, le 12 février 1862<sup>9,48</sup>, dans une cause opposant Julien Demers à la compagnie Victor Hudon de Montréal, probablement un des fournisseurs pour son commerce. Sa propriété a été vendue aux enchères le mercredi 25 juin 1862. William Darling Campbell, notaire de Québec, est devenu propriétaire de cet emplacement à l'intersection du chemin de la Reine et du chemin du moulin, et il a construit l'hôtel « Prince of Wales » au cours des mois qui ont suivi. Le nom de Julien Demers n'a plus figuré comme propriétaire sur les documents que nous avons consultés par la suite.*

*Dans le cas de Louis Foisy, il a été très impliqué dans le développement subséquent du village de Victoriaville. Comme suite à l'incorporation du village de Victoriaville, il a été nommé maire de cette nouvelle municipalité et il a occupé ce poste jusqu'à sa défaite aux mains de Désiré-Olivier Bourbeau, en 1870. Louis Foisy a été très impliqué au point de vue des propriétés foncières dans le village, et ce, jusqu'à sa mort survenue le 29 décembre 1888.*

---

<sup>9,48</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-4, no 2440

### Tronçon de chemin de fer vers Trois-Rivières

*Le 12 octobre 1861, un premier tronçon d'un nouveau chemin de fer en direction de Trois-Rivières est ouvert à la circulation ferroviaire. L'ensemble du tronçon du village de Victoriaville à Doucets Landing (Sainte-Angèle) sera ouvert à la circulation le 20 décembre 1864.*

*Ce n'est que le 4 janvier 1867 que la compagnie de chemin de fer a fait l'acquisition de l'emprise du tronçon Victoriaville-Doucets Landing dans les limites du village de Victoriaville. Cette emprise a été acquise d'Ovide Paradis, Trefflé Perrault, Firmin Carette, Obert Perrault, François Dubord, Joseph Labbé, Féréol Girard et Zéphirin Perrault<sup>9.49</sup>.*

### Les grands propriétaires fonciers en 1861

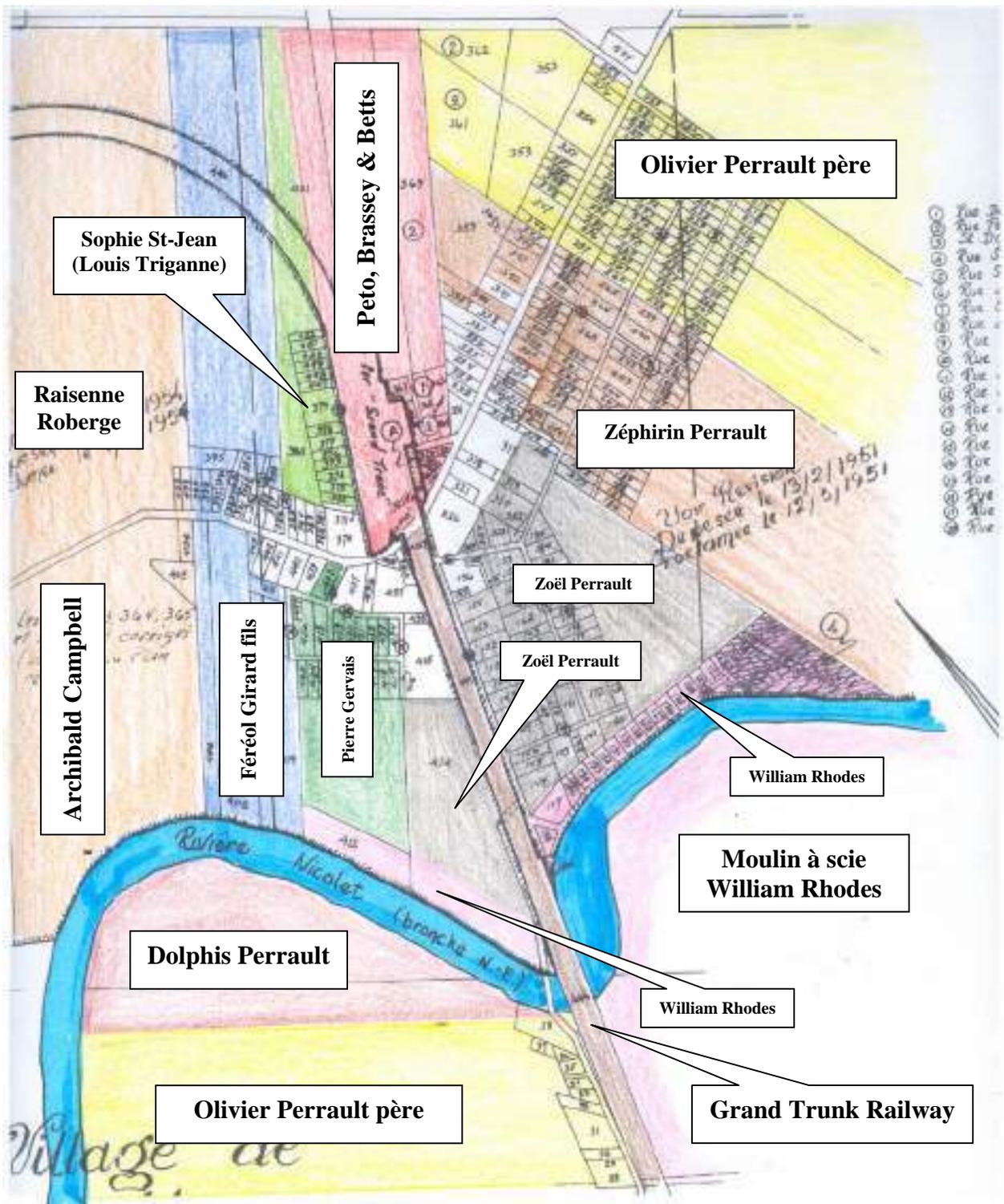
*En 1861, la seule grande propriété foncière faisant l'objet de transactions est celle du moulin à scie opérant sous la raison sociale de « Arthabaska Saw Mill », propriété d'Archibald Campbell, avec les bâtisses s'y rattachant. Les transactions, relativement à cette propriété, sont les suivantes :*

- **William Rhodes, marchand de bois de Québec**, acquiert d'Archibald Campbell, le 12 octobre 1861<sup>9.50</sup>, les propriétés et bâtisses du moulin à scie « Arthabaska Saw Mill » ainsi que les bâtisses, situées sur la propriété de William Darling Campbell, mais qui appartiennent à Archibald Campbell et sont utilisées pour les opérations du moulin à scie. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond au secteur de Terre des Jeunes.**
- **William Rhodes, marchand de bois de Québec**, acquiert de William Darling Campbell, le 1<sup>er</sup> novembre 1861<sup>9.50A</sup>, l'emplacement que ce dernier a acquis en vertu des lettres patentes émises le 2 août 1861 et qui est utilisé par la compagnie « Arthabaska Saw Mill ». Les bâtisses localisées sur cet emplacement, propriété d'Archibald Campbell, ont été acquises par William Rhodes le 12 octobre 1861.

<sup>9.49</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4363

<sup>9.50</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-3, no 1623

<sup>9.50A</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-3, nos 1660 et 1795



*Les grands propriétaires fonciers à la fin de 1861*

## Lotissement

Pendant l'année 1861, au point de vue des lotissements résidentiel et commercial, nous voyons arriver de nouveaux marchands, un hôtelier, un cultivateur et un journalier. Ces transactions sont les suivantes :

- **Adolphus Stein, marchand d'Arthabaskaville**, acquiert d'Octave Larue, le 18 janvier 1861<sup>9.51</sup>, un emplacement sur le côté nord-ouest du chemin qui conduit à la station du chemin de fer (chemin de la Reine). **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 84 à 88, rue Notre-Dame Est.**
- **Étienne Rhéaume, hôtelier et son épouse Marie Anne Beaudoin**, acquièrent de Louis Foisy, le 7 mars 1861<sup>9.52</sup>, un emplacement situé sur le côté sud du chemin de Bulstrode, avec une maison louée à Ovide Lupien et sa famille. L'acquéreur accepte que la famille d'Ovide Lupien occupe la demeure jusqu'au 1<sup>er</sup> mai. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie ouest de la propriété de l'Hôtel de Ville au 1, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Pierre Antoine Campeau, marchand**, acquiert d'Octave Larue, le 24 avril 1861<sup>9.53</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine, avec une maison déjà construite sur ledit emplacement. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 73-77, rue Notre-Dame Est.**
- **Ludger Castonguay, meublier**, acquiert d'Olivier Perrault père, le 2 mai 1861<sup>9.54</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine, avec une maison bâtie par l'acquéreur. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 304, rue Notre-Dame Est.**
- **James Buteau, marchand**, acquiert de Julien Demers, le 13 mai 1861<sup>9.55</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine, sans bâtisse. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 51, 55 et 71, rue Notre-Dame Est.**
- **James Buteau, marchand**, acquiert de Cyrias Ferland, le 22 juin 1861<sup>9.56</sup>, un emplacement situé sur le côté est du chemin qui conduit à Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 102, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Louis Martin, journalier**, acquiert de Pierre Gervais, le 25 juin 1861<sup>9.57</sup>, un emplacement au sud-ouest de la propriété Louis Foisy, en retrait du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui,**

---

<sup>9.51</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-3, no 1426

<sup>9.52</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-3, no 1491

<sup>9.53</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-3, no 1443

<sup>9.54</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-3, no 1903

<sup>9.55</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-3, no 1529

<sup>9.56</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-3, no 1530

<sup>9.57</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-3, no 1528

*cet emplacement correspond à une partie des 17-19, rue des Forges et de la rue Poitras, entre les rues Drouin et des Forges.*

- *Nancy Molez, épouse de Edward Leahy, acquiert de Jean Baptiste Edge, le 29 juillet 1861<sup>9.58</sup>, un emplacement, avec une maison dessus construite, situé le long du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement est occupé par une partie de la rue de l'Académie et une partie du stationnement des Forges.*
- *Jean Morin, marchand, acquiert de Narcisse Beaudry, le 4 octobre 1861<sup>9.59</sup>, un emplacement, avec une maison en bois, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 123, rue Notre-Dame Est.*
- *Jacques Hamel, cultivateur, acquiert de Joseph Allard, le 14 octobre 1861<sup>9.60</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 136-142, rue Notre-Dame Est.*

### **Les faits saillants de la période 1857-1861**

*La période 1857-1861 a été celle qui a fait en sorte que le village de Victoriaville s'est démarqué par rapport aux autres municipalités, même celles qui, comme Victoriaville, étaient traversées par un chemin de fer et possédaient une gare.*

*Comme nous l'avons mentionné précédemment, cette période fut le début des grandes époques de développement industriel pour Victoriaville, mais elle a probablement été la bougie d'allumage de ces grandes époques. En ouvrant un marché international aux produits du moulin à scie, Archibald Campbell donnait à Victoriaville une plus grande notoriété et favorisait l'arrivée de nouveaux investisseurs.*

*Les faits saillants de cette période sont donc :*

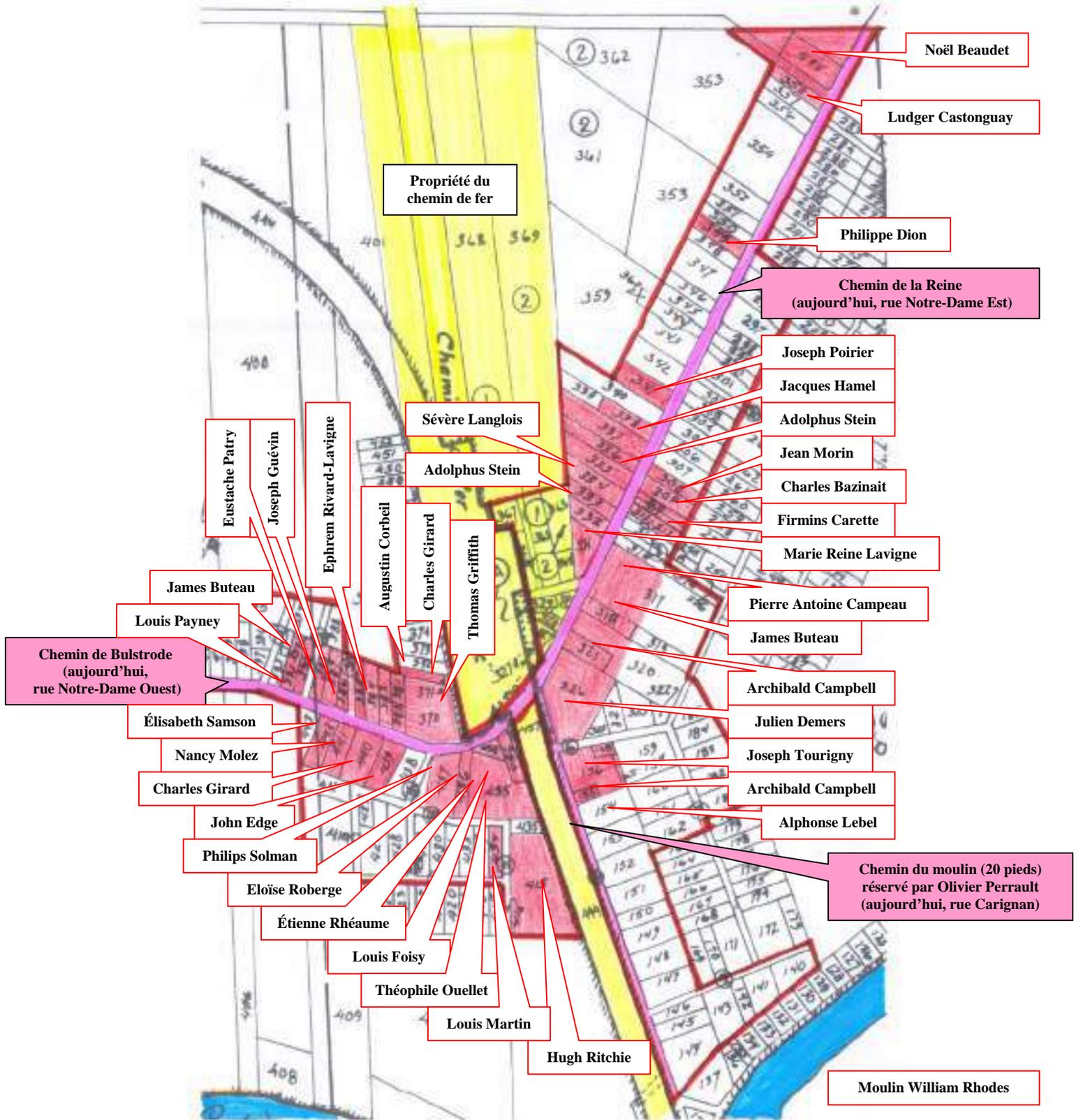
- *Les investissements majeurs d'Archibald Campbell dans le village et, particulièrement, dans le moulin à scie;*
- *L'ouverture du marché international pour les produits du moulin à scie;*
- *L'adoption du décret érigeant civilement le village de Victoriaville;*
- *L'inauguration de la voie ferrée du Grand Tronc vers Trois-Rivières;*
- *L'ouverture du premier hôtel sous forme d'une maison de chambres d'entretien public;*
- *L'arrivée de plusieurs nouveaux villageois de différents corps de métier;*
- *L'arrivée du premier hôtelier (Étienne Rhéaume).*

---

<sup>9.58</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-3, no 1852

<sup>9.59</sup> Voir mention au Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 3048

<sup>9.60</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 3014

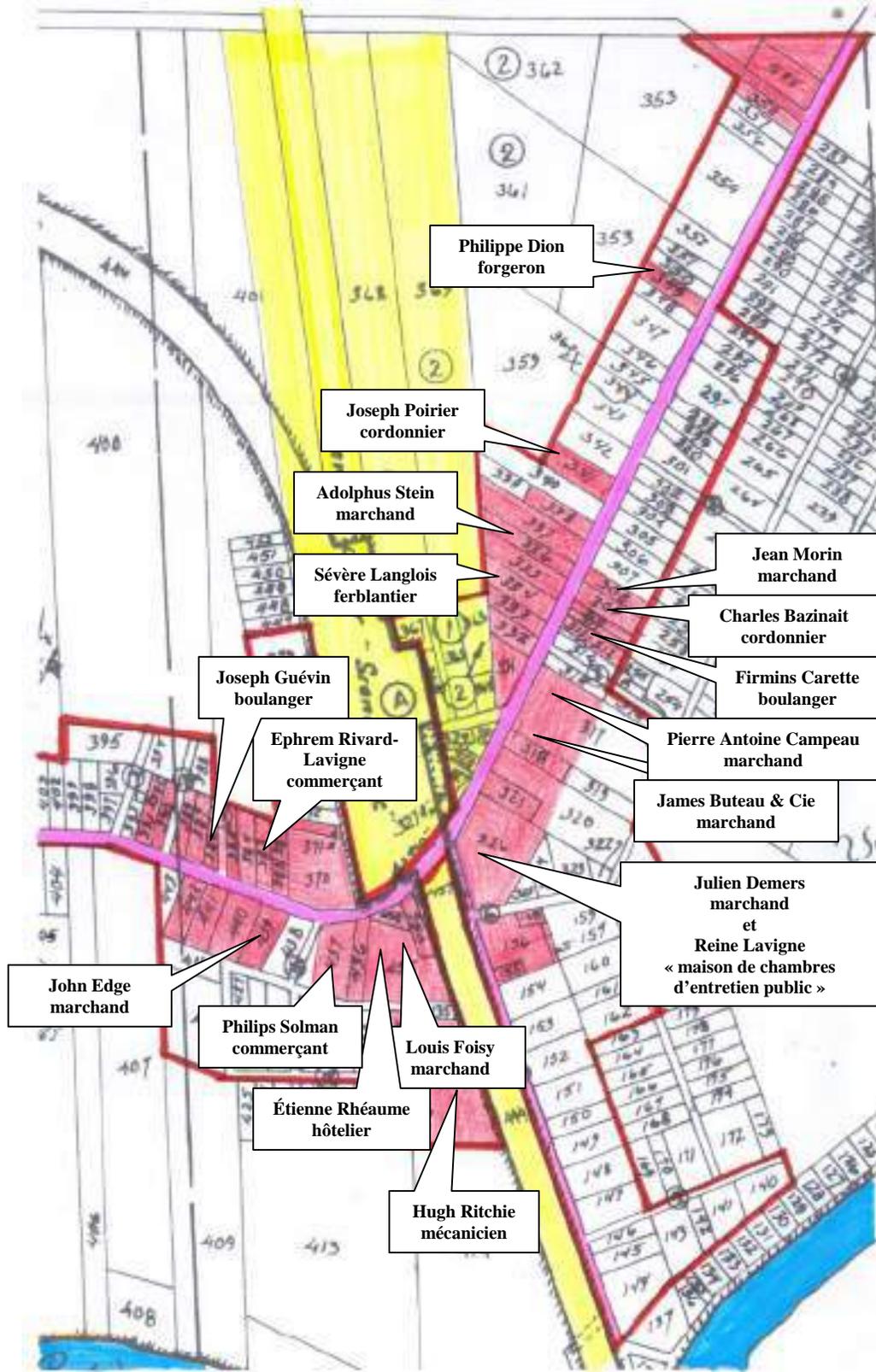


*Village de Victoriaville – lotissement au 31 décembre 1861*



**Tableau des propriétés résidentielles et commerciales**  
**Au 31 décembre 1861**

<u>Référence au plan</u>	<u>No civique 2004</u>	<u>Propriétaires</u>	<u>Année achat</u>	<u>Occupation ou conjoint</u>
<b><i>Chemin de Bulstrode (aujourd'hui, rue Notre-Dame Ouest)</i></b>				
455-458	1	Louis Foisy	1857	marchand
455	1 (arrière)	Théophile Ouellet	1855	journalier
455-458	1	Étienne Rhéaume	1861	hôtelier
436	19 (partie)	Éloïse Roberge	1856	Luc Charles Cressé
437	19 (partie)	Philips Solman	1859	commerçant
370	20-34	Thomas Griffith	1855	entrepreneur
439	35-45	John Edge	1855	marchand
382-385	40-64	Ephrem Rivard-Lavigne	1860	commerçant
440	49-53	Charles Girard	1855	marchand-cultivateur
441	Stationnement des Forges	Nancy Molez	1861	Edward Leahy
442	Stationnement des Forges	Elizabeth Samson	1860	François Lambert
386	72-74	Joseph Guévin	1859	boulangier
387-389	80-92	Eustache Patry	1860	menuisier
390	102	James Buteau	1861	marchand
391	108-112	Louis Payney	1860	menuisier
		Féréol Girard fils		cultivateur
453-454		Roberge Raisenne	1859	cultivateur
454		Campbell Archibald	1857	notaire Québec
<b><i>En retrait du chemin de Bulstrode (aujourd'hui, rue Saint-Louis)</i></b>				
371	71	Charles Girard	1857	cultivateur
372	71	Augustin Corbeil	1855	cultivateur
<b><i>En retrait du chemin de Bulstrode (aujourd'hui, rue des Forges)</i></b>				
434	Stationnement rue Poitras	Louis Martin	1861	journalier
429-433	25	Joseph Roux dit Sans Chagrin	1859	cultivateur
<b><i>En retrait du chemin de Bulstrode (aujourd'hui, rue Poitras)</i></b>				
415	2-8	Hugh Ritchie	1860	mécanicien



*Village de Victoriaville – localisation des commerçants-proprétaires au 31 décembre 1861*

## Chapitre 10

### Victoriaville 1862-1869

#### *Le nouveau village s'organise – L'époque Louis Foisy*

*Le nouveau village de Victoriaville a obtenu son incorporation et est maintenant détaché de la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska. L'activité générée par le chemin de fer et le moulin à scie attire de plus en plus de villageois et de nouveaux commerçants. Il est maintenant important que le village s'organise, sur le plan communautaire, pour répondre aux besoins de ses villageois. À cette époque, s'organiser sur le plan communautaire veut dire la construction d'une église avec sacristie et presbytère, d'une école, l'aménagement de rues, etc.*

*Dans les contrats, on voit apparaître, pour les nouveaux acheteurs, « la charge de payer les cotisations municipales, les frais d'érection d'une maison d'école que la corporation a fait bâtir dans l'arrondissement, les frais pour la construction du chemin nouvellement ouvert entre Arthabaskaville et Victoriaville, les frais d'érection de l'église, la sacristie, le presbytère et les frais pour la partie du chemin qui se trouve en front des emplacements de chacun ».*

*L'époque 1862-1869 sera marquée par le rôle important que jouera le bâtisseur Louis Foisy pour que le nouveau village s'organise en services, par l'érection de la paroisse de Sainte-Victoire et la construction de la première église et par l'ouverture d'une nouvelle rue, soit la rue de la Gare.*

#### **Le bâtisseur Louis Foisy**

*Comme nous l'avons vu précédemment, Louis Foisy, revenant de la Californie, s'est installé sur le territoire du futur village de Victoriaville en 1856 en louant une propriété qu'il a ensuite acquise l'année suivante.*

*Dès son arrivée, Louis Foisy s'est impliqué dans le développement de ce territoire appelé à former le village de Victoriaville. Il a joué un rôle important pour le développement de Victoriaville, tout au long de sa vie, mais, spécialement, durant la période 1862-1869.*

#### **Louis Foisy : le marchand**

*Louis Foisy, le marchand, s'est installé le long du chemin de Bulstrode immédiatement à l'ouest du chemin de fer, à l'endroit actuellement occupé par l'Hôtel de Ville. Le 7 juillet 1856, il a loué de Joseph Lapointe une maison inachevée localisée à cet endroit. Quelques mois plus tard, soit le 12 janvier 1857, il a fait l'acquisition de cette propriété.*

### **Louis Foisy : le maître de poste**

Le 1<sup>er</sup> décembre 1858, Louis Foisy se voyait confier la responsabilité du bureau de la poste pour le territoire que l'on a alors appelé « Arthabaska Station ». Il a occupé cette fonction jusqu'à sa mort survenue le 29 décembre 1888.

### **Louis Foisy : est-il l'homme qui voulait déménager le chef-lieu du district d'Arthabaska?**

Comme nous l'avons vu précédemment, il semblerait qu'en 1859, des démarches auraient été faites pour relocaliser le chef-lieu du district d'Arthabaska. En effet le 6 juin 1859, lorsque Louis Foisy achète de Zéphirin Perrault, un emplacement le long du chemin de la Reine, il est mentionné au contrat notarié : « si le site des bâtisses publiques du chef-lieu du district judiciaire du district d'Arthabaska venait à être changé du village d'Arthabaskaville pour être situé au dépôt ou à la station d'Arthabaska », Louis Foisy s'engage à verser un montant additionnel pour l'achat dudit terrain. Louis Foisy était-il l'instigateur de ce projet pour ne pas dire de ce complot? L'histoire ne le dit pas mais, tenant compte des ambitions de Louis Foisy pour ce village en développement, il est permis de le penser.

### **Louis Foisy : l'homme au cœur de l'incorporation du village de Victoriaville**

Dès 1860, Louis Foisy s'implique directement et joue un rôle important pour que ce territoire, en voie de développement autour de la gare du chemin de fer, soit érigé en village détaché de la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska. La pétition qu'il présente à cet effet, à l'Assemblée législative de la province du Canada, vient en opposition à la pétition de James Goodhue demandant l'incorporation du village de « Demersville ». La pétition de Louis Foisy prévaut et le nouveau village est appelé « Victoriaville », en l'honneur de la reine Victoria qui régna sur l'Angleterre pendant 64 ans de 1837 à 1901, plutôt que « Demersville ».

### **Louis Foisy : le premier maire du village de Victoriaville**

Comme suite à l'incorporation du village de Victoriaville, Louis Foisy est choisi le premier maire de ce nouveau village. Il a occupé ce poste de 1861 à 1870 alors qu'il a subi la défaite, aux mains de Désiré-Olivier Bourbeau, lors d'une tumultueuse élection à la mairie de Victoriaville, tenue en janvier 1870.

Pendant cette période, il œuvre à l'établissement des services nécessaires à cette nouvelle communauté, soit : administration municipale, église, école, rues, etc.

### **Louis Foisy : le premier marguillier de la nouvelle paroisse de Sainte-Victoire d'Arthabaska**

Une des premières préoccupations du maire Louis Foisy est de doter, sur le plan de l'organisation religieuse, le nouveau village de Victoriaville d'une église et d'une nouvelle paroisse. C'est ainsi que, dès 1862, le maire Louis Foisy adresse à M<sup>gr</sup> Cooke, évêque de Trois-Rivières, une demande pour la création d'une nouvelle paroisse pour desservir le village de Victoriaville.

*Le 12 septembre 1863, l'évêque de Trois-Rivières décrète l'érection canonique de la paroisse Sainte-Victoire et, le 12 novembre de la même année, le site de la nouvelle église à être construite est confirmé sur la terre que Louis Foisy avait échangée avec Féréol Girard fils, le 10 septembre 1863, sur partie du lot 12 du rang 3 du township d'Arthabaska.*

*Comme suite à la création de cette nouvelle paroisse, Louis Foisy est choisi le premier marguillier de l'oeuvre et la fabrique de Sainte-Victoire.*

### **Louis Foisy : l'hôtelier**

*En 1867, dans un document intitulé « The Grand Trunk Gazetteer », on mentionne, sur le territoire d'Arthabaska Station (village de Victoriaville), la présence de « l'hôtel et le magasin de Louis Foisy ». Comme nous l'avons vu précédemment, le magasin et l'hôtel de Louis Foisy étaient situés à l'ouest du chemin de fer le long du chemin de Bulstrode, à l'endroit de l'Hôtel de Ville actuel. Il est possible que l'hôtel Foisy ait été opéré par l'hôtelier Étienne Rhéaume qui a acquis de Louis Foisy, en 1861, un emplacement avec maison, dans la partie ouest de la propriété Foisy.*

### **Louis Foisy : grand propriétaire foncier**

*Tout au long de sa vie au village de Victoriaville, Louis Foisy a été un grand propriétaire foncier. Il a fait l'acquisition de plusieurs propriétés, grandes et petites, spécialement dans la partie du territoire située à l'ouest du chemin de fer.*

### **Louis Foisy : faillite et entente avec ses créanciers**

*Comme plusieurs hommes d'affaires, Louis Foisy a connu des difficultés financières dans le cours de ses activités.*

*Le 20 mars 1880, en vertu de « L'Acte de Faillite de 1875 », Louis Foisy cède à Louis Lavergne comme syndic « en vertu dudit acte et pour les fins qui y sont prescrites », tous ses biens meubles et immeubles de toute nature et espèce quelconques. Ce document est rédigé en la demeure de Louis Foisy<sup>10.1</sup>. Une première assemblée des créanciers est tenue à Stanfold, le mercredi 7 avril 1880, et à cette occasion, Cléophas Beausoleil, avocat de Montréal, est dûment nommé syndic aux biens de Louis Foisy.*

*Subséquentement, Louis Foisy a « composé avec ses créanciers à raison de quarante centins dans la piastre », laquelle composition a été ratifiée par ses créanciers à leur assemblée du 3 mai 1880, tenue au bureau de messieurs Beausoleil & Kent dans la cité de Montréal.*

*Dans un acte rédigé par le notaire Joachim Brossoit, le 4 janvier 1881<sup>10.2</sup>, Cléophas Beausoleil, avocat de Montréal, agissant en sa qualité de syndic dûment nommé à la faillite de Louis Foisy, reconnaissait que « Louis Foisy a rempli et accompli toutes et chacune des obligations et*

<sup>10.1</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 15909

<sup>10.2</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 15910

*conditions exprimées en sadite composition, à la satisfaction dudit syndic Cléophas Beausoleil et des inspecteurs à ladite faillite ».*

*Dans le même acte, le dit Cléophas Beausoleil, agissant en vertu de sa nomination comme syndic aux biens du failli Louis Foisy « et des pouvoirs dont il est investi tant par ledit acte de faillite que par lesdites composition et ratification d'icelle », a « rétrocedé, abandonné et transporté au dit Louis Foisy, ce acceptant, la totalité des biens et effets mobiliers et immobiliers, argent, billets recevables, livre de comptes et généralement tout ce qui constitue l'actif de ladite faillite, sans réserve ni exception aucune ».*

### **Louis Foisy : son testament**

*Le 17 août 1888<sup>10.3</sup>, dans la résidence de dame Josephte DesRoches, veuve de Ferdinand Foisy (frère de Louis Foisy), « Louis Foisy, commerçant demeurant à Victoriaville, dans le comté d'Arthabaska, et temporairement résidant dans ladite cité de Montréal, lequel étant malade de corps, mais sain d'esprit, mémoire, jugement et entendement ainsi qu'il est apparu aux dits notaires et témoins, par ses discours et entretien, a fait dicter sont testament » dans lequel il fait les dons et legs suivants :*

- *Il donne et lègue au révérend monsieur Laflèche, curé de Sainte-Anne-de-la-Pérade, la somme de 50 \$;*
- *Il donne et lègue à son neveu, Albert Genest, un immeuble de la valeur de 600 \$ maintenant occupé par un nommé Barette et situé à Victoriaville;*
- *Il donne et lègue à la St-Vincent de Paul à Victoriaville la somme de 10 \$;*
- *Il donne et lègue à l'oeuvre et fabrique de la paroisse de Sainte-Victoire (Victoriaville) la pointe de terre qui lui appartient et qui tient au terrain de l'église de cette paroisse;*
- *Il donne et lègue le résidu des biens, de quelque nature et quelques lieux qu'ils soient, à Dame Josephte DesRoches de Montréal, veuve de son frère Ferdinand Foisy.*

### **Louis Foisy : décès et transfert des propriétés et rentes**

*Louis Foisy, commerçant demeurant à Victoriaville, est décédé à Montréal, où il résidait temporairement, le 29 décembre 1888.*

*Conformément au testament de Louis Foisy, Josephte DesRoches, veuve de Ferdinand Foisy, a hérité de la presque totalité des biens que possédait Louis Foisy au moment de son décès.*

*Le 19 février 1889<sup>10.4</sup>, devant le notaire Cléophas Édouard Leclerc, de Montréal, Josephte DesRoches, demeurant à Montréal, veuve de Ferdinand Foisy, vend à Georges William Foisy, Alfred Auguste Foisy et Louis Théodule Foisy, tous les trois marchands de machines à coudre de Montréal, tous les biens provenant de la succession de Louis Foisy.*

<sup>10.3</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-31, no 23724

<sup>10.4</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-31, no 23725

## **La paroisse de Sainte-Victoire et son église**

*Il est important d'examiner l'histoire de l'église Sainte-Victoire et de son site car, aujourd'hui, c'est probablement un des seuls sites, sinon le seul site au cœur de Victoriaville, qui a les mêmes vocation et localisation depuis le début, soit depuis 1863. De plus, depuis 140 années, soit depuis la construction de la première église, l'Église accueille sur ce site, les citoyens.*

*Jusqu'à maintenant, les résidants du village de Victoriaville sont desservis par la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska et doivent se rendre à l'église du village d'Arthabaskaville pour les services religieux.*

*Pour les nouveaux villageois qui demeurent près de la gare de chemin de fer, la distance à parcourir pour se rendre à l'église de la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska est grande. Pour plusieurs, cela est impossible de se rendre à l'église puisqu'ils ne possèdent pas de voiture et, même ceux qui possèdent une voiture, sont souvent empêchés de le faire dû au mauvais état des chemins. La construction d'une église à proximité de la nouvelle gare de chemin de fer faciliterait la présence des villageois à l'église.*

*Comme nous l'avons vu précédemment, une des priorités du maire du nouveau village de Victoriaville est de donner à la communauté les services de base nécessaires aux besoins de la population.*

### **Demande du maire pour une nouvelle paroisse et la construction d'une église**

*Dès 1862, Louis Foisy, maire du village de Victoriaville, prend l'initiative de demander à l'évêque de Trois-Rivières d'ériger une nouvelle paroisse et de permettre la construction d'une église et sacristie et l'érection d'un cimetière, pour desservir les villageois de Victoriaville.*

*Pour ce faire, le maire Louis Foisy transmet une lettre à M<sup>sr</sup> Thomas Cooke, évêque de Trois-Rivières, de qui relève le village de Victoriaville.*

*Le maire Foisy accompagne sa lettre d'un plan de la paroisse Saint-Christophe pour montrer sa grande étendue, d'une requête des habitants francs-tenanciers de « Victoria-Ville », du recensement de la population totale et d'un état de la dîme payée en 1862.*

*Le maire Foisy ne manque pas de souligner que « les habitants de 22 lots » de Saint-Eusèbe de Stanfold, Saint-Valère de Bulstrode et Saint-Albert de Warwick « ont adopté une requête à l'Assemblée législative demandant qu'ils soient annexés à Victoria-Ville pour les fins municipales ».*

*La demande du maire Foisy pour la création d'une nouvelle paroisse donne lieu à de nombreuses tractations, particulièrement de la part de l'abbé Philippe-Hippolyte Suzor, curé de la paroisse de Saint-Christophe, qui s'oppose à l'érection de cette nouvelle paroisse à Victoriaville, qui lui fera perdre des fidèles.*

A La Grandeur  
 Monseigneur Thomas Cook  
 Evêque des Trois Rivières

Monseigneur

Conformément à votre demande  
 j'ai l'honneur de vous transmettre le plan de la pa-  
 roisse St-Christophe, une requête des habitants fran-  
 çais-tenanciers de Victoria-Ville, le recensement de la popu-  
 lation totale à une état de la dime payée en 1862

Je fais remarquer à votre Grandeur, que,  
 demême qu dans les autres paroisse du Bas-Canada  
 la maison en 1862 n'a pas été aussi considérable que  
 les autres années.

J'ai été prie par un certain nombre, habitants fran-  
 çais-tenanciers de St. ~~Christophe~~ & ~~St. Albert~~, de St. Albert de  
 Warwick, de St. Valère de Babelrode, & de St. Eusebe de Stanfeld  
 de vous informer, qu'ils desirent s'adresser à la paroisse  
 de Victoria-Ville au plutôt qu'elle sera érigée canoniquement  
 comme suit, savoir:

5 lots dans St. Eusebe de Stanfeld

5 lots dans St. Albert de Babelrode &

12 lots dans St. Albert de Warwick:

les habitants de ces derniers, ont adressé une  
 requête à l'Assemblée Législative demandant  
 qu'ils soient annexés à Victoria-Ville pour les  
 fins municipales — Et les habitants des  
 25 lots ci-dessus sont en voie d'adresser  
 à votre Grandeur, des requêtes vous priant



de vouloir les annexer à la paroisse canonique  
de Victoria-Ville. Les qui feraient un très grand  
préjudice, avantageux en fait de cime pour  
le Reverend Pasteur qui Évangélisera la paroisse  
Victoria-Ville.

Il y a le long de la ligne de l'embranchement  
du Chemin de fer des Trois-Rivières à Ar-  
thabaska, plusieurs lots qui ne sont point en voie  
de défrichement; mais dès que cette ligne  
de chemin de fer sera en fonction, ces lots  
se défricheront rapidement, si on en juge  
d'après les prairies situées le long de la ligne  
du Grand Tronc, et conséquemment aug-  
mentera beaucoup notre population.

De plus, il y a dans cette municipalité une  
quantité de nouveaux colons, qui augmentent  
leur défrichement d'une manière considérable.

D'après les meilleures informations  
je vois que la paroisse serait divisée selon l'âge  
en pierres, et le presbytère en briques.

Je suis bien respectueusement  
de Votre Grandeur  
le dévoué et fidèle serviteur  
Louis Foisy



**Requête des habitants de la corporation municipale du village de Victoriaville**

*Le 26 juin 1863, 84 habitants du village de Victoriaville adressent une requête à l'évêque du diocèse de Trois-Rivières, demandant l'érection d'une nouvelle paroisse canonique au village de Victoriaville.*

*Cette requête se lit comme suit :*

**Transcription**

*(Pour respecter le texte, aucune correction n'a été apportée)*

**Sa Grandeur Mon Seigneur**

**Thomas Cooke**

**Évêque du Diocèse des Trois-Rivières**

*« L'honorable requête des soussignés habitants de la Corporation municipale du village de Victoria-ville dans le Comté d'Arthabaska.*

*Expose très humblement que par un Acte de la législature passé en 1861, partie du Township d'Arthabaska traversés par le chemin de fer du Grand Tronc du Canada a été incorporé pour les fins municipales et autres affaires politiques, que si la dite Corporation était maintenant érigée en une nouvelle paroisse canonique cela faciliterait beaucoup de personnes et exemterait aux contribuables le parcour de grandes distances lors qu'il s'agit de travailler à leur salut, vu qu'il est impossible pour un grand nombre de se rendre à leurs devoirs religieux faute de voiture ou quelque fois par la raison des mauvais chemins, au lieu s'il avait une Église au près de notre station du chemin de fer, ces gens seraient en état de satisfaire leur dévotion en tout temps et quand jettans un coup d'œil sur l'étendue de la dite corporation, sa Grandeur apprendra que le territoire est considérable et suffisant pour justifier l'établissement d'une nouvelle église d'autant plus que la presque totalité des contribuables dans les limites de la dite Corporation Municipale le désire beaucoup.*

*C'est pourquoi il supplie respectueusement sa Grandeur de vouloir bien prendre leur demande en considération et il ne cessent de prier. »*

Ma Très Honorable Seigneur

O Thomas Cook

1863, Juin 26

Evêque du Diocèse des Trois Rivières

L'Honorable Requête des  
Messieurs habitants de la Corporation Munici-  
pale du village de Victoria ville  
dans le Comté d'Arctostaska

Expose très humblement  
que par un Acte de la législature passé  
en 1861. partie du Township d'Arctostaska  
traversé par le Chemin de fer du Grand  
Océan du Canada a été incorporé pour  
les fins Municipales & autres affaires po-  
litiques. que si la dite Corporation  
était maintenant créée ou une nouvelle  
paroisse canonique cela faciliterait  
beaucoup de personnes et occasionnerait aux  
Contribuables le parcours de grandes  
distances lors qu'il s'agit de travailler &  
leur Salut. & que ce est impossible  
pour un grand nombre de se rendre  
à leurs devoirs religieux par suite de vouloir  
en quelque fois par le traïson des mauvais  
Chemins au lieu de l'avoir une Eglise  
au Pêché de ~~notre~~ station du chemin  
de fer, ces gens seraient en état de  
satisfaire leur dévotion au tout temps  
et quand getting un coup d'œil sur  
l'étendue de la dite Corporation la  
Seigneur apprendra que le territoire est  
considérable & suffisant pour justifier  
l'établissement d'une nouvelle Eglise  
d'autant plus que la presque totalité  
des

des Contribuables dans les limites de la  
dite Corporation Municipale le dessein  
Leuraux

C'est pourquoi il supplie  
respectueusement sa Grandeur de  
s'en tenir bien prendre leurs demandes  
en considération et il ne cessera  
de prier

L. Dainy Main	Prosper Cormeau
A. R. Beaudette consultant	Ad. Perreault
Gaël Perreault do	Ad. Perreault
Émile Girard, do	Louis Baron
Ent. Hamel, do	Charles Ance
J. B. Laje	Pascal Lavoie
Abun Papin	Onette Lavoie
Louis Marchand	Michel Semens
Alex. Marchand	Louis Griguis
Jean Laramé	J. B. Nadeau
Régis Semens	Alvin Boisvert
Charles Heim	Honoré Marchand
Al. Couture	Pierre Couture
Éck. Lamont	Jean Dupré
Charles Lorrain	Joseph Pansyng
Michel Dubois	Hélène Leduc
Joseph Hamel	Louis Marten
Georgette Méthain	Honoré Leduc
Louis Pelland	Éli Pansyng
Joseph Hamel	Nap. Baudet
Isidore Hamel	Charles Girard
Léon Rivest	Denis Girard
Joseph Cloutier	J. B. Byron
Charles Fochette	Augustin Dubois
Eph. Pansyng	Jules Semens
George Cornu	Luiz Schainant
Ant. Champagne	Louis Pansyng

Merial Girault fils  
 Joseph Lavoche  
 v<sup>eu</sup> René Koberge  
 Modeste Polochan  
 Merial Girault père  
 Joseph Labbe  
 Albin Lanaville  
 Elie Lagnon  
 Jean Bte Seaudet  
 Père Bazile Barnier  
 Paul Berceault  
 Maurice Carnion  
 Pierre Blain  
 Albin Berceault Père  
 François Girouard  
 Philote Sion  
 Joseph Traisant  
 Louis Thériault  
 Zéphirin Berceault  
 Julien Hélican  
 Octave Bourbeau  
 François Seaudet  
 Jean Morin

Charles Roy  
 Charles Massin  
 Paul Lamon  
 Firmin Comte  
 Auguste Des  
 Thomas Corral  
 Ferdinand Lebel

Sans sans <sup>actes</sup> ~~supplément~~ & ~~certificat~~ que ces  
 noms sont <sup>actes</sup> été pris d'après leur ~~consent~~  
 - ment -

Arrêté par devant moi  
 en des jours de l'année de  
 la Puissance dans & par les  
 M<sup>rs</sup> d'Arthémise  
 le 26<sup>e</sup> Juin 1863

E. P. G. G. G.  
 G. G. G. G. G.

J. G. G. G. G.

J. G. G. G. G.



Copie conforme  
 Louis G. G. G. G. G.

La paroisse de Sainte-Victoire est érigée canoniquement

Le 12 septembre 1863, un décret de M<sup>sr</sup> Thomas Cooke, évêque de Trois-Rivières, annonce aux paroissiens de Saint-Christophe, qu'il érige canoniquement, dans le village de Victoriaville, la paroisse de Sainte-Victoire, lui donnant pour titulaire Sainte-Victoire, vierge et martyre, dont la fête se célèbre le 23 décembre. Ce décret est sanctionné par le gouvernement le 30 juin 1864<sup>10.5</sup>.

Thomas Cooke  
 Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du St. Esprit  
 Appostolique, Evêque des Trois-Rivières &c,  
 &c., &c. &c.

A tous ceux qui les présentes verront, savoir faisons  
 que vu : 1<sup>o</sup> La requête, en date du onze du mois d'Août dernier,  
 à nous présentée au nom et de la part de la majorité de francs-  
 tenanciers d'une partie ci-après désignée de la paroisse de St-  
 Christophe d'Arthabaska, comté d'Arthabaska, district d'Ar-  
 thabaska, la dite requête à l'effet d'obtenir que le dit territoire  
 soit rattaché à la dite paroisse de St-Christophe d'Arthabaska  
 & séparément en paroisse, pour les raisons y énoncées;

2<sup>o</sup> Notre Commission, en date du onze du dit mois  
 d'Août, chargeant Messire Louis Lafliche, l'un de nos Vicaires-  
 Généraux, de se transporter sur les lieux, après avis préalable,  
 de vérifier les allégations de la dite requête, et d'en dresser un  
 procès-verbal de commodo et incommode;

3<sup>o</sup> Les certificats signés du Sieur Olivier Perrault  
 d'un avis lu publiquement & affiché, dimanche le seize et  
 dimanche le vingt-trois du dit mois d'Août, à l'issue du service  
 divin du matin, à la porte de l'église de la dite paroisse de St-Christophe  
 d'Arthabaska

Décret érigeant canoniquement la paroisse de Sainte-Victoire (page 1 de 4)

<sup>10.5</sup> Charles-Édouard Mailhot. « Les Bois-Francs », vol. 2, p. 91

tophe d'Arthabaska, et affiche les mêmes deux dimanches au bureau du poste du village de Victoria-Ville, situé dans la susdite partie de la paroisse de St. Christophe d'Arthabaska, le dit avis convoquant les intéressés pour ou contre la dite requête, à une assemblée pour le vingt-septième jour du dit mois d'Août, à six heures du matin, auprès de la maison de Louis F. Foissey, Curé, Maire du dit village de Victoriaville, la dite maison étant située dans le dit village;

4<sup>e</sup> Le procès-verbal de Commodo et incommodo du dit Messire Louis Foissey, en date du vingt-sept du dit mois d'Août, constatant et vérifiant dans toutes leurs parties le fait énoncé dans la susdite requête;

5<sup>e</sup> L'opposition présentée à notre dit décret par quarante huit francs-tenanciers du territoire désigné pour former la nouvelle paroisse en question, laquelle opposition ne nous a pas paru suffisamment fondée en raison;

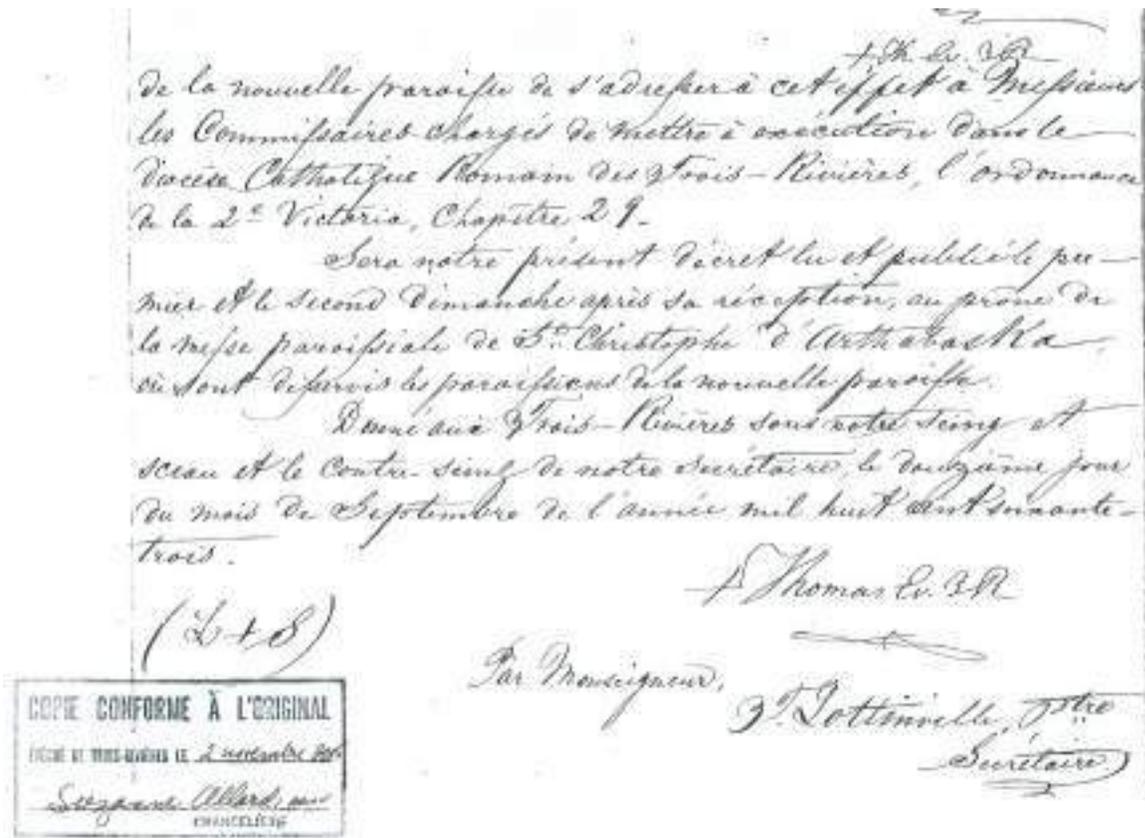


En conséquence, nous avons par les présentes, décerné & décernons de la dite paroisse de St. Christophe d'Arthabaska, et érige et érigeons en titre de cure et de paroisse, sous l'invocation de St. Victoire, vierge et martyre, dont la fête se célèbre le vingt-troisième jour de Décembre, la susdite partie de la paroisse de St. Christophe d'Arthabaska, formant la Corporation du village de Victoriaville et comprenant une étendue de territoire d'environ cinq milles de front sur quatre milles et demi de profondeur, borné comme suit: au Sud-Ouest par le township de Warwick, au Sud-Est par la ligne qui sépare le sixième du septième lot dans les cinq premiers rangs du township d'Arthabaska, au Nord-Est par la ligne qui sépare le cinquième du sixième rang du dit township d'Arthabaska et au Nord-Ouest par le township de Stamford et Bulstrode;

Pour être la dite cure et paroisse de St. Victoire, entièrement sous notre juridiction spirituelle, à la charge par les Curés ou desservants qui y seront établis par nous ou par nos successeurs, de se conformer en tout aux règles de discipline ecclésiastique établies dans ce diocèse, spécialement d'administrer les sacraments, la parole de Dieu et les autres secours de la religion aux fidèles de la dite paroisse; enjoignant à ceux-ci de payer aux dits Curés ou desservants les dîmes et oblations telles qu'usées et autorisées dans ce diocèse, et de leur porter respect et obéissance dans toutes les choses qui appartiennent à la religion et qui intéressent leur salut éternel.

Mais comme le présent décret est purement ecclésiastique, et ne peut avoir d'effets civils qu'autant qu'il sera confirmé par une Proclamation de Son Excellence le Gouverneur - Général, sous le grand Sceau de la Province, nous recommandons très-particulièrement aux paroissiens

J. V. La



**Décret érigeant canoniquement la paroisse de Sainte-Victoire (page 4 de 4)**

**Transcription**

(Pour respecter le texte, aucune correction n'a été apportée)

**Thomas Cooke**

« Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du St-Siège Apostolique, Évêque des Trois-Rivières

À tous ceux que les présentes verront, savoir faisons que vû : 1<sup>o</sup> La requête en date du onze du mois d'août dernier, à nous présentée au nom et de la part de la majorité des francs-tenanciers d'une partie ci-après désignée de la paroisse de St-Christophe d'Arthabaska, comté d'Arthabaska, district d'Arthabaska, la dite requête à l'effet d'obtenir que le dit territoire soit démembre de la dite paroisse de St-Christophe d'Arthabaska et érigé séparément en paroisse, pour les raisons y énoncées;

2<sup>o</sup> Notre commission, en date du douze du dit mois d'août, chargeant messire Louis Laflèche, l'un de nos Vicaires Généraux, de se transporter sur les lieux, après avis préalable, de vérifier les allégations de la dite requête, et d'en dresser un procès-verbal de commodo et incommodo;

3<sup>o</sup> Les certificats signés du sieur Olivier Perreault d'un avis lu publiquement et affiché, dimanche le seize et dimanche le vingt-trois du dit mois d'août, à l'issue du service divin du matin, à la porte de l'église de la dite paroisse de St-Christophe d'Arthabaska. Affiché les mêmes

*deux dimanches au bureau de poste du village de Victoria-Ville, situé dans la susdite partie de la paroisse de St-Christophe d'Arthabaska, le dit avis convoquant les intéressés pour ou contre la dite requête, à une assemblée pour le vingt-septième jour du dit mois d'août, à dix heures du matin, auprès de la maison de Louis Foisy, Écuyer, maire du dit village de Victoriaville, la dite maison étant située dans le dit village;*

*4° Le procès-verbal de commodo et incommodo du dit messire Louis Laflèche, en date du vingt-sept du dit mois d'août, constatant et vérifiant dans toutes leurs parties les faits énoncés dans la sus dite requête;*

*5° L'opposition présentée à notre dit député par quarante-huit francs-tenanciers du territoire désigné pour former la nouvelle paroisse en question, laquelle opposition ne nous a pas paru suffisamment fondée en raison;*

*En conséquence, nous avons par les présentes, démembré et démembrons de la dite paroisse de St-Christophe d'Arthabaska, et érigé et érigeons en titre de cure et de paroisse, sous l'invocation de Ste-Victoire, vierge et martyre, dont la fête se célèbre le vingt-troisième jour de décembre, la susdite partie de la paroisse de St-Christophe d'Arthabaska, formant la Corporation du village de Victoriaville et comprenant une étendue de territoire d'environ cinq milles de front sur quatre milles et demi de profondeur, bornée comme suit : au Sud-Ouest par le township de Warwick, au Sud-Est par la ligne qui sépare le sixième du septième lot dans les cinq premiers rangs du township d'Arthabaska, au Nord-Est par la ligne qui sépare le cinquième du sixième rang du dit township d'Arthabaska, et au Nord-Ouest, par les townships de Stanfold et Bulstrode.*

*Pour être la dite cure et paroisse de Ste-Victoire, entièrement sous notre juridiction spirituelle, à la charge par les curés ou desservants qui y seront établis par nous ou par nos successeurs, de se conformer en tout aux règles de discipline ecclésiastique établies dans ce diocèse, spécialement d'administrer les sacrements, la parole de Dieu et les autres secours de la religion aux fidèles de la dite paroisse; enjoignant à ceux-ci de payer aux dits curés ou desservants les dîmes et oblations telles qu'édictées et autorisées dans ce diocèse, et de leur porter respect et obéissance dans toutes les choses qui appartiennent à la religion et qui intéressent leur salut éternel.*

*Mais comme le présent décret est purement ecclésiastique, et ne peut avoir d'effets civils qu'autant qu'il sera confirmé par une Proclamation de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous le grand sceau de la Province, nous recommandons très particulièrement aux paroissiens de la nouvelle paroisse de s'adresser à cet effet à Messieurs les Commissaires chargés de mettre à exécution dans le diocèse Catholique Romain des Trois-Rivières, l'ordonnance de la 2<sup>e</sup> Victoria, Chapitre 29.*

*Sera notre présent décret lu et publié le premier et le second dimanche après sa réception, au prône de la messe paroissiale de St-Christophe d'Arthabaska où sont desservis les paroissiens de la nouvelle paroisse.*

*Donné aux Trois-Rivières sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre secrétaire, le douzième jour du mois de septembre de l'année mil huit cent soixante-trois. »*

**Demande de transfert de la paroisse de Sainte-Victoire à la paroisse Saint-Christophe**

*Comme suite au décret de M<sup>sr</sup> Thomas Cooke érigeant la paroisse de Sainte-Victoire dans le village de Victoriaville, des francs-tenanciers dudit village de Victoriaville demandent d'être retranchés de la nouvelle paroisse de Sainte-Victoire pour demeurer à la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska.*

*En effet, le 26 septembre 1863, les propriétaires des lots 7 et 8 dans les 5 premiers rangs du township d'Arthabaska expédient la requête suivante à M<sup>sr</sup> Cooke, évêque de Trois-Rivières :*

**Transcription**

*(Pour respecter le texte, aucune correction n'a été apportée)*

***A Sa Grandeur Monseigneur Thomas Cooke Évêque catholique des  
Trois-Rivières***

*« L'humble requête des francs-tenanciers de la paroisse de Ste-Victoire établis sur le septième et huitième lot dans les cinq premiers rangs du township d'Arthabaska, professant la religion catholique, lesquels représentent très respectueusement à Votre Grandeur;*

*Que c'est avec beaucoup de peine qu'ils se sont vus, par le décret de Votre Grandeur, en date du douze septembre de la présente année, séparé de la paroisse de St-Christophe d'Arthabaska à la quelle ils ont toujours appartenu depuis leur établissement dans les bois-francs,*

*Qu'une des causes de leur chagrin est qu'étant seulement à quelques arpens de l'Église où ils peuvent se rendre si facilement pour accomplir leurs devoirs religieux, ils se verront forcés de parcourir une assez longue distance par des chemins extrêmement mauvais surtout dans l'automne et le printemps,*

*Que les dispositions hostiles que leur ont manifestées un bon nombre des requérans pour l'érection de la paroisse de Ste-Victoire leur donnent une répugnance presque insurmontable à se rendre à l'église qui sera construite dans la nouvelle paroisse, ce qui les gênera beaucoup dans l'exercice de leurs devoirs de chrétiens et de catholiques,*

*Que le tiers environ de vos supplians éprouveront de très grandes difficultés pour se rendre à l'église de la nouvelle paroisse ayant la rivière Nicolet à traverser et n'ayant point de moyen pour le faire ce qui les mettrait souvent dans la nécessité de passer devant*

*l'église de St-Christophe pour porter les enfants au baptême et leurs morts au lieu de la sépulture.*

*Qu'un autre tiers environ de vos supplians ayant déjà compris les inconvénients qu'il y a pour eux de se rendre à la station pour la cause de l'éducation de leurs enfants, osent obtenir de son Excellence le Gouverneur Général de cette province la faveur d'être annexé à la municipalité scolaire du village d'Arthabaskaville et nous vous supplions de proposer aussitôt que possible et de solliciter la même faveur pour toutes les activités civiles, municipales et scolaires.*

*Pourquoi nous requérants supplient respectueusement Votre Grandeur de vouloir bien démembrer de la paroisse de Ste-Victoire le septième et huitième lot dans les cinq premiers rangs du township d'Arthabaska et de les annexer à la paroisse de St-Christophe, se proposant, après avoir obtenu de votre Grandeur le décret ecclésiastique requis en pareil cas, de s'adresser, si le besoin est, à messieurs les commissaires chargés de l'érection et de la division des paroisses dans ce diocèse, de procurer au dit démembrement une existence civile dans la reconnaissance du besoin.*

*Et vos supplians ne cesseront de prier.*

*Ste-Victoire, le 26 septembre 1863*

*Jean Trottier*

*Urbain «+» Bernier*

*Louis «+» Auger*

*Pierre «+» Couture*

*Honoré «+» Marchand*

*Olivier «+» Boisvert*

*Jean «+» Falardeau*

*Firmin «+» Bergeron*

*Marcel «+» Bernier marguillier en charge*

*Louis «+» Lavigne*

*David «+» Bolduc*

*Charles «+» Leclerc*

*Louis «+» Bolduc*

*Guillaume Blanchet*

*Élisé «+» Blanchet*

*Pierrot Bauchènes*

*Pierre Bernier*

*Nous soussignés certifions que les signatures et marques ci-dessus ont été données librement en notre présence, et qu'elles sont véritablement de ceux dont elles portent les noms.*

*En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat à St-Christophe d'Arthabaska le vingt-six septembre de l'année 1863.*

*Témoins : Jean Trottier*

*Guillaume Blanchet »*

N. 65, sept. 26

A. la Grandeur (Monsieur)  
 Thomas, évêque catholique des Indes  
 Néerlan.

30

L'humble requête des prêtres  
 de la paroisse de St. Christophe  
 établis sur le septième et huitième lot  
 dans les cinq premiers rangs du hameau  
 de St. Christophe, professant la religion  
 catholique, les quels représentent his-  
 respectueusement à votre Grandeur.

Les obstacles beaucoup de  
 peine qu'ils se sont vus, par le décès de  
 votre Grandeur en date du clergé de cette  
 paroisse de St. Christophe de cette paroisse  
 à la quelle ils ont toujours appartenu  
 depuis leur établissement dans les  
 Indes Néerlan.

En une des causes de leur ob-  
 stinence est qu'étant seulement à quelques  
 arpens de l'église ils se voient se rendre  
 difficilement pour accomplir leurs  
 devoirs religieux, et se voient forcés de  
 parcourir une assez longue distance  
 par des chemins extrêmement mauvais  
 mais surtout dans l'automne et le prin-  
 temps.

Que les dispositions de la loi  
 que leur ont servies par les lois de  
 leur requête pour l'érection de la paroisse  
 de St. Christophe leur clergé, une sépa-  
 ration préjudiciable au temple à se rendre  
 à l'église qui sera construite dans la  
 nouvelle paroisse, ce qui les gênera beau-  
 coup dans l'exercice de leurs devoirs de  
 chrétiens et de catholiques.

Que le tiers environ de ces



de l'apostrophe en tête de ces requêtes  
 et de la souscription de ces requêtes  
 devant le tribunal de la Seine, le 26  
 septembre 1863.

30

Et l'abbé de la Roche  
 me l'apostrophe et de la Roche.

St Victor, le 26 septembre 1863.

par Frotter

Urbain + Bernier Guillaume Blanchet

Janis + Auger

Pierre + Gauthier Elie + Blanchet

Honoré + Marchand Pierre Blanchet

Albin + Baisset Pierre Barier

Jean + Falardeau

Georges + Bergeron

Marcel + Bernier Marguillier + Gerge

Janis + Jacquin

David + Baldou

Charles + Leduc

Janis + Baldou

Nous soussignés certifions  
 que les signatures et marques ci-dessus  
 ont été blâchées, légalisées et  
 prouvées, et qu'elles sont véritablement  
 de ceux dont elles portent les noms.

En foi de quoi nous avons signé le  
 présent certificat à St Victor le 26  
 septembre 1863.

Siméon par Frotter  
 Guillaume - Blanchet



Copie conforme  
 Louis Frotter p. l.  
 Secrétaire

Décret canonique acceptant la requête du 26 septembre 1863

Le 25 novembre 1863, M<sup>sr</sup> Thomas Cooke, évêque de Trois-Rivières, émet un Décret canonique acceptant de démembrer de la paroisse de Sainte-Victoire les septième et huitième lots dans les cinq premiers rangs du township d'Arthabaska et de les annexer à la paroisse de Saint-Christophe. Ce Décret fait l'objet d'une proclamation le 9 mai 1864 (voir texte ci-dessous), suite à une recommandation favorable de la part des commissaires responsables de l'érection et de la division des paroisses dans le diocèse de Trois-Rivières, soit messieurs George Badeaux, Valère Guillet, Denis Genest LaBarre, Sévère Dumoulin et Désiré Édouard Frigon. Ce décret est sanctionné par le gouvernement le 30 juin 1864.

PROVINCE OF }  
CANADA. } MONCK.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, QUEEN, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

Geo. Et. CARTIER, **W**HEREAS George Badeaux, Atty. Genl. Valère Guillet, Denis Genest LaBarre, Sévère Dumoulin and Désiré Édouard Frigon, Esquires, are Commissioners duly appointed for the purposes of Chapter Eighteen of the Consolidated Statutes for Lower Canada, in and for the Roman Catholic Diocese of Three Rivers, canonically acknowledged and erected in Lower Canada, by the Ecclesiastical authorities; AND WHEREAS the said Commissioners, have, under and by virtue of the provisions contained in the said Act, made to the Governor of Our Province of Canada, a return of their opinion, with a procès-verbal of their proceedings, by which they describe and declare the limits and boundaries of all that certain part of the parish of SAINTE VICTOIRE, in the said Roman Catholic Diocese of Three Rivers, which they think most expedient to be dismembered from the said Parish of Sainte Victoire and to be annexed to the Parish of SAINT CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, in the Diocese aforesaid, to be as follows, that is to say :

" That part of the Parish of Sainte Victoire, situate in the County of Arthabaska and District of Arthabaska, comprising the lots numbers seven and eight, in the first, second, third, fourth and fifth ranges of the Township of Arthabaska; which territory shall be bounded as follows, that is to say : to the north-west by the line which separates the lot number eight from the lot number nine, in the said first, second, third, fourth and fifth ranges of the Township of Arthabaska, to the north-east by the line which separates the fifth range from the sixth of the said Township of Arthabaska, to the south-east by the line which separates the lot number six from the lot number seven, in the said first, second, third, fourth and fifth ranges of the aforesaid Township of Arthabaska, and to the south-west by the Township of Warwick." Now Know Ye, that We have confirmed, established and recognised and by these presents do confirm, establish and recognise the aforesaid limits and boundaries to be and remain those of that certain part of the said parish of Sainte Victoire hereinbefore described, to be and remain dismembered from the said Parish of Sainte Victoire and to be and remain annexed to the said Parish of Saint Christophe d'Arthabaska; and We have ordained and declared, and do by these presents ordain and declare the said part of the Parish of Sainte Victoire to be dismembered from the said Parish of Sainte Victoire, and to be annexed to the said Parish of Saint Christophe d'Arthabaska, and We do hereby constitute and erect the said part of the said

Parish of Sainte Victoire, to be hereafter part and parcel of the said Parish of Saint Christophe d'Arthabaska, for all civil purposes, agreeably to the provisions of the aforesaid Act.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Canada to be hereunto affixed :

WITNESS, Our Right Trusty and Well-Beloved Cousin the Right Honorable CHARLES STANLEY VISCOUNT MONCK, Baron Monck of Ballytramonon, in the County of Wexford, Governor General of British North America, and Captain General and Governor in Chief in and over Our Provinces of Canada, Nova Scotia, New Brunswick, and the Island of Prince Edward, and Vice Admiral of the same, &c., &c., &c. At Our Government House, in our CITY of QUEBEC, in Our said Province of Canada, this NINTH day of MAY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and sixty-four, and in the Twenty-seventh year of Our Reign.

By Command,

JOHN SIMPSON, Secretary.

**Requête de francs-tenanciers de Victoriaville pour la construction d'une église**

Maintenant que M<sup>sr</sup> Cooke a érigé canoniquement la nouvelle paroisse de Sainte-Victoire au village de Victoriaville, les villageois désirent la construction d'une église sur le territoire de la municipalité. À cet effet, le 21 septembre 1863, les francs-tenanciers du village de Victoriaville adressent une nouvelle requête à M<sup>sr</sup> Cooke, évêque de Trois-Rivières.

Cette requête se lit comme suit :

**Transcription**

(Pour respecter le texte, aucune correction n'a été apportée)

**À Sa Grandeur**

**Monseigneur Thomas Cooke**

**Évêque du Diocèse des Trois-Rivières**

« L'humble requête de la majorité des francs-tenanciers de la Municipalité de Victoriaville professant la Religion Catholique;

Lesquels représentent très respectueusement à Sa Grandeur :

Que la population s'accroît si rapidement ici par suite de l'arrivée fréquente de nouvelles familles, qu'il devient urgent de bâtir en cette municipalité un temple au Seigneur, celui de St-Christophe pouvant à peine contenir le nombre des Fidèles qui s'y rassemblent;

Qu'un bon nombre d'autres propriétaires non résidants sont détournés d'y venir par le manque de logements, y ayant jusqu'à quatre familles dans la même maison, besoin que la bâtisse d'une église ferait disparaître en encourageant la construction des habitations;

En conséquence de ce que dessus exposé, et dans la persuasion qu'ils peuvent, sans trop se mettre à la gêne, construire cet édifice, les requérants concluent en demandant avec respect que Sa Grandeur daigne prendre en considération leur requête du 25, qui expose le besoin de bâtir cette Église et vienne démarquer et fixer, au plus vite que faire se pourra, la place de cette Église, à l'endroit qu'elle jugera le plus convenable, promettant de se soumettre en tout à cette décision, et de nommer aussitôt des Syndics pour surveiller la bâtisse de cet Édifice, Sacristie et de faire tout ce qu'il conviendra, se proposant d'agir en tout avec union et concorde;

Et les suppliants ne cesseront de prier, promettant de travailler avec activité, si leur demande est accordée, afin de pouvoir plutôt aller offrir au Seigneur, dans ce nouveau temple, leurs actions de grâces, et en particulier leurs vœux pour le bonheur de Sa Grandeur. »

Victoria-ville

21 septembre 1863

A Sa Grandeur,  
 Monsieur l'Evêque de  
 Québec, Du diocèse des Trois  
 Rivières, &c. &c. &c.  
 1863) 21/9/71

L'humble requête de  
 la majorité des citoyens  
 de la Municipalité  
 de Victoriaville, professant  
 la Religion catholique;  
 Lesquels représentent  
 respectueusement à  
 Sa Grandeur;

Que la population d'ici  
 se développe si rapidement  
 par suite de l'arrivée  
 fréquente de nouvelles  
 familles, que il devient  
 urgent de bâtir en  
 cette Municipalité un  
 temple au Seigneur, celui  
 de St. Christophe, qui n'est  
 à peine à peine le nombre  
 des fidèles qui s'y rassemblent;

Qu'un bon nombre d'autres  
 propriétaires non résidents  
 se sont détournés de venir par  
 le manque de logements,  
 (4 ou 5000 plus qu'à quatre  
 mille dans la même  
 maison) besoins que la bâtisse  
 d'un lycée finit d'être  
 en encourageant la construction  
 des habitations;

En conséquence de ce que

en ne pourrions pas la construction  
des habitations;

La conséquence de ce que  
nous avons dit, et dans la  
persuasion que, si nous ne  
nous mettons pas à la  
construction de cet édifice,  
les Révérends concluront  
en conséquence avec respect  
que Sa Grandeur n'a pas  
prendre en considération  
leur Requête du 25. ult.  
qui expose le besoin de bâtir  
cette Église, et ne se  
peut charger et fixer, au plus  
vite que faire se pourra,  
la place de cette Église, à  
la condition qu'elle jugera le  
plus convenable, promettant  
de se soumettre en tout à cette  
décision, et de nommer suffi-  
sant des Syndics pour surveiller  
la bâtisse de cet édifice, d'acris-  
tifier, et de faire tout ce qu'il  
sera nécessaire de proposer  
d'agir en tout avec union  
et concordance.

Et les supplicants se proposent  
de prier, promettant de  
travailler avec activité,  
si leur demande est accordée,  
afin de pouvoir plutôt aller  
aller offrir au Seigneur, dans  
ce nouveau temple, leurs actions  
de grâce, et à particulier  
leurs vœux pour le bon succès  
de la grande œuvre.



/ Joseph <sup>Louis</sup> + Hamel,  
 Jean + Brouncker,  
 Joseph + Tourigny,  
 Ephrem + Tourigny,  
 Prosper + Larnot,  
 George + Larnot,  
 Charles + Bilan,  
 Louis + Bilan,  
 Jean + Goussier,  
 Niret + Lavoie,  
 Eustache + Patry,  
 Charles + Pochette,  
 Francois + Labelle,  
 Michel + Dubois,  
 Joseph + Blouin,  
 Antoinette + Lachapelle,  
 Jean Bte + Rivier,  
 Joseph + Hamel,  
 Melidon + Hamel,  
 Paul + Poussier,  
 Louis + Brouncker,  
 Theobald + Crine.

Adrien + Pascal  
 Paul + Poulet,  
 Louis + Brunner,  
 Théophile + Prince,  
 Joseph + Prince,  
 Ferial + Girard, *g. n. r.*  
 Ferial + Girard, *g. n. r.*  
 Vm. King + Roberge,  
 Auguste + Dubuc,  
 Hilaria + Leduc,  
 marquis.

Thomas Curral,  
 Louis Piquay,  
 Eugène Chausard,  
 Louis <sup>Louis</sup> Martin,  
 Koire + Parignan,  
 Eli + Touzignant,  
 Jean + Morin,  
 François + Karchand,  
 Louis + Tjéris,  
 Augustin Corbeille,  
 Pierre + Blais

Louis + Joffin,  
~~Augustin Garbelle,~~  
~~Pierre + Blais,~~  
 U. Alexandre + Bouture,  
 Alfred + Bouture,  
 Augustin + Lemire,  
 Abraham + Lepin,  
 Louis + Marchand,  
 Marie + Marchand,  
 Benjamin + Demers,  
 Elie + Gagnon,  
 Julien + Kallivran,  
 Joseph + Boisvert,  
 Julien + Demers,  
 Onésime + Marchand,  
 Odilon + Terrault,  
 Delphé + Terrault,  
 Joseph + Hainé,  
 A. Gagne  
 A. Gagne

Pierre Bonnier,  
 Olivier <sup>bourg</sup> & Berrault,  
 Louis Baron,  
 Zéphyrin & Berrault,  
 Ephrem & Laignes,  
 Ferdinand & Scholle,  
 François & Lambert,  
 Théodore & Beaudry,  
 Hubert & Berrault,  
 Tréfil & Berrault,  
 Louis & Courtois,  
 Théodore <sup>margu.</sup> & Larrive,  
 Joseph & Larrive, par.  
 Marguerite & Larrive,  
 & no. 10. 10. 10.

Temoins. } Charles Dupinist,  
 } L. Hovier.



Copie conforme  
 de l'original  
 conservé

**Commission de M<sup>sr</sup> Cooke au vicaire général Louis Laflèche prêtre**

*Le 5 octobre 1863, comme suite à la requête de la majorité des francs-tenanciers de Victoriaville demandant la permission de bâtir une église et presbytère, M<sup>sr</sup> Cooke charge le vicaire général Louis Laflèche d'une commission « à l'effet d'aller vérifier sur place les allégations d'une requête demandant église, presbytère et cimetière à Victoria-Ville ».*

*Pour annoncer la venue du vicaire général, un avis est lu publiquement et affiché, les dimanches 11 et 18 octobre 1863, à la porte de l'église de Saint-Christophe d'Arthabaska et aussi à la porte de la maison de Louis Foisy, maire de Victoriaville.*

*Conformément à l'avis, le vicaire général Louis Laflèche se rend dans la paroisse de Sainte-Victoire le 22 octobre 1863 à dix heures du matin, auprès de la maison de Louis Foisy, maire du village de Victoriaville, où le peuple est assemblé.*

*Comme suite à la tenue de cette assemblée, le député de l'évêque, le vicaire général Louis Laflèche, a rédigé un procès-verbal.*

**Procès-verbal de l'assemblée du député de l'évêque**

*Le procès-verbal rédigé par le vicaire général Louis Laflèche, prêtre, comme suite à sa visite dans la paroisse de Sainte-Victoire, le 22 octobre 1863, se lit comme suit :*

**Transcription**

*(Pour respecter le texte, aucune correction n'a été apportée)*

*« L'an mil huit cent soixante-trois, le vingt deuxième jour du mois d'octobre à dix heures du matin en vertu de la commission à moi donnée par monseigneur Thomas Cooke Évêque des Trois-Rivières, la dite commission en date du cinq du présent mois, je, soussigné Vicaire Général du diocèse des Trois-Rivières, me suis transporté dans la paroisse de Ste-Victoire, comté et district d'Arthabaska auprès de la maison de Louis Foisy Ecr maire du village de Victoriaville, conformément à un avis lu publiquement et affiché dimanche le onze et dimanche le dix-huit du présent mois à l'issu du service divin du matin, à la porte de l'église de St-Christophe d'Arthabaska et aussi lu et affiché les mêmes dimanches à la porte de la maison du susdit Louis Foisy Ecr maire de Victoriaville ainsi qu'il appert par les certificats signés du Sieur Jean Baptiste Edge et le peuple étant assemblé auprès de la dite maison, en conséquence de l'invitation à lui faite par le dit avis, j'ai d'abord donné lecture à haute et intelligible voix de la dite commission, puis de la requête adressée au dit Seigneur Évêque par les francs-tenanciers de la dite paroisse, à l'effet d'obtenir la permission de construire une nouvelle église et sacristie et un presbytère; et procédant en présence de toute l'assemblée, à l'exécution de la dite commission, j'ai constaté; 1<sup>o</sup> que la dite requête était véritablement de ceux au nombre de quatre-vingt-cinq dont elle porte les signatures ou les marques certifiées, et que ce nombre forme la majorité des francs-tenanciers de la dite paroisse; 2<sup>o</sup> Que les signataires de la dite requête, sur la demande expresse que je leur en ai faite, ont entendu demander par cette dite requête la*

*permission de bâtir une église, une sacristie et un presbytère, bien que cette demande ne soit qu'implicitement formulée dans la dite requête; 3<sup>o</sup> Que cette paroisse étant nouvellement érigée, il est nécessaire d'y construire au plus tôt les dites église et sacristie et le dit presbytère.*

*J'ai ensuite en vertu de la dite commission, arrêté, en présence de la dite assemblée que les dites église et sacristie et le dit presbytère seront construits en bois avec les dimensions suivantes, savoir :*

*1<sup>o</sup> La dite église devant avoir cent pieds de longueur, cinquante pieds de largeur et vingt-cinq pieds de hauteur au dessus des lambourdes;*

*2<sup>o</sup> La dite sacristie devant avoir trente pieds de longueur, trente pieds de largeur et treize pieds de hauteur au dessus des lambourdes;*

*3<sup>o</sup> Le dit presbytère devant avoir trente-six pieds de longueur, trente pieds de largeur et treize pieds de hauteur au dessus des lambourdes; toutes les dites dimensions devant être prises en dedans et à mesure anglaise.*

*Quant au local le plus convenable pour y construire les dites église et sacristie et le dit presbytère, j'ai arrêté que les deux terrains ci-dessous désignés, et à moi bien connus pour les avoir visités et examinés avec soin, sont à peu près également propres à cette fin. Savoir 1<sup>o</sup> un terrain d'un arpent et demi de front sur trois de profondeur offert gratuitement par sieur Olivier Perreault avec promesse de sa part de céder de plus trois arpents et demi en superficie à raison de quarante piastres l'arpent. Lequel terrain situé dans le troisième rang, sur le lot no 11, du township d'Arthabaska et aujourd'hui la propriété du Sieur Olivier Perreault, est au sud-est du chemin de la reine, y prenant sont front d'un arpent et demi, et j'ai constaté que l'emplacement de la dite église y serait convenablement fixé à un arpent et demi au Sud-Ouest de la ligne qui sépare le troisième du quatrième rang du dit township et à deux cent cinquante pieds au Sud-Est du chemin de la reine, le portail devant regarder le dit chemin de la reine.*

*2<sup>o</sup> Un terrain d'un arpent de front sur quatre de profondeur offert gratuitement par Louis Foisy Ecr maire de Victoriaville à prendre sur le milieu de sa propriété située dans le troisième rang, sur lots no 11 et 12, du dit township, lequel terrain prendrait son front au Sud-Ouest du chemin de la reine, et j'ai constaté que l'emplacement de la dite église serait aussi convenablement fixé à cinquante pieds de la ligne Sud-Est du dit terrain offert par le dit Louis Foisy Ecr et à deux cent cinquante pieds au Sud-Ouest du dit chemin de la reine, le portail devant faire face au dit chemin de la reine.*

*Les raisons pour ou contre chacun de ces deux sites pour la future église m'ont paru tellement graves et les intéressés tellement divisés que j'ai cru prudent d'en différer le choix, réservant au dit Seigneur Évêque le jugement final à porter sur la valeur des raisons alléguées par chaque parti pour ou contre chacun des sites ci-dessus désignés.*

*En foi de quoi, j'ai signé le présent procès-verbal avec Louis Foisy Ecr maire de Victoriaville et le sieur Jean Baptiste Edge témoins pour ce appelés les jours et an qui dessus, pour le dit procès-verbal être rapporté au dit Seigneur Évêque et par lui réglé ce que de droit. »*

1863, oct-22

L'an mil huit cent soixante-trois, le vingt deuxième jour du mois d'octobre à dix heures du matin en vertu de la commission à moi donnée par Monseigneur Thomas Cooke Evêque des Trois-Rivières la dite commission en date du cinq du présent mois, je, soussigné Vicaire Général du diocèse des Trois-Rivières, me suis transporté dans la paroisse de St. Victore, comté et district d'Arthabaska auprès de la maison de Louis Forsy ler. Maire du village de Victoriaville, conformément à un avis lu publiquement et affiché dimanche le onze et dimanche le dix-huit du présent mois à l'issue du service divin du matin, à la porte de l'église de St-Christophe d'Arthabaska, et aussi lu et affiché les mêmes dimanches à la porte de la maison du susdit Louis Forsy ler, Maire de Victoriaville ainsi qu'il appert par les certificats signés du Sieur Jean Baptiste Edge \_\_\_\_\_ et le peuple étant assemblé auprès de la dite maison, en conséquence de l'invitation à lui faite par le dit avis, j'ai d'abord donné lecture à haute et intelligible voix de la dite commission, puis de la requête adressée au dit Seigneur Evêque par les francs-tenanciers de la dite paroisse, à l'effet d'obtenir la permission de construire une nouvelle église et sacristie et un presbytère, et procédant en présence de toute l'assemblée, à l'exécution de la dite commission, j'ai constaté, 1<sup>o</sup> Que la dite requête était véritablement de ceux au nombre de quatre-vingt-cinq dont elle porte les signatures ou les marques certifiées, et que ce nombre forme la majorité des francs-tenanciers de la dite paroisse; 2<sup>o</sup> Que les signataires de la dite requête, sur la demande expresse que je leur en ai faite, ont entendu demander par cette dite requête la permission de bâtir une église, une sacristie et un presbytère, bien que cette demande ne soit qu'implicitement formulée dans la dite requête; 3<sup>o</sup> Que cette paroisse

étant nouvellement érigé, il est nécessaire d'y construire au plus tôt les dites église et sacristie et le dit presbytère. J'ai ensuite en vertu de la dite commission, arrêté, en présence de la dite assemblée que les dites église et sacristie et le dit presbytère seront construits en bois avec les dimensions suivantes, savoir:

1<sup>re</sup> La dite église devant avoir cent pieds de longueur, cinquante pieds de largeur et vingt-cinq pieds de hauteur au dessus des lambourdes;

2<sup>e</sup> La dite sacristie devant avoir trente pieds de longueur, trente pieds de largeur et treize pieds de hauteur au dessus des lambourdes;

3<sup>e</sup> Le dit presbytère devant avoir trente-six pieds de longueur, trente pieds de largeur et treize pieds de hauteur au dessus des lambourdes, toutes les dites dimensions devant être prises en dedans et à mesure anglaise.

Quant au local le plus convenable pour y construire les dites église et sacristie et le dit presbytère, j'ai arrêté que les deux terrains ci-dessous désignés, et à moi bien connus pour les avoir visités et examinés avec soin, sont à peu près également propres à cette fin. Savoir 1<sup>er</sup> un terrain d'un arpent et demi de front sur trois de profondeur offert gratuitement par Sieur Olivier Perreault avec promesse de sa part de céder de plus trois arpents et demi en superficie à raison de quarante piastres l'arpent. Lequel terrain estui dans le troisième <sup>du rang de l'art. N<sup>o</sup> 11</sup> rang du township de Thabaska, et aujourd'hui la propriété du Sieur Olivier Perreault, est au Sud-Est du chemin de la reine, y prenant son front d'un arpent et demi, et j'ai constaté que l'emplacement de la dite église y serait convenablement fixé à un arpent et demi au Sud-Ouest de la ligne qui sépare le troisième du quatrième rang du dit township et à deux cent cinquante pieds au Sud-Est du chemin de la reine.

le portail devant regarder le dit Chemin de la reine.

2<sup>e</sup> Un terrain d'un aspect de front sur quatre de profondeur offert gratuitement par Louis Foisy, le Maire de Victoriaville à prendre sur le milieu de sa propriété située dans le troisième rang <sup>sur les lots 111 et 112</sup> du dit township, lequel terrain prendrait son front au Sud-Ouest du chemin de la reine, et j'ai constaté que l'emplacement de la dite église serait ainsi convenablement fixé à cinquante pieds de la ligne Sud-Est du dit terrain offert par le dit Louis Foisy, et à deux-cent-cinquante pieds au Sud-Ouest du dit Chemin de la reine, le portail devant faire face au dit Chemin de la reine.

Les raisons pour ou contre chacun de ces deux sites pour la future église m'ont paru tellement graves et les intérêts tellement divisés que j'ai cru prudent d'en différer le choix, réservant au dit Seigneur Evêque le jugement final à porter sur la valeur des raisons alléguées par chaque partie pour ou contre chacun des sites ci-dessus désignés.

En foi de quoi, j'ai signé le présent procès-verbal avec Louis Foisy, Maire de Victoriaville et le sieur Jean Baptiste Edge témoins pour ce appelés les jours et au que dessus, pour le dit procès-verbal être rapporté au dit Seigneur Evêque et par lui réglé ce que de droit.

Louis Lafleche *St*  
*St* M. L.  
 Louis Foisy  
 J. B. Edge

### **L'église : choix du site**

*La construction de l'église implique le choix d'un site et toutes les fois qu'il y a un choix à faire, il y a risque de tractations. Cela est particulièrement vrai dans le cas du site d'une première église puisque cette dernière est probablement appelée à constituer le point focal du nouveau village.*

*Comme l'indique le procès-verbal du vicaire général, le choix du site de la future église de la paroisse de Sainte-Victoire n'a pas fait exception; deux sites étaient proposés et les gens étaient tellement divisés qu'il a préféré laisser à l'évêque la décision finale sur le lieu de la construction de la future église.*

*Lorsque le chemin de fer a été construit sur le territoire du futur village de Victoriaville, il n'y avait aucun villageois établi et il n'y avait que la présence des cultivateurs qui défrichaient et cultivaient leur terre.*

*Après la construction du chemin de fer, le village de Victoriaville commença à se développer de part et d'autre dudit chemin de fer : vers l'est, le long du chemin de la Reine et, vers l'ouest, le long du chemin de Bulstrode. Au début, l'ouest se développa un peu plus rapidement que l'est mais, dès 1861, l'est connaissait un développement aussi rapide que l'ouest.*

*Est-ce par hasard ou, au contraire, le reflet d'une situation, mais on constate que lorsqu'il y a une décision importante à prendre qui affecte l'ensemble du village naissant, il y a un affrontement entre l'est et l'ouest de Victoriaville.*

*Dans le choix du nom du nouveau village, Louis Foisy de l'ouest semble affronter Julien Demers de l'est. Dans le cas du choix du site de la future église, Louis Foisy de l'ouest affronte Olivier Perrault de l'est du village.*

### **Site proposé par Louis Foisy**

*L'emplacement sur lequel Louis Foisy veut voir s'ériger la nouvelle église est situé sur le côté sud-ouest du chemin de Bulstrode à l'ouest du chemin de fer. Le terrain proposé est localisé immédiatement à la suite du secteur construit. En effet, le secteur bâti dans la partie ouest du village de Victoriaville s'étend jusqu'en façade et à côté du site proposé.*

*Louis Foisy privilégie probablement la construction de l'église dans la partie ouest du village parce que sa propriété, sur laquelle est construit son commerce, est localisée dans ce secteur et les villageois qui voudraient se rendre à l'église circuleraient en face de son commerce.*

*Le problème pour Louis Foisy est que le terrain sur lequel il veut voir ériger la nouvelle église ne lui appartient pas au moment où M<sup>sr</sup> Thomas Cooke étudie la demande qui lui a été faite pour l'érection d'une nouvelle paroisse et la construction d'une église. Le souhait de Louis Foisy peut ne pas se réaliser si, advenant la décision de construire une nouvelle église, aucun propriétaire de terrain dans la partie ouest du village ne consent à céder du terrain à des conditions acceptables par l'Église.*

*Afin de ne prendre aucune chance, Louis Foisy négocie une entente avec Féréol Girard fils selon laquelle ce dernier accepte de procéder à un échange de terrains avec Louis Foisy dans lequel échange, Féréol Girard fils céderait à Louis Foisy une terre de 2½ arpents de largeur localisée de part et d'autre du chemin de Bulstrode (**aujourd'hui, rue Notre-Dame Ouest**). Avec un tel échange, advenant la décision d'ériger une nouvelle paroisse et de procéder à la construction d'une église, Louis Foisy serait en mesure d'offrir à l'Église un terrain à des conditions acceptables par cette dernière.*

*Le 10 septembre 1863, soit 2 jours avant l'annonce officielle par M<sup>sr</sup> Thomas Cooke de sa décision d'accepter l'érection d'une nouvelle paroisse qui implique nécessairement la construction éventuelle d'une église, Louis Foisy procède à l'échange de terrains avec Féréol Girard fils et devient propriétaire du terrain qu'il souhaite offrir à l'Église. On peut présumer que Louis Foisy, en tant que maire du village de Victoriaville et premier demandeur pour l'érection d'une nouvelle paroisse et la construction d'une église, avait été informé quelques jours à l'avance de l'annonce qu'entendait faire M<sup>sr</sup> Thomas Cooke.*

*Il est évident que Louis Foisy a acquis cette terre de Féréol Girard fils uniquement pour pouvoir en offrir une partie à la paroisse de Sainte-Victoire pour la construction de l'église car, à l'exception d'une autre lisière de terrain cédée aux Dames de la Congrégation de Notre-Dame pour la construction d'un couvent et de trois ou quatre terrains qu'il a vendus le long du chemin de Bulstrode ou légèrement en retrait, il a conservé le résidu de la terre jusqu'à sa mort survenue en 1888.*

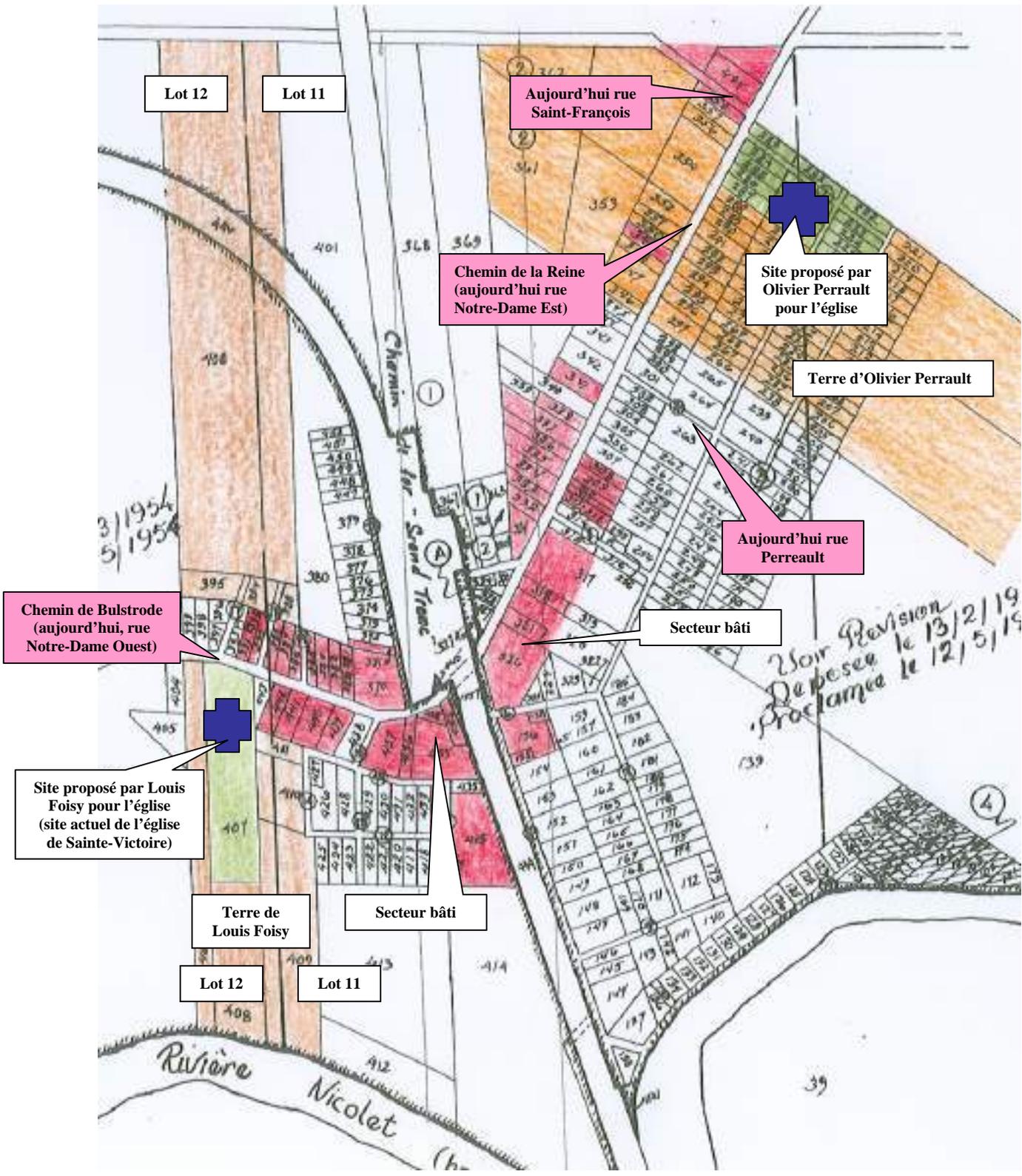
***Aujourd'hui, le terrain proposé par Louis Foisy correspond au terrain actuel de l'église de Sainte-Victoire.***

### **Site proposé par Olivier Perrault**

*De son côté, pour la construction de l'église, Olivier Perrault offre à M<sup>sr</sup> Thomas Cooke, évêque de Trois-Rivières, un emplacement situé du côté sud-est du chemin de la Reine (**aujourd'hui, rue Notre-Dame Est**) sur la terre qu'il occupe de part et d'autre du chemin de la Reine. La terre d'Olivier Perrault a une largeur de 4 arpents le long du chemin de la Reine, mesurée à partir de ce qui est aujourd'hui la rue Saint-François et en se dirigeant vers le sud-ouest.*

***Aujourd'hui, l'emplacement proposé par Olivier Perrault pour le site de la nouvelle église, à un arpent et demi de la ligne de division des rangs 3 et 4 (aujourd'hui, boulevard des Bois-Francis Sud) correspond en largeur, sur la rue Notre-Dame Est, aux propriétés situées aux 249-257, 263-265, 275 et 281 à 293, rue Notre-Dame Est; au point de vue de la profondeur, l'emplacement s'étend de la rue Notre-Dame Est jusqu'à l'arrière des emplacements situés sur le côté sud-est de la rue Saint-Jean-Baptiste.***

***L'emplacement proposé était donc localisé immédiatement au nord-est de l'emplacement actuel de l'église des Saints-Martyrs-Canadiens, jusqu'à la rue Saint-François.***



*Plan montrant la localisation des sites considérés pour la construction de l'église de Sainte-Victoire en 1863*

***Photographies 2006 des sites proposés***



*Site proposé par Louis Foisy pour la construction de l'église de Sainte-Victoire en 1863*



*Site proposé par Olivier Perrault pour la construction de l'église de Sainte-Victoire en 1863*

Une croix plantée sur le site de la future église

Le 12 novembre 1863, le grand vicaire Louis Laflèche est revenu au village de Victoriaville pour planter une croix sur le site de la future église à être localisée sur le terrain offert par Louis Fois, maire de Victoriaville.

À cette occasion, le grand vicaire a rédigé le procès-verbal qui suit :

Et ad venant le douzième jour du mois de Novembre  
 mil-huit-cent-soixante-trois, je me suis de nouveau  
 transporté dans la Muniipalité de Victoriaville  
 comté et district d'Arthabaska, sur le second terrain

désigné dans le procès-verbal ci-dessus et offert par  
 Louis Fois, ex-Maire de Victoriaville pour y construire  
 la nouvelle église de St-Victoire, et à l'effet de  
 grand nombre des intéressés, j'ai désigné et marqué  
 la place de la future église, en y plantant une croix  
 à la distance d'environ cent-cinquante pieds au Sud et à  
 la ligne Nord du dit terrain appartenant au dit Louis  
 Fois, et à la distance d'environ deux-cent  
 cinquante pieds à l'Ouest du chemin de la Seime, le  
 portail de la dite église devant regarder le dit  
 chemin de la Seime, En foi de quoi j'ai signé  
 la présente

Louis Laflèche P. S. J.

J. Christopherson d'Arthabaska  
 ce douze Novembre 1863.

**Transcription**

*(Pour respecter le texte, aucune correction n'a été apportée)*

*« Et advenant le douzième jour du mois de Novembre Mil huit cent soixante-trois, je me suis de nouveau transporté dans la municipalité de Victoriaville, comté et district d'Arthabaska, sur le second terrain désigné dans le procès-verbal ci dessus et offert par Louis Foisy, Ecr, Maire de Victoriaville pour y construire la nouvelle église de Ste-Victoire, et là en présence d'un grand nombre des intéressés, j'y ai désigné et marqué la place de la future église, en y plantant une croix à la distance d'environ cent onze pieds au sud de la ligne Nord du dit terrain appartenant au dit Louis Foisy, Ecr, et à la distance d'environ deux cent cinquante pieds à l'ouest du chemin de la reine, le portail de la dite église devant regarder le dit chemin de la reine. En foi de quoi j'ai signé le présent.*

*(signé) Louis Laflèche Ptre V. G.*

*St-Christophe d'Arthabaska  
Ce douze novembre 1863. »*

**Décision sur le site de l'église et motifs possibles**

*Le 23 novembre 1863, un décret de M<sup>sr</sup> Thomas Cooke, évêque de Trois-Rivières, autorise officiellement la construction d'une église et d'une sacristie en bois, avec un cimetière à côté, dans le village de Victoriaville. Le site choisi est le lopin de terre offert par Louis Foisy sur le côté sud-ouest du chemin de Bulstrode sur partie du lot 12 du rang 3 du township d'Arthabaska.*

*M<sup>sr</sup> Thomas Cooke n'avait pas à donner et n'a pas donné les raisons qui ont justifié le choix d'un site plutôt que l'autre. Le choix ne s'est pas fait en raison des conditions reliées à l'achat des terrains puisque dans les deux cas, les terrains sont offerts gratuitement, les terrains sont de dimensions semblables qui répondent aux besoins de l'Église et sont tous les deux situés le long de la rue principale du village, soit le chemin de la Reine et le chemin de Bulstrode.*

*Il est évident que Louis Foisy, en temps que maire du village de Victoriaville et premier demandeur pour la création d'une nouvelle paroisse avec une église, a probablement eu l'occasion d'échanger plus fréquemment des points de vue avec M<sup>sr</sup> Thomas Cooke ou ses représentants et de faire ressortir les avantages qu'il voit dans le site qu'il propose.*

*En examinant le plan montrant la localisation des sites considérés pour la construction de l'église de Sainte-Victoire en 1863, on constate que, possiblement, la vraie raison qui a fait en sorte que le site de Louis Foisy a été choisi de préférence au site d'Olivier Perrault est peut-être le fait que le site de Louis Foisy est immédiatement adjacent au secteur bâti du village alors que le site d'Olivier Perrault est à plus de 900 pieds du secteur bâti.*

*En 1863, l'église construite sur le site d'Olivier Perrault n'aurait pas été vraiment intégrée au secteur déjà bâti du village et aurait donné l'impression qu'elle est construite « dans le champ ». De plus, advenant le cas où le développement du village se serait fait vers l'ouest comme c'était la tendance au début, le choix du site d'Olivier Perrault aurait été doublement une erreur.*

### **Nomination du premier curé**

*Le 18 septembre 1865, M<sup>gr</sup> Thomas Cooke, évêque de Trois-Rivières, nomme l'abbé Joseph-Calixte Canac-Marquis, alors curé de Saint-Célestin, curé de la paroisse de Sainte-Victoire au village de Victoriaville. Dans les faits, l'abbé Canac-Marquis continue à demeurer à Saint-Célestin, mais dessert la paroisse de Sainte-Victoire, conjointement avec l'abbé Adolphe Barolet, vicaire à Saint-Christophe<sup>10.6</sup>.*

*De 1865 à 1867, soit jusqu'à l'arrivée du premier curé résidant, l'abbé Joseph-Napoléon Héroux, la paroisse de Sainte-Victoire est desservie par l'abbé Joseph-Calixte Canac-Marquis et l'abbé Adolphe Barolet.*

### **La nouvelle église ouverte au culte**

*La nouvelle église, quoique non terminée, est ouverte au culte le 23 septembre 1865. L'abbé Adolphe Barolet chante la première messe dans l'église de Sainte-Victoire le 29 septembre 1865. Les chantres à cette occasion sont Élisée Labbé et Jean-Baptiste Edge.*

*Le premier acte signé par l'abbé Adolphe Barolet dans les registres de la paroisse de Sainte-Victoire est daté du 30 octobre 1865<sup>10.7</sup>.*

### **Achat de terrain pour un nouveau cimetière**

*Le 4 octobre 1865, M<sup>gr</sup> Thomas Cooke autorise l'abbé Joseph-Calixte Canac-Marquis à choisir un terrain près de l'église pour un nouveau cimetière et à le bénir aussitôt qu'il serait clôturé.*

*Le 14 mai 1866, l'œuvre et la fabrique de la paroisse de Sainte-Victoire, représentées par le révérend Joseph-Calixte Canac-Marquis, prêtre curé, acquièrent de Louis Foisy, un emplacement de 1 arpent de front par 6 arpents de profondeur dont 4 arpents de profondeur serviront à la construction de l'église et du presbytère et 2 arpents de profondeur serviront au nouveau cimetière.*

---

<sup>10.6</sup> Charles-Édouard Mailhot. « Les Bois-Francs », vol. 2, page 97

<sup>10.7</sup> Charles-Édouard Mailhot. « Les Bois-Francs », vol. 1, page 436

### Élection des premiers marguilliers

Par un décret du 7 novembre 1865, M<sup>sr</sup> Thomas Cooke ordonne l'élection d'un corps de marguilliers pour la paroisse de Sainte-Victoire. Cette élection a lieu sous la présidence de l'abbé Joseph-Calixte Canac-Marquis, le 24 décembre 1865.

A cette occasion, Louis Foisy est élu premier marguillier du banc, François-Xavier Beaudet, second et Jean-Baptiste Métivier, troisième. M.-Antoine Hamel père, Joseph Pothier, Moïse Carignan, Jean Provencher et Abraham Fortin sont nommés anciens marguilliers<sup>10.8</sup>.

### Premier curé résidant à la paroisse de Sainte-Victoire 1867-1878 : Joseph-Napoléon Héroux

Le 18 septembre 1867, l'abbé Joseph-Napoléon Héroux, professeur au collège de Trois-Rivières, est nommé par M<sup>sr</sup> Thomas Cooke, curé de la paroisse de Sainte-Victoire de Victoriaville. Le premier acte signé par l'abbé Héroux dans les registres de la paroisse de Sainte-Victoire est daté du 20 octobre 1867.

L'abbé Joseph-Napoléon Héroux occupe la fonction de curé de la paroisse de Sainte-Victoire pendant plus de 10 années.

En 1878, la cure de Saint-Christophe d'Arthabaska étant devenue vacante par la nomination de l'abbé Philippe-Hippolyte Suzor à la cure de Nicolet, l'abbé Joseph-Napoléon Héroux est promu à la cure de Saint-Christophe. À cette époque, la cure de Saint-Christophe était supérieure à celle de Sainte-Victoire. Rapidement, la situation a changé et la cure de Sainte-Victoire est devenue plus importante que celle de Saint-Christophe.

L'abbé Joseph-Napoléon Héroux quitte la paroisse de Sainte-Victoire le 14 février 1878<sup>10.9</sup>.

Pendant son séjour dans cette paroisse, il fait construire le presbytère, lambrisser en brique l'église et terminer l'intérieur.

La bénédiction de l'église a lieu pendant la visite pastorale de M<sup>sr</sup> Louis-François Laflèche, le 16 juin 1868. Cette église a 110 pieds de longueur, 61 pieds de largeur pour la nef et 67 pieds pour les transepts. La hauteur de la toiture est de 52 pieds et celle du clocher est de 100 pieds<sup>10.10</sup>.



<sup>10.8</sup> Charles-Édouard Mailhot. « Les Bois-Francs », vol. 1, pages 436-437

<sup>10.9</sup> Charles-Édouard Mailhot. « Les Bois-Francs », vol. 1, page 439

<sup>10.10</sup> Charles-Édouard Mailhot. « Les Bois-Francs », vol. 1, pages 437-438

**La première organiste : Dame Désiré-Olivier Bourbeau (Belzémire Bouchard)**



*La première organiste pour la paroisse de Sainte-Victoire de Victoriaville est dame Marie Délima Belzémire Bouchard, épouse de Désiré-Olivier Bourbeau, qui amena le premier piano à Victoriaville. À Noël 1867, Désiré-Olivier Bourbeau fait l'achat d'un harmonium pour l'église encore inachevée. On apporte l'harmonium à la maison pour les pratiques de la chorale et, le samedi soir, on l'apporte à l'église pour l'office du dimanche<sup>10.11</sup>.*

*Belzémire Bouchard est née à Québec le 6 mars 1847<sup>10.12</sup> et est la fille de Narcisse Bouchard, un marchand de Québec qui a commencé à investir à Victoriaville en 1864.*

**L'église et le presbytère de la paroisse de Sainte-Victoire à la fin de la période 1862-1869**

*La photographie ci-dessous, provenant des archives de la paroisse de Sainte-Victoire de Victoriaville, nous montre l'église et le presbytère, le long du chemin de Bulstrode, à la fin de la période 1862-1869, après la construction du presbytère et les travaux de lambrissage en brique de l'église, qu'a fait réaliser l'abbé Joseph-Napoléon Héroux.*



<sup>10.11</sup> Centenaire – Victoriaville – 1861-1961

<sup>10.12</sup> Charles-Édouard Mailhot. « Les Bois-Francs », vol. 2, page 382

**Deuxième curé à la paroisse de Sainte-Victoire 1878-1886 : Édouard Laflèche<sup>10.13</sup>**

Le 11 février 1878, l'abbé Édouard Laflèche, alors curé de Saint-Paul-de-Chester, est appelé à la cure de Sainte-Victoire.

Pendant ses années comme curé de la paroisse de Sainte-Victoire, l'abbé Édouard Laflèche consacre beaucoup d'énergie pour doter la paroisse d'un couvent pour permettre aux jeunes filles de la paroisse d'avoir accès à une éducation supérieure. Pour ce faire, il demande et obtient de l'autorité religieuse les pouvoirs nécessaires.

Dans un document publié à l'occasion du centenaire de Victoriaville, « Victoriaville 1861-1961 », sœur Saint-Lambert, c.n.d., supérieure, résume les débuts du couvent des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame à Victoriaville. Ces propos, joints aux informations fournies par l'abbé Mailhot, nous permettent de reconstituer les événements qui ont conduit à l'ouverture du premier couvent à Victoriaville et le rôle joué par l'abbé Laflèche.



Le 25 juillet 1878, à la demande de l'abbé Édouard Laflèche, curé de Sainte-Victoire, et des principaux citoyens, M<sup>gr</sup> Louis-François Laflèche autorise la fondation d'un couvent dans la paroisse de Sainte-Victoire, pourvu que la direction soit confiée aux Dames de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal afin de ne pas nuire au couvent de Saint-Christophe, déjà existant.

« Depuis longtemps, on désirait des religieuses pour l'éducation des filles. Plus que jamais le besoin s'en faisait sentir. Monsieur le curé Laflèche, qui toute sa vie, apporta une attention particulière à la formation de la jeunesse, présenta sa requête à la maison-mère des religieuses de la Congrégation à Montréal. On offrait une maison et un emplacement achetés et payés par les citoyens du village, pour y installer les religieuses; cette maison de briques et ses dépendances appartenaient à monsieur Joseph-Octave Bourbeau. Elles étaient situées sur Notre-Dame Est, à l'endroit occupé par le Magasin Poitras et Poitras, dont l'une des propriétaires est Mademoiselle Obéline Poitras, présidente de notre Amicale » <sup>10.13A</sup>. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond au 130, rue Notre-Dame Est.**



<sup>10.13</sup> Charles-Édouard Maihot. « Les Bois-Francs », vol. 1, pages 440-441

<sup>10.13A</sup> Centenaire Victoriaville 1861-1961 – Couvent Sainte-Victoire – Sœur Saint-Lambert, c.n.d., supérieure

Après avoir occupé, de 1878 à 1882, cette maison en brique, située à environ 1300 pieds de l'église de Sainte-Victoire, appartenant originalement à Joseph-Octave Bourbeau et, par la suite, à la Fabrique de la paroisse de Sainte-Victoire, l'abbé Laflèche collabore activement avec les Dames de la Congrégation de Notre-Dame afin qu'elles obtiennent un lopin de terre situé du côté nord-ouest de l'église, pour la construction d'un nouveau couvent répondant mieux aux besoins de la population.

C'est ainsi que le 21 février 1881, suivant un acte passé devant le notaire Louis Rainville<sup>10.13B</sup>, la Congrégation de Notre Dame de Montréal, représentée par la révérende sœur Sainte-Marie-de-la-Salette, supérieure du Couvent de Victoriaville, obtient de Jean Baptiste Albert Genest de la cité de Québec, représenté par Louis Foisy, marchand de Victoriaville, son procureur, un emplacement de soixante pieds de largeur au chemin de Bulstrode (aujourd'hui, rue Notre-Dame Ouest) et s'étendant jusqu'à la rivière Nicolet où la largeur de l'emplacement est de deux cent quarante pieds. La profondeur du chemin à la rivière est d'environ sept arpents.

À cet acte, est intervenu Aimé Beaubien, avocat demeurant à Victoriaville « lequel, appréciant hautement l'institution des Dames de la Congrégation et voulant favoriser cette institution dans la paroisse de Sainte-Victoire d'Arthabaska, donne et cède à titre gratuit par donation entrevifs à ladite communauté de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, représentée et acceptant aux présentes comme susdit : trois quarts d'arpent de terre en superficie, suivant un plan annexé ».

Enfin, toujours dans le même acte, conformément à une motion de monsieur le marguillier en charge Aimé Beaubien, avocat, secondé par Joseph-Octave Bourbeau, ancien marguillier, adoptée lors d'une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux et des notables francs-tenanciers de la paroisse de Sainte-Victoire d'Arthabaska tenue le 6 février 1881, « il est proposé et résolu à l'unanimité qu'un espace de 100 X 25 pieds et même au besoin toute la partie du terrain de devant l'église, côté N.-O. compris dans l'arc abc du plan ci-dessus soit accordé aux Srs de la Congrégation de Notre-Dame qui en auront l'usufruit aussi longtemps qu'elles y maintiendront leur couvent conformément aux fins d'éducation pour lesquelles ce dernier doit être construit ».



Comme suite à l'obtention de cet emplacement, les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame procèdent à la construction du nouveau couvent à l'ouest de l'église de Sainte-Victoire. « Le 8 août 1882, ce sont les adieux à la vieille maison et le 12, la bénédiction du nouveau couvent construit sur la rue Notre-Dame Ouest, voisin de l'église. 28 pensionnaires font leur entrée le 1<sup>er</sup>

<sup>10.13B</sup> Archives nationales du Québec – Trois-Rivières – Notaire Louis Rainville, minute 3798

septembre et un bon nombre d'externes. Toutes se félicitent d'être dans un petit paradis terrestre. »<sup>10.13C</sup>

**La bâtisse de ce couvent, avec agrandissements, existe encore aujourd'hui et est occupée par la « Résidence du Couvent », au 131, rue Notre-Dame Ouest.**

L'abbé Édouard Laflèche abandonne la cure de Sainte-Victoire le 1<sup>er</sup> octobre 1886.

**Troisième curé à la paroisse de Sainte-Victoire 1886-1906 : Joseph Uldoric Tessier**<sup>10.14</sup>

En septembre 1886, l'abbé Joseph Uldoric Tessier est nommé curé de la paroisse de Sainte-Victoire d'Arthabaska.

L'abbé Joseph Uldoric Tessier, fils de Casimir Tessier et de Marceline Germain, est né à Saint-Stanislas-de-Champlain le 13 juin 1845. Il entre au Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, le 5 septembre 1860, où il fait ses études classiques et théologiques. Il est ordonné prêtre à Saint-Hyacinthe le 20 mars 1870. Le lendemain, il célèbre sa première messe à Sainte-Victoire d'Arthabaska. Au mois de novembre 1874, le jeune prêtre est nommé curé à Sainte-Sophie-de-Lévrard. Il est le premier curé et fondateur de la paroisse, où il réside douze ans.<sup>10.14A</sup>



Collection : Famille Poitras

Le 10 octobre 1886, l'abbé Joseph Uldoric Tessier quitte Sainte-Sophie-de-Lévrard et vient prendre possession de la cure de Sainte-Victoire, succédant à l'abbé Édouard Laflèche.

« En 1886, Victoriaville n'était pas un milieu inconnu pour l'abbé Tessier; il y avait célébré, en 1870, sa première messe. Il resta 20 ans curé à Sainte-Victoire. Retiré, il eut le bonheur de célébrer parmi ses anciens paroissiens, ses noces d'or sacerdotales, en 1920, et ses noces de diamant en 1930. Il mourut en 1931 âgé de 86 ans. »<sup>10.14B</sup>

Pendant les vingt années que l'abbé Joseph Uldoric Tessier a agi comme curé de la paroisse de Sainte-Victoire, il a été le précurseur, l'initiateur, l'auteur ou le collaborateur de plusieurs projets de première importance pour répondre aux besoins de la population, principalement dans les domaines de la religion, l'instruction et l'éducation. Ce qu'il y a de particulièrement intéressant pour ces projets est le fait qu'ils ont été au service de la population pendant plusieurs

<sup>10.13C</sup> Centenaire de Victoriaville 1861-1961 – Couvent Sainte-Victoire – Sœur Saint-Lambert, c.n.d., supérieure

<sup>10.14</sup> Charles-Édouard Mailhot. « Les Bois-Francs », vol. 1, pages 442-443-450

<sup>10.14A</sup> Biographie Révérend Joseph Uldoric Tessier par l'abbé Maurice Patry – Edition Marie Poulin de Courval

<sup>10.14B</sup> Centenaire de Victoriaville 1861-1961 – M. l'abbé Joseph Uldoric Tessier – Edouard Fournier, ptre

décennies et, dans certains cas, ils le sont, encore aujourd'hui. Les principaux projets dans lesquels le curé Tessier s'est engagé sont :

- La construction de la nouvelle église de pierre de la paroisse de Sainte-Victoire;
- La construction du nouveau presbytère de la paroisse de Sainte-Victoire;
- L'agrandissement de 1903 du couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame;
- La construction de l'Académie Saint-Louis-de-Gonzague;
- La construction du noviciat des Frères du Sacré-Cœur en 1897, transformé, par la suite, en Collège Commercial de Victoriaville (CCV).

**Le curé Joseph Uldoric Tessier reçoit ses parents au presbytère**

En 1894, le curé Joseph Uldoric Tessier reçoit ses parents et des membres de sa famille au presbytère de la paroisse de Sainte-Victoire. Sur la photographie ci-dessous, on voit le curé Tessier et ses visiteurs en façade du presbytère construit en 1868 et remplacé en 1900.



Collection famille Poitras

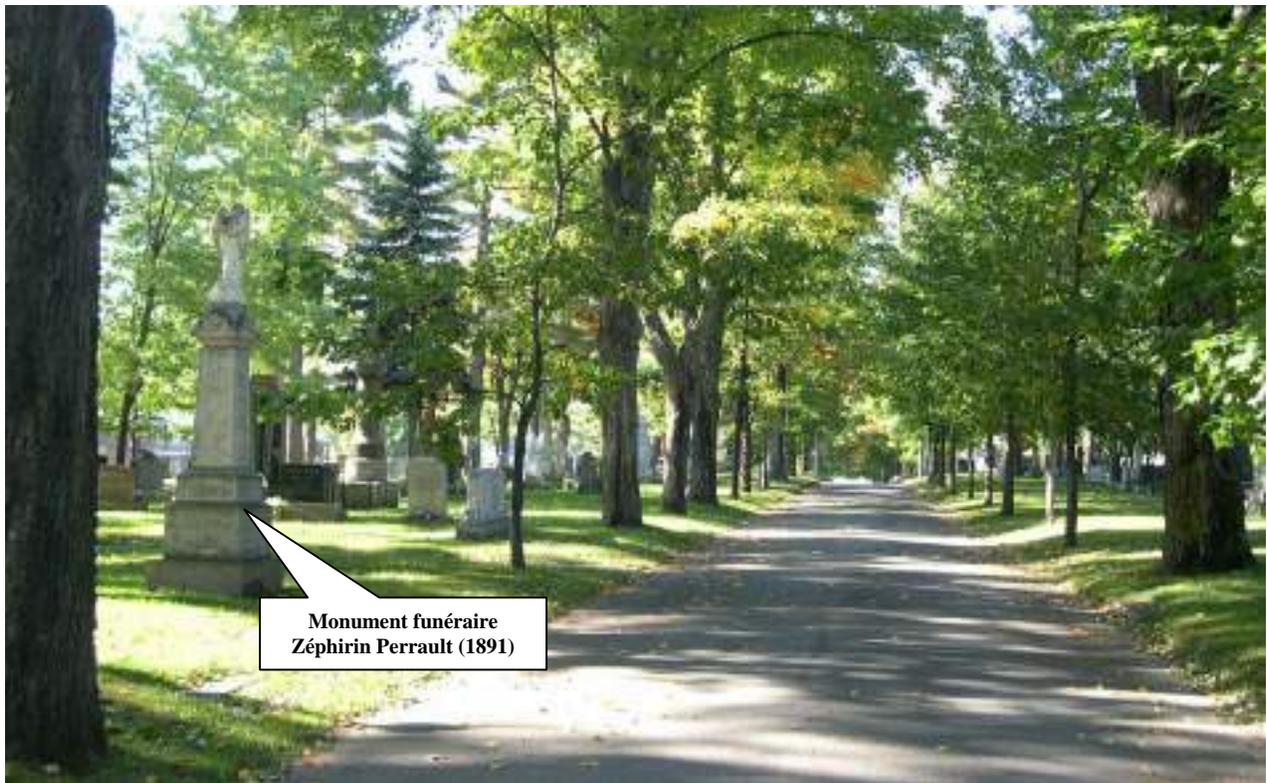
***Le premier presbytère de la paroisse de Sainte-Victoire, vers 1886***

*Le cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire en 1894 et en 2005*



Monument funéraire  
Zéphirin Perrault (1891)

*Collection famille Poitras*



Monument funéraire  
Zéphirin Perrault (1891)

*Photographie Denis Saint-Pierre, le 3 octobre 2005*



**Monument funéraire  
Adolphe Tourigny (1886)**

**Monument funéraire  
David Rheault (1872)**

*Collection famille Poitras*



**Monument funéraire  
Adolphe Tourigny (1886)**

**Monument funéraire  
David Rheault (1872)**

*Photographie Denis Saint-Pierre, le 3 octobre 2005*

**Construction d'une nouvelle église et sacristie en pierre, un presbytère et dépendances<sup>10.14C</sup>**

*Le curé Tessier sera l'instigateur et le maître d'œuvre de la construction d'une nouvelle église et d'un nouveau presbytère.*

*Le village de Victoriaville est entré dans une ère de progrès et la population a augmenté considérablement. Le nombre de villageois qui fréquentent l'église Sainte-Victoire a doublé. La construction d'une nouvelle église devient nécessaire.*

*Le 3 mai 1896, une assemblée de paroisse est convoquée et tenue et il est décidé unanimement qu'il faut bâtir, sans plus de délai, une église et sacristie en pierre, un presbytère et dépendances. Une requête est préparée pour être transmise à M<sup>sr</sup> Elphège Gravel, évêque de Nicolet, demandant ces nouvelles constructions. La requête est signée par les personnes présentes à l'assemblée, complétée avec d'autres signatures dans les jours suivants et transmise à l'évêque le 11 mai 1896. (Nous retrouvons dans les pages suivantes, la requête transmise à M<sup>sr</sup> l'évêque incluant les signatures des paroissiens permettant ainsi d'identifier les ancêtres signataires et leur signature).*

*Le 29 juin 1896, messieurs Désiré-Olivier Bourbeau, Paul Tourigny, Zéphirin Auger, marchands, Honoré Demers et Octave Hamel, cultivateurs, sont nommés pour assurer la réalisation de ces projets de construction. Nécessairement, le curé Tessier joue un rôle important pour mener à terme ces réalisations. Lors de cette réunion, le coût de construction de l'église et sacristie est fixé à 30 000 \$. La nouvelle église sera construite immédiatement à l'est de l'église existante.*

*La construction de l'extérieur de l'église et sacristie est confiée, le 15 août 1896, à Joseph Gosselin, entrepreneur de Lévis, pour le montant de 26 000 \$.*

*L'abbé Tessier fait la bénédiction de la pierre angulaire de l'église le 20 juin 1897. Les travaux de l'extérieur de l'église et sacristie sont achevés et reçus le 25 octobre 1897.*



Collection Alcide Fleury

<sup>10.14C</sup> Charles-Édouard Mailhot. « Les Bois-Francs », vol. 1, pages 443 et 450

Prévôt de La Roche,  
comté et district  
d'Arthebas.

11/5/95  
A Sa Grandeur Monseigneur  
Elphège Gravel, Evêque de Nicolet

L'humble requête de la Magnitude des habi-  
tants franc-tenanciers de la paroisse de  
Saint-Victor, comté et district d'Arthe-  
bas, lesquels représentent très respec-  
tueusement à votre Grandeur :

1<sup>re</sup> Que l'église de la dite paroisse  
est dans un tel état de vétusté qu'il  
n'est plus possible de la réparer;  
que d'ailleurs elle est maintenant  
trop petite pour contenir la foule  
qui s'y rend les jours consacrés au  
culte, ce qui les gêne fort dans l'exer-  
cice de leurs devoirs religieux, et leur  
fait sentir vivement le pressant  
besoin d'en avoir une nouvelle.

2<sup>de</sup> Que la sacristie attenante à la dite  
église étant aussi dans le même état  
de vétusté, il devient pareillement  
urgent d'en construire une nouvelle.  
C'est pourquoi vos suppliants  
prient votre Grandeur de leur  
permettre de construire une nou-  
velle église et une nouvelle  
sacristie en pierre, en tel lieu  
qu'elle verra bien désigner,  
et sur telles dimensions qu'il  
lui plaira de déterminer.  
Et vos suppliants me



Cesseront de joindre,  
Le troisième jour de Mai 1896

Achille Lapron  
F. H. Guay  
D. N. R. Rivet, curé  
Elyear Richard  
François Blais  
Augustin Lamal  
D. B. Bannier  
D. A. P. P. P.  
Joseph Lefebvre  
S. R. Mestel  
D. R. Heault  
Guil. Lacroix  
Archieves  
M. M. M.  
Joseph Langlois  
Paul Langlois  
B. Thibault  
Yves L. Labbe  
Joseph Faucher  
Edmond Bouchard  
Isaac L. Lacroix  
Yves L. Labbe fils  
Narcisse Marotte  
Simion Page  
Edmond Boudet  
L. Hamel



Edouard Fauregnif  
 Jules Baumgruen  
 Honoré <sup>marquis</sup> + Honoré  
 E. Rogers <sup>marquis</sup> / F. Roussier  
 Edmond <sup>marquis</sup> / Profane  
 Rosario Cote  
 Lion Beaudolet  
 Antonio Tiliou  
 Francois <sup>marquis</sup> / D. Lucas  
 Theophore <sup>marquis</sup> / Guenet  
 Serge Cate  
 J. Dussault  
 G. Lambert  
 Rev. Letourneau  
 Jean <sup>marquis</sup> / D. Racine fils  
 George Blanchette  
 Vincent Lutraux  
 Lucien Paradis  
 J. Forman  
 Octave Labbe  
 Cyrille Bonnard  
 Alfred Provost  
 Lucien <sup>marquis</sup> / F. Lucas  
 Thomas <sup>marquis</sup> / Labbe  
 Joseph <sup>marquis</sup> / Labbe  
 Joseph <sup>marquis</sup> / Fauregnif  
 Hippolyte <sup>marquis</sup> / Nolet  
 Gedeon <sup>marquis</sup> / Beauchemin  
 Napoleon <sup>marquis</sup> / Mathieu  
 Eugene <sup>marquis</sup> / Helard  
~~Blanchard~~  
 Blanche <sup>marquis</sup> / Cote



Requête pour la construction d'une nouvelle église (page 3 de 9)

J. N. Poinier  
 Joseph Guichet  
 Léon Labille  
 Urbain Hamel  
 Philippe Marcoux  
 Charles Rochette  
 François Othier  
 Charles Rochette  
 Alfred Mercier  
 Edouard Mercier  
 François G. G. G.  
 Paul Lamy  
 Abraham Lamy  
 Peter Robert  
 Albert Rochette  
 Louis Beaudet  
 Joseph R. R.  
 Joseph Girard  
 Oreste Tourigny  
 Alfred Constant  
 Paul Bellemare  
 Thomas Buteau  
 Simon Balise  
 Amable Mercier  
 Landry Chevalier  
 Charles Basset  
 Et G. G.  
 Edouard Langlois  
 Ferdinand Mailhot  
 Thomas Demers



Honoré Demers  
 Joseph <sup>de</sup> Grignon  
 Charles <sup>de</sup> Grignon  
 Auguste <sup>de</sup> Boile  
 Thé Beauchamp  
 Victor Lavoie  
 Louis Blanchet  
 J. C. Auger  
 H. N. Courville  
 J. Bouchard  
 Honoré Patry  
~~Victor <sup>de</sup> Lesthonnais~~ <sup>de</sup> Lesthonnais  
 Alphonse <sup>de</sup> Drouin <sup>Marque</sup>  
 Joseph Gauthier  
 Frédéric <sup>de</sup> Lesthonnais  
 Eugène Lavoie  
 Adolphe Belhomme  
 Valentin Asselin  
 Zéphirin Ducharme  
 Julien <sup>de</sup> Rivest  
 Pierre <sup>de</sup> Gauthier  
 Ernest Blanchet  
 Pierre <sup>de</sup> Gagnon  
 Ferdinand <sup>de</sup> Thibault  
 Jean <sup>de</sup> Poirier  
 Romuald <sup>de</sup> Lavoie  
 Charles <sup>de</sup> Lavoie  
 Jean <sup>de</sup> Gauthier  
 Charles <sup>de</sup> Belanger  
 Jean <sup>de</sup> Poirier



Louis <sup>marquis</sup> de Bessans  
 Philippe <sup>marquis</sup> de Bellego  
 Edmond <sup>marquis</sup> de Bessans  
 Elie <sup>marquis</sup> de Bessans  
 Noël <sup>marquis</sup> de Bessans  
 Gideon <sup>marquis</sup> de Bessans  
 Louis <sup>marquis</sup> de Bessans  
 Henri <sup>marquis</sup> de Bessans  
 Noël <sup>marquis</sup> de Bessans  
 Napoléon <sup>marquis</sup> de Bessans  
 Truffaut <sup>marquis</sup> de Bessans  
 Cyrille <sup>marquis</sup> de Bessans  
 Étienne <sup>marquis</sup> de Bessans  
 Jean <sup>marquis</sup> de Bessans  
 Gardin <sup>marquis</sup> de Bessans  
 Alfred <sup>marquis</sup> de Bessans  
 Augustin <sup>marquis</sup> de Bessans  
 Pierre <sup>marquis</sup> de Bessans  
 J.B. <sup>marquis</sup> de Bessans  
 Napoléon <sup>marquis</sup> de Bessans  
 Louis <sup>marquis</sup> de Bessans  
 Germain <sup>marquis</sup> de Bessans  
 Joseph <sup>marquis</sup> de Bessans  
 D<sup>ne</sup> de l'Hospice Bergeron  
 Charles <sup>marquis</sup> de Bessans  
 Eugène <sup>marquis</sup> de Bessans  
 Charles <sup>marquis</sup> de Bessans  
 J. J. <sup>marquis</sup> de Bessans  
 Alfred <sup>marquis</sup> de Bessans



J. J. Auger  
 Charles Dubois  
 G. O. Poirier  
 Moise Boole  
 Limboud <sup>Marque</sup> ~~Boole~~  
 Joine <sup>Marque</sup> ~~Boole~~  
 Albertas <sup>Marque</sup> ~~Boole~~  
 Mrs Widdow John Tooby  
 Felix Haule  
 Philippe <sup>Marque</sup> ~~Boole~~  
 Johnny <sup>Marque</sup> ~~Boole~~  
 Meadon <sup>Marque</sup> ~~Boole~~  
 Joseph <sup>Marque</sup> ~~Boole~~  
 Marcin <sup>Marque</sup> ~~Boole~~  
 Dame de Byss <sup>Marque</sup> ~~Boole~~  
 E. Emson <sup>Marque</sup> ~~Boole~~  
 David <sup>Marque</sup> ~~Boole~~  
 Albert <sup>Marque</sup> ~~Boole~~  
 Nap. Thibodeau  
 Dame de George <sup>Marque</sup> ~~Boole~~  
 Leon <sup>Marque</sup> ~~Boole~~  
 Lionee <sup>Marque</sup> ~~Boole~~  
 Jean <sup>Marque</sup> ~~Boole~~  
 Benime <sup>Marque</sup> ~~Boole~~  
 Jean <sup>Marque</sup> ~~Boole~~  
 St Kevin <sup>Marque</sup> ~~Boole~~  
 Louis <sup>Marque</sup> ~~Boole~~  
 Philippe <sup>Marque</sup> ~~Boole~~





Louis <sup>de</sup> Bellane  
 Napoléon <sup>de</sup> Champoussin  
 M. Blanchard  
 François <sup>de</sup> Beau  
 Odilon <sup>de</sup> Boissier  
 Joseph <sup>de</sup> Laballe  
 Louis <sup>de</sup> Peltier  
 E. Lyon Bass  
 Noël Croteau

Nous, soussignés, certifions que les  
 signatures et les marques ci-dessus  
 et des autres fronts ont été données  
 librement en notre présence, et  
 qu'elles sont véritablement de  
 ceux dont elles portent les noms.  
 En foi de quoi, nous avons signé  
 le présent certificat à Victoriaville  
 le premier jour du mois de mai  
 mil huit-cent-quatre-vingt-seize.

- M. Pélissier <sup>Prêtre</sup> curé  
 de St. Victoire d'Arthabaska

Stéphane <sup>Prêtre</sup> Gagnier



*Les travaux pour le parachèvement de l'intérieur de l'église et sacristie sont confiés à Louis Caron, de Nicolet, pour le prix de 26 000 \$.*

*Le 29 juillet 1900, l'abbé Joseph Uldoric Tessier, curé de la paroisse de Sainte-Victoire, a le bonheur de faire bénir, par M<sup>sr</sup> Elphège Gravel, évêque de Nicolet, le magnifique temple nouvellement construit ainsi qu'un « orgue » Casavant.*

*Depuis 1900 et, encore aujourd'hui, la population bénéficie de la présence de cette magnifique église de pierre, au cœur de l'activité. Elle a reçu, dans les moments de joie, de peine, de gloire, de misère, de crise économique, de guerre, de victoire, etc., ceux qui ont bâti notre ville et qui reposent aujourd'hui dans son cimetière.*

### **Deux accidents au cours de la construction de l'église**

*Malheureusement, on déplore deux accidents au cours de la construction de la nouvelle église : l'effondrement du clocher principal et la chute d'un ouvrier qui travaille à la couverture du petit clocher de gauche.*



*Collection famille Poitras (photographie et note manuscrite au bas de la photographie originale)*

**« Le portail de l'église s'est écroulé mardi soir vers 5 heures le 12 d'octobre 1897 »**



*Église de la paroisse de Sainte-Victoire*  
*Bibliothèque nationale du Québec*

### Nouveau presbytère construit

*Faisant suite à la décision prise à l'assemblée de paroisse tenue le 3 mai 1896, un nouveau presbytère a été construit, durant la même période, pour remplacer le premier presbytère construit en 1868.*



*Collection F. Boily*

*Le presbytère, de la paroisse de Sainte-Victoire, existe toujours et est localisé au 99, rue Notre-Dame Ouest à Victoriaville.*

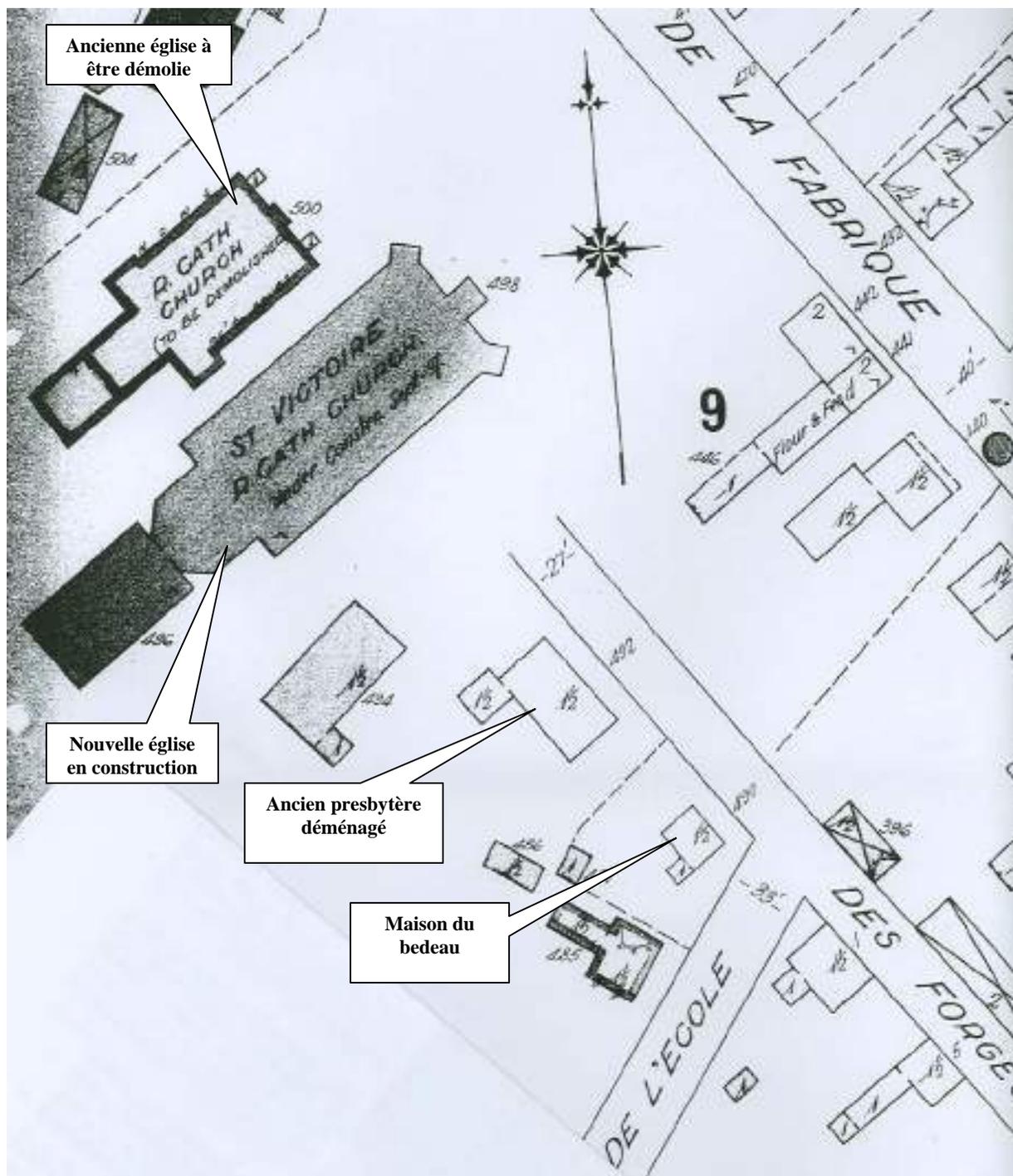
*Cette bâtisse fait partie du groupe très restreint de bâtiments qui existent à Victoriaville et qui ont connu la fin du 19e siècle. Si on compare la photographie de l'époque à cette photographie récente, on s'aperçoit que la bâtisse a conservé totalement son cachet original.*



*Bibliothèque nationale du Québec*

## L'ancien presbytère est déménagé

Pour permettre la construction du nouveau presbytère, il fallait disposer de la bâtisse du premier presbytère. Plutôt que de démolir ce premier presbytère, la bâtisse a été déménagée le long de la rue des Forges sur un terrain propriété de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Victoire.



Extrait du plan de l'ingénieur Charles E. Goad 1897 – By permission of The British Library – MAPS 146.b.5.(26.)

**Les bâtisses de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Victoire en septembre 1897**



Collection famille Poitras

***L'ancien presbytère avant déménagement***



Collection de la Congrégation des Sœurs Missionnaires de Notre-Dame-des-Anges

***L'ancien presbytère après déménagement au 3, rue des Forges***

***L'ancien presbytère devient un « Jardin d'enfants »***

*Le 18 décembre 1900, Paul Tourigny fait l'acquisition de la bâtisse occupée comme presbytère et une maison servant de demeure au bedeau avec droit, pour le curé Tessier, d'occuper gratuitement le presbytère et la maison du bedeau jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1901. Le 1<sup>er</sup> novembre 1926, la Congrégation des Sœurs Missionnaires de Notre-Dame-des-Anges acquiert de la veuve d'Octave Gaudet, l'ancien presbytère pour le transformer en Jardin d'enfants.*

*Le 3, rue des Forges à Victoriaville*

*À l'automne de 1926, la Congrégation des Soeurs Missionnaires de Notre-Dame-des-Anges fait l'acquisition d'une résidence pour l'ouverture d'un Jardin d'enfants*

*En 1927, c'est le début des activités du Jardin d'enfants*



*Très bientôt, la Congrégation des Soeurs Missionnaires de Notre-Dame-des-Anges remplace la première maison par un édifice à trois étages*

*Cet édifice sera utilisé comme Jardin d'enfants jusqu'en 1954*

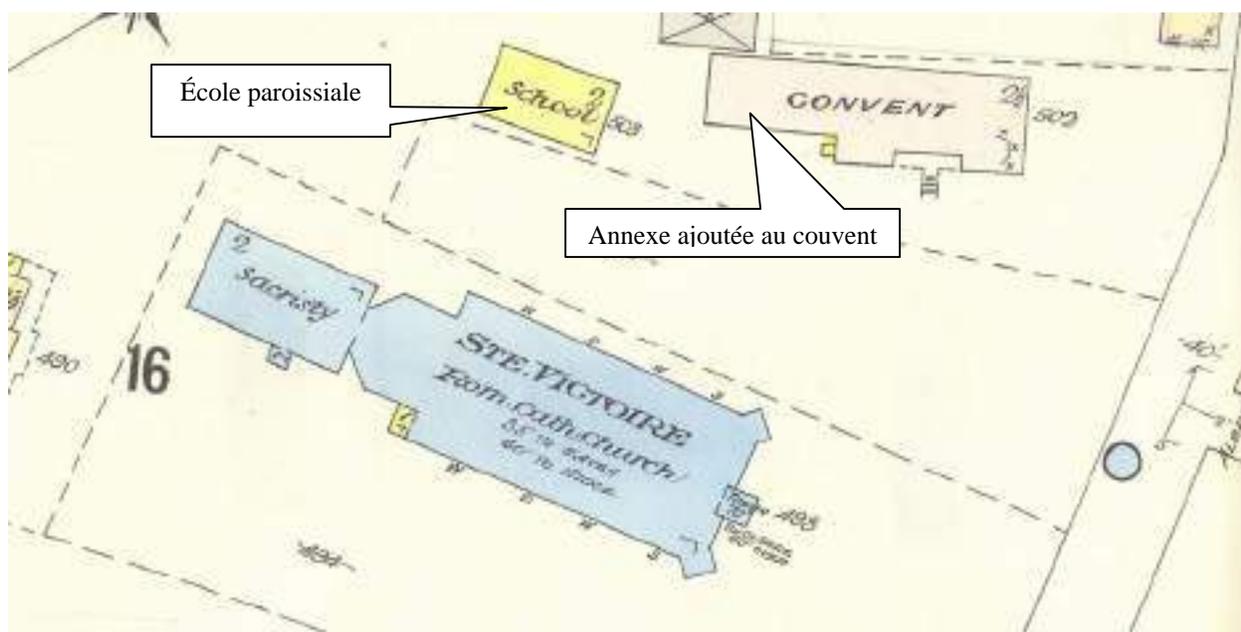
*L'ancien site du Jardin d'enfants de la Congrégation des Soeurs Missionnaires de Notre-Dame-des-Anges est maintenant utilisé comme terrain de stationnement pour répondre aux besoins de l'église de la paroisse de Sainte-Victoire*



### Le curé Joseph Uldoric Tessier et le couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame

Comme nous l'avons vu précédemment, l'abbé Laflèche, secondé généreusement par les paroissiens, avait collaboré avec les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame pour doter la paroisse de Sainte-Victoire d'une maison d'éducation pour les jeunes filles. Les religieuses avaient pris possession de ce nouveau couvent le 12 août 1882.

Les écrits, dans l'album historique du centenaire de Victoriaville, de sœur Saint-Lambert c.n.d., supérieure, nous apprennent que le curé Tessier a joué un rôle important dans l'agrandissement du couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. En effet, sœur Saint-Lambert mentionne : « au cours de l'été 1903, une annexe est ajoutée au couvent, entre le pensionnat et l'école paroissiale, qui permettra la construction d'une vaste chapelle, d'une salle de réception et d'un dortoir pour les grandes élèves. Le bon Monsieur curé U. Tessier, toujours soucieux de prodiguer conseils et charités pour l'œuvre de notre pensionnat, invite ses paroissiens, en collaborant par leurs aumônes à défrayer les dépenses qu'occasionnent de telles améliorations. »



Extrait du plan de l'ingénieur Goad – 1906

Comme le mentionnait également sœur Saint-Lambert, « Les Filles de Mère Bourgeois ont agrandi leur maison, modelé, changé, perfectionné leur programme d'enseignement selon les besoins du temps et cela toujours à la satisfaction de tous. Elles ont cherché à comprendre l'âme de la jeune fille, à préparer la femme de demain, en lui inculquant le sens des réalités éternelles autant que terrestres et en lui donnant le souci amoureux des tâches familiales et sociales que lui réserve l'avenir ».

Le 13 juin 1997, les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame cédaient cette propriété qui a été transformée en résidence pour retraités, appelée « La Résidence du Couvent ». L'œuvre de la Congrégation de Notre-Dame, originalement initiée par le curé Édouard Laflèche et, par la suite, appuyée par le curé Joseph Uldoric Tessier, aura été au service de la population de Victoriaville pendant 119 années.

*Les agrandissements du couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame*



*Bibliothèque nationale du Québec*

*Le couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame après l'agrandissement de 1903*



*Le couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame avec ses agrandissements*



*Photographie 2006 de l'ancien couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame (aujourd'hui, la « Résidence du Couvent » au 131, rue Notre-Dame Ouest)*

### *Le curé Joseph Uldoric Tessier et l'Académie Saint-Louis-de-Gonzague*

*À l'occasion du cinquantenaire de la fondation de l'Académie Saint-Louis-de-Gonzague de Victoriaville, on a fait l'historique de cette institution et on relate le rôle important qu'a joué l'abbé Tessier pour la venue des Frères du Sacré-Cœur et la construction de la première grande école pour les garçons. On peut lire ce qui suit : « Dès 1887, à l'instigation de l'abbé U. Tessier, le clairvoyant et progressif curé de Sainte-Victoire, la Commission scolaire demanda au C. F. Athanase, supérieur provincial, et en obtint quatre Frères pour une école de garçons.*

*Le 1<sup>er</sup> septembre, ces maîtres ouvraient quatre classes dans un magasin aménagé à cet effet. Ce local était provisoire, la Commission devant se hâter de construire une école sur un vaste terrain dont elle avait déjà fait l'acquisition. En 1891, comme rien n'était encore fait, les Frères, las d'attendre, abandonnèrent le poste en disant : nous reviendrons quand vous aurez réalisé vos belles promesses. Cette école était située sur la rue Notre-Dame et est occupée aujourd'hui par Poitras et Poitras, marchands. »*<sup>10.15</sup>

*Les livres officiels des délibérations de la Commission scolaire nous apprennent qu'après de longs et nombreux écrits et pourparlers entre les commissaires et la Communauté des Frères du Sacré-Cœur, la Commission scolaire décide, en juin 1891, de choisir un architecte pour bâtir une*

<sup>10.15</sup> Cette bâtisse était l'ancien couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de 1878 à 1882

*nouvelle école pour remplacer celle déjà existante, rue Notre-Dame Est, à la maison Poitras. Monsieur Edmond Audet, architecte de Victoriaville, est choisi pour préparer les plans et devis.*

*Malgré cet engagement, de juin 1891, de la part de la Commission scolaire, rien n'est encore fait au début de 1897. Pour tenter de faire avancer ce projet de construction d'une nouvelle école pour les garçons, le 3 août 1897, l'abbé Joseph Uldoric Tessier, curé de la paroisse de Sainte-Victoire, met 2 000 \$ à la disposition de la Commission scolaire pour meubler l'Académie.*

*La Commission scolaire, stimulée par le curé Tessier, poussée par la population qui réclame le rappel immédiat des Frères, pressée aussi par une jeunesse nombreuse et avide de s'instruire, se met enfin résolument à l'œuvre et fait ériger un édifice qui répond alors pleinement aux besoins du temps et aux exigences des lois scolaires.*

*C'est ainsi que le 18 novembre 1897, la Commission scolaire emprunte 6 000 \$ pour bâtir cette nouvelle école pour garçons qui deviendra l'Académie Saint-Louis-de-Gonzague, située sur la rue « des Frères », **aujourd'hui, rue de l'Académie**. Louis Caron & Fils, architecte et entrepreneur de Nicolet, est choisi pour préparer les plans et devis de cette nouvelle école.*



*Collection famille Poitras*

***Académie Saint-Louis-de-Gonzague en 1898***

*C'est en 1898 que les Frères reviennent à Victoriaville et prennent définitivement possession de la maison nouvellement construite et mentionnée plus haut. Les classes s'ouvrent le 7 septembre sous la conduite du nouveau personnel enseignant, les CC. FF. Justin, directeur, Hyacinthe, Alcide, Maximien, Victorien et Victorin. À cette occasion, la nouvelle école reçoit 164 élèves inscrits. Le 29 septembre, le curé Tessier bénit la chapelle et y célèbre la première messe.*

*Dans cette bâtisse en brique, à trois étages et à toit en mansarde, les Frères y ont toujours eu leur logement. Le site, à la lisière d'un bosquet, près de la rivière Nicolet et non loin de l'église paroissiale, est vraiment charmant et reposant.*

***La réalisation de ce projet de l'Académie Saint-Louis-de-Gonzague, initié par l'abbé Joseph Uldoric Tessier, curé de la paroisse de Sainte-Victoire, assurera l'éducation et l'instruction de milliers de jeunes garçons de Victoriaville et de la région, pendant près de 75 années.***

*De 1898 à 1911, les Frères du Sacré-Cœur continuent leur œuvre à l'Académie Saint-Louis-de-Gonzague. Le nombre d'élèves inscrits atteint 260; ce nombre est trop considérable pour la bâtisse et, en 1911, la Commission scolaire doit agrandir l'Académie. Comme suite à cet agrandissement, le nombre d'élèves inscrits atteindra 500, répartis en 12 classes.*

*En 1937, un nombre toujours grandissant d'élèves oblige un nouvel agrandissement de l'Académie. Comme suite à cet agrandissement, le nombre d'élèves passera de 500 dans 12 classes à 700 dans 24 classes, en 1949. Le directeur, le frère Victorius, sera alors secondé par 13 confrères et 12 institutrices. Un incendie, en 1972, détruit la bâtisse de l'Académie Saint-Louis-de-Gonzague et met fin à l'œuvre des Frères du Sacré-Cœur à cet endroit. Le site est alors transformé en parc municipal : le « Parc des Forges ».*



Collection Frères du Sacré-Cœur

***Académie Saint-Louis-de-Gonzague après l'agrandissement de 1911***



*Collection Hélène Labrecque*

***Académie Saint-Louis-de-Gonzague après l'agrandissement de 1937***



***Photographie 2006 de l'ancien site de l'Académie Saint-Louis-de-Gonzague***

**Le curé Joseph Uldoric Tessier et le noviciat des Frères du Sacré-Cœur de Victoriaville**

Depuis 1872, les Frères du Sacré-Cœur dirigent un collège commercial à Arthabaskaville. Ce collège connaît beaucoup de succès et « depuis plusieurs années déjà, le Collège d'Arthabaska abrite aussi la maison de formation : juvénat et noviciat. Or, en 1897, le nombre toujours croissant des élèves met les supérieurs en face d'un dilemme : ou freiner la marche ascendante de l'institution vers le progrès, ou trouver un autre local pour la maison de formation afin de procurer aux étudiants plus d'espace vital ». <sup>10.15A</sup>

Depuis quelque temps, la corporation de la Ville de Victoriaville, représentée par Son Honneur le maire Paul Tourigny, demande aux Frères du Sacré-Cœur d'établir un juvénat de leur ordre dans les limites de la ville. Le maire Paul Tourigny offre aux Frères du Sacré-Cœur un terrain payé par la ville de Victoriaville et il propose deux sites possibles dans les limites de la nouvelle ville de Victoriaville : un premier site refusé par les Frères (qui deviendra plus tard le site de l'Académie Saint-Louis-de-Gonzague, **aujourd'hui Parc des Forges**) et un second site accepté par les Frères du Sacré-Cœur. Le 21 avril 1897<sup>10.15B</sup>, les Frères acceptent de fonder un juvénat à Victoriaville et un contrat intervient entre la corporation de la Ville de Victoriaville, les Frères du Sacré-Cœur et Jean-Baptiste Monfette en vertu duquel ledit Jean-Baptiste Monfette cède aux Frères du Sacré-Cœur un emplacement de 21,5 acres et la Ville de Victoriaville paie le montant de 1 000 \$ convenu pour la transaction.



Extrait de « Histoire du Collège de Victoriaville » - Tome 1 – Arthabaska 1872-1905 – page 86 - Frère Jules Martel, s. c.

<sup>10.15A</sup> Histoire du Collège de Victoriaville – Tome 1 – Frère Jules Martel, s.c. – page 83

<sup>10.15B</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-39, no 31612

Trois semaines après l'achat du terrain, le contrat de construction du juvénat est accordé à Louis Caron, de Nicolet, pour un montant de 16 000 \$. Il s'agit d'une bâtisse à deux étages de 100 pieds de façade sur 50 pieds avec mansarde. Les travaux de construction sont terminés le 8 février 1898. Quelques mois avant l'inauguration, on décide que ce seraient les novices qui l'occuperaient.

C'est en janvier 1898 que le nouveau noviciat voit arriver ses premiers occupants et le 15 février, les novices, au nombre de 51, s'installent dans le nouvel édifice. **En juillet, l'abbé Joseph Uldoric Tessier, curé de Sainte-Victoire, qui avait pris une part active à la venue du noviciat, procède à la bénédiction de la cloche.**

Le noviciat de Victoriaville est situé à l'extrémité d'un droit de passage de 36 pieds de largeur que le vendeur (Jean-Baptiste Monfette) accorde aux Frères du Sacré-Cœur pour communiquer de la rue de la Fabrique (**aujourd'hui, rue Notre-Dame Ouest**) au terrain propriété des Frères. Ce passage deviendra propriété des Frères du Sacré-Cœur ou de la corporation municipale de Victoriaville « au cas où il deviendrait chemin public ». Ce droit de passage est devenu la rue « des Frères » et est **aujourd'hui connu comme étant la rue Saint-Augustin.**

Durant la même année, les Frères du Sacré-Cœur font construire une résidence pour le chapelain. Le 30 octobre 1898, le chapelain s'installe dans la nouvelle maison lui servant de résidence. La résidence est localisée sur la propriété des Frères du Sacré-Cœur avec façade sur le droit de passage devenu la rue « des Frères » et **aujourd'hui la rue Saint-Augustin.** Cette résidence a été démolie au moment de la construction de l'école Albert-Morissette.





*Photographie 2006 de l'ancien site du noviciat de Victoriaville des Frères du Sacré-Cœur  
(aujourd'hui, face à la rue de l'Ermitage)*



*Photographie 2006 de l'ancien site de la résidence du chapelain*

### **Une initiative qui prend de l'ampleur**

*La construction du noviciat des Frères du Sacré-Cœur à Victoriaville sur l'initiative du maire de la ville de Victoriaville, Paul Tourigny, et de l'abbé Joseph Uldoric Tessier, curé de la paroisse de Sainte-Victoire, constituera un élément important pour le développement de la ville de Victoriaville et son rayonnement en province, au pays et à l'étranger.*

*En effet, dès 1903, les Frères du Sacré-Cœur ajoutent une grande aile du côté nord-est du noviciat de Victoriaville et le juvénat vient s'ajouter au noviciat et les Frères transfèrent ainsi toute la formation à Victoriaville.*

*Le 30 juin et le 1<sup>er</sup> juillet 1904, le chapitre provincial des Frères du Sacré-Cœur se réunit à Victoriaville et décide de transférer le Collège d'Arthabaska à Victoriaville et de regrouper le noviciat, le juvénat et le scolasticat à Arthabaska.*

*Ainsi débutent en 1904, les travaux d'agrandissement du noviciat pour le transformer en Collège Commercial de Victoriaville (CCV).*

### **Le curé Joseph Uldoric Tessier et le Collège Commercial de Victoriaville (CCV)**

*Depuis 1872, le Collège d'Arthabaska des Frères du Sacré-Cœur donne un enseignement à un nombre toujours grandissant d'élèves. En 1902, la bâtisse d'Arthabaska est devenue trop petite pour le nombre d'élèves. Les supérieurs de la communauté prennent, en 1904, la décision grave de transférer le Collège d'Arthabaska à Victoriaville où la communauté possède une propriété depuis 1897 sur laquelle est construit le noviciat de Victoriaville.*

*La maison qui servait à cet endroit de noviciat est considérablement agrandie en conservant le rez-de-chaussée et le premier étage et en y ajoutant deux étages additionnels. De plus, de chaque côté de la bâtisse du noviciat, on retrouve deux grandes constructions annexes de quatre étages, l'une, d'environ 60 pieds de largeur par 140 pieds de profondeur du côté sud-ouest construite en 1904, et l'autre, d'environ 55 pieds de largeur par 125 pieds de profondeur du côté nord-est construite en 1903 jusqu'à maintenant utilisée par le juvénat.*

*Le noviciat ainsi agrandi est devenu, en septembre 1905, le Collège Commercial de Victoriaville (CCV). « La maison qui servait à cet endroit de noviciat fut agrandie et, en septembre 1905, le collège de Victoriaville ouvrait ses portes à plus de 350 pensionnaires. »<sup>10.15C</sup>*

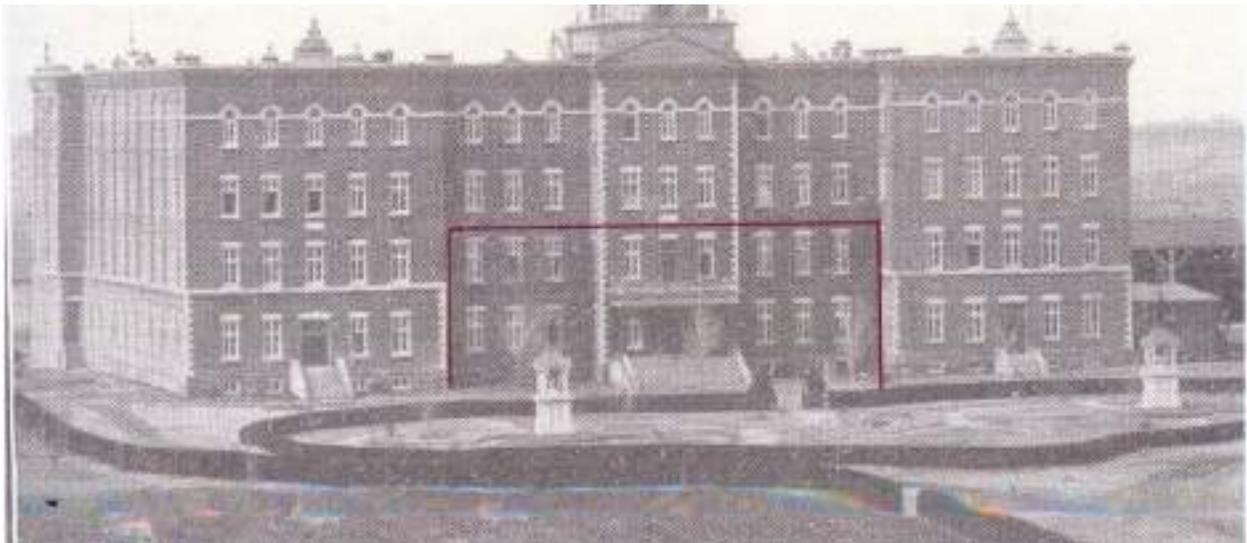
*Encore là, l'abbé Joseph Uldoric Tessier, curé de Sainte-Victoire, a joué un rôle important pour faciliter un agrandissement considérable de l'édifice du noviciat des Frères du Sacré-Cœur pour recevoir le Collège Commercial de Victoriaville, transplantation du collège d'Arthabaska : la Commission scolaire de Victoriaville s'engageait à verser 10 000 \$ et monsieur le Curé de Victoriaville, l'abbé Joseph Uldoric Tessier, donne 5 000 \$.<sup>10.15D</sup>*

<sup>10.15C</sup> Centenaire de Victoriaville 1861-1961 – Le Collège de Victoriaville – Frère Auguste, s.c. supérieur

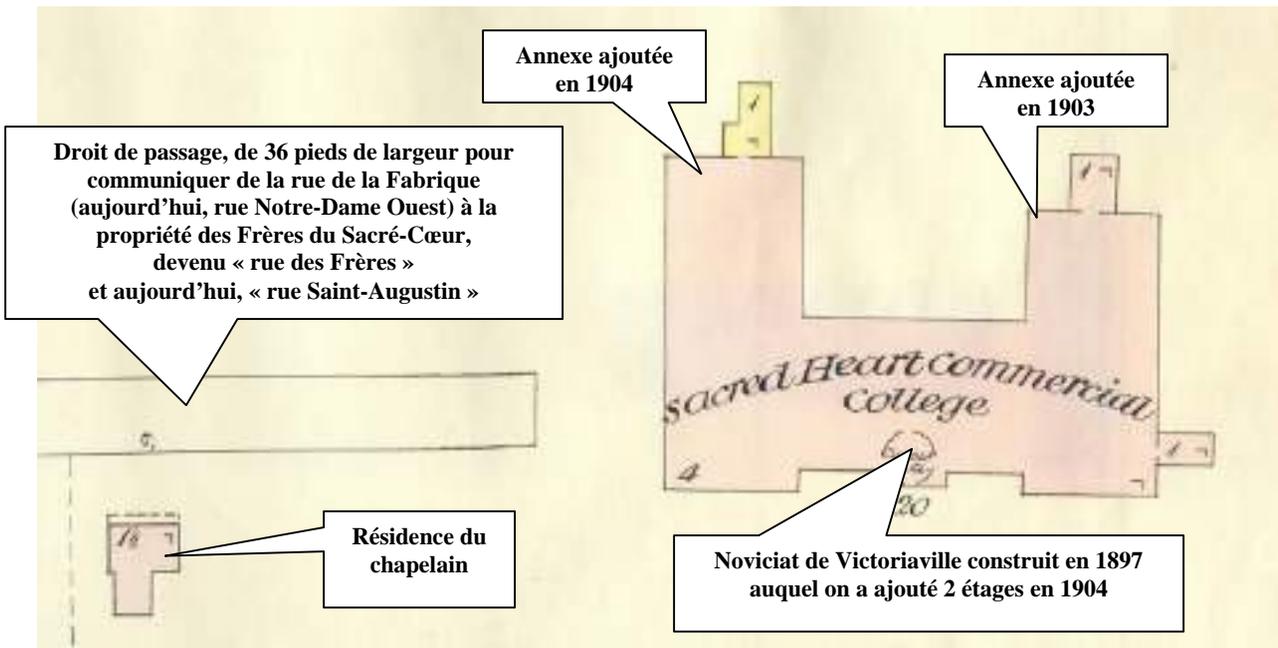
<sup>10.15D</sup> Histoire du Collège de Victoriaville – Tome 1 – Frère Jules Martel, s.c. – page 97



*Photographie du noviciat des Frères du Sacré-Cœur de Victoriaville, construit en 1898, montrant le rez-de-chaussée et l'étage conservés lors de l'agrandissement de 1905*



*Photographie du Collège Commercial de Victoriaville (CCV) montrant le rez-de-chaussée et l'étage du noviciat conservés lors de l'agrandissement de 1905*



Extrait du plan de l'ingénieur Goad – 1906

**Plan de 1906 montrant la localisation du Collège Commercial de Victoriaville (CCV)**



Collection Frères du Sacré-Coeur

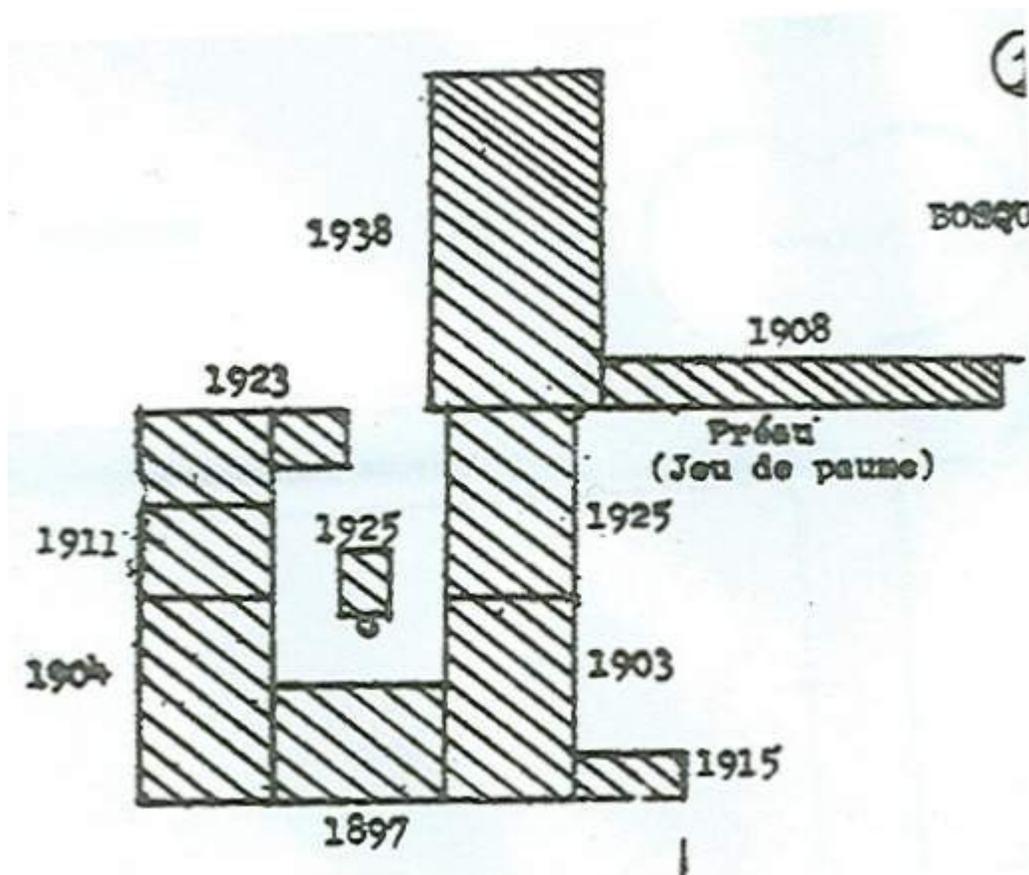
**Le collège Commercial de Victoriaville (CCV) en 1905**

*Pendant plus de quarante-cinq années, le Collège Commercial de Victoriaville (CCV) sera un véritable moteur de développement économique pour Victoriaville et permettra à la ville de rayonner au Canada, aux États-Unis et en Amérique centrale.*

*En effet, le nombre d'élèves fréquentant le Collège Commercial de Victoriaville atteindra 513 venant de 24 diocèses du Canada, des États-Unis et de l'Amérique centrale et représentant neuf nationalités.*

*De plus, en 1941 pendant la guerre, lorsque les Frères du Sacré-Cœur ont été obligés de céder le Collège Commercial de Victoriaville pour qu'il devienne une école d'entraînement de base au service de l'Aviation Royale Canadienne, c'est plus de 1 000 élèves qui sont venus de l'extérieur pour s'entraîner à Victoriaville. Encore là, le rayonnement de Victoriaville dépassait largement la région et la province.*

*Pour saisir le rôle important qu'a joué le Collège Commercial de Victoriaville (CCV) pendant toute cette période, il suffit de voir tous les agrandissements que les Frères ont dû réaliser au cours des années pour répondre aux besoins des élèves inscrits. Ci-dessous, les agrandissements avec l'année de leur réalisation. (schéma du frère Jules Martel s.c.)*





*Collection des Frères du Sacré-Cœur*

***Façade et aile sud-ouest du Collège Commercial de Victoriaville (CCV) après agrandissements***



**Bâtisse encore existante en 2006  
le 65, rue de l'Ermitage  
(section construite en 1938)**

*Collection des Frères du Sacré-Cœur*

***Aile nord-est du Collège Commercial de Victoriaville (CCV) après agrandissements***



*Collection des Frères du Sacré-Cœur*

***Le Collège Commercial de Victoriaville (CCV) devenu, en 1941,  
l'École n° 3 préparatoire d'aviation de l'Aviation Royale Canadienne du  
« British Commonwealth Air Training Plan »***



***Photographie 2006 de l'extrémité de l'aile nord-est de l'ancien  
Collège Commercial de Victoriaville (CCV), aujourd'hui le 65, rue de l'Ermitage***

### **British Commonwealth Air Training Plan (BCATP)**

*Le « British Commonwealth Air Training Plan », que l'on a appelé en français « Le Programme d'entraînement aérien du Commonwealth britannique » (PEACB), a influencé grandement la vie de la ville de Victoriaville, de 1941 à 1945, d'abord en transformant le Collège Commercial de Victoriaville en école préparatoire d'aviation et, ensuite, en amenant dans la ville des groupes d'étudiants comprenant chacun jusqu'à mille élèves-pilotes étrangers.*

*À partir de 1938, l'agression militaire de l'Allemagne, dirigée par Adolf Hitler, conduisit directement à la Deuxième Guerre mondiale. Dès le déclenchement des hostilités, il fut décidé que l'un des principaux rôles du Canada pendant la guerre consisterait à servir de champ d'entraînement dans le but de former les militaires loin des zones de combat. Les grands espaces du Canada et le climat favorable au vol en ont fait un choix idéal pour l'entraînement aérien à grande échelle qui a débuté le 29 avril 1940.*

*Les élèves-pilotes passaient par trois écoles différentes : une école préparatoire d'aviation pour y apprendre les notions d'aéronautique indispensables au pilotage, une école élémentaire de pilotage et, enfin, une école de pilotage militaire où, si tout allait bien, ils obtenaient l'insigne convoité de pilote militaire.*

*Le programme des écoles préparatoires d'aviation comprenait, en plus de l'exercice militaire et de la gymnastique, des cours d'aérodynamique théorique, de technique des armes, de navigation aérienne, de météorologie, de mathématiques, d'identification des avions et de notions élémentaires de la radio (code Morse).*

*L'accord relatif au PEACB prévoyait originalement trois écoles préparatoires d'aviation : l'école n° 1 localisée à Toronto, l'école n° 2 localisée à Regina et **l'école n° 3, établie surtout pour les francophones, localisée au Collège Commercial de Victoriaville.** La durée du stage des élèves dans ces écoles était de dix semaines.*

*A l'apogée du programme à la fin de 1943, il disposait de 107 écoles et de 184 autres unités de soutien réparties sur 231 sites dans l'ensemble du pays et il a produit plus de 130 000 diplômés dont environ la moitié était des canadiens.*

*Cette école a été en activité à Victoriaville de février 1941 à mars 1945. La photographie ci-contre nous montre des élèves-pilotes en parade sur la rue Notre-Dame Est entre l'Hôtel de Ville et la rue de la Gare.*

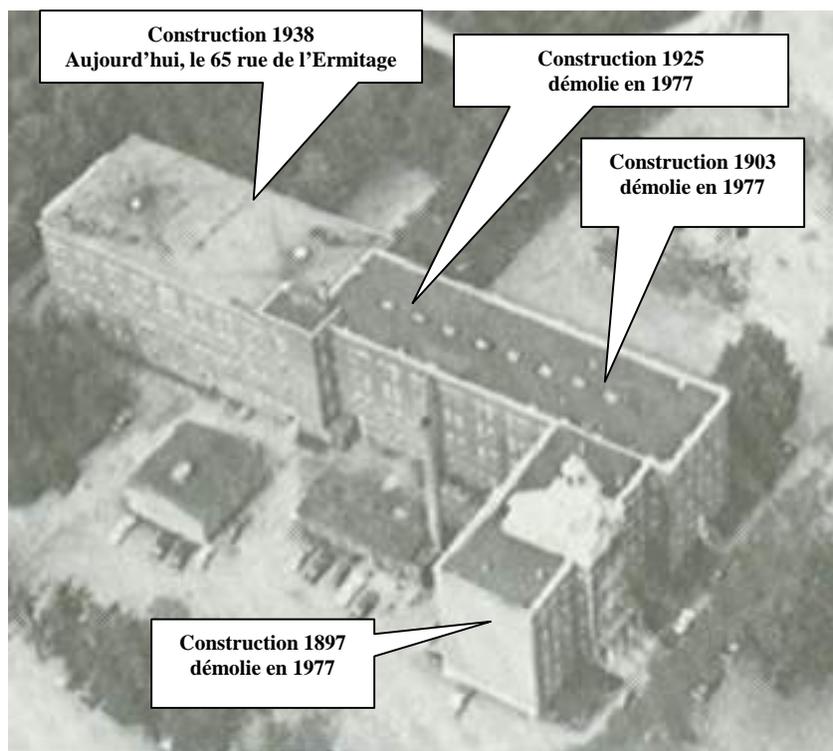


### Démolition par étapes de l'ancien Collège Commercial de Victoriaville (CCV)

Les Frères du Sacré-Cœur occuperont le collège jusqu'en 1941 et le quitteront définitivement en février 1941.

Par la suite, le collège sera utilisé comme école d'aviation du « British Commonwealth Air Training Plan » jusqu'à la fin de la guerre.

Après la guerre, l'aile sud-ouest de l'ancien collège est utilisée comme « Externat classique » de l'école Saint-Wilfrid et, le reste des bâtiments non utilisés, devient « L'Ermitage St-Joseph » en 1952.



Comme suite à un incendie en 1965, l'aile sud-ouest est démolie et, par la suite, l'ensemble des bâtiments sera démoli par étapes vers 1978; seulement l'agrandissement réalisé en 1938 sera conservé, lequel correspond aujourd'hui au 65, rue de l'Ermitage. La photographie ci-contre nous montre l'ancien Collège Commercial de Victoriaville (CCV) des Frères du Sacré-Coeur, après la démolition de l'aile sud-ouest.

### L'initiative du maire Louis Foisy, en 1862 : un impact majeur pour Victoriaville.

Comme on peut le constater, la lettre du maire Louis Foisy à M<sup>gr</sup> Thomas Cook, évêque de Trois-Rivières, en 1862, demandant qu'une paroisse et une église soient érigées au village de Victoriaville aura été une bougie d'allumage à toute une activité au niveau de la religion, de l'éducation et de l'instruction. Les curés et les prêtres, qui se sont succédés, se sont engagés dans la communauté, physiquement et souvent financièrement, et ont assuré la venue de religieux et de religieuses pour œuvrer à l'instruction et à l'éducation des jeunes.

Il ne faut pas oublier l'aspect économique car recevoir dans des institutions locales de cinq cents à mille étudiants et étudiantes, la grande majorité venant de l'extérieur, génère toute une activité au niveau de l'économie régionale et cette activité s'est maintenue pendant plus de quarante années.

**L'abbé Joseph Uldoric Tessier prend sa retraite**

*En septembre 1906, l'abbé Joseph Uldoric Tessier prend sa retraite à l'âge de 61 ans, parce qu'il se croyait condamné, son cœur était en mauvais état et les médecins lui avaient donné peu de chances de vivre encore longtemps.<sup>10.15E</sup>*

*Après avoir passé quelques mois à Nicolet « en attendant qu'il puisse prendre place à l'Hôtel-Dieu de l'endroit »<sup>10.15F</sup>, il revient vivre à Victoriaville chez sa nièce Eugénie Bordeleau-Poitras dont la résidence est localisée à quelques pas de l'église de la paroisse de Sainte-Victoire qu'il vient de quitter comme curé.*

*Eugénie Bordeleau, nièce de l'abbé Tessier, était allée très jeune vivre au presbytère de Victoriaville avec son frère Donat et ses sœurs. Aînée, elle prenait soin d'eux et du curé Tessier. Elle y est demeurée jusqu'à son mariage à Octave Poitras, fils d'Arthur Poitras de Victoriaville, en février 1906.*

*Le 6 novembre 1906, Eugénie Bordeleau acquiert une résidence localisée le long de la rue des Forges, près de l'église de Sainte-Victoire.*



*Collection famille Poitras*

***Résidence de Eugénie Bordeleau-Poitras en 1912, aujourd'hui le 25, rue des Forges***

<sup>10.15E</sup> Feu le Révérend Joseph Uldoric Tessier par Marie Poulin de Courval – Octobre 1997

<sup>10.15F</sup> La Presse, septembre 1906

Après avoir fait l'acquisition de cette propriété, Eugénie Bordeleau-Poitras procède à la construction de deux annexes à la maison, l'une, du côté sud-est en brique, et l'autre, du côté nord-ouest. Cette dernière annexe, ajoutée avant l'arrivée de l'abbé Tessier à la maison des Poitras, lui est consacrée à son arrivée dans la famille. « Cette annexe comprenait deux pièces : une chambre, qui lui servait aussi de bureau et à l'extrême droite une pièce transformée en chapelle où il disait sa messe, les jours où il n'allait pas la dire au couvent des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. »<sup>10.15G</sup>



Collection famille Poitras

***L'abbé Joseph Uldoric Tessier avec la famille de Eugénie Bordeleau-Poitras où il résidait pendant ses années de retraite, de 1906 à 1931***

« À la retraite, comme durant sa vie active, l'abbé Tessier a une vie très réglée. Il commence sa journée par la messe, qu'il dit chez lui, ou au couvent de la Congrégation de Notre-Dame, et ce, jusqu'au dernier mois de sa vie. Il prend par la suite un déjeuner copieux. Puis, il s'installe pour lire ou écrire. Il a écrit plusieurs prières, des poèmes et des recettes de médicaments qu'il remettait aux gens malades, qui venaient le consulter.

Certaines personnes venaient de très loin. On se souvient dans la famille Poitras d'une famille, qui avait voyagé toute la journée avec un malade pour venir voir l'abbé Tessier. Il inspirait une grande confiance à tous. On le considérait de son vivant comme un saint homme ».

<sup>10.15G</sup> Feu le Révérend Joseph Uldoric Tessier par Marie Poulin de Courval - 1997

*C'est parmi les siens et dans la paroisse de Sainte-Victoire qu'il célèbre son jubilé d'or et son jubilé de diamant de prêtrise. Dans chacun des cas, des fêtes grandioses sont organisées en son honneur et des hommages lui sont rendus par les autorités civiles et religieuses, les Dames de la Congrégation de Notre-Dame et les Frères du Sacré-Cœur.*

**Décès de l'abbé Joseph Uldoric Tessier<sup>10.15H</sup>**

*L'abbé Joseph Uldoric Tessier décède le 9 juillet 1931 entouré du clergé, de sa soeur, de ses parents et de ses intimes. Il est exposé chez sa nièce, là où il demeurait depuis qu'il s'était retiré du ministère, et ce fut une procession continuelle de citoyens, paroissiens et étrangers anxieux de faire une prière auprès de ses restes mortels et de jeter un dernier regard sur celui qu'ils avaient tant aimé.*

*L'abbé Tessier est exposé trois jours dans la résidence des Poitras. Ce fut une expérience très émouvante pour la famille. Des centaines de personnes défilaient devant le cercueil tous les jours. Plusieurs personnes venaient avec un chapelet ou une médaille qu'elles voulaient faire bénir par le défunt. Elles laissaient l'objet dans le cercueil du défunt et revenaient le chercher plus tard. Plusieurs d'entre elles repartaient avec un morceau de sa soutane qu'elles coupaient; à un point tel qu'il fallut mettre une autre soutane au défunt avant la translation de ses restes mortels à l'église paroissiale. Le 13 après-midi, la veille du service funèbre de l'abbé Tessier, a lieu la translation des restes mortels à l'église paroissiale.*



Collection famille Poitras

***L'abbé Tessier quitte pour une dernière fois la résidence de Eugénie Bordeleau-Poitras***

<sup>10.15H</sup> Feu le Révérend Joseph Uldoric Tessier par Marie Poulin de Courval - 1997

*Précédé de la croix, M<sup>sr</sup> Onil Milot P. D. V. à la tête du clergé, alla chercher le corps de son confrère pour le conduire à l'église. Un cortège imposant accompagné de la fanfare de la ville suivait son bienfaiteur et son père.*



*Collection famille Poitras*

***M<sup>sr</sup> Onil Milot à la tête du cortège***

*Outre le clergé, on remarquait les représentants des Frères du Sacré-Cœur, messieurs les échevins, les chevaliers de Colomb avec leur drapeau, les différentes associations avec leurs bannières et une grande foule de gens. Selon le désir du défunt qui était un ami et un bienfaiteur des révérends Frères du Sacré-Cœur, le révérend Frère Amable portait la croix et les révérends Frères Théodore, Didier, Régis, Sylvius, Patrice et Nicolas, portaient le cercueil.*



*Collection famille Poitras*

***Les Frères du Sacré-Cœur portent le cercueil***

*Le lendemain, le 14 juillet, a lieu le service funèbre en présence de Son Excellence M<sup>gr</sup> Brunault, évêque de Nicolet, de nombreux membres du clergé et d'une vaste assistance qui remplissent l'église et confirment l'estime que tous portent à cet ancien curé de Victoriaville.*

*M<sup>gr</sup> Brunault, évêque de Nicolet, fait l'éloge du défunt dont il a pu, depuis cinquante ans, admirer le zèle, la piété et la vertu. Il mentionne entre autres que l'abbé Joseph Uldoric Tessier laisse le souvenir d'un homme de devoir, respectueux de l'autorité, des règles et des règlements. Il fut aussi un homme d'action et d'ordre et l'ami des pauvres et le consolateur des affligés.*

*Après le chant du Libera, l'évêque, le clergé, la foule se rendent au cimetière paroissial où l'inhumation a lieu.<sup>10.151</sup>*



Collection famille Poitras



Cette pierre  
vient de la  
première église  
démolie

***Monument funéraire de l'abbé Joseph Uldoric Tessier au cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire à Victoriaville***

<sup>10.151</sup> Marie Poulin de Courval – Arrière-petite nièce de l'abbé Tessier

## L'année 1862

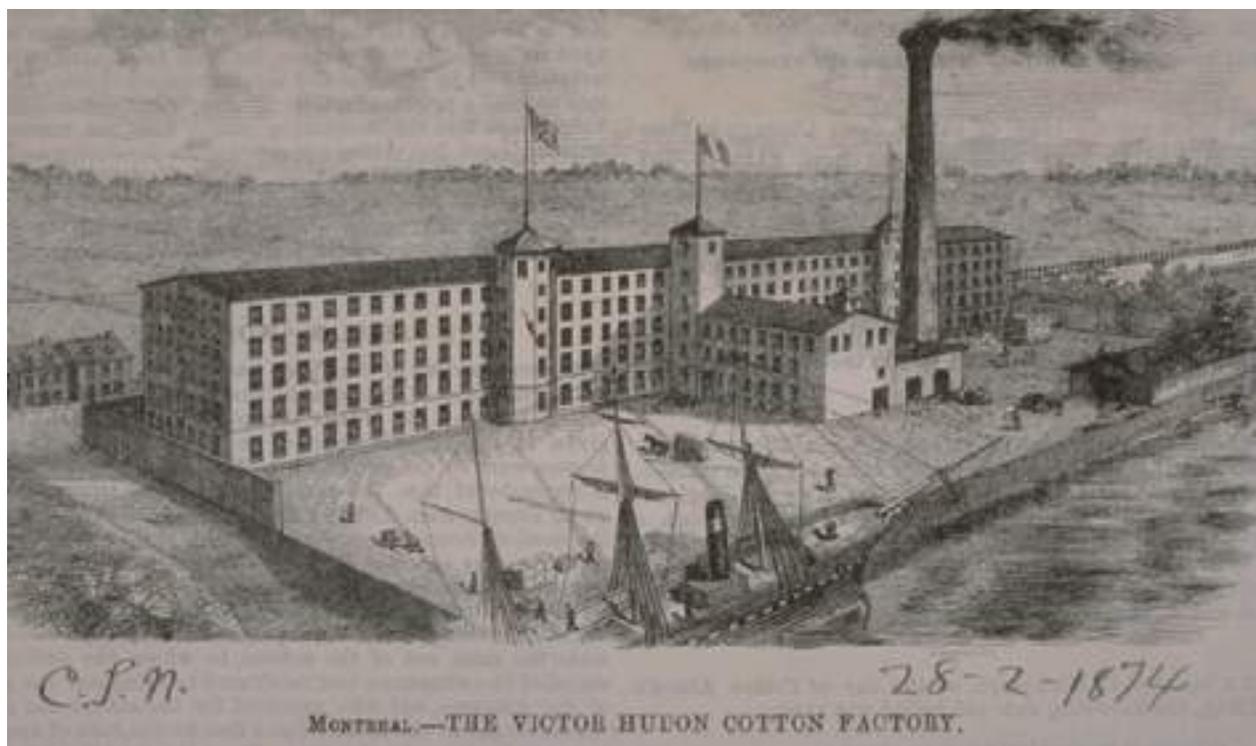
*L'année 1862 est marquée par la saisie, par le shérif d'Arthabaska, des propriétés de Julien Demers, James Buteau, Adolphus Stein et Antoine Campeau, localisées sur le chemin de la Reine, par le décès du notaire Archibald Campbell qui a joué un rôle primordial dans la première époque de développement économique du nouveau village de Victoriaville et par le transfert de ses propriétés à son fils le notaire William Darling Campbell.*

*De nouveaux grands propriétaires fonciers font l'acquisition de propriétés au cœur du village de Victoriaville, soit le marchand de bois Georges William Curry de Québec, l'avocat Gédéon Henry Mailhot de Trois-Rivières, Moïse Carignan, cultivateur, et Nazaire Laroche.*

*Au point de vue du lotissement, certaines propriétés font l'objet de transactions et de nouveaux propriétaires s'ajoutent.*

### Les saisies de propriétés par le shérif d'Arthabaska

*Le 12 février 1862, la propriété du marchand **Julien Demers**, située à l'intersection du chemin de la Reine et du chemin du moulin (**aujourd'hui, à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Carignan**), est saisie par le shérif d'Arthabaska à la demande de la compagnie « The Victor Hudon Cotton Factory » pour des dettes non payées. Cette compagnie est un des fournisseurs du marchand Julien Demers.*



Source : Bibliothèque nationale du Québec

*Le mercredi 25 juin 1862, la propriété de Julien Demers est vendue aux enchères et est adjugée à William Darling Campbell, notaire de Québec<sup>10.16</sup>.*

*Le 18 mars 1862, la propriété du marchand **Antoine Campeau**, située sur le côté sud-est du chemin de la Reine (**aujourd'hui, les 73-77, rue Notre-Dame Est**), est saisie par le shérif d'Arthabaska pour des dettes non payées. La propriété est vendue aux enchères le 14 août 1862 et est adjugée à Chrysostome Dion de Québec<sup>10.17</sup>, le créancier.*

*Le 24 octobre 1861<sup>10.18</sup>, un jugement est enregistré contre **James Buteau et Adolphus Stein**, opérant sous le nom de James Buteau & Company, les condamnant à payer les sommes dues au fournisseur Andrew Macfarlane de Montréal. Les parties n'ayant pas respecté le jugement, les propriétés d'Adolphus Stein et James Buteau, localisées sur le chemin de la Reine, sont saisies par le shérif d'Arthabaska.*

*La propriété de **James Buteau**, située sur le côté sud-est du chemin de la Reine (**aujourd'hui, les 51, 55 et 71, rue Notre-Dame Est**), est adjugée à la compagnie Andrew Macfarlane de Montréal<sup>10.19</sup>.*

*La propriété d'**Adolphus Stein**, située sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine (**aujourd'hui, les 84-88, rue Notre-Dame Est**), est adjugée à l'honorable Joseph Édouard Turcotte de Trois-Rivières, le 27 mai 1862<sup>10.20</sup>.*

### **Les grands propriétaires fonciers en 1862**

*En 1862, on assiste au transfert de grandes propriétés foncières, soit les propriétés suivantes :*

- ***Gédéon Henry Mailhot, avocat de Trois-Rivières**, acquiert de Pierre Gervais, le 12 novembre 1862<sup>10.21</sup>, la grande superficie de terrain que ce dernier possède au sud du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond au parc « des Forges » le long de la rue Drouin, entre les rues Poitras et de l'Académie.***
- ***Georges William Curry, marchand de bois de Québec**, acquiert de Dolphis Perrault, le 25 octobre 1862, une partie de la propriété qu'Olivier Perrault père avait cédée à son fils à l'occasion de son mariage<sup>10.22</sup>. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 295 et 305, rue Gamache.***
- ***Moïse Carignan, cultivateur**, acquiert de Noël Beaudet, le 9 avril 1862<sup>10.22A</sup>, une partie des lots 9, 10 et 11 du rang 3, localisée à l'intersection du chemin de la Reine et du*

<sup>10.16</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-4, no 2440

<sup>10.17</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-4, no 2416

<sup>10.18</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-3, no 1676

<sup>10.19</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 2957

<sup>10.20</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-3, no 1971

<sup>10.21</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-4, no 2112

<sup>10.22</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-4, no 2122

<sup>10.22A</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol A-1, no 141

*chemin d'Arthabaska. Aujourd'hui, cet emplacement correspond au territoire compris entre les emplacements de la rue Campagna, la rue Notre-Dame Est et le boulevard des Bois-Francis Sud.*

- **Archibald Campbell, notaire de Québec**, acquiert d'Olivier Perrault, le 23 février 1862<sup>10.22B</sup>, une terre de 60 acres faisant partie du lot 13 du rang B. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées de part et d'autre des rue Sainte-Victoire et avenue Sainte-Croix.**
- **Nazaire Laroche** acquiert, selon une vente par billet de la Couronne, la ½ nord-ouest de la ½ sud-est du lot 9 du rang 3 du township d'Arthabaska. **Aujourd'hui, cette propriété comprend le territoire situé entre la rue Gagné et les emplacements de la rue Champagne, et entre le boulevard des Bois-Francis Sud et la rivière Nicolet.**

### Lotissement

Pendant l'année 1862, au point de vue des lotissements résidentiel et commercial, nous assistons à l'arrivée d'un charretier, d'un nouveau cordonnier, d'un marchand et d'un cultivateur. Ces transactions sont les suivantes :

- **Élie Montgrain, charretier**, acquiert d'Eustache Patry, le 28 janvier 1862<sup>10.23</sup>, un emplacement situé sur le côté est du chemin qui conduit à Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 80 à 92, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Pierre Blais, cordonnier**, acquiert de Ludger Castonguay, le 14 avril 1862<sup>10.24</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine, avec une maison construite par Ludger Castonguay. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 304, rue Notre-Dame Est.**
- **Demoiselle Adélaïde Girard** acquiert de Féréol Girard fils, le 24 juillet 1862<sup>10.25</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode, avec une maison construite par demoiselle Girard. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 130, rue Notre-Dame Ouest.**
- **William Payeur** acquiert de Zoël Perrault, le 27 août 1862<sup>10.25A</sup>, un emplacement situé à l'est du chemin allant de la station au moulin à scie. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 60, rue Carignan.**
- **Thomas Hayward, marchand d'Angleterre et maintenant du village de Victoriaville**, acquiert de Sévère Langlois, le 26 septembre 1862<sup>10.26</sup>, un emplacement situé sur le côté

<sup>10.22B</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-9, no 5482

<sup>10.23</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-3, no 1958

<sup>10.24</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-3, no 2008

<sup>10.25</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 3096

<sup>10.25A</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-4, no 2223

<sup>10.26</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-4, no 2070

nord-ouest du chemin de la Reine, avec une maison, étable et autres dépendances. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 94 à 104, rue Notre-Dame Est.**

- **James Barlow, cultivateur, acquiert de Joseph Guévin, le 11 octobre 1862<sup>10.27</sup>, un emplacement situé sur le côté est du chemin de Bulstrode, avec une maison. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 72-74, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Edwin Jones, de Québec, acquiert de William Darling Campbell, le 26 décembre 1862<sup>10.28</sup>, la demie indivise de la propriété de Julien Demers qui a été vendue aux enchères et a été adjugée à William Darling Campbell. Aujourd'hui, cette propriété est située à l'intersection des rues Carignan et Notre-Dame Est.**

## L'année 1863

L'année 1863 est marquée par l'échange de terrains entre Féréol Girard fils et Louis Foisy afin de permettre à ce dernier d'offrir gratuitement un terrain à la paroisse de Sainte-Victoire pour la construction d'une église et par la vente, par Peto, Brassey & Betts, d'un vaste terrain situé au sud-est de la voie ferrée que la compagnie de chemin de fer n'utilise pas.

### Les grands propriétaires fonciers en 1863

En 1863, on assiste au transfert des grandes propriétés foncières suivantes :

- **Louis Foisy, marchand, acquiert de Féréol Girard fils, le 10 septembre 1863<sup>10.29</sup>, une terre de 2½ arpents de largeur par la profondeur comprise entre la rivière Nicolet et la ligne de division des rangs 3 et 4 du township d'Arthabaska et faisant partie des lots 11 et 12 du rang 3, moins et à distraire les parties de terrain qui n'appartiennent pas à Féréol Girard fils. Aujourd'hui, cette terre correspond aux emplacements situés sur le côté nord-ouest de la rue de l'Académie, à la propriété de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Victoire, à la propriété de la Résidence du Couvent, aux emplacements de la rue Albert et aux emplacements situés entre la rue Saint-Georges et la rue Turcotte.**
- **Georges William Curry, marchand de bois, acquiert de William Rhodes, le 23 octobre 1863<sup>10.30</sup>, le moulin à scie situé le long de la rivière Nicolet et adjacent au chemin de fer, ainsi que les terres qui s'y rattachent. Aujourd'hui, l'emplacement du moulin à scie correspond au parc Terre des Jeunes et aux propriétés de ce secteur.**
- **David Bell, de Saint-Nicolas, acquiert de Peto, Brassey & Betts, par l'intermédiaire de leur agent et procureur Robert James Richie, le 20 novembre 1863<sup>10.31</sup>, un emplacement**

<sup>10.27</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-4, no 2269

<sup>10.28</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-4, no 2332

<sup>10.29</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-8, no 5082

<sup>10.30</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-4, no 2719

<sup>10.31</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 3091

*situé à l'est de la voie ferrée, entre le chemin de la Reine et la ligne séparant les rangs 3 et 4 du township d'Arthabaska. Aujourd'hui, cet emplacement comprend les propriétés situées le long et du côté nord de la rue Notre-Dame Est, entre la piste cyclable et la rue de la Gare, et s'étend jusqu'au boulevard des Bois-Francs Nord et comprend les propriétés situées de chaque côté de l'ancienne rue De Bigaré.*

### **Lotissement**

*Pendant l'année 1863, au point de vue des lotissements résidentiel et commercial, nous assistons aux transactions suivantes :*

- *Jean-Baptiste Gaudet acquiert d'Élie Toussignant et son épouse, le 8 janvier 1863<sup>10.32</sup>, un emplacement, avec une maison et une étable, le long du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux emplacements situés sur le côté ouest de la rue Saint-Louis, entre les rues Notre-Dame Ouest et des Forges.*
- *Charles Roy père acquiert d'Adolphus Stein, le 12 janvier 1863<sup>10.33</sup>, un emplacement, avec une maison et une étable, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 110 à 120, rue Notre-Dame Est.*
- *Joseph Dubuc, cultivateur, acquiert d'Edward Leahy et Nancy Molez, le 22 janvier 1863<sup>10.34</sup>, un emplacement, avec une maison, situé le long du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement est occupé par une partie de la rue de l'Académie et une partie du stationnement des Forges.*
- *Jacob et Aurra Klein, opérant sous le nom de J & A Klein, acquièrent de Thomas Hayward, le 11 février 1863<sup>10.35</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine, avec une maison, une étable et autres dépendances. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 94 à 104, rue Notre-Dame Est.*
- *Chrysostome Dion, de Québec, acquiert du shérif d'Arthabaska, le 27 avril 1863<sup>10.35A</sup>, l'emplacement saisi d'Antoine Campeau. Cet emplacement, avec une maison, est situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 73-77, rue Notre-Dame Est.*
- *William Darling Campbell, notaire de Québec, acquiert en vertu du testament de son père, Archibald Campbell, un emplacement situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 33 à 49, rue Notre-Dame Est.*

<sup>10.32</sup> Archives nationales du Québec – Trois-Rivières. Notaire A. Defoy, minute 3040

<sup>10.33</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-4, no 2209

<sup>10.34</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-4, no 2262

<sup>10.35</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-4, no 2259

<sup>10.35A</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-4, no 2416

- **John Langlois et Henry Glass, marchands de Québec, opérant sous le nom de Langlois & Glass, acquièrent de Chrysostome Dion, le 24 juillet 1863<sup>10.36</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 73-77, rue Notre-Dame Est.**

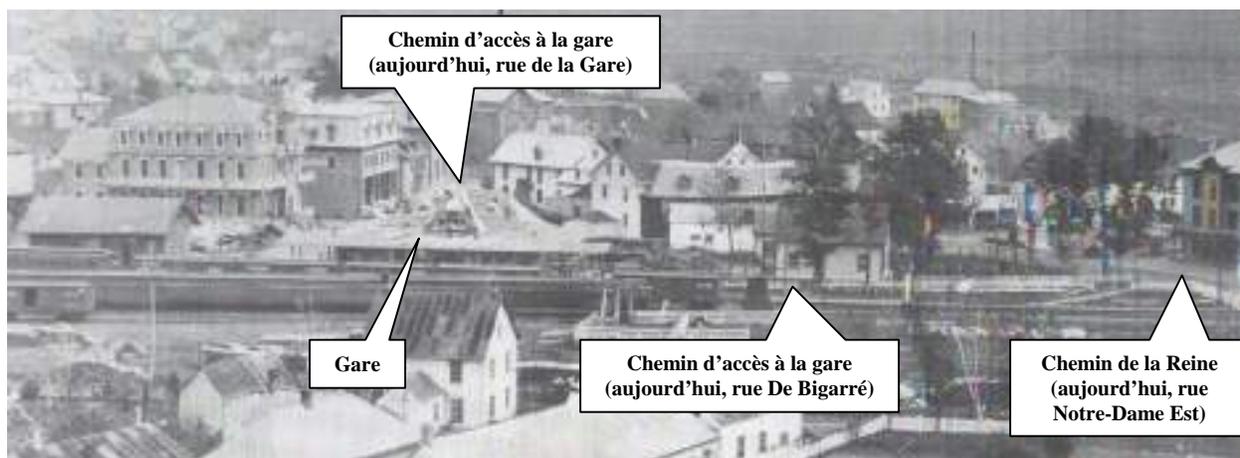
## L'année 1864

*Pendant l'année 1864, quatre évènements attirent l'attention sur le plan foncier : en premier lieu, on commence à mentionner un chemin qui deviendra la rue de la Gare; en second lieu, l'hôtel « Prince of Wales » ouvre ses portes à la clientèle; en troisième lieu, Georges William Curry acquiert les 14 maisons de compagnie localisées au nord de la rivière Nicolet ; en dernier lieu, Narcisse Bouchard, un marchand de Québec, commence à investir au cœur du village de Victoriaville.*

## La rue de la Gare

*Si on examine le plan montrant la localisation de la gare sur la propriété de la compagnie du Grand Tronc par rapport aux chemins existant en 1855, soit le chemin de la Reine et le chemin de Bulstrode, on constate que la gare de chemin de fer est située à plus de 150 pieds à l'intérieur de la propriété du chemin de fer. Un ou des chemins d'accès, sur la propriété de la compagnie du Grand Tronc, sont donc nécessaires pour conduire du chemin public jusqu'à la gare.*

*Pour les villageois venant de la partie du village située à l'ouest du chemin de fer, le trajet le plus court consiste à traverser le chemin de fer et, ensuite, longer la voie ferrée du côté est à partir du chemin de la Reine jusqu'à la gare. C'est le tracé que ces villageois ont suivi, si bien que ce tracé est devenu la rue du Grand Tronc vers 1907, par la suite, la rue du Cénotaphe (le cénotaphe en l'honneur des morts des deux guerres mondiales était localisé sur un terre-plein au centre de cette rue) et, aujourd'hui, la rue De Bigarré.*



*Ville de Victoriaville, fonds Alcide Fleury*

<sup>10.36</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-4, no 2533

*Pour les villageois venant de la partie du village située à l'est du chemin de fer ou du village d'Arthabaskaville, le trajet le plus court consiste à descendre le chemin de la Reine jusqu'à la propriété du Grand Tronc et, de là, prendre un raccourci sur la propriété du chemin de fer selon un tracé correspondant au tracé actuel de la rue de la Gare.*

*Il est important de se rappeler qu'originellement la propriété de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, le long du chemin de la Reine (**aujourd'hui, rue Notre-Dame Est**) et du chemin de Bulstrode (**aujourd'hui rue Notre-Dame Ouest**), s'étendait de la rue de la Gare jusqu'à la rue Saint-Louis.*

*Le 20 novembre 1863, lorsque Peto, Brassey et Betts cèdent à David Bell, par l'intermédiaire de leur agent et procureur Robert James Richie, une partie de la propriété du chemin de fer localisée à l'est des voies ferrées, la propriété vendue est traversée par le raccourci, devenu petite route, utilisé par les villageois qui demeurent dans la partie est du village et ceux venant du village d'Arthabaskaville.*

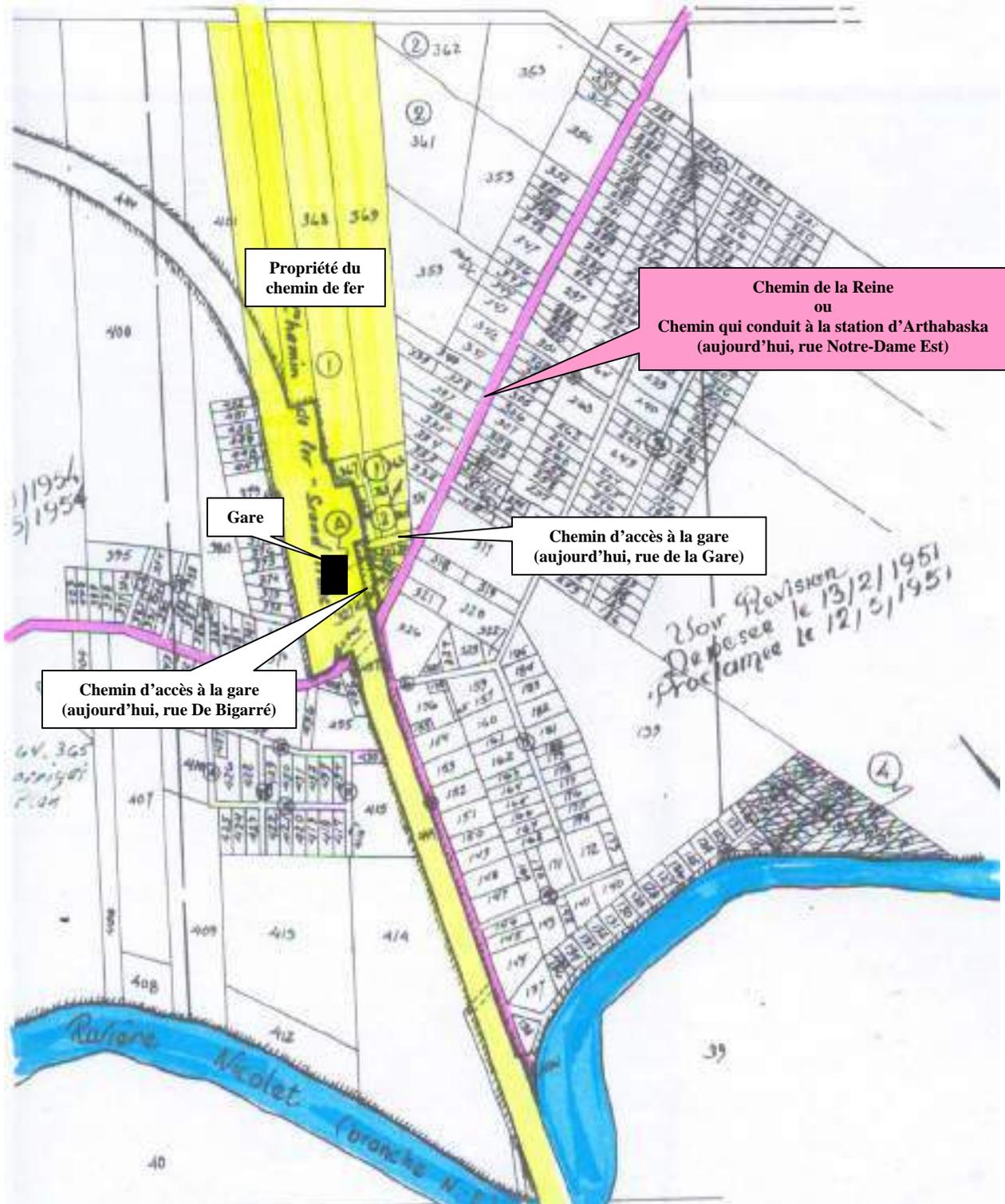
*La première fois où il est fait mention de la rue de la Gare, c'est le 25 février 1864, alors que David Bell vend à Félix Mailhot, cultivateur de Gentilly, un emplacement (**aujourd'hui, emplacement de Michel Haroon**), lequel emplacement est borné au nord-est (du côté de la rue de la Gare) par « le chemin ou route qui conduit à la station du chemin de fer du Grand Tronc ».*

*Le 9 janvier 1865, David Bell vend à Narcisse Bouchard, marchand de Québec, le résidu de la propriété qu'il a acquise de Peto, Brassey & Betts. Dans le contrat, on retrouve la phrase suivante : « **À travers le terrain ci-dessus décrit passe une petite route qui conduit à la station, sur laquelle route le vendeur cède ses droits, soit de l'abolir ou de l'interdire au public** ». Narcisse Bouchard a donc été celui qui donna à la rue de la Gare un caractère de permanence en décidant de ne pas l'abolir.*

*La rue de la Gare a donc été originellement un raccourci sur la propriété de la compagnie du Grand Tronc que les villageois utilisaient pour accéder à la gare; elle est devenue une « petite route » mentionnée dans les contrats à partir de 1864 et a obtenu un caractère permanent de rue, en 1865, lorsque Narcisse Bouchard a décidé de ne pas la fermer.*

*Au cours des années, la rue de la Gare a été identifiée à l'occasion sous différents vocables tels que « rue de la Station » (anglicisme au sens de gare) et « rue du Grand Trunk » (anglicisme pour Grand Tronc).*

*Le vocable de « rue du Grand Tronc » s'appliquait plutôt à la rue qui longeait la voie principale du chemin de fer entre le chemin de la Reine (**aujourd'hui, rue Notre-Dame Est**) et la gare. À l'occasion également, mais plus rarement, le vocable de « rue du Grand Tronc » a été utilisé pour désigner une partie du chemin du moulin longeant le chemin de fer (**aujourd'hui, rue Carignan**).*



*Plan montrant les chemins d'accès à la gare de chemin de fer*



*Collection des Frères du Sacré-Cœur*

*Photographie de la rue de la Gare vers 1910*



*Photographie de la rue de la Gare en 2003*

## L'hôtel « Prince of Wales »

*L'hôtel « Prince of Wales » a probablement été construit à la fin de 1863 ou au début de 1864 et a ouvert ses portes à la clientèle durant l'année 1864. En effet, cet hôtel est construit sur l'ancienne propriété de Julien Demers qui a été adjugée par le shérif d'Arthabaska au notaire William Darling Campbell, le 25 juin 1862. Comme nous l'avons vu précédemment, le 26 décembre 1862, William Darling Campbell a cédé à Edwin Jones la demie indivise de cette propriété et, à ce moment, l'hôtel « Prince of Wales » n'était pas construit.*

*Dans un contrat intervenu entre William Darling Campbell et Désiré-Olivier Bourbeau et Joseph Octave Bourbeau, le 25 mai 1865<sup>10.37</sup>, William Darling Campbell fait référence à l'existence de l'hôtel « Prince of Wales ».*

*Au moment de sa construction, l'hôtel « Prince of Wales » est la propriété de William Darling Campbell et d'Edwin Jones, tous deux de Québec. William Darling Campbell et Edwin Jones demeureront propriétaires de cet hôtel jusqu'en 1885, alors qu'ils le vendront à Dame Alice Lavigne.*



Source : Victoriaville et les alentours...1910

<sup>10.37</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol, B-6, no 3493

### Choix du nom de l'hôtel « Prince of Wales »

Le nouvel hôtel, « Prince of Wales », propriété de William Darling Campbell et Edwin Jones, est nommé en l'honneur de Albert Édouard, prince de Galles (Prince of Wales), le fils aîné de la reine Victoria. Albert Édouard a succédé à sa mère sur le trône d'Angleterre et a été roi de Grande-Bretagne et d'Irlande de 1901 à 1910 sous le nom d'Édouard VII.<sup>10.38</sup>

Deux raisons peuvent avoir motivé le choix du nom de « Prince of Wales » pour ce nouvel hôtel : soit que le choix a été fait en fonction du fait que si le village de Victoriaville avait été nommé en l'honneur de la reine Victoria, il était logique que le nouvel hôtel porte le nom du fils aîné de la reine Victoria; soit que William Darling Campbell voulait rendre hommage à un autre membre de la famille royale d'Angleterre, pays d'origine de ses ancêtres.

Il ne semble pas que l'hôtel ait été opéré par les propriétaires; l'histoire nous rapporte que plusieurs villageois de Victoriaville ont opéré cet hôtel comme locataires et, la plupart du temps dans ces cas, l'hôtel était identifié du nom de celui qui l'opérait. C'est ainsi que l'hôtel a été connu, entre autres, sous les noms de E. Chevalier en 1867, William Morrison en 1870-1871 et Paul Tourigny (ce dernier, dans un contrat intervenu le 26 juin 1876, s'identifie comme « hôtelier et marchand »).



### *Extrait de L'Union 125 ans – L'histoire d'une région*

<sup>10.38</sup> Archives de l'Université de Montréal.

### **Localisation et services offerts par l'hôtel « Prince of Wales »**

*L'hôtel « Prince of Wales » est localisé à l'intersection du chemin de la Reine et du chemin conduisant au moulin. Aujourd'hui, c'est l'intersection des rues Notre-Dame Est et Carignan. L'hôtel « Prince of Wales » est décrit comme étant le plus ancien et l'un des mieux aménagés et des plus achalandés de Victoriaville. Il contient trente chambres à coucher, spacieuses, bien meublées, bien éclairées, bien aérées, deux salles d'échantillons, salles d'attente, boudoir, salon, salles de bain, une vaste salle à manger, etc. L'hôtel « Prince of Wales » est à deux pas de la station du Grand Tronc et dans le centre des affaires.<sup>10.39</sup>*

*Nous avons vu précédemment, qu'antérieurement à la construction de l'hôtel « Prince of Wales », Reine Lavigne a loué, le 5 janvier 1860, une maison de Julien Demers pour y aménager 3 ou 4 chambres et tenir « une maison d'entretien public ». Cette maison était située à l'endroit même où l'hôtel « Prince of Wales » est construit. Cet établissement était considéré comme étant le premier hôtel mais, en réalité, il s'agissait plus d'une maison de chambres qu'un hôtel avec services.*

### **L'hôtel « Prince of Wales » au cœur de l'activité**

*En tant que premier hôtel avec beaucoup de services offerts à la clientèle, avec sa localisation au cœur du village de Victoriaville et sa proximité de la gare du chemin de fer, cet hôtel est devenu un lieu de rencontres et d'activités pour la population. La photographie ci-dessous nous donne un aperçu du va-et-vient aux alentours de l'hôtel.*



*Ville de Victoriaville fonds Alcide Fleury*

<sup>10.39</sup> Victoriaville et les alentours 1910

**L'hôtel « Prince of Wales » : 134 années d'histoire**

*Sous le nom d'hôtel « Prince of Wales » au début et d'« Hôtel Central » à la fin, cet hôtel a participé à 134 années d'histoire du village et, plus tard, de la ville de Victoriaville.*

*Pendant toutes ces années, l'hôtel « Prince of Wales » a connu plusieurs visages; à l'aide de photographies, nous faisons revivre certains de ces visages.*

**Le « Prince of Wales » des années 1900**



Collection Hélène Labrecque

**Le « Prince of Wales » des années 1910**



Collection Hélène Labrecque

**Le « Prince of Wales » des années 1930**



Victoriaville 100 ans de Vivants Souvenirs

**Le « Prince of Wales » des années 1940 (maintenant l'Hôtel Central)**



Collection Hélène Labrecque

**Le « Prince of Wales » des années 1980 (maintenant l'Hôtel Central)**



Source : Service d'évaluation - Ville de Victoriaville

**L'hôtel « Prince of Wales » s'envole en fumée**

Le 14 juin 1996, l'hôtel « Prince of Wales », maintenant appelé l'« Hôtel Central », s'envole en fumée à la suite d'un incendie majeur. Ce qui reste du bâtiment est démolé et l'emplacement est maintenant occupé par la « Pharmacie Jean Coutu », au 7, rue Notre-Dame Est.



Source : Service d'évaluation – Ville de Victoriaville

**Extrait du journal « La Nouvelle » du 16 juin 1996**

*L'incendie vu par les citoyens*



*Source : Service d'évaluation – Ville de Victoriaville*



*Source : Service d'évaluation – Ville de Victoriaville*

### Les grands propriétaires fonciers en 1864

En 1864, une seule grande propriété foncière fait l'objet d'une transaction :

- **Georges William Curry, propriétaire du moulin à scie**, acquiert de William Darling Campbell, le 3 mars 1864<sup>10.40</sup>, les 14 maisons construites pour les employés du moulin à scie et situées au nord de la rivière Nicolet, le long de la rue du Bord de l'eau. **Aujourd'hui, ces emplacements sont situés au nord de la rivière Nicolet le long du boulevard Jutras Est, entre les rues Paradis et Carignan.**

### Lotissement

Pendant l'année 1864, au point de vue des lotissements résidentiel et commercial, nous assistons aux transactions suivantes :

- **Louis Foisy, marchand**, acquiert de David Bell, le 8 février 1864<sup>10.41</sup>, un emplacement de forme triangulaire, localisé en façade de la propriété de Louis Foisy, au sud du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement est situé en façade de l'Hôtel de Ville.**
- **Dame Emma Miller, épouse de James Buteau**, acquiert de Philips Solman, le 11 février 1864<sup>10.42</sup>, un emplacement situé sur le côté sud du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de la propriété située au 19, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Joseph Lemay, cultivateur**, acquiert de Charles Girard, le 22 février 1864<sup>10.43</sup>, un emplacement situé le long de la propriété du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond au 71, rue Saint-Louis.**
- **Félix Mailhot, cultivateur de Gentilly**, acquiert de David Bell, le 25 février 1864<sup>10.44</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 40-42-44, rue Notre-Dame Est.**
- **Dame Emma Miller, épouse de James Buteau**, acquiert de Zoël Perrault, le 25 avril 1864<sup>10.45</sup>, un emplacement situé sur le côté est du chemin du moulin « avec une maison dessus construite par Isidore Bernier et dame Esther Germain et abandonnée à dame Miller ». **Aujourd'hui, cet emplacement correspond au 80, rue Carignan.**

<sup>10.40</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-6, no 3770

<sup>10.41</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 3271

<sup>10.42</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 2856

<sup>10.43</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4369

<sup>10.44</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 2873

<sup>10.45</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 2973

- *Dame Louise Rochette, épouse de Georges Boisclair, acquiert d'Andrew MacFarlane & Cie, le 25 avril 1864<sup>10.46</sup>, un emplacement situé au sud-est du chemin de la Reine, sans bâtisse. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 51-55, rue Notre-Dame Est.*
- *François Gaudet, négociant, acquiert d'Andrew MacFarlane & Cie, le 2 mai 1864<sup>10.47</sup>, un emplacement situé au sud-est du chemin de la Reine, sans bâtisse. Aujourd'hui, cet emplacement correspond au 71, rue Notre-Dame Est.*
- *Narcisse Bouchard, marchand de Québec, acquiert de Marie Reine Lavigne, épouse de François Gaudet, le 17 mai 1864<sup>10.48</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine, « avec une maison en briques 2 étages, une maison en bois et une autre petite maison en bois et à charge de laisser sieur Elzéar Hamel, hôtelier, jouir de la maison en briques 2 étages jusqu'au 14 février prochain ». Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 50 à 82, rue Notre-Dame Est.*
- *Narcisse Bouchard, marchand de Québec, acquiert de François Gaudet, le 17 mai 1864<sup>10.49</sup>, un emplacement situé au sud-est du chemin de la Reine, sans bâtisse. Aujourd'hui, cet emplacement correspond au 71, rue Notre-Dame Est.*
- *Narcisse Bouchard, marchand de Québec, acquiert de dame Louise Rochette, épouse de Georges Boisclair, le 4 juin 1864<sup>10.50</sup>, un emplacement situé au sud-est du chemin de la Reine, sans bâtisse. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 51-55, rue Notre-Dame Est.*
- *Victor Hudon, marchand de Montréal, acquiert de Jean Morin, le 14 juin 1864<sup>10.51</sup>, un emplacement, avec une maison en bois, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 123, rue Notre-Dame Est.*
- *Narcisse Bouchard, marchand de Québec, acquiert de Joseph Tourigny, le 15 juin 1864<sup>10.52</sup>, un emplacement situé à l'est du « chemin qui conduit aux moulins de Curry », avec bâtisses dessus construites. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 18-24-28, rue Carignan.*
- *Dominique Demers, cultivateur, acquiert d'Elizabeth Samson, épouse de François Lambert, le 6 août 1864<sup>10.53</sup>, un emplacement situé du côté sud-ouest du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement est localisé dans le stationnement des Forges.*

---

<sup>10.46</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 2957

<sup>10.47</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 3009

<sup>10.48</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 2979

<sup>10.49</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 3025

<sup>10.50</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 3026

<sup>10.51</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 3048

<sup>10.52</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 3033

<sup>10.53</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 3073

- **Dame Marie Buteau, épouse d'Adolphus Stein**, acquiert de l'honorable Joseph Édouard Turcotte, le 3 octobre 1864<sup>10.54</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 84-88, rue Notre-Dame Est.**
- **Damase Demers, menuisier**, acquiert de Dominique Demers, le 9 novembre 1864<sup>10.55</sup>, un emplacement situé du côté sud-ouest du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement est localisé dans le stationnement des Forges.**

## L'année 1865

L'année 1865 est marquée sur le plan foncier par deux transactions importantes : d'une part, Narcisse Bouchard continue d'acquérir des terrains au cœur du village de Victoriaville et, d'autre part, Georges William Curry vend le moulin à scie et les propriétés qui s'y rattachent à James Tibbitts, marchand de Québec, incluant les emplacements et maisons situés au nord-est de la rivière Nicolet, le long de la rue du Bord de l'eau.

Il est à noter que, antérieurement à cette vente, les moulins à scie de Georges William Curry ont été incendiés puisque ce dernier vend à James Tibbitts « les débris des moulins à scie ». James Tibbitts reconstruira un moulin à scie.

L'année 1865 marque l'établissement définitif, comme propriétaires, de deux personnages qui joueront un rôle important dans le développement du village de Victoriaville, soit Désiré-Olivier Bourbeau et son frère Joseph-Octave Bourbeau.

### Les grands propriétaires fonciers en 1865

En 1865, les grandes propriétés foncières qui font l'objet d'une transaction, sont les suivantes :

- **Narcisse Bouchard, marchand de Québec**, acquiert de David Bell, le 9 janvier 1865<sup>10.56</sup>, un emplacement situé à l'est de la voie ferrée, entre le chemin de la Reine et la ligne séparant les rangs 3 et 4 du township d'Arthabaska, maintenant avec une maison dessus construite. **Aujourd'hui, cet emplacement comprend les propriétés situées le long et du côté nord de la rue Notre-Dame Est, entre la piste cyclable et la rue de la Gare, et s'étend jusqu'au boulevard des Bois-Francs Nord et comprend les propriétés situées de chaque côté de l'ancienne rue De Bigaré.**
- **François Dubord, cultivateur**, acquiert des enfants de la veuve Réjeanne Roberge décédée, représentés par Thomas Carroll cultivateur, le 23 mars 1865<sup>10.57</sup>, un emplacement d'environ 5 arpents de largeur par la profondeur comprise entre le chemin de Bulstrode et le cordon séparant les rangs 3 et 4 du township d'Arthabaska. **Aujourd'hui, cet emplacement comprend les propriétés localisées entre le 130 et le 288,**

<sup>10.54</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 3158

<sup>10.55</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4545

<sup>10.56</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 3304

<sup>10.57</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-6, no 3845

*rue Notre-Dame Ouest et s'étend de la rue Notre-Dame Ouest jusqu'au boulevard des Bois-Francis Nord.*

- **James Tibbitts, marchand de Québec, acquiert de Georges William Curry, le 18 décembre 1865<sup>10.58</sup>, toutes les propriétés du moulin à scie, incluant les « débris des moulins », les maisons et autres bâtisses érigées et les 14 maisons construites le long de la rue du Bord de l'eau. Aujourd'hui, ces propriétés correspondent aux emplacements du secteur Terre des Jeunes, jusqu'au rang Chicago, et aux emplacements localisés le long et au nord-est de la rivière Nicolet, de la rue Paradis jusqu'à la rue Poitras.**

### Lotissement

*Pendant l'année 1865, au point de vue des lotissements résidentiel et commercial, nous assistons aux transactions suivantes :*

- **Les petits-enfants de Joseph Dubuc, représentés par le père, Auguste Dubuc, acquièrent de Joseph Dubuc, le 30 janvier 1865<sup>10.59</sup>, un emplacement, avec une maison et écurie, situé le long du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement est occupé par une partie de la rue de l'Académie et une partie du stationnement des Forges.**
- **Abraham Fortin, marchand, acquiert de Langlois & Glass, le 3 février 1865<sup>10.60</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 73-77, rue Notre-Dame Est.**
- **Olivier Hamel, boulanger de Trois-Rivières, acquiert d'Olivier Girard, exécuteur testamentaire de feu Charles Girard, le 17 février 1865<sup>10.61</sup>, un emplacement, avec une maison et étable, situé le long du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de l'emprise de la rue de l'Académie et aux 49-53, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Louis Foisy, marchand, acquiert d'Olivier Perrault père, le 8 avril 1865<sup>10.62</sup>, un emplacement, avec une maison et autre bâtisse occupées par François Girouard, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 230 -232, rue Notre-Dame Est.**
- **Michel Aubin, commerçant, acquiert d'Adélaïde Girard, le 12 avril 1865<sup>10.63</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 130, rue Notre-Dame Ouest.**

<sup>10.58</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-6, no 3770

<sup>10.59</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 3318

<sup>10.60</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 3324

<sup>10.61</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-5, no 3394

<sup>10.62</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-6, no 3471

<sup>10.63</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-6, no 3573

- **Abraham Fortin, marchand**, acquiert de Philippe Dionne, le 13 avril 1865<sup>10.64</sup>, un emplacement, avec circonstances et dépendances, situé sur le côté nord du chemin de la Reine. **Aujourd’hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 236, rue Notre-Dame Est.**
- **Dame Louise Rochette, épouse de Georges Boisclair**, acquiert de Jean Baptiste Gaudet, le 24 avril 1865<sup>10.65</sup>, un emplacement, avec une maison et étable, situé le long du chemin de Bulstrode. **Aujourd’hui, cet emplacement correspond aux emplacements situés sur le côté ouest de la rue Saint-Louis, entre les rues Notre-Dame Ouest et des Forges.**
- **William Duval, avocat**, acquiert du shérif d’Arthabaska, le 26 avril 1865<sup>10.65A</sup>, l’emplacement de William Payeur que le shérif a saisi le 17 février 1864. **Aujourd’hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 60, rue Carignan.**
- **Désiré-Olivier Bourbeau et Joseph-Octave Bourbeau, marchands**, acquièrent de William Darling Campbell, le 25 mai 1865<sup>10.66</sup>, un emplacement, avec une maison ou magasin, situé sur le côté sud du chemin de la Reine. **Aujourd’hui, cet emplacement correspond aux 39-49, rue Notre-Dame Est.**
- **Olivier Legendre, huissier**, acquiert de Louis Payney, le 3 août 1865<sup>10.67</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté est du chemin qui conduit à Bulstrode. **Aujourd’hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 108-112, rue Notre-Dame Ouest.**

## L’année 1866

L’année 1866 est marquée par l’arrivée d’une nouvelle industrie d’importance au village de Victoriaville et le transfert des grandes propriétés de Narcisse Bouchard, marchand de Québec, à son fils Joseph Alfred Bouchard et à sa fille Belzémire Bouchard. Ces deux derniers personnages joueront un rôle important dans le développement du village de Victoriaville, Joseph Alfred Bouchard, comme homme d’affaires, et Belzémire Bouchard, comme première organiste de la paroisse de Sainte-Victoire et comme épouse de Désiré-Olivier Bourbeau.

C’est également en 1866 que Pierre Légaré, menuisier, vient s’établir au village de Victoriaville en faisant l’acquisition d’une propriété localisée le long du chemin du moulin. En 1872, il ouvrira une tannerie localisée à l’arrière de sa propriété, le long d’une rue projetée qui deviendra la rue de la Tannerie (**aujourd’hui, rue Tourigny**).

---

<sup>10.64</sup> Bureau de la publicité des droits d’Arthabaska, vol. B-6, no 3876

<sup>10.65</sup> Bureau de la publicité des droits d’Arthabaska, vol. B-6, no 3488

<sup>10.65A</sup> Bureau de la publicité des droits d’Arthabaska, vol. B-6, no 3491

<sup>10.66</sup> Bureau de la publicité des droits d’Arthabaska, vol. B-6, no 3493

<sup>10.67</sup> Bureau de la publicité des droits d’Arthabaska, vol. B-6, no 3922

### Une deuxième industrie : Miller's Extract of Bark Association ou Bark Mill

L'année 1866 marque l'arrivée de la deuxième plus importante industrie, après le moulin à scie, du village de Victoriaville. En effet, cette nouvelle industrie, connue sous le nom de « Miller's Extract of Bark Association » a nécessité un investissement de plus de 80 000 \$.

Le 19 janvier 1866<sup>10.68</sup>, un groupe d'hommes d'affaires de la région de Boston, dans l'État du Massachusetts, États-Unis, associé avec William Shaw, de Roxton Falls, a acquis de James Tibbitts de Québec, un emplacement de 2 arpents, du côté nord-est de la rivière Nicolet, entre ce qui est aujourd'hui la piste cyclable (ancien chemin de fer du Grand Tronc) et la rue Poitras.

Le 3 février 1866<sup>10.69</sup>, le même groupe d'hommes d'affaires, cette fois représenté par John Miller, marchand de Montréal, leur agent et procureur spécial, a acquis de Zoël Perrault, 10 à 12 arpents additionnels, au nord-est de la propriété déjà acquise de James Tibbitts, et situés entre ce qui est aujourd'hui la piste cyclable (ancien chemin de fer du Grand Tronc) et la rue Poitras.

De 1866 à 1873, cette manufacture fait l'extraction du jus des écorces pour produire du tanin, une substance qui rend les peaux imputrescibles et qui est employée dans la fabrication des cuirs, à partir de peaux d'animaux.

Selon un document publié par « The Grand Trunk Gazetteer » en 1867, cette manufacture utilisait 15 000 cordes de bois par année.

Cette manufacture aurait été détruite au début de 1873 puisque, dans un contrat intervenu le 9 juin 1873, on mentionne « la manufacture pour extraire le jus d'écorce maintenant détruite ».

### Les grands propriétaires fonciers en 1866

En 1866, les grandes propriétés foncières qui font l'objet d'une transaction, outre les propriétés acquises par la compagnie « Miller's Extract of Bark Association », sont les suivantes :

- **Joseph Alfred Bouchard, marchand de Victoriaville**, acquiert de son père Narcisse Bouchard, marchand de Québec, le 24 septembre 1866<sup>10.70</sup>, un emplacement situé à l'est de la voie ferrée, entre le chemin de la Reine et la ligne séparant les rangs 3 et 4 du township d'Arthabaska, avec une maison dessus construite et louée. **Aujourd'hui, cet emplacement comprend les propriétés situées le long et du côté nord de la rue Notre-Dame Est, entre la piste cyclable et la rue de la Gare, et s'étend jusqu'au boulevard des Bois-Francs Nord et comprend les propriétés situées de chaque côté de l'ancienne rue De Bigaré.**

<sup>10.68</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4052

<sup>10.69</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-6, no 3819

<sup>10.70</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4197

- **Olivier Perrault père, cultivateur**, acquiert de son fils, Olivier Perrault fils, le 22 novembre 1866<sup>10.71</sup>, le terrain qui a fait l'objet d'un échange entre Féréol Girard fils et Olivier Perrault fils, en 1855, pour « liquider et corriger une erreur qui s'est faite dans le tirage des bornes ».

### Lotissement

Les transactions, au point de vue des lotissements résidentiel et commercial durant l'année 1866, sont les suivantes :

- **Onésime Marchand, cultivateur**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 23 février 1866<sup>10.72</sup>, un emplacement, avec une maison construite, situé au nord du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond au 174, rue Notre-Dame Est.**
- **Télesphore Sévigny dit Lafleur, cordonnier**, acquiert d'Onésime Marchand, le 23 février 1866<sup>10.72A</sup>, un emplacement, avec une maison construite, situé au nord du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond au 174, rue Notre-Dame Est.**
- **Abraham Robidas, boulanger**, acquiert de Joseph Poirier, le 21 mars 1866<sup>10.73</sup>, un emplacement situé du côté nord-ouest du chemin de la Reine, avec une maison. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Perreault, au 21, rue Perreault.**
- **Régis Lemay, menuisier**, acquiert de James Barlow, le 1er avril 1866<sup>10.74</sup>, un emplacement situé sur le côté est du chemin de Bulstrode, avec une maison. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 72-74, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Geoffroy Talbot, bourgeois**, acquiert d'Olivier Hamel, le 2 avril 1866<sup>10.75</sup>, un emplacement, avec une maison et une étable, situé le long du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de l'emprise de la rue de l'Académie et aux 49-53, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Louis Lemire, journalier**, acquiert de Louis Foisy, le 14 avril 1866<sup>10.76</sup>, un emplacement, avec une maison à relocaliser entièrement sur le terrain, situé le long du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond au 124, rue Notre-Dame Ouest à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Albert.**

<sup>10.71</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4323

<sup>10.72</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-6, no 3983

<sup>10.72A</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-6, no 3984

<sup>10.73</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4028

<sup>10.74</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4313

<sup>10.75</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-6, no 3944

<sup>10.76</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4514

- **Octave Beaupré, commerçant de Sainte-Monique**, acquiert d'Abraham Robidas, le 28 avril 1866<sup>10.77</sup>, un emplacement situé du côté nord-ouest de la rue Notre-Dame Est, avec une maison. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Perreault, au 21, rue Perreault.**
- **Joseph-Octave Bourbeau, marchand**, acquiert de Désiré-Olivier Bourbeau, le 7 mai 1866<sup>10.78</sup>, le demi indivis de l'emplacement, avec une maison ou magasin, que Joseph-Octave Bourbeau et Désiré-Olivier Bourbeau avaient acquis de William Darling Campbell, le 25 avril 1865, situé sur le côté sud du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 39-49, rue Notre-Dame Est.**
- **La Fabrique de la paroisse de Sainte-Victoire, représentée par le révérend Calixte Marquis, prêtre-curé**, acquiert de Louis Foisy, le 14 mai 1866<sup>10.78A</sup>, un emplacement de 1 arpent de front par 6 arpents de profondeur, ledit emplacement devant être situé au centre de la propriété de Louis Foisy. **Aujourd'hui, cet emplacement est principalement occupé par l'église de la paroisse de Sainte-Victoire.**
- **Louis Foisy, marchand**, acquiert du shérif d'Arthabaska les biens d'Éphrem Rivard-Lavigne, le 19 juin 1866<sup>10.79</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 40, 54-56 et 64, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Narcisse Bouchard, marchand de Québec**, acquiert de Jacques Hamel<sup>10.79A</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 136 -142, rue Notre-Dame Est.**
- **Dame Belzémire Bouchard, épouse de Désiré-Olivier Bourbeau**, acquiert, par donation, de son père Narcisse Bouchard, le 24 septembre 1866<sup>10.80</sup>, deux emplacements : un premier emplacement, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine, **aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 51-55 et 71, rue Notre-Dame Est** et un second emplacement, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine, **aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 136 -142, rue Notre-Dame Est.**
- **Cyrille Courtois, cultivateur**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 3 octobre 1866<sup>10.81</sup>, un emplacement, avec deux maisons, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 129 -137, rue Notre-Dame Est.**

---

<sup>10.77</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4028

<sup>10.78</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-6, no 3993

<sup>10.78A</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-30, no 23093

<sup>10.79</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-8, no 4764

<sup>10.79A</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4196

<sup>10.80</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4196

<sup>10.81</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4228

- **Jean-Baptiste Demers, menuisier**, acquiert de Louis Foisy, le 4 octobre 1866<sup>10.82</sup>, un emplacement, sans bâtisse, situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 54-56, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Pierre Légaré, menuisier**, acquiert de Narcisse Bouchard, le 6 octobre 1866<sup>10.83</sup>, un emplacement situé au sud-est du « chemin qui conduit aux moulins Tibbitts », avec une maison et autres bâtisses. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 18-24-28, rue Carignan.**
- **Désiré-Olivier Bourbeau, marchand**, acquiert d'Octave Beaupré, le 6 novembre 1866<sup>10.84</sup>, un emplacement situé du côté nord-ouest du chemin de la Reine, avec une maison. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Perreault, au 21, rue Perreault.**

La photographie ci-contre (extrait de *Victoriaville 100 ans de Vivants Souvenirs*) nous montre, à la droite, la maison acquise par Désiré-Olivier Bourbeau d'Octave Beaupré, le 6 novembre 1866.



Le 6 décembre 1866, Désiré-Olivier Bourbeau cède cette maison à Joseph Poulin qui a épousé veuve Edesse Gauvreau, sa mère.

Au décès de Joseph Poulin, le 29 mars 1879, sa veuve, Edesse Gauvreau, a hérité de cette maison.

Enfin, au décès d'Edesse Gauvreau survenu le 2 janvier 1880, Désiré-Olivier Bourbeau a hérité de la propriété avec la maison.

<sup>10.82</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-8, no 4738

<sup>10.83</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4268

<sup>10.84</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4277

En 1902, Alphonse Georges Létourneau acquiert de Belzémire Bouchard, veuve de Désiré-Olivier Bourbeau, cette propriété sur laquelle seront érigés le magasin et l'entrepôt de « Auger & Létourneau », en 1914.

**Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété de la banque CIBC à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Perreault.**

- **Les enfants Guévin, représentés par leur père, Denis Guévin, acquièrent de Régis Lemay, le 20 novembre 1866<sup>10.85</sup>, un emplacement situé sur le côté est du chemin de Bulstrode, avec une maison. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 72-74, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Joseph Poulin, marchand de Notre-Dame de Lévis, acquiert de Désiré-Olivier Bourbeau, le 6 décembre 1866<sup>10.86</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Perreault, au 21, rue Perreault. Joseph Poulin avait marié, le 11 septembre 1860, à Saint-Pierre-les-Becquets, Edesse Gauvreau, veuve de Lazare Bourbeau et mère de Désiré-Olivier Bourbeau.**
- **Louis Foisy, marchand, acquiert d'Anastasie Girard, veuve de Joseph Roux dit Sans Chagrin, le 10 décembre 1866<sup>10.87</sup>, un emplacement de 2½ arpents de front par 1 arpent de profondeur situé le long de la rivière Nicolet. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées entre la rivière Nicolet et le parc des Forges, et entre les rues de l'Académie et Poitras.**

## L'année 1867

L'année 1867 est marquée par l'acquisition, par la compagnie du chemin de fer, des emplacements constituant l'emprise du chemin de fer en direction de Doucet's Landing (Sainte-Angèle près de Trois-Rivières), en service depuis 1861. On assiste à la construction de la première école au « village », au coin des rues des Forges et de l'Académie, qui sera identifiée « maison Mailhot » et, enfin, le moulin à scie est acquis par la compagnie Quebec Warehouse Co.

### The Grand Trunk Gazetteer

Pendant l'année 1867, la compagnie Smith & Co de St. John's publie « The Grand Trunk Gazetteer » qui consacre une page à la gare, du village de Victoriaville, appelée « Arthabaska Station », y décrit les activités économiques de la région et donne une liste des principales personnes reliées à ces activités. On peut traduire ce document et le commenter de la façon suivante :

<sup>10.85</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4313

<sup>10.86</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4335

<sup>10.87</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-8, no 5083

## ARTHABASKA STATION.

A station at the junction of the Three Rivers and Arthabaska and Grand Trunk Railways, 3 miles from Arthabaskaville, 5½ from Quebec, and 18 from Danville. It is in the parish of Victoriaville, county and district of Arthabaska. It is at this place that the Miller's Extract of Bark Association carries on its works. The establishment originally cost \$80,000, and represents a capital of \$1,500,000 in Canada. It is operated by steam power, and consumes 15,000 cords of bark annually. There is also a large saw mill, the proprietors of which turn out a great deal of work annually, and ship their lumber to England. The village has a Roman Catholic church, school, three hotels, and a few business men engaged in trade. Population 260.

The celebrated Past Works of Mr. James Hodges which have attracted so much attention within the last few months, are on the line of the Three Rivers and Arthabaska Railway, about 11 miles from Arthabaska Station. There is also an extensive Tannery, belonging to Messrs. Wood & Co., at a place called Hulsbille, 8½ miles north of the station. *Quilstrade*

Arthabaska is the outlet of the Copper Mining district, and also the South Ham Antimony Mining Company, 27 miles from this place. This is the only Antimony Mine in Canada, which is worked by a British Company, formed by the Messrs. Russell of Quebec, and is under the superintendence of Captain Hutchinson.

Belanger, Louis A., clerk, J. Tebbett's mill.  
 Belanger, X., millwright.  
 Bédard, Rev. J. W., Roman Catholic vicar.  
 Boisvert, Mrs., hat manufacturer.  
 Boisbeau, J. O., justice peace.  
 Bourbeau, Louis, butcher.  
 Boudry, N., carpenter and joiner.  
 Bouchaire, George, livery stable.  
 Brisson, J., carpenter and joiner.  
 Bazinet, C., shoemaker.  
 Bourbeau & Bouchard, general merchants.  
 Bourbeau, J. O., general merchant and ins. agent  
 Home Comp., New-Haven.  
 Beaubin, Wm, advocat.  
 Chevalier, E., France of Waabs Hotel.  
 Côté, C., carpenter and joiner.

Demers, Jos., carpenter and joiner.  
 Debu, A., general store.  
 Fortin, C., general merchant and justice peace.  
 Folsay, Louis, hotel and store.  
 Gervin, D., baker.  
 Gagné, F., baker and store.  
 Goss, Miss, milliner.  
 Griggs, Jas., sgt. for Miller's Extract of Bark Association.  
 Hickey, Thomas, millwright.  
 Hamel, E., Commercial Hotel.  
 Lawlin, Jas., blacksmith.  
 Leclerc Lewis, millwright.  
 Lemai, O., carriage-maker.  
 Legendre, O., tannier.  
 Labelle, P., blacksmith.

Lafleur, —, shoemaker.  
 Legance, L., grocer.  
 Lessort, Louis, carter.  
 Meryuis, Rev. Wm., parish priest.  
 Messon, T., manager of Miller's bark works.  
 Michelen, A., carpenter and joiner.  
 Miller Association, Extract Bark factory.  
 Orkney, Mr. G. I. R. Station agent.  
 Provance, E., carpenter and joiner.  
 Rainville, Wm., notary.  
 Sylvestre T., blacksmith.  
 Smith, J., watchmaker.  
 Thomas, P., telegraph operator.  
 Tibbette, Jas., & Co., saw mill.  
 Tibbette, Richard.

Extrait de « The Grand Trunk Gazetteer »  
 Smith & Co. St. John 1867  
 Collection : Wilfrid Grimard

## **ARTHABASKA STATION<sup>10.88</sup>**

« Une gare à la jonction des chemins de fers Trois-Rivières-Arthabaska et du Grand Tronc, 3 milles d'Arthabaskaville, 64 (milles) de Québec, et 18 (milles) de Danville. Elle est située dans la paroisse (village) de Victoriaville, comté et district d'Arthabaska. C'est à cet endroit que la « Miller's Extract of Bark Association » est en activité. L'implantation de cette compagnie représente un investissement de 80 000 \$, et elle possède un actif de 1 500 000 \$ au Canada. Cette compagnie utilise la vapeur comme source d'énergie, et consomme 15 000 cordes d'écorces (bois) par année. Il y a également un immense moulin à scie dont les propriétaires transforment une quantité importante de bois chaque année et livrent leur production en Angleterre. Le village possède une église catholique romaine, école, trois hôtels, et quelques hommes d'affaires qui exercent différents commerces. Population 260.

Les célèbres tourbières de monsieur James Hodges, qui ont attiré tant d'attention dans les derniers mois, sont situées le long du chemin de fer entre Trois-Rivières et Arthabaska, environ 11 milles d'Arthabaska Station.

Il y a également une importante tannerie, propriété de messieurs Wood & Co, à un endroit appelé Bulshide (*Bulstrode*), 8 milles au nord de la gare.

Arthabaska (*Station*) est la voie utilisée pour l'expédition des produits des mines de cuivre de la région et de l'antimoine extrait par la South Ham Antimony Mining Company localisée à 27 milles de la gare. Il s'agit là (1867) de la seule mine d'antimoine au Canada, exploitée par une compagnie britannique, formée par messieurs Russell de Québec, et dirigée par le capitaine Hutchinson ».

<b>Nom</b>	<b>Occupation</b>	<b>Employeur</b>	<b>Localisation 2005</b>
<i>Bélanger, Louis A.</i>	<i>commis</i>	<i>moulin à scie Tibbitts</i>	<b>Terre des Jeunes</b>
<i>Bélanger, X.</i>	<i>machiniste</i>	<i>moulin à scie</i>	<b>Terre des Jeunes</b>
<i>Barolet Adolphe l'abbé</i>	<i>vicaire</i>	<i>Église catholique</i>	<b>99, Notre-Dame Ouest</b>
<i>Boisvert, madame</i>	<i>modiste</i>		
<i>Bourbeau, J. O.</i>	<i>juge de paix</i>		<b>39, Notre-Dame Est</b>
<i>Bourbeau, Louis</i>	<i>boucher</i>		
<i>Beaudry, Narcisse</i>	<i>menuisier</i>		<b>123, Notre-Dame Est</b>
<i>Boisclair, Georges</i>	<i>chevaux et voitures</i>		<b>19, Notre-Dame Ouest</b>
<i>Brisson, J.</i>	<i>menuisier</i>		
<i>Bazinet, Charles</i>	<i>cordonnier</i>		<b>119-121, Notre-Dame Est</b>
<i>Bourbeau &amp; Bouchard</i>	<i>marchand général</i>		<b>71, Notre-Dame Est</b>
<i>Bourbeau, J. O.</i>	<i>marchand général et agent assurances</i>		<b>39, Notre-Dame Est</b>
<i>Beaubin, Wm</i>	<i>avocat</i>		
<i>Chevalier, E.</i>	<i>hôtelier</i>	<i>« Prince of Wales »</i>	<b>7, Notre-Dame Est</b>

<sup>10.88</sup> Les mots « ARTHABASKA STATION » sont utilisés pour désigner la gare de chemin de fer et la poste; officiellement, ces mots n'ont jamais identifié une paroisse, un village ou une ville.

<i>Côté, François</i>	<i>Menuisier</i>		<i>197-213, Notre-Dame Est</i>
<i>Demers, Jean Baptiste</i>	<i>menuisier</i>		<i>54-56, Notre-Dame Ouest</i>
<i>Dubuc, Auguste</i>	<i>magasin général</i>		<i>83, Notre-Dame Ouest</i>
<i>Fortin, C.</i>	<i>marchand général et juge de paix</i>		
<i>Foisy, Louis</i>	<i>hôtelier-marchand</i>		<i>1, Notre-Dame Ouest</i>
<i>Guerin, D.</i>	<i>boulangier</i>		<i>72-74, Notre-Dame Ouest</i>
<i>Ganett, F.</i>	<i>boulangier-magasin</i>		
<i>Gears, mademoiselle</i>	<i>modiste</i>		
<i>Griggs, Jas.</i>	<i>agent</i>	<i>Miller's Extract of Bark Association</i>	
<i>Hickey, Thomas</i>	<i>machiniste</i>		
<i>Hamel, Elzéar</i>	<i>hôtelier</i>	<i>Hôtel Commercial</i>	
<i>Lawlin, Jas.</i>	<i>forgeron</i>		
<i>Leclerc, Lewis</i>	<i>machiniste</i>		
<i>Lemaire, O.</i>	<i>voiturier</i>		
<i>Legendre, Olivier</i>	<i>huissier</i>		<i>108-112, Notre-Dame O.</i>
<i>Labelle, F.</i>	<i>forgeron</i>		
<i>Lafleur, Téléspore</i>	<i>cordonnier</i>		<i>174, Notre-Dame Est</i>
<i>Legance, L.</i>	<i>epicerie</i>		
<i>Lessort, Louis</i>	<i>voiturier</i>		
<i>Marquis, Calixte</i>	<i>prêtre</i>	<i>Église catholique</i>	<i>99, Notre-Dame Ouest</i>
<i>Masson, T.</i>	<i>gérant</i>	<i>Miller's Bark</i>	
<i>Michelen, A</i>	<i>menuisier</i>		
<i>Orkney, monsieur</i>	<i>agent</i>	<i>Gare chemin de fer du Grand Tronc</i>	
<i>Provancal, E.</i>	<i>menuisier</i>		
<i>Rainville, Louis</i>	<i>notaire</i>		<i>129-137, Notre-Dame Est</i>
<i>Sylvestre, T.</i>	<i>forgeron</i>		
<i>Smith, J.</i>	<i>horloger</i>		
<i>Thomas, P.</i>	<i>opérateur télégraphe</i>		
<i>Tibbitts, James &amp; Co.</i>	<i>moulin à scie</i>		<i>Terre des Jeunes</i>
<i>Tibbitts, Richard</i>			

### **Les trois hôtels de 1867**

Le « Grand Trunk Gazetteer » de 1867 mentionne la présence de trois hôtels au village de Victoriaville à cette époque, soit les hôtels « Prince of Wales », Foisy et Commercial.

**L'hôtel « Prince of Wales »** a été construit à la fin de 1863 et est la propriété de William Darling Campbell et Edwin Jones de Québec. L'hôtel est situé à l'intersection du chemin de la Reine et du chemin qui conduit au moulin à scie. **Aujourd'hui, à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Carignan.**

*L'hôtel Foisy est identifié au marchand Louis Foisy et aurait été localisé adjacent au magasin de ce dernier sur le côté sud du chemin de Bulstrode et à l'ouest du chemin de fer. Aujourd'hui, cet emplacement correspond au site de l'Hôtel de Ville.*

*L'hôtel Commercial, opéré par Elzéar Hamel, est situé sur la propriété d'Alfred Bouchard. La propriété de ce dernier longe la propriété du chemin de fer et s'étend du chemin de la Reine (aujourd'hui, rue Notre-Dame Est) jusqu'à la ligne séparant les rangs 3 et 4 (aujourd'hui, boulevard des Bois-Francis Nord).*

### Les tourbières de James Hodges

*Des recherches ont permis de localiser les tourbières de James Hodges dans le canton de Bulstrode, entre les municipalités de Saint-Valère et Daveluyville.*

*Comme nous l'avons vu précédemment, James Hodges<sup>10.88A</sup> est un ingénieur de Bagshot dans le comté de Surrey en Angleterre. En 1852, à la demande du consortium Peto, Brassey & Betts, il vient s'établir à Montréal pour prendre charge du projet de construction du pont Victoria pour relier par chemin de fer Longueuil à Montréal et pour la construction du chemin de fer entre Montréal et Toronto. James Hodges devient alors très impliqué dans les projets de la Grand Trunk Railway Company.*

*Le 17 septembre 1859, James Hodges fait l'acquisition de 94 lots dans les 12 rangs du township de Bulstrode<sup>10.88B</sup>, lesquels lots forment une superficie de 19 300 acres. Cette propriété est identifiée comme étant « les tourbières de James Hodges ».*

*La tourbe est utilisée comme source d'énergie; après séchage, elle est brûlée pour produire de la chaleur. En 1866, la compagnie de chemin de fer, « la Grand Trunk Railway Company expérimente l'utilisation de la tourbe comme carburant de locomotives »<sup>10.89</sup>. Ceci explique probablement l'intérêt de « The Grand Trunk Gazetteer » pour les tourbières de James Hodges.*



<sup>10.88A</sup> James Hodges, ingénieur responsable de la construction du pont Victoria – Photographie de James Hodges : Archives photographiques Notman, Musée McCord d'histoire canadienne, Montréal – I-17906.1

<sup>10.88B</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-2, no 796

<sup>10.89</sup> « Une chronologie de la mise en valeur des minéraux au Canada » – Gouvernement du Canada

*Les lots acquis par James Hodges dans le township de Bulstrode sont les suivants :*

<i>Rang 1</i>	<i>Lots : 14-23-25-26</i>
<i>Rang 2</i>	<i>Lots : 14-16-17-20-21-23-24-26-27-28</i>
<i>Rang 3</i>	<i>Lots : 14-15-17-18-21-22-24-27</i>
<i>Rang 4</i>	<i>Lots : 15-16-18-19-22-26-27</i>
<i>Rang 5</i>	<i>Lots : 14-16-17-19-20-23-26-27-28</i>
<i>Rang 6</i>	<i>Lots : 14-15-17-18-19-21-22-24-25-28</i>
<i>Rang 7</i>	<i>Lots : 15-16-20-22-23-25-27</i>
<i>Rang 8</i>	<i>Lots : 22-24-25-26-28</i>
<i>Rang 9</i>	<i>Lots : 16-19-20-21-23-24-27-28</i>
<i>Rang 10</i>	<i>Lots : 15-17-18-20-21-22-25-27-28</i>
<i>Rang 11</i>	<i>Lots : 16-18-19-20-23-25-26-27</i>
<i>Rang 12</i>	<i>Lots : 16-17-18-20-21-23-24-25-27-28</i>

*Malheureusement, le prix du charbon était inférieur au prix de la tourbe et, par conséquent, la tourbe cessa d'être considérée comme source d'énergie pour les locomotives.*

*En 1871, James Hodges était retourné à Bagshot dans le comté de Surrey en Angleterre et il vend ses terres du township de Bulstrode à David Aikman et dame Eliza Ana Griffith.*

*En 1873, ces propriétés sont vendues à une compagnie d'extraction de tanin, la « Canada Tanning Extract Company Limited » de Londres, ayant un bureau d'affaires à Montréal dans l'édifice de l'Exchange Bank Building.*

### **La tannerie de messieurs Wood & Co.**

*Des recherches ont permis d'apprendre que messieurs John Wood et William Farley ont opéré une tannerie sur partie des lots 7 et 8 du rang 12 du canton de Bulstrode, aujourd'hui, les lots 740 et 741 du canton de Bulstrode situés à l'intersection de la route 161 et de la route Vigneault. Cette tannerie était localisée à peu de distance de la gare Walkers Cutting aménagée le long de la ligne de chemin de fer entre Victoriaville et Trois-Rivières, à environ 4 milles de Victoriaville.*

### **La gare du village de Victoriaville « Arthabaska Station » et les mines du canton de Ham Sud**

*Selon les informations fournies par l'extrait de « The Grand Trunk Gazetteer », les compagnies minières installées dans la région du canton de Ham Sud expédient leurs minerais par chemin de fer **à partir de la gare d'« Arthabaska Station »**.*

*Au début des années 1860, des compagnies ont débuté l'exploitation de mines dans le canton de Ham Sud, secteur du Lac Nicolet. En 1861, « on fit une petite expédition de chromite provenant d'un gisement dans le canton de South Ham, comté de Wolfe »<sup>10.90</sup>.*

<sup>10.90</sup> Géologie de Québec – Géologie économique – John A. Dresser et T. C. Denis

En 1863, la Commission géologique du Canada signale la présence d'un gisement d'antimoine<sup>10.91</sup> dans le canton de Ham Sud. La même année, ce gisement est exploré et exploité un peu par Willis Russell<sup>10.92</sup>.

En 1864, deux compagnies minières sont formées pour opérer dans le secteur du canton de Ham Sud et du Lac Nicolet : la « South Ham Gold and Copper Mining Company » ou la « Compagnie pour l'exploitation des mines d'or et de cuivre de Ham Sud » et la « Nicolet Antimony Mining Company » ou la « Compagnie pour l'exploitation des minerais d'antimoine de Nicolet ».

Willis Russell semble être le pivot de ces compagnies minières puisque son nom figure comme actionnaire des deux compagnies et il est le seul dans cette situation. On retrouvera ce même Willis Russell comme propriétaire, avec William Edward Russell, de la compagnie The Arthabaska Lumber Company qui exploitera le moulin à scie du village de Victoriaville de 1872 à 1881. C'est également durant cette période que plus de 500 bûcherons travailleront dans les forêts de Ham pour fournir les scieries de messieurs Russell.

### La Compagnie pour l'exploitation des mines d'or et de cuivre de Ham Sud

En vertu de l'Acte 27-28 Victoria, chapitre 110, sanctionné le 30 juin 1864, la Compagnie pour l'exploitation des mines d'or et de cuivre de Ham Sud était incorporée.

#### C A P. C X .

#### Act pour incorporer la compagnie pour l'exploitation des mines d'or et de cuivre de Ham Sud.

[Sanctionné le 30 Juin, 1864.]

**A**TTENDU que les personnes ci-dessous nommées ont, par **Présentule.** pétition, représenté qu'elles désirent explorer, ouvrir, fondre, fabriquer et vendre des minerais d'or et de cuivre et autres dans le comté de Wolfe, dans le district d'Arthakaska, en la province du Canada, et qu'il leur serait beaucoup plus facile d'atteindre ce but en obtenant un acte d'incorporation, et qu'elles ont demandé qu'il soit passé un acte à cette fin ; et considérant qu'il est expédient d'accéder à leur demande : à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit :

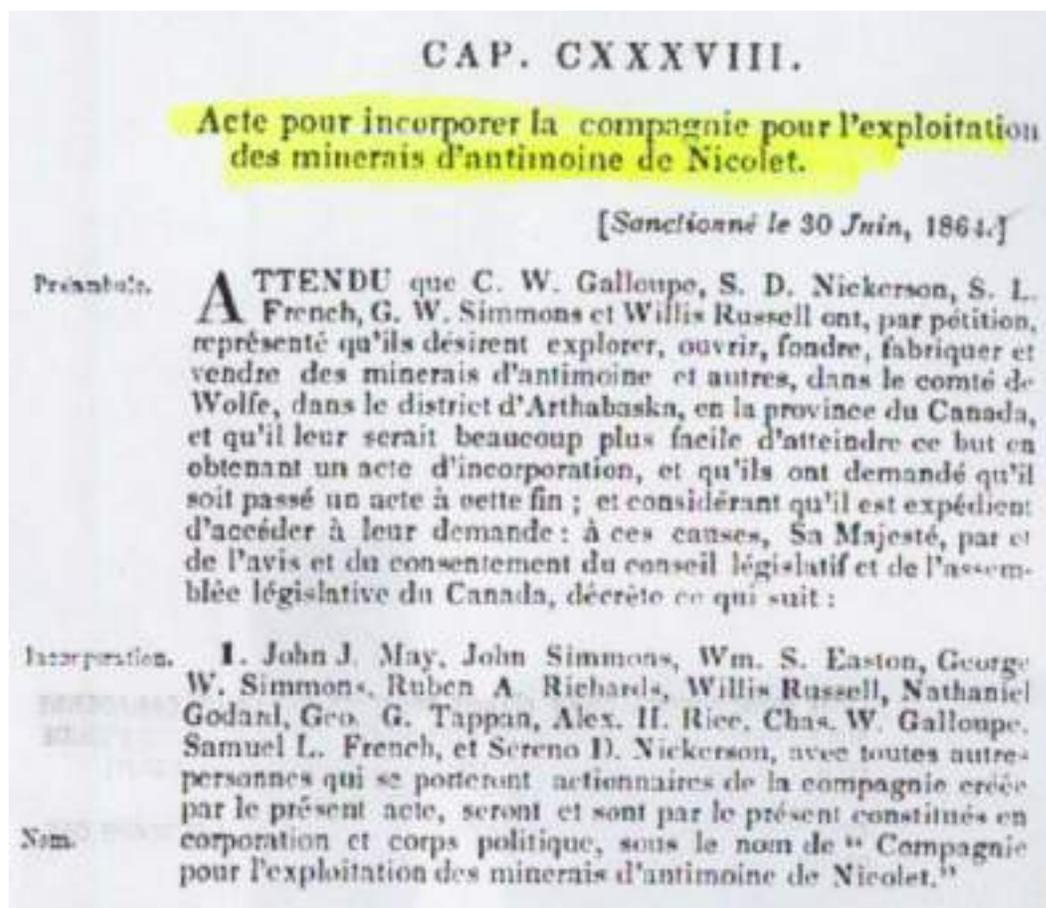
**I. J. Willard Rice, Samuel B. Locke, William Augustus Russell, Oramel N. Russell et Willis Russell, avec toutes autres personnes qui se porteront actionnaires de la compagnie créée par le présent acte, seront et sont par le présent constitués en corporation et corps politique sous le nom de "compagnie pour l'exploitation des mines d'or et de cuivre de Ham Sud."**

<sup>10.91</sup> Antimoine : solide d'aspect métallique, blanc bleuâtre, qu'on emploie surtout à l'état d'alliage

<sup>10.92</sup> Géologie de Québec – Géologie économique – John A. Dresser et T. C. Denis

**La Compagnie pour l'exploitation des minerais d'antimoine de Nicolet**

En vertu de l'Acte 27-28 Victoria, chapitre 138, sanctionné le 30 juin 1864, la Compagnie pour l'exploitation des minerais d'antimoine de Nicolet était incorporée.

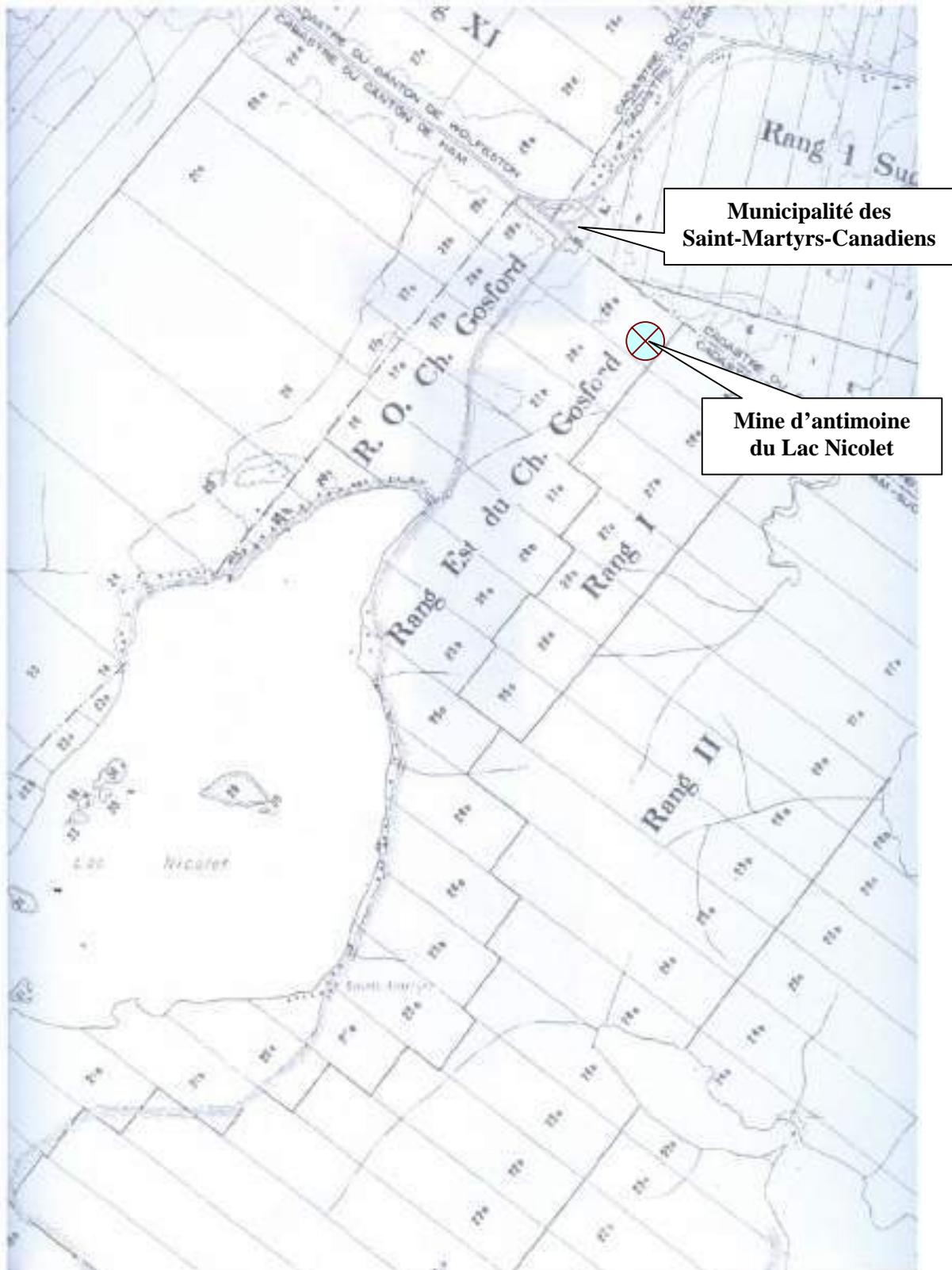


**The Lac Nicolet Antimony Mine, South Ham, Québec<sup>10.93</sup>**

La revue américaine « *The Mineralogical Record* », dans son édition de mars-avril 1996, consacre 13 pages à la mine d'antimoine du Lac Nicolet. L'article relate l'histoire de cette mine et en fait une analyse au point de vue de la géologie et de la minéralogie.

Cette mine a été découverte en 1863 et elle fut originalement exploitée par Willis Russell de la cité de Québec. Ce dernier a procédé à l'extraction du minerai à partir de deux puits aménagés directement au-dessus du filon et d'une profondeur respective de 60 et 100 pieds. Jusqu'en 1880, 79 tonnes de minerai ont été extraites. Pendant les cinq années suivantes, la mine a été exploitée par A. H. Elliott.

<sup>10.93</sup> The Mineralogical Record, Volume Twenty-seven, Number Two, March-April 1996, pages 121-134



*Plan montrant la localisation de la mine d'antimoine du Lac Nicolet  
canton Ham Sud, comté de Wolfe*

*En 1886, la mine a été acquise par J. Reed qui a construit une galerie d'écoulement d'une longueur de 94 mètres, en flanc de coteau, pour intercepter le fond du puits de 100 pieds. Des galeries pour extraire le minerai étaient localisées à 25 et 30 mètres de profondeur. Durant les années suivantes, le minerai a été expédié à Portland<sup>10.94</sup> et fondu à la compagnie Bartlett Smelting Works, avec des résultats intéressants.*

*Malheureusement, l'absence de marché, une incertitude sur les réserves de minerai et la concurrence venant des mines d'antimoine de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont conduit à la fermeture de la mine du Lac Nicolet en 1889.*

*Pendant plus de 50 années, la mine a été abandonnée. Depuis 1940, plusieurs compagnies ont montré un intérêt à l'endroit de cette mine et ont procédé à des expertises sans jamais la remettre en exploitation.*

### **Victoriaville et sa gare : le pivot de l'économie régionale**

*L'information contenue dans ce document publié par « The Grand Trunk Gazetteer » de 1867 voulant que les compagnies minières du canton de Ham Sud expédient leur minerai par chemin de fer à partir du village de Victoriaville et le fait que les moulins à scie, alors propriété de James Tibbitts, exportaient également leur production par chemin de fer, nous montrent que la gare du village de Victoriaville sert de point de convergence des matières extraites ou produites en vue de leur exportation à l'extérieur de la région, du pays et, particulièrement, en Angleterre.*

*À peine treize années après la mise en service du chemin de fer, la gare du village de Victoriaville est devenue le centre de l'économie régionale.*

*Ce qui a distingué la gare du village de Victoriaville des gares des villages environnants, Somerset (Plessisville), Stanfold (Princeville) et Warwick, est le fait que ceux qui sont venus développer des industries pour exporter leur produit sur le marché national ou international l'ont fait en utilisant la gare de Victoriaville comme pivot d'exportation.*

*Cette activité créée par ces compagnies a attiré au village de Victoriaville de nombreux marchands, commerçants et gens offrant différents services faisant en sorte que le village de Victoriaville s'est développé à un rythme supérieur à celui des autres villages de la région.*

### **La première école au village de Victoriaville**

*La première école au « village », c'est-à-dire à proximité des commerces et résidences qui forment le cœur du village de Victoriaville, a été ouverte en 1867. En effet, le 8 janvier 1867, messieurs les commissaires d'école de la Paroisse de Sainte-Victoire ont acquis de Henri Gédéon Mailhot, avocat, « un emplacement pour y construire une maison d'école ». Un rapport de l'inspecteur, en 1870, indique la présence de cette école que l'on appelle « maison Mailhot ».*

---

<sup>10.94</sup> Il faut se rappeler que le chemin de fer du Grand Tronc permettait de relier le village de Victoriaville (Arthabaska Station) au port de mer de Portland. Cela explique pourquoi le minerai de la mine du Lac Nicolet était expédié à partir du village de Victoriaville.

*Cette école aurait été fermée en 1886 alors que la propriété a été vendue à Julie Roberge, veuve de Pierre Boucher. Aujourd'hui, cet emplacement est localisé à l'intersection des rues des Forges et de l'Académie, aux 2-4-6-8, rue de l'Académie.*

### **Les grands propriétaires fonciers en 1867**

*En 1867, les grandes propriétés foncières qui font l'objet d'une transaction, sont les suivantes :*

- *La compagnie de chemin de fer du Grand Tronc, par l'intermédiaire de Sévère Dumoulin, avocat de Trois-Rivières, acquiert de Féréol Girard fils, François Dubord et Joseph Labbé, le 4 janvier 1867<sup>10.95</sup>, l'emprise du chemin de fer en direction de Trois-Rivières qui traverse les terres.*
- *Louis Foisy, marchand, acquiert de François Dubord, le 27 février 1867<sup>10.95A</sup>, un emplacement de 1 arpent de largeur par 14 arpents de profondeur. Aujourd'hui, cet emplacement est localisé au nord-ouest de la rue du Manège, entre la rue Notre-Dame Ouest et le boulevard des Bois-Francis Nord.*
- *Jean-Baptiste Gaudet, cultivateur, acquiert de François Dubord, le 10 mai 1867<sup>10.95B</sup>, un emplacement de 4 arpents de large par une profondeur de 14 arpents. Aujourd'hui, cet emplacement comprend, le long de la rue Notre-Dame Ouest, la propriété de la Résidence Notre-Dame et les propriétés des rues Saint-Augustin et Saint-Pierre, et s'étend de la rue Notre-Dame Ouest jusqu'au boulevard des Bois-Francis Nord.*
- *La compagnie Quebec Warehouse Co, représentée par William Rhodes, son président, acquiert de James Tibbitts, le 13 décembre 1867<sup>10.96</sup>, toutes les propriétés du moulin à scie, incluant les maisons et autres bâtisses érigées et les 14 maisons construites le long de la rue du Bord de l'eau. Aujourd'hui, ces propriétés correspondent aux emplacements du secteur Terre des Jeunes jusqu'au rang Chicago, et aux emplacements localisés le long et au nord-est de la rivière Nicolet, de la rue Paradis jusqu'à la piste cyclable.*

### **Lotissement**

*Les transactions, au point de vue des lotissements résidentiel et commercial durant l'année 1867, sont les suivantes :*

- *Messieurs les commissaires d'école de la Paroisse de Sainte-Victoire acquièrent de Henri Gédéon Mailhot, le 8 janvier 1867<sup>10.97</sup>, « un emplacement pour y construire une maison d'école », situé le long d'une rue laissée par Henri Gédéon Mailhot « au bout des emplacements de Jean Baptiste Edge et autres » (aujourd'hui, rue des Forges).*

<sup>10.95</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4363

<sup>10.95A</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4450

<sup>10.95B</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4552

<sup>10.96</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-8, no 4897

<sup>10.97</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4381

*Aujourd'hui, cet emplacement est situé à l'intersection des rues des Forges et de l'Académie, aux 2-4-6-8, rue de l'Académie.*

- *Pierre Béliveau, cultivateur de Saint-Eusèbe, acquiert de dame Odéline Larrivée, veuve de Joseph Lemay, le 4 février 1867<sup>10.98</sup>, un emplacement situé le long de la propriété du chemin de fer. Aujourd'hui, cet emplacement correspond au 71, rue Saint-Louis.*
- *Jean Baptiste Gaudet, cultivateur, acquiert de Cyrille Courtois, le 5 mars 1867<sup>10.99</sup>, un emplacement, avec deux maisons, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 129 -137, rue Notre-Dame Est.*
- *Georges Drolet, cultivateur de Warwick, acquiert de Geoffroy Talbot, le 28 mars 1867<sup>10.100</sup>, un emplacement, avec une maison et une étable, situé le long du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de l'emprise de la rue de l'Académie et aux 49-53, rue Notre-Dame Ouest.*
- *Joseph Bourbeau, boulanger, acquiert de Victor Hudon, le 28 mars 1867<sup>10.101</sup>, un emplacement, avec une maison en bois, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 123, rue Notre-Dame Est.*
- *Jean Baptiste Gaudet, cultivateur, acquiert de Louis Lemire<sup>10.101A</sup>, un emplacement, avec une maison, situé le long du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond au 124, rue Notre-Dame Ouest à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Albert.*
- *Joseph Monville acquiert de Jean Baptiste Gaudet, le 15 avril 1867<sup>10.101B</sup>, un emplacement, avec une maison, situé le long du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond au 124, rue Notre-Dame Ouest à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Albert.*
- *Joseph Boisvert, journalier, acquiert d'Olivier Perrault père, le 17 avril 1867<sup>10.102</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 223-225-229-231-233, rue Notre-Dame Est.*

---

<sup>10.98</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4467

<sup>10.99</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4469

<sup>10.100</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4523

<sup>10.101</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4564

<sup>10.101A</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-21, no 15005

<sup>10.101B</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-21, no 15005

<sup>10.102</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8379

- **Onésime Sylvestre, maître forgeron**, acquiert d'Olivier Perrault, le 17 avril 1867<sup>10.102A</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 206 à 224, rue Notre-Dame Est.**
- **Louis Rainville, notaire**, acquiert de Jean Baptiste Gaudet, le 17 mai 1867<sup>10.103</sup>, un emplacement, avec deux maisons, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 129 -137, rue Notre-Dame Est.**
- **Adolphe Boisvert, journalier**, acquiert d'Anicet Lavoie, le 27 mai 1867<sup>10.103A</sup>, un emplacement situé au sud-est d'un « chemin non verbalisé conduisant de l'hôtel Chevalier au moulin de James Tibbitt ». Anicet Lavoie avait acquis cet emplacement de dame James Buteau. À ce jour, il n'a pas été possible de retrouver ce dernier contrat. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 80, rue Carignan.**
- **François Côté, menuisier**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 21 août 1867<sup>10.104</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement constitue la partie nord-est des propriétés situées aux 197-213, rue Notre-Dame Est.**
- **Jean Baptiste Gaudet, cultivateur**, acquiert de Joseph Bibeau, le 4 octobre 1867<sup>10.104A</sup>, un emplacement situé sur le côté est du chemin qui conduit à Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 80 à 92, rue Notre-Dame Ouest.**
- **John Ulric Ritter, marchand de Trois-Rivières**, acquiert du shérif d'Arthabaska la propriété de Charles Roy par adjudication, le 14 novembre 1867<sup>10.104A</sup>. **Cet emplacement est situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 110 à 130, rue Notre-Dame Est.**
- **Désiré-Olivier Bourbeau, marchand**, acquiert d'Abraham Fortin, le 28 novembre 1867<sup>10.105</sup>, un emplacement, avec une maison en bois à 2 étages, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 73-77, rue Notre-Dame Est.**

## L'année 1868

L'année 1868 est marquée par des activités très réduites au niveau des transactions foncières. Dans le cas des grandes propriétés foncières, on retrouve quelques transactions entre les membres de la famille Perrault. Au niveau du lotissement, nous comptons trois ou quatre nouveaux arrivants.

---

<sup>10.102A</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-11, no 7052

<sup>10.103</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-7, no 4627

<sup>10.103A</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-12, no 8085

<sup>10.104</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-8, no 4736

<sup>10.104A</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 13171

<sup>10.104A</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9318

<sup>10.105</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-8, no 4875

### Les grands propriétaires fonciers en 1868

En 1868, les grandes propriétés foncières qui font l'objet d'une transaction sont les suivantes :

- **Aimé Beaubien, avocat**, acquiert de William Darling Campbell, héritier d'Archibald Campbell, le 15 juillet 1868<sup>10.105A</sup>, un emplacement de 27 acres, situé au sud-ouest du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés des rues Saint-Henri et Saint-Philippe ainsi qu'à la propriété de la Résidence du Couvent prolongée jusqu'à la rivière Nicolet.**
- **Odilon Perrault, cultivateur**, obtient de son père Olivier Perrault, le 26 décembre 1868<sup>10.106</sup>, une terre de 60 acres faisant partie du lot 13 du rang B. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées de part et d'autre des rue Sainte-Victoire et avenue Sainte-Croix.**
- **Zoël Perrault** procède à un échange de terrains avec son frère, Dolphis Perrault, le 30 mars 1868<sup>10.107</sup>, en vertu duquel il a obtenu 40 acres de terrain faisant partie des lots 13 et 14 du rang B. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées sur la rue Gaudet et de cette rue jusqu'à la rivière Nicolet.**

### Lotissement

Les transactions au point de vue des lotissements résidentiel et commercial durant l'année 1868, sont les suivantes :

- **Hilaire Leduc, journalier**, acquiert de Zoël Perrault, le 30 mars 1868<sup>10.108</sup>, un emplacement, avec une maison que l'acquéreur a construite et « qu'il possède depuis huit ou neuf années », situé le long du chemin de fer dans le prolongement d'une rue. **Aujourd'hui, cet emplacement est localisé dans le prolongement de la rue des Forges, dans le stationnement à l'arrière du poste de la Sûreté du Québec.**
- **Dolphis Perrault** acquiert, par échange avec son frère, Zoël Perrault, le 30 mars 1868<sup>10.109</sup>, un emplacement situé sur « la rue conduisant à la manufacture de jus d'écorce » et Zoël Perrault « s'oblige envers Dolphis Perrault à lui bâtir sur l'emplacement une maison de 26 pieds X 30 pieds d'ici le 1er mai 1869 ou transporter la maison actuelle de Dolphis Perrault ». **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété du magasin Loblaws au 60, rue Carignan.**

<sup>10.105A</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-8, no 5304

<sup>10.106</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-9, no 5482

<sup>10.107</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-8, no 5097

<sup>10.108</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-8, no 5130

<sup>10.109</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-8, no 5097

- **Dame Josephthe René, épouse de Louis Lemire**, acquiert de Louis Foisy, le 20 janvier 1868<sup>10.110</sup>, un emplacement situé au nord-est du chemin de Saint-Albert et au nord d'une rue projetée. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Albert, au 130, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Cyrille Provencher, navigateur à Bécancour**, acquiert de Michel Aubin, le 2 avril 1868<sup>10.111</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 130, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Joseph Octave Bourbeau, marchand**, acquiert de William Darling Campbell, le 15 juillet 1868<sup>10.112</sup>, un emplacement, avec une maison, situé au sud du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond au 33, rue Notre-Dame Est.**
- **Joseph Côté, marchand**, acquiert de Charles Bazinait, le 5 novembre 1868<sup>10.113</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 119-121, rue Notre-Dame Est.**
- **Charles N. Spénard, cultivateur**, acquiert de Zoël Perrault, le 10 novembre 1868<sup>10.113A</sup>, un emplacement situé au nord-ouest du chemin de front du rang B. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 325-335-337, rue Gamache.**

## **L'année 1869**

Pendant l'année 1869, on dénombre trois transactions impliquant de grandes superficies de terrain et douze se rapportant à des emplacements.

### **Les grands propriétaires fonciers en 1869**

En 1869, les grandes propriétés foncières qui font l'objet d'une transaction sont les suivantes :

- **Joseph Alfred Bouchard, marchand**, acquiert d'Olivier Perrault père, le 18 mars 1869<sup>10.114</sup>, un emplacement localisé au sud-ouest de la division des rangs 3 et 4 du township d'Arthabaska et au sud-est de la propriété appartenant déjà à Joseph Alfred Bouchard. **Aujourd'hui, cet emplacement comprend les propriétés situées au 1, rue Romulus et aux 5 à 15, rue De Coursol ainsi qu'une partie du stationnement Pierre-Laporte, et des stationnements localisés de chaque côté de la rue Romulus.**

<sup>10.110</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-8, no 4972

<sup>10.111</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-8, no 5107

<sup>10.112</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-8, no 5297

<sup>10.113</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-9, no 5507

<sup>10.113A</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-10, no 6530

<sup>10.114</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-9, no 5855

- **Isaac Dubord, cultivateur**, acquiert par adjudication du shérif Auguste Quesnel, le 15 avril 1869<sup>10.115</sup>, les biens saisis de François Dubord et Jean-Baptiste Gaudet le long du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement comprend, le long de la rue Notre-Dame Ouest, la propriété de la Résidence Notre-Dame et les propriétés des rues Saint-Augustin et Saint-Pierre et s'étend de la rue Notre-Dame Ouest jusqu'au boulevard des Bois-Francis Nord.**
- **The Grand Trunk Railway Company of Canada** acquiert de Damase Demers, le 3 mars 1869<sup>10.115A</sup>, un emplacement actuellement occupé par l'emprise du chemin de fer « Three Rivers & Arthabaska Railway ».

### Lotissement

Les transactions au point de vue des lotissements résidentiel et commercial durant l'année 1869, sont les suivantes :

- **Hubert Boisvert, cultivateur**, acquiert de Jean Baptiste Gaudet, le 28 janvier 1869<sup>10.115B</sup>, un emplacement situé sur le côté est du chemin qui conduit à Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 80 à 92, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Francis Jane Bywater, épouse de Julius Miller**, acquiert du comté d'Arthabaska, le 1er février 1869<sup>10.116</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 94 à 104, rue Notre-Dame Est.**
- **Jean Baptiste Brunelle**, selon un acte d'hypothèque en date du 3 février 1869<sup>10.117</sup>, a acquis, de Louis Foisy, un emplacement de  $\frac{1}{4}$  d'arpent de largeur par une profondeur de  $\frac{1}{2}$  arpent et situé sur le côté sud-est d'une rue. **Aujourd'hui, cet emplacement est situé au 5, rue Albert.**
- **Théophile Groslet, journalier**, acquiert de Zoël Perrault, le 13 février 1869<sup>10.118</sup>, un emplacement « borné d'un bout à la rue qui conduit de l'hôtel « Prince of Wales » à la manufacture de jus d'écorce ». **Aujourd'hui, cet emplacement est situé le long de la rue Carignan et est inclus dans les propriétés du 34, rue Carignan et du magasin Loblaw au 60, rue Carignan.**
- **Télesphore Sévigny dit Lafleur, cordonnier**, acquiert de Féréol Girard fils, le 16 février 1869<sup>10.119</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-est du chemin de Victoriaville à Saint-

<sup>10.115</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-9, no 5919

<sup>10.115A</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-9, no 5604

<sup>10.115B</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 13171

<sup>10.116</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-11, no 6946

<sup>10.117</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-9, no 5549

<sup>10.118</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-9, no 5565

<sup>10.119</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-9, no 5921

*Albert, sans bâtisse. Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 130, rue Notre-Dame Ouest.*

- *Joseph Déry, marchand, acquiert de Joseph Côté, le 13 avril 1869<sup>10.120</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie est des propriétés situées aux 117-121, rue Notre-Dame Est.*
- *Narcisse Beaudry, menuisier, acquiert de Zéphirin Perrault, le 8 mai 1869<sup>10.121</sup>, un emplacement situé au nord de la rue de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement est situé aux 152-154, rue Notre-Dame Est.*
- *Charles Provencher, cultivateur, acquiert de Narcisse Beaudry, le 12 mai 1869<sup>10.122</sup>, un emplacement situé au nord de la rue de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement est situé aux 152-154, rue Notre-Dame Est.*
- *Sévère Gélinas, marchand de Montréal, acquiert de Tancrede Sauvageau de Montréal, syndic aux biens de Jean-Baptiste Edge, le 4 juin 1869<sup>10.123</sup>, un emplacement, avec une bâtisse, situé le long du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 35, et 39-45, rue Notre-Dame Ouest.*
- *Sévère Gélinas, marchand de Montréal, suite à une poursuite qu'il a intentée contre les biens de Georges Drolet, marchand de Victoriaville, acquiert du shérif d'Arthabaska, le 15 juin 1869<sup>10.124</sup>, un emplacement, avec une maison et une étable, situé le long du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de l'emprise de la rue de l'Académie et aux 49-53, rue Notre-Dame Ouest.*
- *Sarah Courtois de Québec, épouse de Narcisse Beaudry, acquiert de Charles Provencher, le 23 septembre 1869<sup>10.125</sup>, un emplacement situé au nord de la rue de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement est situé aux 152-154, rue Notre-Dame Est.*
- *Louise Côté, épouse de François Buisson, acquiert de Marie Boucher, épouse de Jean Baptiste Edge, le 3 décembre 1869<sup>10.126</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 54-56, rue Notre-Dame Ouest.*

---

<sup>10.120</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-9, no 5734

<sup>10.121</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-9, no 5899

<sup>10.122</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-15, no 10182

<sup>10.123</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-9, no 5868

<sup>10.124</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-9, no 5920

<sup>10.125</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-10, no 6096

<sup>10.126</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-10, no 6671

## **Les faits saillants de la période 1862-1869**

*La période 1862-1869 a été celle où le nouveau village s'est organisé et est devenu un véritable pivot de l'économie régionale. Les faits saillants de cette période sont donc :*

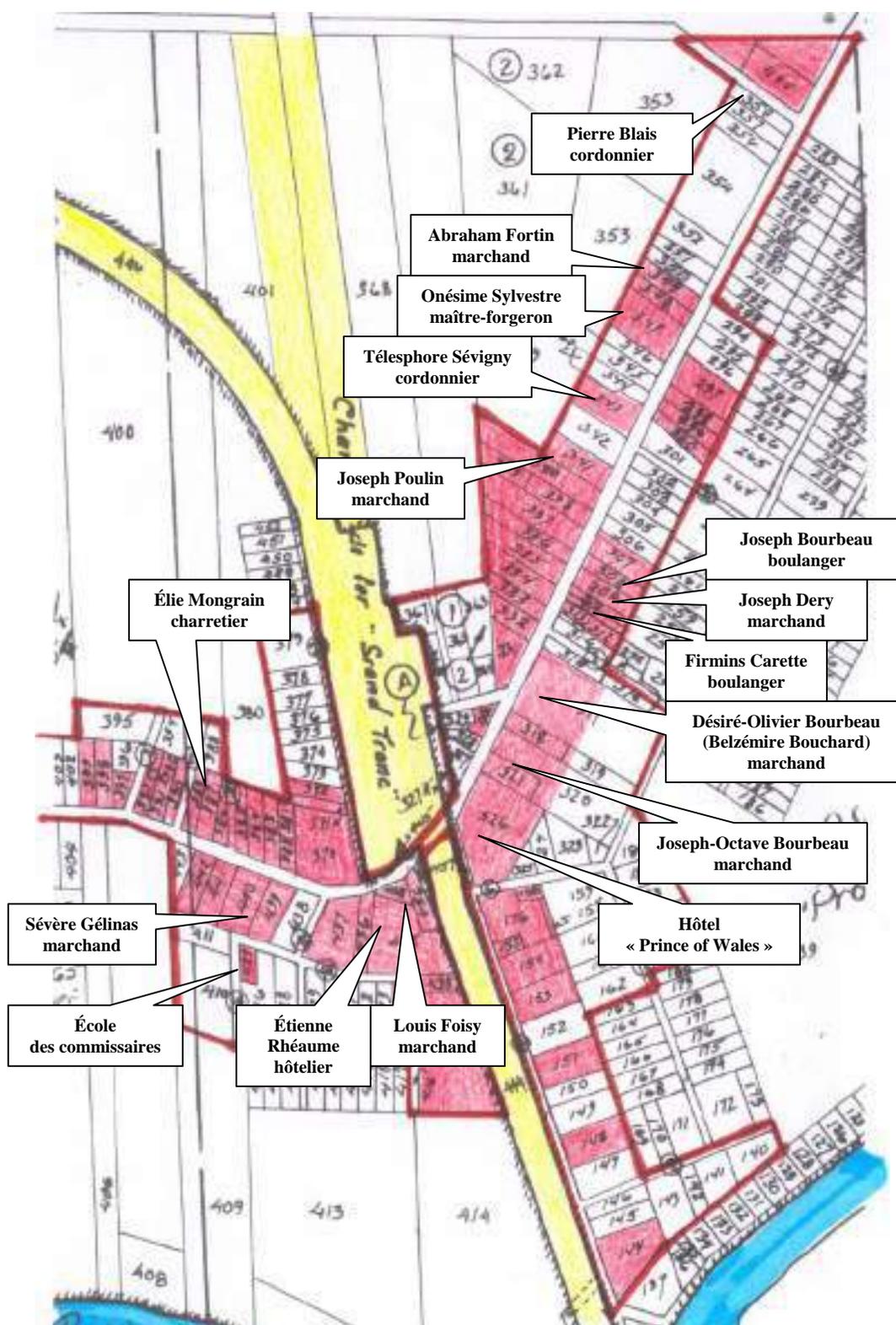
- *La création de la nouvelle paroisse de Sainte-Victoire et la construction d'une église ;*
- *L'arrivée du premier curé résidant à la paroisse de Sainte-Victoire ;*
- *L'ouverture de la rue de la Gare comme rue et non comme raccourci sur la propriété privée. Le raccourci qui permet de communiquer du chemin de la Reine à la gare devient une petite route qui conduit à la station. **Aujourd'hui, cette petite route est devenue la rue de la Gare ;***
- *L'ouverture du premier véritable hôtel au village soit le « Prince of Wales » ;*
- *L'arrivée d'une deuxième industrie : la Miller's Extract of Bark Association ou Bark Mill ;*
- *La gare de Victoriaville devient le point de départ pour l'expédition des minerais des mines du Lac Nicolet ;*
- *La première école s'installe au village sur la propriété de Henri Gédéon Mailhot ;*
- *Plusieurs nouveaux marchands ou hommes de métier viennent s'installer à Victoriaville ;*
- *L'ouverture d'un chemin pour communiquer du chemin de Bulstrode aux propriétés situées à l'arrière des emplacements du chemin de Bulstrode, côté sud-ouest. **Aujourd'hui, ce chemin est devenu la rue Auger ;***
- *Une route de 20 pieds de largeur s'ouvre à partir de la rue du moulin en passant au sud-ouest de la propriété de l'hôtel « Prince of Wales ». **Aujourd'hui, cette route est devenue la rue Tourigny ;***
- *Un chemin de 24 pieds est réservé le long et à l'ouest de la propriété du chemin de fer vis-à-vis la Miller's Extract of Bark Association. **Aujourd'hui, ce chemin est devenu une partie de la rue Gamache ;***
- *Une rue est ouverte à l'arrière des emplacements du chemin de Bulstrode, côté sud-ouest, pour desservir la propriété acquise par les commissaires d'école. **Aujourd'hui, cette rue est devenue la rue des Forges ;***
- *Une nouvelle rue est ouverte du côté nord-est du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cette nouvelle rue est devenue la rue Albert.***

**Tableau des propriétés résidentielles et commerciales**  
**Au 31 décembre 1869**

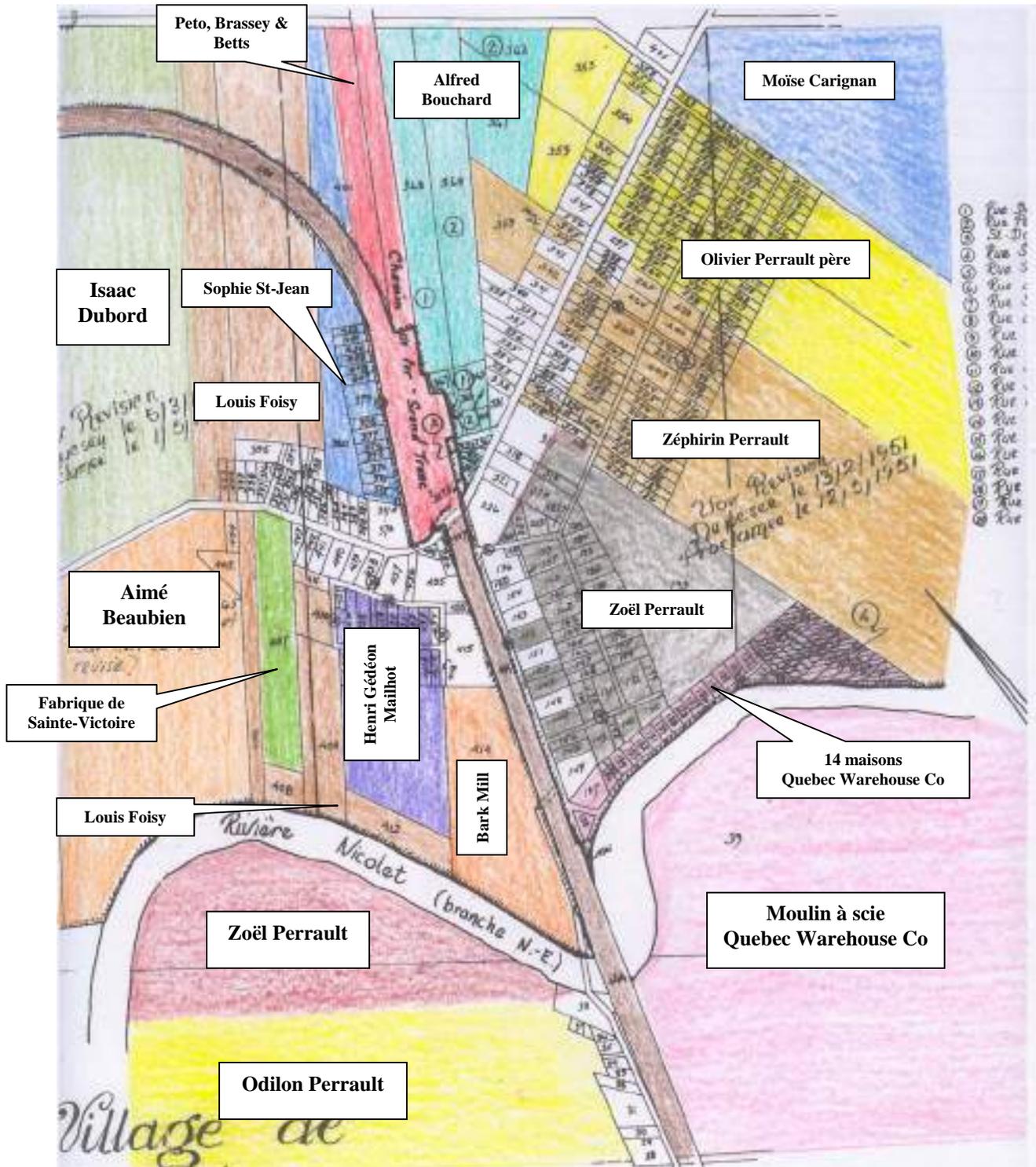
<u>Référence au plan</u>	<u>No civique 2004</u>	<u>Propriétaires</u>	<u>Année achat</u>	<u>Occupation ou conjoint</u>
<b><i>Chemin de Bulstrode (aujourd'hui, rue Notre-Dame Ouest)</i></b>				
455-458	1	Louis Foisy	1857	marchand
455-458	1	Étienne Rhéaume	1861	hôtelier
436	19 (partie)	Louise Rochette	1865	Georges Boisclair
437	19 (partie)	Emma Miller	1864	James Buteau
370	20-34	Thomas Griffith	1855	entrepreneur
439	35-45	Sévère Gélinas	1869	marchand
382-384-385	40-64	Louis Foisy	1866	marchand
383	54-56	Louise Côté	1869	François Buisson
440	49-53	Sévère Gélinas	1869	marchand
441	Stat. Forges	Enfants de Joseph Dubuc	1865	
442	Stat. Forges	Damase Demers	1864	menuisier
386	72-74	Enfants de Denis Guévin	1866	
387-389	80-92	Hubert Boisvert	1869	cultivateur
407	99	Paroisse de Sainte-Victoire	1866	Église catholique
390	102	James Buteau	1861	marchand
391	108-112	Olivier Legendre	1865	huissier
393	124	Joseph Monville	1867	
397	130	Josephte René	1868	Louis Lemire
398	130	Cyrille Provencher	1868	navigateur
399	130	Télesphore Sévigny dit Lafleur	1869	cordonnier
453-454		Isaac Dubord	1869	cultivateur
454		Aimé Beaubien	1868	avocat
<b><i>En retrait du chemin de Bulstrode (aujourd'hui, rue Saint-Louis)</i></b>				
371	71	Pierre Béliveau	1867	cultivateur
372	71	Augustin Corbeil	1855	cultivateur
<b><i>Rue (aujourd'hui, rue Albert)</i></b>				
392	5	Jean Baptiste Brunelle	1869	
<b><i>En retrait du chemin de Bulstrode (aujourd'hui, rue des Forges)</i></b>				
434	17-19	Louis Martin	1861	journalier
417-428		Gédéon Henry Mailhot	1862	avocat
429-433	25	Anastasie Girard		veuve Joseph Roux dit Sans Chagrin
<b><i>En retrait du chemin de Bulstrode (aujourd'hui, rue Poitras)</i></b>				
415	2-8	Hugh Ritchie	1860	mécanicien
435	Stat. Ville	Hilaire Leduc	1868	journalier
<b><i>En retrait du chemin de Bulstrode (aujourd'hui, rue de l'Académie)</i></b>				
427	2-4-6-8	commissaires d'école	1867	Sainte-Victoire

**Tableau des propriétés résidentielles et commerciales**  
**Au 31 décembre 1869**

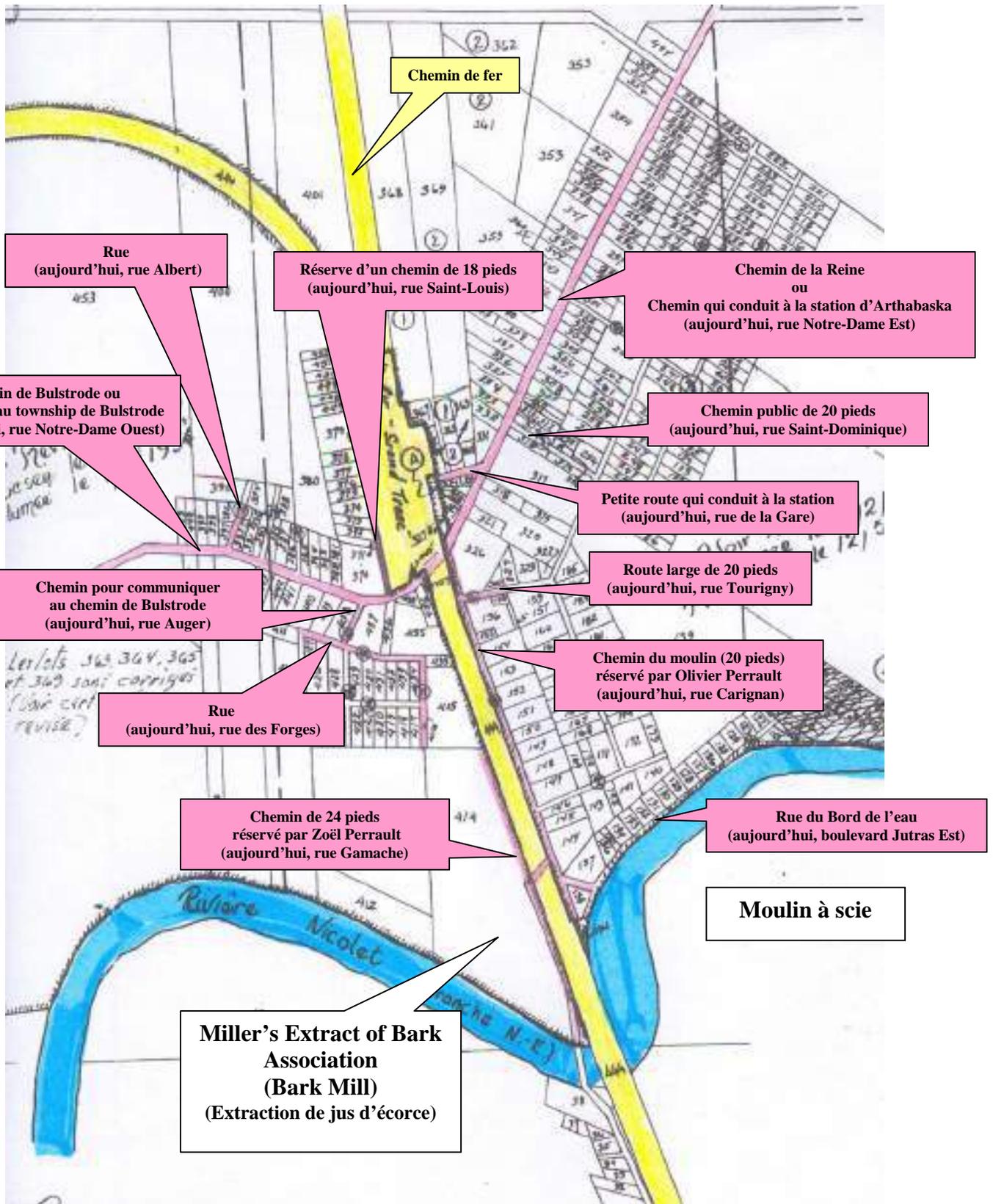
<u>Référence au plan</u>	<u>No civique 2004</u>	<u>Propriétaires</u>	<u>Année achat</u>	<u>Occupation ou conjoint</u>
<b><i>Chemin de la Reine (aujourd'hui, rue Notre-Dame Est)</i></b>				
326	7 à 27	W. D. Campbell-Edwin Jones	1862	« Prince of Wales »
321	33	Joseph-Octave Bourbeau	1868	marchand
320	39 à 49	Joseph-Octave Bourbeau	1866	marchand
330	40-42-44	Félix Mailhot	1864	cultivateur
331-332	50-82	Narcisse Bouchard	1864	marchand
317-318	51-55	Belzémire Bouchard	1866	Désiré-Olivier Bourbeau
317-318	71	Belzémire Bouchard	1866	Désiré-Olivier Bourbeau
317	73-77	Désiré-Olivier Bourbeau	1867	marchand
333	84-88	Marie Buteau	1864	Adolphus Stein
334	94-104	Francis Jane Bywater	1869	Julius Miller
310-311-312	85-99	Firmins Carette	1859	boulangier
335-336-337	110-130	John Ulric Ritter	1867	marchand
309	117-121	Joseph Dery	1869	marchand
308	123	Joseph Bourbeau	1867	boulangier
307	129-137	Louis Rainville	1867	notaire
338	136-142	Belzémire Bouchard	1866	Désiré-Olivier Bourbeau
339-340	152-154	Sarah Courtois	1869	Narcisse Beaudry
341	158	Joseph Poulin	1866	marchand
343	174	Télesphore Sévigny dit Lafleur	1866	cordonnier
298-300	197-213	François Côté	1867	menuisier
347	206-224	Onésime Sylvestre	1867	maître forgeron
348	230-232	Louis Foisy	1865	marchand
349	236	Abraham Fortin	1865	marchand
283-296	235-293	Olivier Perrault père	1837	cultivateur
297	223-233	Joseph Boisvert	1867	journalier
358	304	Pierre Blais	1862	cordonnier
494	308	Noël Beaudet	1858	cultivateur
<b><i>Chemin du moulin (aujourd'hui, rue Carignan)</i></b>				
155-158	18-28	Pierre Légaré	1866	menuisier
154	30	Emma Miller	1864	James Buteau
153	34-60	Théophile Groslot	1869	journalier
151	60	Dolphis Perrault	1868	cultivateur
148	60	William Duval	1865	avocat
144	78-82	Adolphe Boisvert	1867	journalier
<b><i>Chemin du rang B (aujourd'hui, rue Gamache)</i></b>				
34	325-337	Charles N. Spénard	1868	cultivateur



*Plan montrant (en rouge) l'évolution de l'installation des nouveaux villageois au cœur du village de Victoriaville et la localisation des principaux commerçants-propriétaires au 31 décembre 1869*



*Les grands propriétaires fonciers à la fin de 1869*



Rue  
(aujourd'hui, rue Albert)

Réserve d'un chemin de 18 pieds  
(aujourd'hui, rue Saint-Louis)

Chemin de la Reine  
ou  
Chemin qui conduit à la station d'Arthabaska  
(aujourd'hui, rue Notre-Dame Est)

Chemin de Bulstrode ou  
qui conduit au township de Bulstrode  
(aujourd'hui, rue Notre-Dame Ouest)

Chemin public de 20 pieds  
(aujourd'hui, rue Saint-Dominique)

Chemin pour communiquer  
au chemin de Bulstrode  
(aujourd'hui, rue Auger)

Petite route qui conduit à la station  
(aujourd'hui, rue de la Gare)

Route large de 20 pieds  
(aujourd'hui, rue Tourigny)

Rue  
(aujourd'hui, rue des Forges)

Chemin du moulin (20 pieds)  
réservé par Olivier Perrault  
(aujourd'hui, rue Carignan)

Chemin de 24 pieds  
réservé par Zoël Perrault  
(aujourd'hui, rue Gamache)

Rue du Bord de l'eau  
(aujourd'hui, boulevard Jutras Est)

Moulin à scie

Miller's Extract of Bark  
Association  
(Bark Mill)  
(Extraction de jus d'écorce)

*Les voies de circulation à la fin de 1869*

## ***Tome II : À suivre...***

*Le présent document, le Tome I de recherches historiques sur les évènements qui ont transformé le territoire de Victoriaville de forêt vierge à ville, couvre la période de 1837 à 1869.*

*Le Tome II, à suivre, couvrira la période de 1870 à 1890, c'est-à-dire jusqu'à la date où le territoire de cette forêt vierge originale est devenu la ville de Victoriaville, soit le 2 avril 1890.*

*Les principaux chapitres du Tome II seront les suivants :*

- ***Victoriaville 1870-1882 – L'époque des Bourbeau***
- ***Victoriaville 1883-1890 – L'époque Achille Gagnon***
- ***Ces maisons de l'époque du village de Victoriaville***
- ***Ces rues de l'époque du village de Victoriaville***
- ***Vous recherchez la propriété acquise par un ancêtre avant 1890***
- ***Index alphabétique des propriétaires entre 1837 et 1890***

*La publication du Tome II est prévue au premier semestre de 2007.*

## Table des matières

<i>Note de l'auteur</i> .....	5
<i>Délimitation de la ville de Victoriaville</i> .....	7
<i>Victoriaville, de forêt vierge... à ville en 11 tableaux</i> .....	9
<b>Chapitre 1 : Historique des municipalités situées dans le township d'Arthabaska entre 1840 et 1890</b> .....	<b>21</b>
<i>Les ordonnances municipales de 1840</i> .....	21
<i>La loi municipale de 1845</i> .....	21
<i>Extrait de l'Acte 8 Victoria, Chapitre 40 de 1845</i> .....	22
<i>Division du township d'Arthabaska en 1846</i> .....	24
<i>L'Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada de 1855</i> .....	25
<i>Incorporation du village d'Arthabaskaville – 1858</i> .....	26
<i>Incorporation du village de Victoriaville – 1861</i> .....	30
<i>Transfert d'une partie du territoire du village de Victoriaville au village d'Arthabaskaville</i> .....	37
<i>Incorporation de la ville de Victoriaville et de la municipalité de la paroisse de Sainte-Victoire</i> .....	41
<i>La ville de Victoriaville – 1890</i> .....	50
<b>Chapitre 2 : Le township d'Arthabaska</b> .....	<b>52</b>
<i>L'héritage des Anglais</i> .....	52
<i>Carte de 1802 de la province du Bas-Canada</i> .....	52
<i>Le township d'Arthabaska</i> .....	54
<i>Carte de 1838 de la province du Bas-Canada</i> .....	54
<i>Subdivision du township d'Arthabaska en lots</i> .....	54
<i>1802 – Subdivision de soixante-dix-sept (77) lots</i> .....	54
<i>Photographie 2004 des « terres de Gregory » de 1841 dans les rangs 3 et 4</i> .....	60
<i>Photographie 2004 des « terres de Gregory » de 1841 dans les rangs 4 et 5</i> .....	61
<i>Présence des Indiens sur le territoire</i> .....	62
<i>1841 – subdivision du résidu du township d'Arthabaska</i> .....	64
<i>Terre de Louis Hamel</i> .....	68
<b>Chapitre 3 : L'arpentage de Louis Legendre en 1841</b> .....	<b>70</b>
<i>Louis Legendre (1779-1860)</i> .....	70
<i>Travaux préparatoires</i> .....	70
<i>Report du début des travaux</i> .....	71
<i>Voyage de Lotbinière au township d'Arthabaska</i> .....	71
<i>Campement et provisions</i> .....	74
<i>Travaux d'arpentage sur le terrain</i> .....	77
<i>Ligne séparant les « terres de Gregory » des terres de la Couronne</i> .....	77
<i>Notes de l'arpenteur Legendre du mercredi 30 juin 1841</i> .....	78
<i>Ligne séparant les rangs 3 et 4 (aujourd'hui, boulevards des Bois-Francis Sud et Nord)</i> .....	79
<i>Terre mise en culture par Olivier Perrault</i> .....	80
<i>Ligne séparant le lot 14 du rang B avec les lots 9 et 10 du rang 2 (secteur rue des Nations)</i> .....	80
<i>Voyage de retour à Lotbinière</i> .....	81
<i>Caractéristiques du sol et de la forêt</i> .....	82
<i>Liste des occupants, en 1841, des lots de la Couronne arpentés par Louis Legendre</i> .....	82
<b>Chapitre 4 : Olivier Perrault, premier occupant du territoire de la ville de Victoriaville érigée en 1890</b> .....	<b>84</b>
<i>Olivier Perrault 1794-1871</i> .....	85
<i>Mariage d'Olivier Perrault</i> .....	85
<i>Les enfants d'Olivier Perrault et Fanny Levasseur</i> .....	85
<i>Déclaration d'Olivier Perrault à l'arpenteur Louis Legendre en 1841</i> .....	86
<i>Alignement des terres des « squatters »</i> .....	87
<i>Localisation de la terre cultivée par Olivier Perrault en 1841</i> .....	88
<i>Localisation des bâtisses d'Olivier Perrault jusqu'en 1858</i> .....	89
<i>Localisation de la terre et de la résidence d'Olivier Perrault de 1858 à 1871</i> .....	90
<i>Partage des terres d'Olivier Perrault père</i> .....	93
<i>Les Perrault – grands promoteurs fonciers</i> .....	96

<i>Le testament d'Olivier Perrault</i> .....	97
<i>Déclaration de décès</i> .....	97
<i>Inhumations au cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire</i> .....	98
<i>Perrault vs Perreault</i> .....	98
<i>Les représentants légaux de feu Olivier Perrault obtiennent les lettres patentes</i> .....	99
<b>Chapitre 5 : Le chemin de fer et la gare</b> .....	<b>100</b>
<i>Le chemin de fer et la gare : raison d'être de Victoriaville</i> .....	100
<i>Raison d'être du chemin de fer</i> .....	100
<i>Le chemin de fer dans les Provinces-Unies du Canada, colonie britannique</i> .....	100
<i>Le choix des tracés du chemin de fer</i> .....	101
<i>Chemin de fer Longueuil-Portland (Maine)</i> .....	102
<i>Chemin de fer Québec-Richmond</i> .....	102
<i>Chemin de fer Montréal-Toronto</i> .....	103
<i>Chemin de fer reliant Longueuil à Montréal : le pont Victoria</i> .....	104
<i>Peto, Brassey, Jackson &amp; Betts</i> .....	105
<i>Sir Samuel Morton Peto (1809-1889)</i> .....	105
<i>Thomas Brassey (1805-1870)</i> .....	106
<i>William Mather Jackson</i> .....	106
<i>Edward Ladd Betts (1815-1872)</i> .....	106
<i>Robert Walker</i> .....	106
<b>Chapitre 6 : Victoriaville 1837-1852 – Quatre « squatters » s'installent</b> .....	<b>107</b>
<i>Le « squatter » Olivier Perrault</i> .....	107
<i>Le « squatter » Féréol Girard fils</i> .....	107
<i>Le « squatter » Joseph Roux dit Sans Chagrin</i> .....	107
<i>Le « squatter » Antoine Baril</i> .....	108
<i>Plan montrant le territoire occupé par les quatre « squatters » au 31 décembre 1852</i> .....	108
<b>Chapitre 7 : Victoriaville 1853-1856 – Le chemin de fer et la gare arrivent</b> .....	<b>110</b>
<b>L'année 1853</b> .....	<b>110</b>
<i>Robert Walker achète le terrain nécessaire à la construction du chemin de fer et de la gare</i> .....	110
<i>Le 25 février 1853 – Vente Olivier Perrault à Robert Walker</i> .....	111
<i>Le 3 mars 1853 – Vente Féréol Girard fils à Robert Walker</i> .....	112
<i>Le 3 mars 1853 – Vente Joseph Roux dit Sans Chagrin à Robert Walker</i> .....	112
<i>Les débuts industriels de Victoriaville</i> .....	112
<i>Le 26 avril 1853 – Permis et cession entre Olivier Perrault et Antoine Baril</i> .....	112
<i>Les principaux occupants fonciers en 1853</i> .....	113
<b>L'année 1854</b> .....	<b>115</b>
<i>Permis d'occupation, billet de location et lettres patentes</i> .....	115
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1854</i> .....	115
<i>Lotissement</i> .....	118
<b>L'année 1855</b> .....	<b>119</b>
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1855</i> .....	119
<i>Le 22 août 1855 - Vente Robert Walker à Olivier Perrault père</i> .....	120
<i>Erreur dans le « tirage des bornes »</i> .....	125
<i>Lotissement</i> .....	126
<i>Location par John Edge, marchand</i> .....	127
<i>Rectification entre Joseph Roux dit Sans Chagrin et François d'Assise Mailhot</i> .....	127
<b>L'année 1856</b> .....	<b>127</b>
<i>Lotissement</i> .....	127
<i>Location par Louis Foisy, marchand</i> .....	128
<i>Les faits saillants de la période 1853-1856</i> .....	128
<i>Tableau des propriétés résidentielles et commerciales au 31 décembre 1856</i> .....	131
<b>Chapitre 8 : Le berceau du développement industriel de Victoriaville</b> .....	<b>133</b>
<i>Le barrage de la rivière Nicolet et le moulin à scie</i> .....	133
<i>Les grandes époques du développement industriel de Victoriaville</i> .....	134

<b>Chapitre 9 : Victoriaville 1857-1861 : L'époque Archibald Campbell, notaire de Québec.....</b>	<b>136</b>
<b>L'investisseur Archibald Campbell.....</b>	<b>136</b>
Qui est ce Archibald Campbell, notaire de Québec? .....	136
Pourquoi Archibald Campbell investit-il dans un moulin à scie et de grandes forêts vierges? .....	137
Comment Archibald Campbell a-t-il pu connaître l'existence et les avantages du moulin Baril? .....	138
William Rhodes (1821-1892).....	138
Archibald Campbell achète le moulin Baril et lui ouvre un marché international.....	139
William Darling Campbell (1830-1885).....	139
Les Campbell : grands propriétaires fonciers.....	141
Archibald Campbell : personnage-clef de la première grande époque industrielle.....	141
<b>L'année 1857.....</b>	<b>148</b>
Les grands propriétaires fonciers en 1857.....	148
Lotissement.....	149
<b>L'année 1858.....</b>	<b>149</b>
Les grands propriétaires fonciers en 1858.....	149
Lotissement.....	150
<b>L'année 1859.....</b>	<b>152</b>
Les grands propriétaires fonciers en 1859.....	152
Lotissement.....	152
Les bâtisses publiques du chef-lieu d'Arthabaskaville à Victoriaville .....	153
<b>L'année 1860.....</b>	<b>153</b>
Ouverture du premier hôtel.....	153
Acte pour incorporer le village de Victoriaville.....	154
Les grands propriétaires fonciers en 1860.....	154
Lotissement.....	154
<b>L'année 1861.....</b>	<b>157</b>
Incorporation du village de Victoriaville.....	157
La reine Victoria (1819-1901).....	158
Pourquoi Victoria-Ville?.....	158
Julien Demers vs Louis Foisy.....	159
Tronçon de chemin de fer vers Trois-Rivières.....	162
Les grands propriétaires fonciers en 1861.....	162
Lotissement.....	164
<b>Les faits saillants de la période 1857-1861.....</b>	<b>165</b>
<b>Tableau des propriétés résidentielles et commerciales au 31 décembre 1861.....</b>	<b>167</b>
<b>Chapitre 10 : Victoriaville 1862-1869 : Le nouveau village s'organise – L'époque Louis Foisy.....</b>	<b>170</b>
<b>Le bâtisseur Louis Foisy.....</b>	<b>170</b>
Louis Foisy : le marchand.....	170
Louis Foisy : le maître de poste .....	171
Louis Foisy : est-il l'homme qui voulait déménager le chef-lieu du district d'Arthabaska? .....	171
Louis Foisy : l'homme au cœur de l'incorporation du village de Victoriaville.....	171
Louis Foisy : le premier maire du village de Victoriaville.....	171
Louis Foisy: le premier marguillier de la nouvelle paroisse de Sainte-Victoire d'Arthabaska.....	171
Louis Foisy : l'hôtelier.....	172
Louis Foisy : grand propriétaire foncier.....	172
Louis Foisy : faillite et entente avec ses créanciers.....	172
Louis Foisy : son testament.....	173
Louis Foisy : décès et transfert des propriétés et rentes .....	173
<b>La paroisse de Sainte-Victoire et son église.....</b>	<b>174</b>
Demande du maire pour une nouvelle paroisse et la construction d'une église .....	174
Requête des habitants de la corporation municipale du village de Victoriaville .....	177
La paroisse de Sainte-Victoire est érigée canoniquement.....	181
Demande de transfert de la paroisse de Sainte-Victoire à la paroisse Saint-Christophe .....	186
Décret canonique acceptant la requête du 26 septembre 1863.....	191
Requête de francs-tenanciers de Victoriaville pour la construction d'une église .....	192
Commission de M <sup>sr</sup> Cooke au vicaire général Louis Laflèche prêtre.....	200
Procès-verbal de l'assemblée du député de l'évêque .....	200
L'église : choix du site.....	205
Site proposé par Louis Foisy.....	205
Site proposé par Olivier Perrault.....	206

<i>Photographies 2006 des sites proposés</i> .....	208
<i>Une croix plantée sur le site de la future église</i> .....	209
<i>Décision sur le site de l'église et motifs possibles</i> .....	210
<i>Nomination du premier curé</i> .....	211
<i>La nouvelle église ouverte au culte</i> .....	211
<i>Achat du terrain pour un nouveau cimetière</i> .....	211
<i>Élection des premiers marguilliers</i> .....	212
<i>Premier curé résidant à la paroisse de Sainte-Victoire 1867-1878 : Joseph-Napoléon Héroux</i> .....	212
<i>La première organiste : Dame Désiré-Olivier Bourbeau (Belzémire Bouchard)</i> .....	213
<i>L'église et le presbytère de la paroisse de Sainte-Victoire à la fin de la période 1862-1869</i> .....	213
<i>Deuxième curé à la paroisse de Sainte-Victoire 1878-1886 : Édouard Lafèche</i> .....	214
<i>Troisième curé à la paroisse de Sainte-Victoire 1886-1906 : Joseph Uldoric Tessier</i> .....	216
<i>Le curé Joseph Uldoric Tessier reçoit ses parents au presbytère</i> .....	217
<i>Le cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire en 1894 et en 2005</i> .....	218
<i>Construction d'une nouvelle église et sacristie en pierre, un presbytère et dépendances</i> .....	220
<i>Deux accidents au cours de la construction de l'église</i> .....	230
<i>Nouveau presbytère construit</i> .....	232
<i>L'ancien presbytère est déménagé</i> .....	233
<i>L'ancien presbytère devient un « Jardin d'enfants »</i> .....	234
<i>Le curé Joseph Uldoric Tessier et le couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame</i> .....	236
<i>Les agrandissements du couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame</i> .....	237
<i>Le curé Joseph Uldoric Tessier et l'Académie Saint-Louis-de-Gonzague</i> .....	238
<i>Le curé Joseph Uldoric Tessier et le noviciat des Frères du Sacré-Cœur de Victoriaville</i> .....	242
<i>Une initiative qui prend de l'ampleur</i> .....	245
<i>Le curé Joseph Uldoric Tessier et le Collège Commercial de Victoriaville (CCV)</i> .....	245
<i>British Commonwealth Air Training Plan (BCATP)</i> .....	251
<i>Démolition par étapes de l'ancien Collège Commercial de Victoriaville (CCV)</i> .....	252
<i>L'initiative du maire Louis Foisy, en 1862 : un impact majeur pour Victoriaville</i> .....	252
<i>L'abbé Joseph Uldoric Tessier prend sa retraite</i> .....	253
<i>Décès de l'abbé Joseph Uldoric Tessier</i> .....	255
<b>L'année 1862</b> .....	<b>258</b>
<i>Les saisies de propriétés par le shérif d'Arthabaska</i> .....	258
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1862</i> .....	259
<i>Lotissement</i> .....	260
<b>L'année 1863</b> .....	<b>261</b>
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1863</i> .....	261
<i>Lotissement</i> .....	262
<b>L'année 1864</b> .....	<b>263</b>
<b>La rue de la Gare</b> .....	<b>263</b>
<b>L'hôtel « Prince of Wales »</b> .....	<b>267</b>
<i>Choix du nom de l'hôtel « Prince of Wales »</i> .....	268
<i>Localisation et services offerts par l'hôtel « Prince of Wales »</i> .....	269
<i>L'hôtel « Prince of Wales » au cœur de l'activité</i> .....	269
<i>L'hôtel « Prince of Wales » : 134 années d'histoire</i> .....	270
<i>Le « Prince of Wales » des années 1900</i> .....	270
<i>Le « Prince of Wales » des années 1910</i> .....	270
<i>Le « Prince of Wales » des années 1930</i> .....	271
<i>Le « Prince of Wales » des années 1940 (maintenant l'Hôtel Central)</i> .....	271
<i>Le « Prince of Wales » des années 1980 (maintenant l'Hôtel Central)</i> .....	271
<i>L'hôtel « Prince of Wales » s'envole en fumée</i> .....	272
<i>L'incendie vu par les citoyens</i> .....	273
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1864</i> .....	274
<i>Lotissement</i> .....	274
<b>L'année 1865</b> .....	<b>276</b>
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1865</i> .....	276
<i>Lotissement</i> .....	277
<b>L'année 1866</b> .....	<b>278</b>
<i>Une deuxième industrie : Miller's Extract of Bark Association ou Bark Mill</i> .....	279
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1866</i> .....	279
<i>Lotissement</i> .....	280
<b>L'année 1867</b> .....	<b>283</b>

<i>The Grand Trunk Gazetteer</i> .....	283
<b>Arthabaska Station</b> .....	<b>285</b>
<i>Les trois hôtels de 1867</i> .....	286
<i>Les tourbières de James Hodges</i> .....	287
<i>La tannerie de messieurs Wood &amp; Co.</i> .....	288
<i>La gare du village de Victoriaville « Arthabaska Station » et les mines du canton de Ham Sud</i> .....	288
<i>La Compagnie pour l'exploitation des mines d'or et de cuivre de Ham Sud</i> .....	289
<i>La Compagnie pour l'exploitation des minerais d'antimoine de Nicolet</i> .....	290
<i>The Lac Nicolet Antimony Mine, South Ham, Québec</i> .....	290
<i>Victoriaville et sa gare : le pivot de l'économie régionale</i> .....	292
<i>La première école au village de Victoriaville</i> .....	292
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1867</i> .....	293
<i>Lotissement</i> .....	293
<b>L'année 1868</b> .....	<b>295</b>
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1868</i> .....	296
<i>Lotissement</i> .....	296
<b>L'année 1869</b> .....	<b>297</b>
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1869</i> .....	297
<i>Lotissement</i> .....	298
<b>Les faits saillants de la période 1862-1869</b> .....	<b>300</b>
<b>Tableau des propriétés résidentielles et commerciales au 31 décembre 1869</b> .....	<b>301</b>
<b>Tome II : À suivre</b> .....	<b>306</b>